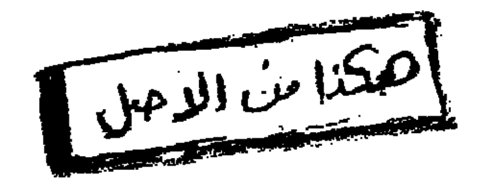


Le Monde des livres

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 15517 – 7 F

VENDREDI 16 DÉCEMBRE 1994

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Occident contre Islam ?

L'ISLAM a mauvaise presse en Occident. Et l'Occident n'a pas la cote en terre musulmane. Au point qu'à Casablanca, lors du sommet de l'Organisation de la conférence islamique (OCI), jeudi 15 décembre, Hassan II a jugé nécessaire de proposer la création d'une « Haute Instance », chargée de rectifier les lieux communs et les préjugés visant les disciples de Mahomet.

Au-delà des suspicions, des critiques et des anathèmes réciproques, le danger existe que les rivalités entre citoyens du Nord et du Sud se transforment en guerres de religion. A qui la faute initiale ? Vaine recherche, qui ne conduit à rien. Une chose est claire : les relations entre l'Islam et l'Occident ont été faussées par l'aventure coloniale. Un modèle culturel a voulu sans succès s'imposer à un autre. Et de cette épreuve de force, relancée par la révolution des mollahs iraniens puis par le développement de l'islamisme, en Algérie notamment, sont nés des ressentiments qui n'ont cessé de croître.

CHAQUE camp a fini par se figer sur ses certitudes : l'Occident a fièrement brandi – à temps et à contretemps – l'étendard de la modernité dans lequel l'Islam a voulu voir une agression culturelle sous couvert de démocratie et de laïcité, justifiant, aux yeux d'un certain nombre de musulmans, toutes sortes de réactions de défense, du simple repli sur soi à la plus aveugle des violences. Réactions d'autant plus vives qu'elles étaient souvent le fait de croyants sans réelle formation religieuse ou de manipulateurs sans scrupule.

Le message de « convivialité », de « paix » et de « tolérance » auquel Hassan II s'est référé a été brouillé par ces « attitudes » négatives. Comment imaginer qu'elles n'aient pas déclenché, en Occident, comme l'a souligné le roi du Maroc, une « campagne effrénée qui vise l'islam en tant que religion et mode de vie » ? Ceux qui ont conduit celle-ci n'ont pas fait grand effort pour dépasser les apparences : le voile – et, bien au-delà, le sort réservé à la femme dans la société – est ainsi devenu le symbole de l'obscurantisme. Et, puisque tout combat a ses héros, Salman Rushdie et Taslima Nasreen, aujourd'hui, en tiennent lieu.

MALGRÉ les mises en garde, l'amalgame a été trop vite fait entre Islam et islamisme, entre Occident et impiété. Taslima Nasreen, la proscrite, n'est-elle pas originaire d'un pays musulman – le Bangladesh – dont le premier ministre est une femme ? C'est dire que l'Islam et l'Occident ne sont pas irréductibles l'un à l'autre. Ne pouvant s'offrir le luxe de s'ignorer, ces deux mondes sont condamnés à aller l'un vers l'autre sans pour autant renier leurs propres valeurs. Tout, ou presque, est, il est vrai, affaire de définition de mots et de commentaires de textes.

Lire page 7 et nos informations sur Taslima Nasreen page 16

La visite du chef d'état-major à Sarajevo

L'amiral Lanxade veut rassurer les « casques bleus » français

L'amiral Lanxade, chef d'état-major des armées, devrait passer la journée du vendredi 16 décembre à Sarajevo, où il cherchera à rassurer les « casques bleus » français sur le sens de leur mission. Les rumeurs d'un retrait de la FORPRONU aidant, les « soldats de la paix » s'interrogent sur les conditions de plus en plus inconfortables qui leur sont faites par les Serbes bosniaques.

Les responsables militaires sont préoccupés de l'état d'esprit des « casques bleus » français en Bosnie. C'est la raison pour laquelle le chef d'état-major des armées, l'amiral Jacques Lanxade, a décidé impromptu de se rendre, vendredi 16 décembre, à Sarajevo – où la France maintient trois bataillons de « casques bleus » –, après être passé, jeudi, à Zagreb où il devrait s'entretenir avec le général français Bertrand de Lapresle, le « patron » de la FORPRONU.

Pour effectuer ce déplacement, l'amiral Lanxade a dû reporter – à une date non encore fixée – une visite officielle qu'il avait prévu de faire à Pékin du 16 au 23 décembre, sur l'invitation de son homologue chinois, afin de renouer des relations militaires bilatérales interrompues depuis 1989. Une courte visite du ministre de la défense, François Léotard, est d'autre part en cours de préparation : retardé à plusieurs reprises déjà, en raison des difficultés pour atterrir à Sarajevo, ce déplacement pourrait avoir lieu, le 24 décembre, pour célébrer Noël avec les quelque quatre mille « casques bleus » français présents dans la capitale bosniaque.

JACQUES ISNARD

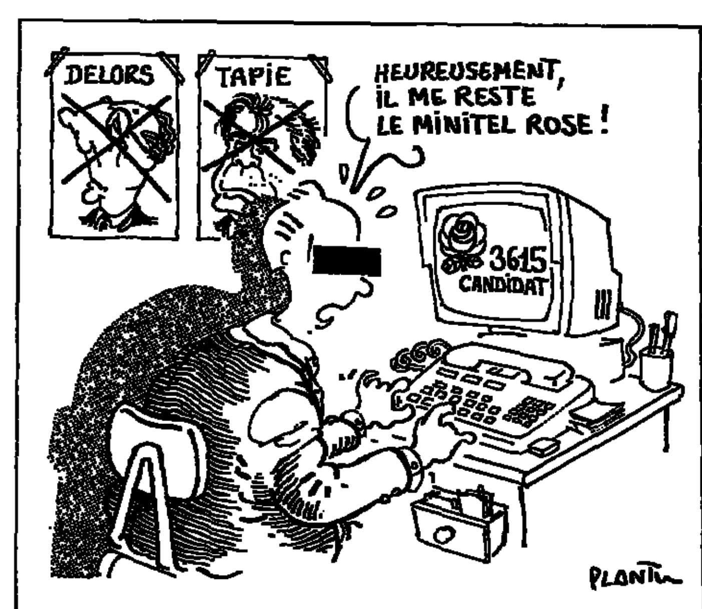
Lire la suite et nos informations page 4

Alors que M. Tapie est frappé d'inéligibilité

Le PS est partagé entre M. Joxe et M. Jospin pour l'élection présidentielle

Le tribunal de commerce de Paris a ordonné, mercredi 14 décembre, le placement en liquidation judiciaire à titre personnel de Bernard Tapie et de son épouse. Cette décision entraîne l'inéligibilité pour cinq ans du député des Bouches-du-Rhône qui devrait se voir parallèlement privé de tous ses mandats. M. Tapie a annoncé son intention de faire appel, mais ce recours n'est pas suspensif.

De son côté, le Parti socialiste cherche à s'entendre sur un candidat alliant intégrité morale et idées rénovatrices. Deux noms sont cités : celui de Pierre Joxe, avancé par les fabiusiens, et celui de Lionel Jospin, soutenu par les rénovateurs.



Lire page nos informations pages 8 et 9

POINT DE VUE

Une volonté pour l'Europe

par Jacques Chirac

« Certes, des divergences apparaîtront à mesure des circonstances. Mais elles seront toujours surmontées. A travers nous, les rapports de la France et de l'Allemagne s'établiront sur des bases et dans une atmosphère que leur histoire n'avait jamais connues. » Ainsi s'exprimait le général de Gaulle dans ses *Mémoires d'espoir,* alors que, en étroite collaboration avec le chancelier Adenauer, il jetait les bases d'un pacte sans précédent entre la France et l'Allemagne.

Car ce sont bien le courage, la lucidité et le volontarisme des deux hommes d'Etat qui ont permis, bien au-delà de la simple réconciliation, d'établir un lien historique entre deux nations qui, trois fois en soixante-dix ans, s'étaient combattues. Et la relation exceptionnelle ainsi fondée a été maintenue et développée, en dépit des bouleversements qu'a connus l'Europe.

Et pourtant, lorsqu'on évoque, aujourd'hui, les relations franco-allemandes, une analyse contrastée vient à l'esprit. D'un côté, il est indéniable que la coopération entre les deux pays n'a aucun équivalent dans les relations bilatérales entre Etats : en témoignent un dialogue politique intense au plus haut niveau, une coopération militaire allant jusqu'à la participation commune à l'Eurocorps, des échanges culturels en expansion constante, un partenariat économique très développé.

D'un autre côté, certains soulignent les insuffisances de la coopération franco-allemande. Nos deux pays s'attacheraient plus aux symboles qu'au dialogue en profondeur ; ils seraient incapables de surmonter leurs divergences sur de nombreux sujets ; leurs désaccords sur la construction européenne empêcherait celle-ci de progresser.

L'entente franco-allemande est un élément central de la politique étrangère de la France. Selon nos institutions, c'est le chef de l'Etat qui doit, dans ce domaine, imprimer sa marque. C'est pourquoi tout candidat à l'élection présidentielle doit faire connaître sa conception et sa vision des relations franco-allemandes au cours des années à venir. Pour ma part, je le ferai en exprimant une double conviction : la coopération franco-allemande est irremplaçable ; nos deux pays doivent approfondir leur entente et bâtir ensemble un projet commun pour l'Europe.

Des voix s'élèvent aujourd'hui pour nous mettre en garde contre les risques d'une nouvelle domination allemande. Forte de ses atouts économiques et de sa puissance politique recouvrée, l'Allemagne n'aurait plus besoin de la France. Elle compterait désormais en effet sur ses propres ressources pour assurer l'équilibre européen en fonction de ses intérêts. Il faudrait donc que la France aussi reprenne sa liberté et diversifie ses coopérations.

Je le dis d'emblée : je ne partage pas cette analyse, pour trois raisons.

D'abord, parce que nul n'est en droit de faire un tel procès d'intention à l'Allemagne. Je me suis pour ma part vivement réjoui de sa réunification, qui correspondait à une légitime aspiration du peuple allemand. Je crois pouvoir dire que je suis l'un des rares hommes politiques français à s'être exprimés sans réserve et très tôt sur cet événement majeur. La division de l'Allemagne était une conséquence particulièrement tragique de l'Europe de Yalta et de Potsdam, que le général de Gaulle avait vigoureusement dénoncée alors que d'autres semblaient s'en accommoder.

Lire la suite et nos informations page 6

▶ **Jacques Chirac, maire de Paris, ancien premier ministre, est candidat à l'élection présidentielle.**

La fête bleue

« Le Monde » a cinquante ans. A Paris, une exposition retrace son demi-siècle entre hier et demain

Il y a comme de l'indiscrétion à ouvrir son album de famille. Le risque de l'*impudeur* à faire visiter sa maison. Le possible ridicule lorsqu'on souffle les bougies de son gâteau d'anniversaire. Et s'ils les trouvaient moches, nos photos jaunies, celles de ces anciens qui ont bercé notre enfance, grondé les incartades et consolé les chagrins ? S'ils ne partageaient pas l'émotion de cette noce d'autrefois à la mode désuète ni notre attendrissement devant les premiers pas du bébé ? Si les placards étaient mal rangés ou le tableau de travers ? Si notre souffle était trop court et les bougies capricieuses ? Si, à cinquante ans, ils nous trouvaient trop vieux pour jouer au jeune homme, s'agaçant de nos rides, de nos rites, de nos tics ? S'ils pensaient qu'à notre âge, passion rime avec dévergondage ?

On leur avait fait une fête bleue, dans la cour de l'école des Beaux-Arts. Tapis bleu, messieurs dames ! Lumière bleue, humeur bleue, pour notre anniversaire, qui est aussi le leur, le vôtre, en somme. Pas d'huissier en gants blancs, pas de courbette devant les puissants, les lettrés, les savants, les anonymes, les amis de toujours ou de maintenant, les sarcastiques ou les amoureux éperdus. Pas de discours convenu, pas de discours *du tout où l'on s'ennuie si souvent* dans la solennité. Une invitation toute simple : vous passerez bien boire un verre, à notre, à votre, santé ! Vous cheminerez bien avec nous, le long d'une exposition où nous prenons le risque de nous dénuder, de nous montrer, de vous dire qui nous sommes.

Sous un dais blanc, on avait disposé des *nourritures terrestres et* des sourires qui n'étaient pas de circonstance. Dans deux blocs de glace jumeaux, on avait emprisonné un exemplaire de l'album du cinquantenaire, et la « une » du tout premier de nos *Monde*, daté du 19 décembre 1944. La France et l'URSS venaient de conclure un traité d'alliance et d'assistance mutuelle prévu pour une durée de vingt ans. Mussolini croyait toujours à la victoire de l'Axe. Le général de Gaulle regagnait Paris après un voyage à Moscou, et dans un texte en italique, en haut à droite, une adresse aux lecteurs établissait le principe fondateur du nouveau journal : *« Assurer au lecteur des informations claires, vraies et, dans toute la mesure du possible, rapides, complètes. »* Si la glace allait fondre doucement, le principe – dans toute la mesure du possible – tient bon, bon an mal an, depuis cinquante ans.

Le lien avec son journal est le fait d'un colloque singulier.

AGATHE LOGEART

Lire la suite et nos informations page 15

Timisoara, cinq ans après

Le 15 décembre 1989, le soulèvement des habitants de Timisoara donnait le coup d'envoi de la révolution roumaine. *Cinq ans après, la « première ville libérée du communisme »* se souvient. Aujourd'hui, les « héros » sont désabusés mais restent vigilants.

page 4

L'avenir du grand accélérateur européen

Le futur grand accélérateur de particules européen pourrait être construit en deux étapes et démarrer dès 2004, mais à puissance réduite. Les Etats membres du CERN examinent à Genève ce scénario *qui permettrait, malgré les réticences budgétaires* allemandes et britanniques, de préserver la primauté européenne dans ce domaine de la physique fondamentale.

page 13

La tentative de traversée de l'Atlantique à la nage

Guy Delage, un Nantais de quarante-deux ans, devait s'élancer, jeudi 15 décembre, depuis le Cap-Vert, au large des côtes sénégalaises, pour une traversée de 3 800 kilomètres à la nage dans l'Atlantique qui devrait le conduire aux Antilles en deux ou trois mois. Pour préparer cette aventure, il a obtenu l'assistance de quelque deux cents scientifiques.

page 13

Le gouvernement français désavoué par le Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat a donné raison aux autorités helvétiques qui avaient déposé plainte contre le premier ministre Edouard Balladur après le renvoi vers Téhéran, le 29 décembre 1993, de deux Iraniens poursuivis pour assassinat politique en Suisse. La haute juridiction a annulé le refus de la France d'extrader ces deux terroristes présumés vers la Suisse.

page 28

Controverse autour de l'insertion

L'adoption récente d'un texte élargissant le rôle des associations « intermédiaires » relance le débat sur l'insertion. Ce projet privilégierait le *« droit au travail »* par rapport au *« droit du travail »*, une thèse que récuse le ministre du travail. Les inspecteurs du *travail, quant à eux, protestent, ainsi que l'Union des* entreprises de travail temporaire, qui parle de *« dérégulation »*.

page 22

La révolution des « Izvestia »

L'immeuble imposant de l'ancien organe du Soviet suprême domine toujours la place Pouchkine, à Moscou. Mais si la façade n'a pas beaucoup changé, le quotidien, lui, connaît un fabuleux chambardement : les rédacteurs découvrent le journalisme... et les restrictions.

page 14

A L'ÉTRANGER : Allemagne, 3 DM ; Antilles, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 700 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 200 PTA ; Grande-Bretagne, 95 p. ; Grèce, 300 DR ; Irlande, 1,30 £ ; Italie, 2400 L ; Liban, 1,20 US$; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 9 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal Cont., 200 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 700 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2 FS ; Tunisie, 850 m ; USA, 2,50 $ (N.Y. 2 $).

DÉMOCRATIE

Contre la privilégiature politique, l'imagination citoyenne

Le débat sur les affaires et la corruption n'est que l'apparence d'une discussion plus essentielle sur le statut du responsable politique dans une démocratie encore immature. Une nomenklatura homogène règne tout à la fois sur la politique, les entreprises et la haute administration. Ce monde a perdu sa sensibilité sociale et son pouvoir d'imagination. Et la démocratie risque d'en payer le prix fort si nous n'en revenons pas à une conception citoyenne du politique.

par Claude Allègre

LES élections européennes ont sans doute marqué une discontinuité dans les comportements politiques des Français. Pour la première fois, les électeurs se sont massivement détournés des « partis de gouvernement » qui, ensemble, n'ont pas atteint la moitié des inscrits. Certes, depuis longtemps, les Français sont très critiques vis-à-vis des partis politiques qu'ils jugent être des écrans dans la pratique démocratique. Cependant une tradition qu'on croyait bien établie était de critiquer les grands partis dans les sondages mais de voter pour eux aux élections.

Cette rupture de comportement électoral traduit un sentiment de malaise généralisé et de défiance grandissante vis-à-vis de la classe politique. A tort ou à raison, le bons sens populaire dessine désormais une caricature de l'homme politique : incompétent et corrompu. Incapables de combattre les fléaux de la société moderne et notamment le chômage, les responsables politiques, qu'ils soient de gauche ou de droite, apparaissent mêlés à des pratiques douteuses où l'argent règne en maître. Ce sentiment obscur que la politique est une activité sale est certes vieux comme le monde. Il engendrait des personnages de roman. Il était répandu dans les couches populaires, celles que la société laissait de côté. Ce qui est nouveau, c'est qu'il s'est généralisé et atteint désormais la classe moyenne salariée « raisonnable », assise jusque-là solide de l'électorat des grands partis.

Or cette césure est un danger pour la démocratie. Sans un minimum de confiance dans les élus, sans une acceptation tacite du rôle des partis dans l'organisation de l'expression de l'opinion du peuple, la démocratie chancelle. A ce danger une seule réponse : approfondir la démocratie dans un pays où elle est encore fragile. Notre pays a découvert fugitivement la démocratie il y a deux cents ans mais n'en a commencé la pratique continue que depuis un peu plus d'un siècle. Sa tendance récurrente à faire appel à des hommes providentiels, dès qu'une situation sérieuse menace, est le témoignage le plus clair de cette immaturité démocratique.

Mais ses pratiques politiques ne le sont pas moins : de « l'irresponsabilité » du président vis-à-vis des assemblées à l'absence de vote de confiance du premier ministre désigné devant le Parlement jusqu'au recours à répétition de l'article 49-3. Pays catholique, monarchique, centralisateur, la France semble avoir du mal à assimiler les pratiques démocratiques. Certes des progrès ont été faits depuis trente ans : élection du président au suffrage universel direct (malgré quelques effets secondaires néfastes), questions orales au gouvernement le mercredi à l'Assemblée nationale, contrôle désormais admis du Conseil constitutionnel, libéralisation des médias. Pourtant, beaucoup de chemin reste encore à faire.

L'élu doit-il être un professionnel ?

On aurait tort de croire que ce malaise de l'opinion publique a pour seule origine ce que l'on groupe sous l'amalgame des « affaires ». Elles n'en sont que les stigmates. Les mesures que l'on propose ici et là, en urgence, pour calmer une opinion publique instable, insatisfaite et électoralement menaçante ne seront que des placebos si on élude la réflexion de fond. Au cœur de cette dernière se situe le débat sur le statut même du responsable politique.

L'élu doit-il être un citoyen parmi d'autres, porteur par délégation de la souveraineté populaire, ou faut-il qu'il soit un professionnel à qui le peuple confie la gestion et la défense de ses intérêts ? Les deux conceptions ont existé dans l'Histoire et ont leurs avantages et leurs partisans. A Athènes, le parti « démocrate », défenseur de la notion d'élu citoyen, avait introduit tout à la fois une dose de tirages au sort pour la désignation des archontes, ou des magistrats, des indemnités pour permettre aux plus pauvres d'exercer les charges et un contrôle *a posteriori* pour s'assurer que personne n'avait abusé de sa fonction.

A l'opposé de cette notion athénienne de l'élu citoyen se situe celle des podestats de la renaissance italienne. On élisait un professionnel qui exerçait en lieu et place du peuple le pouvoir. La compétence à exercer le pouvoir considéré comme une technique était le critère essentiel de désignation. Si nos révolutionnaires de 1789 se plaçaient sans ambiguïté dans la conception athénienne, les républiques qui ont suivi ont vu s'accentuer des dérives successives vers la conception d'un élu technicien qui s'est si bien établie aujourd'hui qu'on parle d'une classe politique, comme on parlait autrefois de la classe ouvrière.

Nous sommes dans l'époque de la complexité. Toute action publique, depuis celle du maire d'une grande ville jusqu'au responsable gouvernemental, demande une maîtrise de règles de droit de plus en plus complexes, d'une connaissance des techniques de communication, la pratique de plusieurs langues et, bien sûr, une certaine connaissance, du moins sémantique, de la technique qui règne en maître aujourd'hui – l'économie et la gestion. Sans parler du nécessaire vernis sociologique, historique, voire artistique, sans quoi tout responsable politique passe immédiatement pour un rustre.

Rivalités de personnes ou débats d'idées ?

Le besoin de politiques techniciens devenant une obligation, la nécessité d'une formation adéquate en découlait. Ainsi, l'irrésistible ascension des anciens élèves de l'ENA – je devrais dire des meilleurs anciens élèves de Sciences Po – est un résultat quasi mécanique de cet état de fait. Dans le genre recherché, ils sont incontestablement les mieux formés, les plus compétents, les plus motivés. Leur envahissement des hautes sphères de la politique ne doit rien à un esprit de clan, mais bien davantage aux mérites d'une formation adaptée. Et il est incontestable que cette évolution, cette perfusion dans la composition du personnel politique s'est traduite par une élévation du niveau moyen de compétence technique de nos élus. Il en a résulté ainsi une certaine homogénéisation des comportements, des attitudes, des méthodes d'analyses et de pensée.

Tout naturellement, cette classe dirigeante, compétente, habile et formée à l'identique a mis fin aux combats idéologiques violents qui coupaient la France en deux classes irréductibles, la droite et la gauche. Débarrassés des idéologies dont la plupart des références étrangères se sont par ailleurs effondrées, nous vivons désormais dans une société politique dont les différences de doctrines ne sont en fait que des nuances subtiles. Fini le libéralisme sauvage, finie l'appropriation étatique des moyens de production. Les rivalités de personnes ont tout naturellement remplacé le débat d'idées.

Le débat politique étant confié à des techniciens, il est devenu technique. Symétriquement, les problèmes techniques, privés ou publics, se sont politisés. A la volonté politique faite de convictions, de volonté, soutenue par une vision philosophique ou morale s'est substituée une approche théorique savante et argumentée. L'analyse l'a emporté sur la recherche des solutions. On a souvent du mal à distinguer les discours des commentateurs de ceux des hommes politiques comme si la glose se confondait désormais avec l'œuvre. L'action est désormais bornée par ce domaine étroit et mystérieux que l'on appelle « les marges de manœuvre » ; son amplitude étant réduite, l'aporie s'est peu à peu installée comme synonyme de sagesse dans le discours politique.

Le conservatisme des techniciens

Le changement étant devenu impossible, le conservatisme à donc graduellement et presque naturellement imprégné peu à peu les milieux politiques responsables à droite comme à gauche. La technique ayant envahie la politique, la haute administration a perdu sa raison d'être et le mélange des genres s'est généralisé. Il n'est donc pas étonnant que les hauts fonctionnaires quittent le service de l'Etat pour les entreprises ou la politique de manière de plus en plus précoce.

Tous ces phénomènes ont contribué à générer une nomenklatura homogène, régnant tout à la fois sur la politique, les entreprises et la haute administration. Certes, la méritocratie scolaire la distingue d'une noblesse d'ancien régime, mais les phénomènes d'héritage n'y sont pas absents comme les sociologues l'ont souligné depuis longtemps. La communauté d'origine, la camaraderie, la solidarité, le sentiment d'impunité de cette privilégiature ne sont peut-être pas totalement étrangers à la généralisation de pratiques « d'échanges » que les juges et les médias dénoncent bruyamment aujourd'hui, feignant parfois de découvrir des habitudes déjà anciennes.

Le point le plus préoccupant pour le chercheur que je suis est peut-être la perte de diversité. Formé à l'identique, sortant du même moule ou imitant dans son comportement et son langage ceux qui en sont sortis, notre personnel politique a perdu sa variété. Par là même, il a perdu d'une part sa sensibilité sociale, d'autre part son pouvoir d'imagination. Certes, il n'y a pas de naissance d'idées novatrices fécondes sans un solide substrat de connaissance, mais il n'y a pas de créations lorsqu'il y a excès d'un savoir standardisé, théorique et éloigné du concret. Nous le savons d'expérience en science, et nous veillons à maintenir partout la nécessaire diversité des générations comme des origines.

La faille entre les nantis et les exclus

Ainsi, en présence du système actuel, on peut s'interroger. Cette classe politique si qualifiée, si bien formée, est-elle capable de bousculer les dogmes économiques, les conformismes de tous genres et d'inventer les nécessaires solutions nouvelles pour demain ? Après avoir comblé les fossés idéologiques au sein de la sphère politique, le système actuel n'est-il pas en train d'ouvrir sous ses pieds une faille encore plus grande entre les nantis (nantis de travail) et les exclus ? Ces exclus qui refusent de croire qu'une société qui a accru sa richesse de plus de deux fois en trente ans, laisse 20 % de sa population au bord du chemin pour des raisons soi-disant techniques ? Cette faille en gestation ne risque-t-elle pas de générer un immense séisme social ?

Pour rompre ce tragique malentendu, ne faut-il pas revenir à la conception citoyenne du responsable politique ? Reconstituer une classe politique d'origines variées, réellement représentative des diverses catégories de Français, liée solidement à ses mandats, imprégnée de la précarité de leur charge et de sa grandeur. Une classe politique plus désireuse d'inventer l'avenir que de préserver ses avantages acquis.

Certes, il ne s'agit nullement d'instaurer je ne sais quelle distance de l'incompétence, et de mettre n'importe qui dans n'importe quelle fonction, ou d'instaurer le tirage au sort en lieu et place de l'élection, mais de revenir à une conception modernisée de l'élu citoyen. Quelques mesures simples sont à prendre : limiter tout cumul des mandats, en limiter la durée (notamment en ce qui concerne les mandats exécutifs), établir une procédure de quitus en fin de mandature, redonner aux assemblées élues des rôles de véritables parlement démocratique, mettre en place un système qui permette aux salariés du secteur privé d'occuper des fonctions électives avec la même sécurité que les fonctionnaires.

En limitant tout cumul de mandats, on soulignera l'honneur qui revient à être un représentant de ses semblables, honneur qu'on ne saurait diluer. En limitant la durée des mandats du président de la République, ou des présidents de régions, de conseil régionaux, de maires de grandes villes, on établirait un sain renouvellement du personnel politique. La durée maximum de mandat pourrait être graduée : douze ans pour les maires et les présidents de conseils régionaux et généraux, sept ou dix ans pour le président de la République. En donnant à toutes les assemblées un véritable pouvoir de contrôle de l'exécutif, sans pour autant le paralyser, on éviterait ces pratiques autocratiques locales qui déchirent l'esprit civique. Pourquoi ne pas confier aux cours des comptes nationale et régionales le pouvoir de donner le quitus de fin de mandat, assurant du même coup un examen régulier du patrimoine et des ressources des élus ? Mettre en place, en période de chômage, un système assurant un minimum de garantie aux élus nationaux issus du privé, n'est-il pas le moyen de s'assurer d'une véritable égalité républicaine ?

Mais est-ce possible ou, plus exactement, le veut-on ? La professionnalisation des politiques ne serait-elle pas une nécessité inévitable des temps modernes. L'évolution du Parti socialiste n'est-elle pas symptomatique à cet égard. Entre le parti qui choisissait un jeune premier secrétaire réellement salarié et celui d'aujourd'hui qui serait, nous dit-on, partisan du cumul des mandats, n'y a-t-il pas à la fois le signe d'une évolution des esprits et l'explication du reflux de son électorat ?

Le souvenir des assemblées révolutionnaires

La position même de ce groupe d'intellectuels protestataires, dont la posture est celle de l'aiguillon politique obstinément « extérieur », n'est-elle pas la reconnaissance des podestats ? Lamartine, Victor Hugo, Condorcet, David, Benjamin Franklin ou Newton n'étaient pas extérieurs à la bulle politique ! Comment ne pas rêver à ces assemblés révolutionnaires où l'on retrouvait mêlés toutes les élites du pays, quelles que soient leurs origines. En quelques années de tumultes, elles ont inventé pour les siècles. Plus près de nous, l'avènement de la IIIe République ou la Libération ne furent-elles pas des périodes qui surent redonner cette diversité et cette vigueur inventive aux élus ?

Mais ces références mêmes ne montrent-elles pas l'utopie du concept de l'élu citoyen ? Ne renforcent-elles pas son archaïsme et la nécessité de passer à l'élu professionnel ?

Mais, l'époque actuelle n'est-elle pas la plus grande révolution qu'ait jamais connue le monde, celle qui change, comme jamais dans l'histoire du monde, la condition humaine ? Ayant inventé les moyens de se libérer du travail pénible, étant capable de produire plus de nourriture qu'il n'en peut consommer, augmentant sans cesse son espérance de vie, l'homme moderne est incapable de gérer son triomphe. Au lieu de l'Eldorado attendu, il a fabriqué la machine à exclure, et son activité brouillonne menace désormais la planète sur laquelle il vit.

Pour résoudre cette absurde et formidable contradiction, ne faut-il pas que l'imagination citoyenne reprenne enfin le pouvoir ? Pour répondre aux défis de cette révolution profonde, ne faut-il pas de profonds changements ? Ou faudra-t-il attendre que la fièvre du samedi soir, celle qui ne touche aujourd'hui que les banlieues, n'embrase la société tout entière et ne déclenche le terrifiant mécanisme qui écrit en lettre de sang le message des exclus que l'on n'a pas voulu entendre.

▶ **Ancien conseiller de Lionel Jospin, Claude Allègre est professeur à l'université Denis-Diderot.**

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311F

Édité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
Jean-Marie Colombani, gérant.

Imprimerie du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex

Commission paritaire des journaux et publication, n° 57 437. ISSN : 0395-2037

PRINTED IN FRANCE
Le Monde sur CDROM : (1) 43-37-66-11.
Microfilms : (1) 40-65-29-33

Le Monde PUBLICITE S A
Président-directeur général : Jean-Marie Colombani
Directeur général : Gérard Morax
Membres du comité de direction : Dominique Alduy, Gisèle Peyou
133, av. des Champs-Elysées
75409 PARIS CEDEX 08
Tél. : (1) 44-43-76-00
Téléfax : 44-43-77-30
Société filiale de la SARL *le Monde* et de Médias et Régies Europe SA

Le Monde TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez LEMONDE
Le Monde - Documentation
36-17 LMDOC ou 36-29-04-56

L'intervention des forces de Moscou en Tchétchénie

Les troupes russes livrent des combats dans les faubourgs de Grozny

Les troupes russes, arrivées le 11 novembre en Tchétchénie pour mater les aspirations indépendantistes de cette petite République du Caucase, ont poursuivi leur avancée vers la capitale, Grozny. Pour la première fois, des combats se sont déroulés, mercredi 14 décembre, dans ses faubourgs.

■ NÉGOCIATIONS. Les délégations russe et tchétchène, qui négociaient depuis lundi dans la République voisine d'Ossétie du Nord, se sont séparées mercredi sur un constat d'échec.

■ ULTIMATUM. Boris Eltsine avait adressé un ultimatum aux séparatistes tchétchènes pour qu'ils déposent les armes avant jeudi 15 décembre. Les combats se poursuivant et les négociations ayant échoué, on se demande maintenant si le président russe mettra ses menaces à exécution.

Les maigres espoirs d'une solution négociée à la crise en Tchétchénie s'étaient encore amenuisés, mercredi 14 décembre, après la rupture des discussions entre les représentants russes et tchétchènes et la poursuite de l'avancée des forces russes qui ont livré des combats à une vingtaine de kilomètres seulement de la capitale, Grozny. Dans ce climat de plus en plus tendu, l'ultimatum adressé par Moscou aux Tchétchènes pour qu'ils déposent les armes avant jeudi 15 décembre semblait avoir peu de chances *d'être suivi d'effet.*

Les Tchétchènes, qui ont déclaré leur indépendance en novembre 1991, ont affirmé avoir repoussé une offensive lancée, mercredi soir, par plusieurs dizaines de blindés russes sur le village de Pervomayskaya, à une vingtaine de kilomètres à l'ouest de Grozny, a rapporté jeudi l'agence Interfax. Pendant ces affrontements, les Russes ont perdu trois blindés, les Tchétchènes, un, ainsi qu'une pièce d'artillerie, selon un bilan provisoire donné par les troupes de Grozny. Aucun chiffre sur des victimes éventuelles n'a été communiqué.

Les combats ont également fait rage, mercredi soir, dans un autre faubourg de la *capitale. Les forces russes, installées sur les* crêtes des collines surplombant Grozny au nord, ont bombardé leurs adversaires qui répondaient par des tirs provenant de Staropromyslovski, à une vingtaine de kilomètres à peine du centre-ville. Les tirs d'artillerie en provenance des deux parties se poursui*vaient au rythme d'environ un toutes les* trois-quatre minutes.

Une ville en état de siège

Les habitants de cette cité, construite pour abriter les ouvriers du *secteur pétrolier*, se pressaient sur les trottoirs, mercredi soir, cherchant des endroits pour s'abriter. *« Ici, sous les bombes, il n'y a que des femmes et des enfants et c'est le président Eltsine qui a fait tout ça »*, s'emportait une femme.

Grozny se préparait, mercredi, à l'assaut final des forces envoyées dimanche par Moscou. La capitale tchétchène, secouée par les bombardements proches et désertée *par une grande partie de ses 350 000 habi*tants, avait le visage d'une ville en état de siège. Dans les rues quasi vides, des groupes d'hommes en armes circulaient tandis que des camions remplis de combattants filaient vers le « front ». Au palais présidentiel, les femmes collectaient vêtements chauds, nourriture et médicaments pour les combattants.

Même si les affrontements autour de Grozny ont connu une certaine accalmie, jeudi matin, en raison d'un épais brouillard, les perspectives d'un cessez-le-feu étaient assez maigres. La délégation russe, qui *négociait depuis lundi* avec des représentants tchétchènes à Vladikavkaz (Ossétie du nord) devait rentrer jeudi 15 décembre à Moscou en raison de l'échec des pourparlers, a indiqué le chef de cette délégation.

La veille, Ousmane Imaïev, procureur général de la République tchétchène, avait affirmé que *« toutes les propositions des Russes insistent sur le fait que la Tchétchénie fait partie de la fédération de Russie, ce qui est inacceptable. »*

De son côté, le président tchétchène, Djokhar Doudaev, a évoqué, dans un discours très belliqueux, une *« guerre à mort »* et a promis que son peuple résisterait *« jusqu'au bout »*. Cet ancien général de l'armée soviétique, qui avait jusqu'à présent *pris soin d'apparaître en civil*, avait, *cette* fois, endossé son uniforme. Il a également déclaré, mercredi soir, sur NTV, une chaîne de télévision privée russe, que ses troupes avaient capturé une centaine de soldats russes qui seront désormais traités comme des prisonniers de guerre. Or précisément, *c'est la capture de quelques soldats russes* ayant participé à l'offensive avortée contre Grozny fin novembre, qui avait servi de prétexte à Moscou pour intervenir en Tchétchénie. – *(AFP, Reuter.)*

La crise accentue le vide du pouvoir au Kremlin

MOSCOU

de notre correspondante

AL GORE DIT QUE CLINTON AIMERAIT SAVOIR CE QUI PEUT ARRIVER EN TCHÉTCHÉNIE...

ILS NE LE SAVENT PAS NON PLUS?!

PANCHO

Un président dont la presse se demande s'il a été *« mis en repos »* par son entourage, comme Mikhaïl Gorbatchev le fut à Foros par les putschistes d'août 1991 ; un « entourage » qui ne se montre pas, à l'exception de ceux qui *n'ont pas le pouvoir de décider* ; un ministre de la défense qui déclare *« n'avoir pas pensé »* que ses chars, envoyés réduire la Tchétchénie, on ne sait pas exactement par qui, pouvaient être attaqués par la population locale ; des bombardements « systématiques » entamés, mercredi 14 décembre, contre une ville peuplée, également, de dizaines de milliers de Russes ; et, enfin, des députés incapables de savoir s'ils veulent ou non cette guerre, dont on leur assure qu'elle *« n'existe pas »* : mercredi 14 décembre, la Russie vivait ainsi la quatrième journée de son offensive contre un des « sujets » de sa Fédération. Le sujet en question ayant déjà survécu à deux cents ans de guerre contre la Russie et n'ayant plus à démontrer qu'il ne veut pas être « russe ».

L'extraordinaire reste, peut-être, qu'il se trouve encore, dans ce pays sans repères, des exécutants pour tenter d'expliquer que *« tout est sous contrôle »*. Par exemple, le porte-parole présidentiel, Viatcheslav Kostikov – celui-là même dont la mise à l'écart avait été annoncée il y a un mois –, qui a déclaré n'avoir pas *« vu personnellement »* Boris Eltsine, mais que, *« selon ceux qui l'ont approché »*, le président *« se remet »* de l'opération de sa cloison nasale et rencontrera *« peut-être »* le vice-président américain Al Gore, venu mercredi à Moscou. Il doit y présider, avec le premier ministre Viktor Tchernomyrdine, deux jours de réunions de la commission russo-américaine de coopération économique et technologique, présentée à Washington comme la grande réussite de la coopération avec Moscou. On y parlera de pétrole, de cosmos et de nucléaire. Comme si de rien n'était.

Les « ministères de force »

Outre M. Kostikov, l'obscur Nikolaï Egorov, une des figures officiellement en charge des opérations en Tchétchénie, s'est aussi exprimé, à quelques heures de l'expiration de l'ultimatum donné aux Tchétchènes pour déposer les armes. Il a affirmé qu'il n'y *« aura pas d'assaut contre Grozny avant... le 15 décembre »*. Ce qui était faire de nécessité vertu, les chars russes n'ayant toujours pas réussi, jeudi matin, à atteindre la capitale tchétchène, laissant les avions et les hélicoptères entrer systématiquement en action. M. Egorov a aussi annoncé qu'il rentrera à Grozny *« comme représentant de Boris Eltsine, dès que les bandes criminelles seront liquidées, pour y organiser des élections générales vers le printemps 1995 »*.

Hypothèses absurdes car il est évident que, si Grozny devait tomber, seul un régime militaire russe pourrait s'y maintenir, excluant des élections libres. Celles-ci, de toute manière, ramèneraient, plus que jamais, au pouvoir des indépendantistes. Nikolaï Egorov est le sixième homme en trois ans à être chargé des « nationalités » au sein du gouvernement russe. Il vient d'être promu vice-premier ministre pour avoir une autorité, toute théorique, sur les ministres de l'intérieur, de la défense et du contre-espionnage, *qui mènent* les opérations en Tchétchénie.

Le « premier vice-premier ministre », Oleg Soskovets, a été, de son côté, chargé de coordonner, de Moscou, l'action de cestrois « ministères de force », comme on dit ici, avec celle du reste du gouvernement. On le disait, pourtant, déjà surchargé de travail : il gérait au jour le jour les crises aiguës du pays – endettements, faillites, négociations avec l'Ukraine, comme avec une série d'Etats étrangers dont la France. Il doit désormais s'occuper de trouver des fonds pour financer la nouvelle guerre –, alors qu'une mission du FMI se trouve précisément à Moscou –, d'envoyer sur place des avions *« d'aide humanitaire »* et d'expulser *« les journalistes qui ne rendent pas compte objectivement de la situation »*, ceux du moins qui échappent aux tirs des militaires russes.

Le premier ministre, enfin, Viktor Tchernomyrdine, s'est retrouvé, une fois de plus, obligé d'endosser une politique qu'il n'a pas choisie. Il avait failli perdre son poste à l'automne, mais reste, théoriquement, celui qui doit assurer l'intérim en cas de vacances du pouvoir présidentiel. Alors que M. Eltsine a été « hospitalisé » le 9 décembre, c'est le 13 seulement que M. Tchernomyrdine informa le pays que lui aussi estimait qu'il n'y avait pas *« d'autres moyens que militaires »* pour défendre la Constitution russe et l'intégrité territoriale de la Fédération.

L'heure des généraux

Plus inquiétant : même les adjoints considérés comme les plus influents autour de Boris Eltsine ont indiqué n'avoir pas participé à la décision d'envoyer les chars en direction de Grozny. Outre une série de conseillers *« libéraux »*, le premier adjoint du président, Viktor Illiouchine, rarement classé dans cette catégorie, a déclaré que ce fut aussi son cas.

« Le problème n'est pas tant que des procédures de prise de décision ont été violées, c'est qu'il n'y a pas de procédures du tout », commentait M. Oto Latsis, membre d'un « conseil présidentiel » consultatif.

Récemment, le commentateur militaire du journal *Segodnia* Pavel Felgengaouer, proche de l'état-major, avait expliqué comment l'adjoint de Boris Eltsine pour les affaires de sécurité, Iouri Batourine, devait filtrer les décisions du ministre de la défense Pavel Gratchev, avec lequel *« il s'entend tellement mal qu'il ne lui parle plus »*, préférant passer par le vice-ministre de la défense Andreï Kokochine, le seul civil du ministère et, en tant que tel, objet d'un certain ostracisme dans l'institution militaire...

Dans la recherche donc des personnages-clés de « l'entourage » présidentiel, les regards se tournent actuellement vers le secrétaire du conseil de sécurité Oleg Lobov, un vieil ami de Boris Eltsine, qui avait accusé, en octobre, les banquiers d'avoir *« comploté »* contre le président en *« spéculant »* contre le rouble. Ou, plus encore, vers les chefs de ses services de sécurité et de sa garde, les généraux Barsoukov et Korjakov. Ce dernier, dit-on, ne quitte pas le président d'une semelle. L'autorité de ces deux *hommes s'est étendue depuis un* an aux principales unités militaires d'élite du pays et aux commandos « antiterroristes » qui auraient la charge d'une éventuelle opération contre le président Doudaev à Grozny.

Mais les meilleurs « professionnels » de ces unités sont nombreux à les avoir quittées, notamment après l'attaque de la « Maison Blanche » en octobre 1993, pour rejoindre les polices *privées des banques et autres nouvelles* puissances du pays. De plus, l'autorité de ces deux généraux, et de ceux qui dirigent les trois « ministères de force », pourrait, comme l'a estimé mercredi un autre membre du conseil présidentiel, Leonid Smeriaguine, fondre comme neige au soleil : si les opérations militaires « se compliquent », ce seront alors les commandants locaux qui prendront les décisions de leur propre chef, comme ils commencent d'ailleurs à le faire.

SOPHIE SHIHAB

COMMENTAIRE

Le silence complice des Occidentaux

WARREN CHRISTOPHER n'en rajoute-t-il pas un peu ? Après avoir donné son aval à l'entrée des troupes russes en Tchétchénie, voilà *que le secrétaire* d'Etat américain déclare que Boris Eltsine *« a probablement fait ce qu'il avait à faire »* en voulant occuper la petite République sécessionniste. Oubliant, au passage, les précédentes interventions des Russes, avortées du fait de la résistance tchétchène, M. Christopher y va même de son compliment à l'égard des autorités russes qui, selon lui, *« ont fait preuve d'autant de retenue qu'il était possible »*.

Pour Washington, la Tchétchénie reste donc *« une province »* qui *« avait les moyens de présenter ses griefs par le biais du Parlement russe »*. Les explications gênées du porte-parole du département d'état n'y changeront rien : le chef de la diplomatie américaine a, tout simplement, approuvé l'écrasement programmé de la volonté d'indépendance d'un peuple.

Déjà choquante *« moralement »*, cette position est, politiquement, dangereuse. Alors qu'à Moscou même les forces démocrates, comme une partie de l'armée, s'opposent à l'intervention en Tchétchénie et jugent de plus en plus inquiétantes les dérives de Boris Eltsine, Washington continue de donner des brevets de démocratie au président russe et, partant, de le laisser agir à sa guise. Jusqu'où ?

Une échappatoire trop facile

La menace de désintégration de la Fédération de Russie est réelle. Encore faudrait-il se poser la question de savoir si ce danger vient du désir d'autonomie d'un million de Tchétchènes ou de l'incurie d'un pouvoir gangrené par les mafias et incapable de remplacer l'ordre soviétique par *une organisation* équilibrée de la société.

Lorsque des régions entières, comme en Sibérie, échappent à toute autorité, sinon celle des potentats locaux ; lorsque les lois sont plus que bafouées : ignorées ; lorsque, enfin, l'Etat semble soumis aux humeurs de quelques personnages imprévisibles, mettre en cause les seuls Tchétchènes est une échappatoire trop facile – qui peut permettre d'avaliser une répression en bonne et due forme.

L'Europe n'est pas en reste. Avec, somme toute, aussi peu de nuances que Washington, Paris a ainsi admis que la Tchétchénie était essentiellement une affaire d'ordre intérieur pour la Russie, donnant à celle-ci toute latitude pour régler ce problème à sa convenance. De même, il ne s'est trouvé pratiquement aucune organisation de défense des droits de l'homme pour protester contre l'entrée des chars russes en Tchétchénie. Le précédent est grave. Pour ne citer que cet exemple : si l'armée turque procède, en ce moment, à un véritable ratissage des régions kurdes, n'est-ce pas, aussi, une « affaire intérieure » à laquelle il convient de ne pas se mêler ? Bref, la Tchétchénie est russe. Comme l'Algérie était française ?

JOSÉ-ALAIN FRALON

Un entretien avec le président roumain

Ion Iliescu : « Pas un seul ministre actuel n'a eu de responsabilités politiques » avant 1989

Dans un entretien accordé au *Monde* lors de son passage à Paris, fin novembre pour l'assemblée de l'Union de l'Europe occidentale, le président Ion Iliescu – réélu en septembre 1992 – dressait le bilan de cinq ans de changements dans son pays.

« Les cinq dernières années ont été une période d'Histoire condensée. La première phase fut celle de l'explosion populaire lors de la révolution. Cette phase s'acheva avec la préparation des élections de mai 1990. La deuxième phase de deux ans fut marquée par l'élaboration de la nouvelle Constitution et la construction de l'Etat. Nous sommes entrés dans la troisième phase, dominée par la réforme économique. En politique, on fait des révolutions, des changements dans des périodes courtes. Pour l'économie, ce n'est pas possible ! L'économie ne supporte pas de changements brusques.

» Depuis cinq ans, beaucoup de choses ont changé dans ce domaine. Dans les premiers mois de 1990, on a liquidé les structures centralisées de planification, de contrôle des prix, des salaires et on a libéralisé le commerce intérieur et extérieur. On a aussi commencé le processus de privatisation. Il y a désormais plus de 500 000 agents économiques, dans le cadre de l'initiative privée. Ils produisent un tiers du PNB et emploient un tiers de la population active.

» Depuis cinq ans, c'est l'industrie qui a souffert le plus. Ses capacités de production ont baissé de moitié par rapport à 1989. Le nouveau secteur privatisé a diminué l'ampleur du chômage (11 % de la population active), qui est peut-être le choc social et psychologique le plus grave pour les gens, plus important encore que la diminution du pouvoir d'achat, qui est aussi un phénomène grave. On peut cependant parler d'un commencement de redressement économique depuis un an.

» La croissance va peut-être atteindre 3 % cette année, c'est déjà un signe positif. L'inflation sera de 70 % cette année, soit une baisse sensible par rapport à l'année dernière *[300 %]*. On assiste à une relance des exportations et cette année il y aura un équilibre relatif de la balance commerciale.

» Les Roumains ne ressentent pas encore les effets positifs du changement. Certaines catégories de la population ont bénéficié d'une vie meilleure, mais la grande majorité souffre de la détérioration de la situation économique.

» Dire que la Roumanie n'a pas connu d'alternance *[politique]* depuis le changement de régime, comme l'a récemment écrit *le Monde*, n'est pas correct. Depuis décembre 1989, il y a eu quatre gouvernements [...]. On parle d'une tendance à la réhabilitation de l'ancien régime. Or pas un seul ministre actuel n'a eu de responsabilités politiques avant la révolution. Le premier ministre, Nicolae Vacaroiu, était un technocrate qui a travaillé dans les anciens gouvernements, mais il n'avait aucune responsabilité politique.

» En ce qui concerne les étiquettes que l'on donne aux uns et aux autres et à certains partis qui soutiennent le gouvernement, on peut toujours les discuter. Mais il faut se référer à une réalité existante, à l'architecture du Parlement qui existe et qui est issu d'une élection libre. »

Propos recueillis par YVES-MICHEL RIOLS

Timisoara : requiem pour une révolution

Cinq ans après l'insurrection, la ville « rebelle » est fatiguée, mais reste vigilante

TIMISOARA

de notre envoyé spécial

« L'anniversaire ! Que voulez-vous que nous fêtions ? » Cinq ans après les événements de décembre 1989, Viorel Oancea, le maire d'opposition de Timisoara, est désabusé. Les premières décorations de Noël ont bien fait leur apparition dans les vitrines des magasins, mais les festivités du 15 décembre, commémorant les premières manifestations qui aboutirent à la chute de Ceausescu, s'annoncent discrètes.

Timisoara, la première ville roumaine libérée du communisme, a tourné la page. La révolution, à vrai dire, n'intéresse plus grand monde. Les lieux symboliques des journées sanglantes de décembre 1989 portent les marques de cette désillusion. L'ancienne résidence de Ceausescu a été transformée en hôtel et, dans le centre-ville, les traces des balles tirées sur les façades ont été effacées. Quant à l'église du pasteur protestant d'origine hongroise, Laszlo Tökes, dont l'ordre de mutation par le pouvoir avait déclenché les premières manifestations, elle a recrouvré son calme.

Située dans l'enceinte d'une austère maison en brique, rien ne la distinguerait des autres habitations de la rue si ce n'est une plaque de marbre rappelant, en plusieurs langues : *« Ici commença l'abolition de la dictature. »* Depuis, le pasteur Tökes a été nommé évêque de l'Eglise réformée et a quitté la ville.

« Hallucinations collectives »

A quelques kilomètres de là, une centaine de « martyrs » parmi lesquels des enfants, tombés sous les tirs de miliciens fidèles au pouvoir ou victimes de la panique des jeunes militaires, reposent dans un coin du cimetière de la ville, coincés entre le boulevard circulaire et une cité ouvrière. Ironie de l'Histoire, la flamme qui brûle en permanence en souvenir des « héros anticommunistes » est séparée par une simple allée du carré « russe », à la mémoire des quelques deux cent cinquante soldats soviétiques, tombés sur le sol roumain pendant la seconde guerre mondiale et enterrés dans plusieurs fosses communes marquées de l'étoile rouge.

De l'autre côté de la rue, « le cimetière des pauvres » a retrouvé sa triste fonction. Il fut le théâtre de la macabre mise en scène du « faux charnier ». *« Nous étions en état de choc, victimes d'une hallucination collective. J'ai vu le cadavre de la femme avec son bébé sur le ventre. Il y avait peut-être cinq corps, j'en voyais vingt »*, raconte aujourd'hui Cornel Balint, président d'une des six associations de révolutionnaires de la ville, qui regroupent quelques-unes des huit cents personnes récompensées pour avoir été blessées, arrêtées ou mêlées aux combats.

Aujourd'hui, le *« monument aux héros inconnus de 1989 »* ne fait aucune allusion à cet épisode, et l'on continue à enterrer sur ce terrain en friche ceux qui ne peuvent se payer une sépulture décente.

Timisoara n'oublie pas ce sacrifice, mais cette ville cosmopolite, où les Roumains cohabitent avec des Serbes, des Allemands et des Hongrois, cultive sa différence avec le reste du pays. *« Ce que nous avons fait était spontané, alors que les tueries qui suivirent à Bucarest furent inutiles »*, juge Radu, un « révolutionnaire » qui a partiellement perdu l'usage de sa jambe droite pendant les premières fusillades. Cette révolution, qu'il dit avoir été *« confisquée par Bucarest »*, il voudrait l'oublier.

Toutefois, insiste le maire, les « révolutionnaires » d'hier, aussi fatigués soient-ils, restent vigilants. D'ailleurs, dès le 15 décembre, date anniversaire du soulèvement, les syndicats organiseront trois jours de manifestations pour protester contre la politique économique du gouvernement. *« Timisoara*, conclut fièrement Viorel Oancea, *est toujours une ville rebelle ! »*

CHRISTOPHE CHATELOT

Héros « par hasard et inconscience »

TIMISOARA

de notre envoyé spécial

« Les valeurs de solidarité et d'union qui caractérisent l'esprit de la Révolution s'effondrent sous le poids de l'individualisme. » Aussi, pour éviter qu'elles ne disparaissent totalement, Costel Balint s'est lancé dans l'écriture. Ce professeur d'éducation physique de quarante-quatre ans au lycée Jean-Louis-Calderon, du nom du journaliste français tué pendant les événements à Bucarest, a ainsi consigné dans deux livres autobiographiques le soulèvement de sa ville.

Son histoire de « révolutionnaire ordinaire » commence le 15 décembre 1989. En rentrant chez lui ce jour-là, Costel Balint se joint par curiosité aux dizaines de personnes rassemblées devant l'église du pasteur Tökes. *« Je passais là par hasard. Je suis resté par inconscience »*, se rappelle-t-il. Jusqu'à ce que la milice l'arrête quelques heures plus tard.

« J'ai été battu, menacé d'exécution et enfermé avec deux cents personnes, des blessés pour la plupart, dans une cellule prévue pour quatre-vingts. Des moteurs avaient été mis en marche devant l'unique fenêtre pour nous empêcher de respirer. J'ai cru que j'allais mourir. » Costel Balint sera relâché le 20 décembre, le jour même où Timisoara a été proclamée *« ville libérée du communisme »*. *« C'était*, insiste-t-il, *la plus grande joie de ma vie. »*

Depuis cinq ans, la désillusion l'a progressivement emporté. Il sourit aujourd'hui en évoquant le *« certificat de révolutionnaire »* qui exempte d'impôts et permet de voyager gratuitement à tous ceux qui, comme lui, ont participé aux combats. Maigre consolation : *« A Timisoara, un révolutionnaire ne représente plus rien. Mais je dois témoigner et écrire pour que mes enfants sachent ce que nous avons fait. »*

C. Ch.

Le conflit dans l'ex-Yougoslavie

L'amiral Lanxade veut rassurer les « casques bleus » français

Suite de la première page

A Sarajevo même, les restrictions de carburant, de courant électrique ou de nourriture, ainsi que les rumeurs de préparatifs d'un retrait possible des contingents de l'ONU rendent très difficile l'exercice de leur mission par les « casques bleus » (*le Monde* du 13 écembre). Du fait de l'étreinte que les Serbes exercent sur la ville et de la fermeture de l'aéroport, les « soldats de la paix » sont privés de gazole pour le chauffage de leurs postes, d'essence pour leurs véhicules et ils consomment des rations dont les stocks ne se renouvellent pas au même rythme alors que l'hiver commence à se faire durement sentir sur toute la région. Selon des sources militaires à Paris, il n'y aurait plus, actuellement, qu'une semaine de stock de rations disponible.

Outre une compagnie de QG, la France a déployé à Sarajevo trois bataillons de neuf cents hommes chacun : deux unités parachutistes (fournis par le 9e régiment de chasseurs parachutistes et par le 8e égiment parachutiste d'infanterie de marine) et une formation alpine (le 7e ataillon de chasseurs alpins). C'est cette dernière unité qui semble aujourd'hui, plus que les deux autres, se poser des questions sur le sens de sa mission. Les chasseurs alpins français sont, en effet, déployés sur le mont Igman où ils sont plus isolés que d'autres « casques bleus » et où leurs conditions de vie et de travail les font s'interroger, comme l'ont expliqué certains d'entre eux à la télévision.

Le 7e bataillon de chasseurs alpins, normalement basé à Bourg-Saint-Maurice (Savoie) et qui est commandé par le colonel Dominique Deawarde, est déployé en Bosnie depuis septembre et sa relève est prévue en mars 1995. Durant les dernières semaines, il a rencontré *« une situation tactique »* délicate, ayant dû, sous l'effet de combats entre Serbes et Musulmans, suspendre son rôle d'interposition. Récemment, le général de division Hervé Gobillard, qui commande le secteur de Sarajevo, a expliqué, en s'en prenant aux Serbes, que ses hommes ne pouvaient plus assurer leur mission, terrés qu'ils sont et quasiment otages. Il s'est plaint de ne pouvoir ravitailler ses « casques bleus », ni même faire évoluer son dispositif au gré des circonstances.

L'amiral Lanxade ne devrait pas se contenter de prendre le pouls du dispositif français à Sarajevo. Selon son entourage, il expliquera aux « casques bleus » que la mission de l'ONU continue et qu'ils doivent se tenir prêts à la remplir malgré les provocations des Serbes à leur encontre, sur le terrain. A certains de ses subordonnés, le chef d'état-major des armées a rappelé, il y a quelques jours, qu'*« il n'y a pas d'autre solution que négociée »* et que *« la présence de la FORPRONU a permis de sauver des milliers et des milliers de civils »*. Par ailleurs, l'amiral Lanxade a prévu de pouvoir exposer aux chefs militaires, qu'il rencontrera sur le terrain, les « maquettes » à l'étude dans les états-majors et les modalités pratiques d'un retrait éventuel, s'il venait à être décrété.

Au début de la semaine prochaine, le chef d'état-major des armées françaises se rendra à La Haye (Pays-Bas), pour une réunion avec ses homologues venus de pays dont des unités sont aujourd'hui engagées en ex-Yougoslavie. A cette séance de travail entre représentants militaires doivent participer des chefs d'état-major de pays membres de l'OTAN comme des chefs d'état-major de pays (Pakistan, Bangladesh, Ukraine, tc.) qui contribuent à fournir des contingents de « casques bleus ».

JACQUES ISNARD

L'OTAN souhaite renforcer la FORPRONU

BRUXELLES

de notre correspondant

Une fois de plus, la situation en Bosnie a été le thème majeur de la conférence des ministres de la défense de l'OTAN qui a lieu chaque année en décembre pour la concertation et la planification militaire entre alliés. Commencée mercredi 14 décembre, la conférence a examiné plusieurs propositions d'origine française, alors que la France, paradoxalement, était absente des débats.

En effet, elle ne participe pas aux réunions ordinaires des ministres de la défense depuis son retrait, en 1966, des structures militaires intégrées. Sa présence à la précédente session ministérielle, à Séville fin septembre, s'expliquait par le caractère informel de la consultation entre alliés au sujet de l'ex-Yougoslavie. Mais Paris fera entendre sa voix lundi 19 décembre à La Haye, où les Etats-Unis et les pays qui ont des hommes dans le contingent de la FORPRONU en Bosnie ont décidé de se réunir au niveau des chefs d'état-major.

Le retrait des « casques bleus » fait l'objet d'études par les états-majors, mais il a cessé, pour le moment, d'être l'hypothèse numéro un, selon diverses déclarations. La tendance est plutôt au renforcement des troupes et à l'amélioration de leur efficacité, sans modifier le caractère humanitaire de leur mission. Les Américains préconisent un relatif regroupement des hommes de la FORPRONU, actuellement dispersés dans une vingtaine de sites. La suggestion française d'*« itinéraire humanitaire protégé »* entre le port croate de Split et Sarajevo semble avoir été bien accueillie par l'ensemble des alliés. *« Une idée très intéressante qui devra être étudiée par les états-majors »*, a dit, au cours d'une conférence de presse, Malcolm Rifkind, secrétaire britannique à la défense.

La réunion des ministres avait aussi pour objet le partenariat avec leurs anciens adversaires du pacte de Varsovie, notamment à la lumière du refus, au moins provisoire, de la Russie de s'engager plus avant dans ce partenariat, pour manifester sa réprobation devant les projets d'élargisssement de l'Alliance à certains de ses voisins. *« Il faut lier l'élargissement à nos relations avec la Russie, la sécurité forme un tout »*, a dit M. Rifkind.

JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE

Les Serbes font appel à Jimmy Carter

NEW-YORK (Nations Unies)

de notre correspondante

Les Serbes bosniaques ont fait appel à la médiation diplomatique de l'ancien président américain Jimmy Carter pour *« mettre fin à la guerre »* en Bosnie.

Lors d'un entretien avec la chaîne de télévision CNN, dans la nuit du mercredi au jeudi 15 décembre, le chef des Serbes bosniaques, Radovan Karadzic, a exhorté l'ancien président américain à se rendre immédiatement à Pale, fief des Bosno-Serbes. Il a, dans la même intervention, présenté ce qu'il a appelé une série de *« concessions »* visant à *« normaliser la situation avec la FORPRONU »*. Détaillant ce *« plan de paix »* en six points, M. Karadzic a proposé de libérer les « casques bleus » retenus en otage, d'assurer leur liberté de mouvement, ainsi que celle des convois humanitaires de l'ONU ; il offre d'élargir tous les prisonniers musulmans âgés de moins de dix-neuf ans ; les Serbes, dit-il encore, sont prêts à accepter un cessez-le-feu *« immédiat »* à Sarajevo et à rouvrir l'aéroport de la ville.

Parlant également sur CNN, M. Carter a jugé que les propositions des Serbes étaient *« un pas dans la bonne direction »*. Il a indiqué qu'un éventuel voyage en Bosnie dépendrait de l'aptitude des Serbes à *« concrétiser »* leurs propositions dans les vingt-quatre heures. Il a fait part de ses contacts avec M. Karadzic au président Bill Clinton qui s'est dit *« encouragé mais sceptique »*. Depuis le mois de juin, M. Carter s'est déjà rendu en Corée du Nord et à Haïti. En tout état de cause, a expliqué l'ancien président, il effectuera ce voyage en Bosnie à titre personnel.

AFSANÉ BASSIR POUR

هكذا من الاهمل

EUROPE

ITALIE

Le gouvernement est en coma dépassé

ROME

de notre correspondante

Quelques jours ? Quelques heures ? Le gouvernement de Silvio Berlusconi, désormais en coma dépassé, vit, semble-t-il, ses derniers moments. Et si, en l'absence encore de tout signe de Milan – où les juges n'ont pas encore statué sur la suite à donner à l'interrogatoire-fleuve du président du conseil –, certains spéculent déjà sur son éventuel renvoi devant les tribunaux, quelle importance à présent ?

Procès ou affaire classée, les mésaventures de M. Berlusconi avec les magistrats ne concerneront bientôt plus que lui, sans interférer davantage avec ses fonctions actuelles. Officiellement, l'acte de décès du gouvernement devrait être dressé dès le 21 décembre. Au lendemain du vote définitif de la loi de finances 1995, le président du conseil se rendra à la Chambre des députés, ainsi qu'il l'a annoncé mercredi 14 décembre, dans une lettre à la présidente, Irene Pivetti. M. Berlusconi entend, écrit-il, *« faire un certain nombre de communications »*.

Il entend surtout contraindre son allié « traître », la Ligue du Nord, à ne pas lui voter la confiance. En d'autres termes, si le gouvernement doit tomber, Silvio Berlusconi préfère choisir lui même l'heure, l'endroit et les modalités. Ne serait-ce que, dans l'hypothétique perspective de nouvelles élections rapides, pour démontrer à ses électeurs qu'il est avant tout victime du « lâchage » d'alliés peu dignes de confiance.

Mais, dans le jeu de massacre actuel qu'est devenue la politique italienne, pourra-t-on attendre jusqu'à la semaine prochaine pour prendre définitivement acte d'une crise déjà largement consommée ? Un nouvel appel pressant à en finir est arrivé mercredi du patronat, inquiet du rapport sévère des experts du FMI sur les mesures d'austérité prévues pour assainir les finances publiques en 1995.

L'opposition, elle, parlait d'une motion de confiance au Sénat sera-t-elle maintenue ? Et que dire du conseil des ministres qui devait se réunir jeudi ? Tout est possible, et la classe politique fait le gros dos. Oscar Luigi Scalfaro, le président de la République, en tête, qui a fait annuler tous ses rendez-vous pour jeudi. Si crise il y a, c'est à lui en effet qu'il reviendra de dissoudre les Chambres et de charger quelqu'un de former le nouveau gouvernement. Un « technicien » des finances comme le fut le président du conseil Carlo Azeglio Ciampi ? Une « autorité institutionnelle » comme présidents d'une Chambre ? Un leader politique ?

La recherche d'une nouvelle majorité

Seule certitude : cette étrange majorité qui soutenait le gouvernement, faite d'un parti fantôme, Forza Italia, coagulé autour de la seule présence de M. Berlusconi, et de deux alliés-ennemis, la Ligue du Nord et l'extrême droite de l'Alliance nationale, est de toute façon déjà morte. Et tombée mercredi au champ de « déshonneur » en pleine Chambre des députés, où les élus de la Ligue et ceux d'Alliance nationale et de Forza Italia ont failli en venir aux mains.

Et ce, après que la présidente de la Chambre, Irene Pivetti, elle-même issue des rangs de la Ligue, qui s'est fait traiter au passage de *« traître »* et de *« fomenteuse de coup d'Etat »*, eut réussi à faire voter avec l'appui conjugué de l'opposition et de la Ligue, la création d'une nouvelle commission destinée à mettre un peu d'ordre dans la jungle des télévisions du pays. Une initiative qui n'a rien d'anodin, car elle prive la commission culture déjà existante, dirigée par Vittorio Sgarbi, un « fidélissime » de Silvio Berlusconi, de presque tout pouvoir sur un secteur sensible.

Alors la majorité est morte, vive la majorité ! Du moins la « nouvelle ». Celle née sur le terrain, dans les votes à la Chambre, semble à présent s'esquisser. A savoir un autre tiercé, lui aussi un peu « insolite » : le PDS (ex-PCI), la Ligue ; et le Parti populaire (PPI), héritier de la vieille démocratie-chrétienne. A part une allergie évidente à l'encontre de M. Berlusconi, quel est le ciment de cette nouvelle alliance ?

« Une vision fédéraliste ; le désir d'un système électoral majoritaire à deux tours ; l'opposition au présidentialisme voulu par la droite », répond Massimo D'Alema, secrétaire du PDS. Soit ! Mais une alliance pour quoi faire ? Et là, les opinions divergent un peu, notamment sur la durée du futur gouvernement (simple transition ?) ; les limites des alliances supplémentaires possibles (avec une Forza Italia « post-berlusconienne » ? Rifondazione Comunista ? En excluant totalement à droite Alliance nationale ?) ; voire même sur la « structure » de l'accord (autonomie complète des participants ? accords tactiques ?).

Qu'on appelle ce nouveau rassemblement en gestation un « gouvernement de salut public » ; « un gouvernement institutionnel », ou un *« gouvernement libéral-labouriste »* (la trouvaille est d'Umberto Bossi, patron de la Ligue) cela revient au même : il s'agirait de mener les réformes nécessaires à terme (loi électorale et loi anti-trust) et de préparer sans hâte excessive les élections.

Réponse de Forza Italia et de l'Alliance nationale, qui caressent l'idée d'élections anticipées à défaut d'un gouvernement Berlusconi-bis : ne vendez pas la peau de l'ours avant de l'avoir tué ! Nombre d'électeurs de la Ligue et du PPI sont eux-mêmes en effet « allergiques » à l'idée d'un rapprochement avec leurs anciens ennemis « communistes » du PDS. Cette majorité, issue non des urnes mais des *combinazione* politiques, disent les amis de M. Berlusconi, pourrait avoir des surprises.

MARIE-CLAUDE DECAMPS

DIPLOMATIE

Après le sommet d'Essen

Séance mouvementée pour M. Kohl au Parlement européen

STRASBOURG

de notre correspondant

Tout avait commencé selon le cérémonial habituel. Helmut Kohl, présentait, mercredi 14 décembre, au Parlement européen le bilan du conseil d'Essen et des six mois de présidence allemande. Emettant des regrets pour la défection de la Norvège, il s'était félicité du dialogue politique instauré avec les pays d'Europe de l'Est et du déblocage du dossier Europol. Et, bien sûr, il avait rendu un hommage appuyé à Jacques Delors pour son action à la tête de la Commission de Bruxelles.

Il n'y avait pas là de quoi indisposer un parlement peu enclin en règle générale à s'insurger contre les autorités suprêmes des Douze. Mais quelques députés avaient décidé de donner la réplique en critiquant certains aspects de ce bilan, provoquant une riposte acerbe contre le travail des parlementaires. *« Vous critiquez l'image que nous donnons de l'Europe aux citoyens, mais avec un cinquième de l'assemblée présent aujoud'hui, ne vous étonnez pas des résultats des élections »*, a lancé le chancelier devant l'hémicycle aux trois quarts vide. Reconnaissant qu'il n'était pas venu *« pour entendre des chants de Noël »*, M. Kohl s'est attaché à répondre point par point aux attaques venues essentiellement de la gauche de l'hémicyle.

A Pauline Green, députée travailliste britannique, présidente du groupe parlementaire socialiste, qui reprochait à l'Allemagne et la France de ne pas avoir interverti leurs présidences pour éviter de devoir les gérer avec des échéances électorales nationales, il a répondu : *« Si vous commencez avec ce petit jeu-là, vous n'en finirez pas car il y a des échéances chaque année. »* S'agissant des retards apportés à la mise en place d'Europol, le chancelier s'est déclaré confiant. *« Personne ne s'est plus engagé que moi ; certes, j'aurais aimé faire plus de progrès à Essen, mais j'ai maintenant la certitude que nous aurons une convention avant la fin de la présidence française »*, a-t-il dit.

Les formations de gauche étaient particulièrement critiques de l'insuffisance des politiques de lutte contre le chômage. M. Kohl a fait valoir que les trois prochaines années seraient fastes économiquement, que la croissance serait suffisante pour résorber en partie le chômage. Il a défendu l'action en la matière de son propre gouvernement : *« Si certains avaient suivi le modèle de l'Allemagne, ils éprouveraient moins de difficultés »*.

Cette séance pour le moins atypique s'est terminée par une première au Parlement de l'Union : la résolution déposée sur les conclusions du conseil européen a été rejetée. Les socialistes ont fait défaut aux démocrates-chrétiens alors qu'un texte commun avait été préparé par les deux principaux groupes de l'assemblée. Après l'investiture acquise de justesse en juillet dernier par Jacques Santer, premier ministre luxembourgeois, pour la présidence de la Commission, c'est la seconde fois que le clivage gauche-droite a joué depuis le début de la législature, dérogeant ainsi à la fameuse pratique du « consensus ».

MARCEL SCOTTO

Une volonté pour l'Europe

Suite de la première page

Aujourd'hui, il est tout à fait naturel que l'Allemagne ait une politique à l'Est. Et je suis encouragé par l'attitude des dirigeants allemands qui souhaitent une concertation et une coopération avec la France, également sur ce sujet. Ainsi, la coordination entre les présidences allemande et française de l'Union européenne a-t-elle permis de définir une stratégie commune de pré-adhésion des pays d'Europe centrale et orientale à l'Union européenne.

En second lieu, il n'existe pas d'option de rechange au couple franco-allemand. Cela ne signifie pas, bien entendu, que l'Allemagne soit notre seul partenaire en Europe : nos relations avec l'Angleterre, l'Espagne ou l'Italie sont marquées par de nombreuses convergences et doivent être développées. Mais si l'on parle d'« axe » franco-allemand, ce que l'on ne fait pour aucune autre relation bilatérale, c'est que Paris et Bonn ont un rôle conjoint, d'ailleurs reconnu par nos partenaires, à jouer en Europe. Il est, ainsi, frappant que ceux qui s'élèvent contre le « directoire franco-allemand » soient les premiers à émettre des critiques lorsque l'entente entre les deux pays ne joue pas son rôle dynamique en Europe.

Enfin, je crois à la solidité des liens qui, à force de volonté politique, ont été patiemment tissés entre Paris et Bonn depuis la signature du traité de l'Elysée. En particulier, la concertation permanente à tous les niveaux permet d'amortir les chocs et de désamorcer les divergences. Encore faut-il que ce précieux outil soit judicieusement utilisé. Ainsi, en 1993, l'action du ministre des affaires étrangères a-t-elle permis de surmonter en quelques semaines les divergences franco-allemandes sur le GATT et l'ex-Yougoslavie que le gouvernement socialiste n'avait rien fait, bien au contraire, pour aplanir.

Un nouveau traité : pourquoi pas ?

Est-ce à dire que nous devons nous borner, dans nos relations avec l'Allemagne, à une gestion prudente de l'acquis ? Je ne le crois pas. D'abord, notre relation bilatérale peut et doit être encore approfondie. Au niveau des gouvernements, il est encore possible de faire davantage. Pourquoi ne pas imaginer d'aller plus loin dans une meilleure coordination de nos relations ? Par exemple, en instituant un secrétaire général de la relation franco-allemande ? Je crois, aussi, qu'il faut développer encore les relations entre entreprises. Ainsi, les opérateurs français sont trop souvent absents dans les Länder de l'est. Il conviendrait également de trouver un *modus vivendi* lorsque nos entreprises sont concurrentes sur les marchés extérieurs, qu'il s'agisse de pays de l'Union européenne ou d'Etats tiers.

Il faut, aussi, donner une impulsion nouvelle aux contacts entre les deux peuples, en fournissant un effort particulier en matière d'éducation et de culture. L'accord signé au sommet de Mulhouse (mai 1994) va dans le bon sens, en prévoyant une reconnaissance mutuelle du baccalauréat et de l'Abitur. Mais il faut aller plus loin et développer la connaissance réciproque des deux langues. Lorsque j'étais premier ministre, un sommet franco-allemand spécialement consacré aux questions d'éducation et de culture s'est réuni à Francfort les 27 et 28 octobre 1986. Des décisions ont alors été prises en matière d'enseignement des langues, mais depuis lors sont restées largement lettre morte. Il s'agit là d'une question essentielle car la connaissance de la langue du partenaire demeure la condition d'une entente en profondeur.

Il serait également souhaitable de développer la coopération transfrontalière, en créant une instance permettant le suivi et la gestion en commun des problèmes de voisinage, qui concernent en particulier la situation des travailleurs transfrontaliers.

Il faut, enfin, développer notre concertation au sein de l'organisation des Nations unies. J'estime que l'entrée de l'Allemagne au Conseil de sécurité comme membre permanent est doublement souhaitable : elle constituerait, à la fois, une reconnaissance du rôle nouveau de l'Allemagne sur la scène internationale et un encouragement à ceux qui, outre-Rhin, souhaitent que leur pays exerce davantage ses responsabilités, notamment dans le domaine de la sécurité et de la défense. Dans cet esprit, la participation commune de forces franco-allemandes déjà associées dans l'Eurocorps à des opérations de maintien de la paix, notamment pour remplir des missions humanitaires, mérite d'être développée.

Doit-on, pour consacrer les réalisations de trente années de coopération franco-allemande, rédiger, comme l'a proposé le premier ministre (1), un nouveau traité de l'Elysée ? J'y suis personnellement favorable, à condition que ce texte ne se borne pas à entériner l'acquis mais ouvre aussi de nouvelles perspectives. L'ensemble des orientations que je viens d'exposer pourraient constituer une base de réflexion pour la rédaction de ce traité, dont l'objectif profond devrait être d'éviter le déclin de l'Europe face à l'émergence des nouveaux mondes sur notre planète.

Une réforme institutionnelle profonde

En second lieu, il est impératif que nos deux pays se concertent sur l'avenir de l'Europe et mettent au point un projet commun en vue de la conférence de 1996. On a beaucoup insisté sur les divergences qui existent en la matière, au vu notamment du document publié par le groupe parlementaire CDU-CSU le 1er septembre.

En réalité, nous sommes d'accord sur bien des points : d'abord, le devoir d'accueillir les pays d'Europe centrale et orientale dans l'Union européenne ; ensuite, l'impératif absolu d'éviter que l'Europe, en passant de quinze à vingt-cinq ou trente membres, ne se transforme en simple zone de libre-échange et la nécessité, pour cela, de procéder, à l'occasion de la conférence intergouvernementale de 1996, à une réforme institutionnelle profonde ; le souhait commun qu'au sein de l'Europe élargie, certains États membres puissent aller plus loin et développer des solidarités renforcées ; la nécessité d'accentuer les applications du principe de subsidiarité.

Nous avons, également, des divergences de caractère institutionnel. Certains en Allemagne pensent que des solutions de type fédéraliste sont susceptibles de renforcer la construction européenne et préconisent un rôle accru de la Commission et du Parlement européen. Je pense pour ma part qu'un tel schéma serait inadapté et qu'il faut développer les pouvoirs du Conseil de l'Union européenne et l'association des Parlements nationaux aux décisions de l'Union. Compte tenu des positions réalistes et raisonnables exprimées à maintes reprises par le chancelier Kohl, nous pourrons trouver un terrain d'entente.

J'en suis certain, au-delà de ces aspects institutionnels, nous pouvons apporter des réponses communes aux questions qui intéressent avant tout les Européens : l'Union européenne peut-elle favoriser la croissance et l'emploi ? Peut-elle consolider la paix et la sécurité d'un continent qui a enfin retrouvé son unité ? J'aurai l'occasion, dans les prochaines semaines, de revenir sur tous ces points, mais je ne pressens, sur ces questions, aucun désaccord substantiel qui conduirait à une rupture franco-allemande.

Le plus important, c'est que la France et l'Allemagne jouent pleinement le rôle moteur qui est le leur dans l'édification de l'Europe. Elles ont non seulement la possibilité mais le devoir de s'entendre, comme garantes de la stabilité et de la paix sur notre continent, en suivant la voie qui leur a été tracée par le général de Gaulle et le chancelier Adenauer.

JACQUES CHIRAC

(1) *Le Monde* du 30 novembre.

ASIE

TAÏWAN

Le remaniement gouvernemental pourrait simplifier les échanges avec Pékin

PÉKIN
de notre correspondant

La perspective de voir s'instaurer des liaisons commerciales plus directes entre le continent et l'île de Taïwan a reçu un coup de pouce avec un remaniement gouvernemental partiel intervenu à Taïpeh mercredi 14 décembre. Un dirigeant très en vue, Vincent Siew, qui était jusqu'à présent président du conseil pour la planification économique et le développement, a été transféré à la tête du conseil pour les affaires du continent, organisme à rang de *ministère* qui supervise l'ensemble de la politique de l'île envers Pékin.

M. Siew, qui a déjà rencontré à deux reprises le chef de l'Etat continental, Jiang Zemin, dans les réunions internationales de la Coopération économique Asie-Pacifique (APEC), est le promoteur d'une politique visant à faire de Taïwan un « centre opérationnel régional » au cœur des flux économiques de la région. Il s'est dit, avant sa nomination, ouvert à l'idée d'instaurer un dispositif visant à simplifier les échanges entre les deux côtés du détroit, lesquels doivent encore pour le moment transiter par un territoire tiers en raison des considérations de sécurité que s'impose l'île face au régime continental.

C'est, généralement, *via* Hongkong que les marchandises sont acheminées entre Taïwan et les ports du continent, après transbordement ou, à tout le moins, tour de passe-passe administratif incluant un changement de pavillon sur les navires et un coup de peinture modifiant les couleurs. Ce système, en raison de la distance, est coûteux et provoque la grogne des milieux d'affaires taïwanais, mais les autorités l'avaient jusqu'à présent maintenu afin de résister aux appels insistants de Pékin pour l'ouverture de liaisons directes. M. Siew envisage la possibilité de créer un « centre de transbordement offshore », à l'image des paradis fiscaux offshore, afin de réduire les coûts de transports de flux de marchandises que le gouvernement de Taïpeh n'est désormais plus en mesure d'endiguer.

Les autres nominations entérinées dans ce remaniement ont pour objectif de consolider l'appareil du Kuomintang (Parti nationaliste, au pouvoir) en préparation de l'élection présidentielle de 1996, après l'affaiblissement qu'il a enregistré lors du scrutin du 3 décembre. Le chef de l'Etat, Lee Teng-hui, n'a pas encore fait officiellement acte de candidature, mais la nouvelle répartition des portefeuilles pourrait, le cas échéant, jouer tout autant en faveur de son premier ministre, Lien Chan, un candidat possible au cas où M. Lee, âgé de soixante et onze ans, se désisterait.

FRANCIS DERON

Les principaux ministres

– Secrétaire général de la présidence : Wu Poh-hsiung, cinquante-cinq ans, (anciennement ministre de l'intérieur) ;
– premier ministre : Lien Chan (1) ;
– vice-premier ministre : Hsu Li-teh (1), qui préside également le conseil pour la planification économique et le développement ;
– défense : général Chiang Chung-ling, soixante-douze ans (anciennement conseiller de politique nationale à la présidence) ;
– intérieur : Huang Kun-huei, cinquante-huit ans (anciennement président du conseil pour les affaires du continent) ;
– conseil pour les affaires du continent : Vincent Siew, cinquante-cinq ans ;
– affaires étrangères : Friedrick Chien (1) ;
– justice : Ma Ying-jeou (1) ;
– finances : Lin Chen-kuo (1) ;
– économie : Chiang Pin-kung (1) ;
– transports et communications : Liu Chao-shiuan (1).

(1) En poste depuis 1993.

CHINE

Début des travaux du barrage des Trois-Gorges

Le gouvernement chinois a donné, mercredi 14 décembre, le coup d'envoi aux travaux du barrage des Trois Gorges, sur le fleuve Yangzy. C'est le premier ministre Li Peng, l'un des initiateurs du projet, qui a inauguré le chantier du plus grand ouvrage hydroélectrique du monde près de Yichang, dans la province centrale du Hubei. Les travaux dureront quatorze ans.

Le gouvernement assure qu'il s'agit là d'un chantier essentiel pour la modernisation d'un pays où les pénuries d'énergie freinent le développement. Long de 1,6 kilomètre, le barrage comptera 26 générateurs, qui produiront 84 milliards de kW par an à partir de 2009. Les partisans de l'ouvrage soulignent qu'il permettra aussi de réduire les inondations dans la vallée du Yangzi et produira une énergie abondante et non polluante.

Ses détracteurs le présentent au contraire comme un gouffre financier et un désastre humain, qui force à déplacer plus d'un million de riverains. La controverse a été illustrée par l'opposition inattendue d'un tiers des députés de l'Assemblée nationale lors du vote du projet en 1992. Depuis lors, les opposants, notamment dans les provinces concernées, Hubei et Sichuan, n'ont guère pu s'exprimer. Les écologistes étrangers ont mené le combat contre ce barrage qui détruira en partie les célèbres Trois-Gorges, l'un des plus beaux sites de Chine (le réservoir inondera 30 000 hectares de terres arables et de forêts). Le groupe canadien de défense de l'environnement Probe International a assuré que les études officielles n'ont pas pris en compte la situation de 75 millions de personnes dont la vie est liée aux écosystèmes le long du Yangzi. – *(AFP.)*

Un porte-avions américain a poursuivi un sous-marin en mer Jaune

Un porte-avions américain, le *Kitty-Hawk*, a poursuivi un sous-marin nucléaire chinois pendant trois jours, du 27 au 29 octobre, dans les eaux de la mer Jaune, poussant Pékin à envoyer des avions de chasse vers le bâtiment, a rapporté, mercredi 14 décembre, le *Los Angeles Times*. Selon le journal, qui cite des sources au Pentagone, le sous-marin chinois avait été repéré à 200 milles du bâtiment américain, qui l'a alors pris en chasse. Cet incident est nettement perçu, aux Etats-Unis, comme l'indice d'une montée des risques dans les zones maritimes proches de la Chine, alors que ce pays a entrepris de développer sa puissance navale. Réagissant aux informations du *Los Angeles Times*, un porte-parole du département d'Etat, Michael McCurry, a déclaré à Washington que le *Kitty-Hawk* n'avait fait que suivre les procédures habituelles. Il a précisé que l'incident a eu lieu dans les eaux internationales, et qu'il n'avait pas donné lieu à des tirs. Mais, selon le quotidien américain, les Chinois ont averti un responsable militaire des Etats-Unis, lors d'un dîner à Pékin, qu'ils ordonneraient l'ouverture du feu si un tel événement se répétait. M. McCurry a précisé que Pékin n'avait pas utiliser ses canaux diplomatiques pour protester.

PROCHE-ORIENT

Au terme du septième sommet, réuni à Casablanca

L'Organisation de la conférence islamique préconise un « code de conduite » contre l'extrémisme

CASABLANCA
correspondance

Les travaux du septième sommet de l'Organisation de la conférence islamique (OCI) se sont achevés, dans la nuit du mercredi 14 au jeudi 15 décembre, à Casablanca, après deux jours de débats notamment consacrés à la situation en Bosnie et à l'établissement d'un « *code de conduite* » afin de lutter contre l'extrémisme religieux et d'améliorer l'image de l'islam.

A l'ouverture de ce sommet, auquel ont participé vingt-cinq chefs d'Etat et Yasser Arafat, Hassan II avait souligné cette dernière préoccupation et sévèrement condamné « *tous ceux qui s'attribuent ce qui ne leur est pas dévolu par la religion pour emprunter la voie de l'extrémisme (...), s'arroger le droit de prononcer des jugements excommuniant des musulmans ou émettre des* fatwas [décrets religieux] *pour les combattre* ». « *L'islam*, a dit le souverain marocain, *n'admet pas que de tels jugements soient prononcés par des hommes à l'encontre d'autres hommes, même s'il s'agit de personnes ayant commis des péchés.* »

L'OCI n'en a pas moins dénoncé « *la mauvaise foi* », « *l'ignorance* », et les « *amalgames* » de l'Occident, même si elle a reconnu la nécessité pour la communauté musulmane de balayer devant sa porte. D'abord en développant l'information sur la religion musulmane, ensuite en élaborant un « *code de conduite* » visant à lutter contre l'extrémisme, en s'engageant, par exemple, « *à ne plus accueillir, entraîner, armer, financer, octroyer des facilités quelconques aux mouvements terroristes* ».

Hassan II a aussi proposé la création d'une « *haute instance* » à laquelle « *on devrait se référer pour faire connaître les préceps de l'islam* ». Celle-ci devrait permettre de clarifier la position de l'islam sur des sujets de société comme le port du foulard dans les pays européens.

« Manque de fraternité »

Comme on pouvait s'y attendre, en raison de la situation dans la poche de Bihac, la Bosnie-Herzégovine a été aussi au centre des discussions du sommet. Les dirigeants de l'OCI se sont efforcés de ne pas décevoir l'attente de la délégation bosniaque, conduite par le président Alija Izetbegovic, à laquelle trois invités croates étaient venus apporter leur soutien.

Une sorte de déclaration solennelle destinée à donner plus de poids à la résolution sur la Bosnie a été mise au point. Elle préconise notamment le renforcement de la FORPRONU par l'adjonction de troupes musulmanes et l'approvisionnement en équipements lourds. Les pays islamiques veulent aussi que soit levé l'embargo sur les armes à destination de la Bosnie. Le « groupe de contact » de l'OCI doit rencontrer « *très rapidement* », à Genève, son équivalent occidental. Mais, en soulignant que ces démarches devaient se faire dans le cadre de la légalité internationale, l'Organisation a montré les limites de ses moyens.

Comme d'habitude, et devant les représentants africains et asiatiques, à la fois agacés et résignés, des différends inter-arabes ont occupé une partie des discussions. Ainsi, Amman et Bagdad ont-ils émis des « *réserves* » sur les résolutions sur l'avenir de Jérusalem et l'embargo contre l'Irak. Les Jordaniens n'ont pas réussi à introduire un paragraphe faisant l'éloge de leur gestion des Lieux saints. Quant aux Irakiens, ils n'ont pas caché leur déception devant le « *manque de fraternité* » du Koweït et de l'Arabie saoudite, après leur reconnaissance de l'Emirat.

La crise algérienne a été la grande absente des débats du sommet. Il est vrai que, comme l'a souligné le secrétaire général de l'OCI, « *ni le FIS, ni le gouvernement algérien n'ont demandé la médiation de l'Organisation* ».

MOUNA EL BANNA

Un blâme pour le roi David

Le chef de la diplomatie israélienne, Shimon Peres, a provoqué un éclat, mercredi 14 décembre, au Parlement, en dénonçant les mœurs coupables du roi David, qui régna sur le peuple hébreu il y a trois mille ans. Les partis religieux ont immédiatement déposé une motion de censure contre le gouvernement.

Au beau milieu d'un discours de politique étrangère, le ministre a confié aux députés ébahis ce qu'il pensait du grand roi. « *Je ne peux pas dire que tous les faits et gestes du roi David sont pour me plaire,* a-t-il confessé, *ni qu'ils me semblent bien juifs.* »

La Bible raconte que, désirant ardemment l'épouse d'un de ses officiers, Bethsabée, le roi avait envoyé le mari au combat et à la mort pour pouvoir séduire la femme de ses rêves. Refusant de revenir sur ses propos, M. Peres a insisté : « *Au nom du roi David, je présente mes excuses à Bethsabée.* » – *(AFP.)*

AFRIQUE

RWANDA

Les « casques bleus » ont pénétré dans deux camps de réfugiés pour désarmer des extrémistes hutus

Soutenus par des soldats du Front patriotique rwandais (FPR), mille huit cents « casques bleus » ont envahi, mercredi 14 décembre, deux camps de réfugiés (Kibeho et Ngabo) dans le sud-ouest du pays avec l'espoir de désarmer les extrémistes hutus à la suite d'un regain de violence. L'opération s'est soldée par un échec. Après des déclarations initiales optimistes, les Nations unies ont reconnu que les principaux meneurs avaient échappé à leur coup de filet.

Seuls vingt-sept suspects ont été appréhendés et deux cents machettes et couteaux ont été saisis. « *Je soupçonne que les meneurs, ceux qui ont des armes, ont eu vent de l'opération et se sont enfuis* », a déclaré Jan Arp, le colonel canadien commandant en second de la Mission des Nations unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR). A Nairobi, Sharharjyar Khan, le délégué de l'ONU au Rwanda, avait pourtant déclaré un peu plus tôt que l'opération s'était bien déroulée et que de nombreuses grenades et munitions diverses avaient été saisies. Des représentants d'organisations humanitaires estiment toutefois que ce genre d'opération pourrait attiser la violence et provoquer un nouvel exode de Hutus vers l'étranger.

De Genève, notre correspondante, Isabelle Vichniac, nous signale que le président du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), Cornelio Sommaruga, a interpellé les pays membres de l'ONU pour leur rappeler leurs responsabilités face au drame rwandais. « *L'indécision de la communauté internationale risque de laisser le champ libre à une aggravation des violences et à la reprise rapide des combats* », écrit-il dans un document remis aux ambassadeurs accrédités auprès de l'ONU à Genève. – *(AFP, Reuter.)*

ANGOLA : l'UNITA accuse le gouvernement de prolonger son offensive militaire. – Les rebelles de l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA) ont affirmé que des troupes gouvernementales, appuyées par des blindés, ont tué et blessé des centaines de personnes, mardi 13 décembre, lors de l'attaque de Chivala, près de Jamba, le sanctuaire de l'UNITA, dans l'extrême sud-est du pays. Pour l'UNITA, il s'agit de la plus grave violation du cessez-le-feu entré en vigueur le 22 novembre. – *(Reuter.)*

BURUNDI : le président du Parlement attaque l'opposition en justice. – Le président de l'Assemblée nationale, Jean Minani, a déclaré, mercredi 14 décembre, avoir porté plainte pour diffamation contre le principal parti d'opposition, l'Unité pour le progrès national (UPRONA), et ses dirigeants, qui l'accusent d'avoir incité au massacre des Tutsis (*le Monde* du 15 décembre). Par ailleurs, l'Organisation de l'unité africaine (OUA), « *très préoccupée par la situation* », a décidé de prolonger de trois mois (jusqu'au 17 mars 1995) le mandat de sa mission au Burundi. – *(AFP.)*

MOZAMBIQUE : l'ONU confirme l'arrêt de sa mission avant la fin janvier. – Le Conseil de sécurité de l'ONU a réaffirmé, mercredi 14 décembre, que l'Opération des Nations unies au Mozambique (ONUMOZ), dont le mandat a pris fin le 9 décembre avec la prise de fonctions du président Joaquim Chissano, sera complètement démantelée d'ici au 31 janvier 1995. Le Conseil a insisté pour que la communauté internationale continue d'« *apporter son aide au gouvernement et au peuple du Mozambique* ». – *(AFP, Reuter.)*

REPÈRES

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Epreuve de force entre le gouvernement et les syndicats

Pour la première fois depuis la chute du communisme, les syndicats ont appelé, mardi 13 décembre, à une grève nationale d'avertissement le 21 décembre, pour protester contre un projet gouvernemental de réforme du système de retraites. Même si la confédération des syndicats tchécomoraves n'a appelé qu'à une grève symbolique de quinze minutes, le premier ministre, Vaclav Klaus, a vivement dénoncé ce mouvement, le qualifiant d'« *incroyable* ». Il a d'ailleurs décidé, mercredi, d'annuler les rencontres prévues en fin de semaine avec les responsables syndicaux.

Le gouvernement prévoit le report de l'âge de la retraite de 60 à 62 ans, de limiter le montant des retraites pour inciter les salariés à cotiser à des fonds de pension complémentaire et, surtout, refuse de séparer les caisses de retraite du budget de l'Etat. Or, ces dernières années, celles-ci sont excédentaires de plusieurs milliards de couronnes. Les syndicats réclament donc la capitalisation de ces excédents et le report de la décision d'augmenter l'âge de la retraite en 1999. – *(Corresp.)*

AFRIQUE DU SUD

Nelson Mandela est de plus en plus populaire

La cote de popularité du président Nelson Mandela est toujours au plus haut chez les Noirs. Il réalise également un bon score parmi les autres groupes raciaux, selon un sondage rendu public mardi 13 décembre. 83 % des Noirs, qui représentent 75 % de la population sud-africaine, pensent qu'il dirige bien le pays. Les Blancs pensent la même chose à 55 %. Les Indiens et les métis sont également satisfaits de M. Mandela respectivement à 66 % et 51 %.

La cote de M. Mandela a progressé chez les Blancs : Dans ce groupe, qui représente 16 % de la population, il est le plus populaire après l'ancien président Frederik de Klerk, aujourd'hui vice-président. Le sondage a été réalisé en septembre et octobre auprès de 2 320 personnes dont 1 000 Noirs et 880 Blancs. – *(AFP.)*



Le placement en liquidation judiciaire du député des Bouches-du-Rhône

Bernard Tapie est inéligible pour cinq ans et devrait être déchu de ses mandats

Le tribunal de commerce de Paris a ordonné, mercredi 14 décembre, le placement en liquidation judiciaire de M. et Mme Tapie, à titre personnel. Au terme de cette décision, qui entraîne *« l'incapacité d'exercer une fonction publique élective »* pendant une durée de cinq ans, M. Tapie devrait donc être déchu de tous ses mandats (député, député européen, conseiller général des Bouches-du-Rhône), et empêché de se porter candidat à l'élection présidentielle ainsi qu'aux élections municipales à Marseille. Il a annoncé, mercredi soir, son intention de faire appel de ce jugement et de demander, en référé, la suspension de ses conséquences électorales. Sorti vainqueur de son long affrontement avec le député-homme d'affaires, le Crédit lyonnais ne devrait néanmoins recouvrer qu'une infime partie de sa créance, estimée à 1,3 milliard de francs.

■ PS. L'abandon forcé de M. Tapie ôte un souci au Parti socialiste et prive d'argument M. Lang, qui se prétendait le seul candidat du PS contre lequel le député des Bouches-du-Rhône n'oserait pas se présenter. Le PS cherche un candidat « moral » et, si possible, « rénovateur ». Deux noms sont avancés : celui de M. Joxe par les fabiusiens et le groupe dirigeant du parti autour de M. Emmanuelli ; celui de M. Jospin par la minorité rénovatrice.

■ RADICAL. Reconverti en Radical, le Mouvement des radicaux de gauche, qui avait bénéficié de son alliance avec M. Tapie, espère aujourd'hui récupérer une partie de l'électorat que le député des Bouches-du-Rhône est contraint d'abandonner.

■ PCF. Trois jours après l'annonce par M. Delors de sa non-candidature à l'élection présidentielle, le secrétaire national du Parti communiste français, M. Hue, a choisi Lille, mercredi 14 décembre, pour lancer un appel solennel en faveur d'« une union nouvelle pour une perspective à gauche ». Pour le PCF, cette perspective ne coïncide pas forcément avec le scrutin du printemps prochain *(Lire page 10)*.

En moins d'une semaine, Bernard Tapie aura presque tout perdu : l'Olympique de Marseille, l'essentiel de ses sociétés, ses mandats électifs, et sans doute une part non négligeable de son capital d'image. Entré au tribunal de commerce de Paris, l'air sombre, mercredi matin 14 décembre, en député-homme d'affaires, il en est reparti dans la soirée, la mine défaite, en homme ruiné et en parlementaire déchu. « *Le passif exigible connu dépasse de très loin l'actif disponible des époux Tapie* », avait conclu, quelques instants plus tôt, le président de la juridiction consulaire, Michel Rouger, à l'issue d'une longue description de leur situation financière.

Au chapitre des actifs ne figurent en effet que les parts de deux sociétés en nom collectif, Groupe Bernard Tapie (GBT) et la Financière immobilière Bernard Tapie (FIBT) – cette dernière ayant déposé son bilan –, et le mobilier de collection, saisi depuis le mois de mai par le Crédit lyonnais, alors que la liste des passifs semble sans fin : dettes personnelles, cautions bancaires consenties aux filiales, dettes fiscales, etc. Au cours de la première audience du jour, mercredi 14 décembre, les avocats de la banque d'Etat, Mes Georges Jourde et Jean Veil, soulignaient ainsi qu'en dépit de plusieurs condamnations judiciaires, qui obligeaient M. Tapie à payer une partie des frais de justice de ses adversaires, celui-ci ne s'était toujours pas acquitté des quelque 35 000 francs qu'il leur doit...

EST-CE QU'IL POURRA QUAND MÊME VOTER À GAUCHE ?

CODE

PESSIN

« Un règlement amiable totalement illusoire »

Chargé d'une mission de « *conciliation* » entre l'ex-président de l'OM et ses créanciers, Me Serge Pinon expliquait lui-même, dans un rapport du 6 décembre, qu'« *un règlement amiable est totalement illusoire car refusé par les deux créanciers principaux – pour ne pas dire uniques –, le Crédit lyonnais et le fisc* ». Dès lors, le tribunal de commerce ne pouvait que conclure à l'inutilité de « *rechercher la voie d'un redressement judiciaire* », et ordonner le placement immédiat de M. et Mme Tapie en liquidation personnelle. Les juges consulaires y ont ajouté le placement en liquidation judiciaire de FIBT, société qui contrôlait le patrimoine personnel du couple Tapie, et de sa filiale la plus méconnue, Bernard Tapie Gestion, par le biais de laquelle le député percevait les honoraires de consultation que lui versaient ses propres entreprises...

Penché depuis des semaines sur les entrelacs de sociétés et l'embrouillamini des sigles quasi identiques de la galaxie Tapie, le tribunal de commerce déplore d'ailleurs, dans son jugement, « *la structure complexe construite par les époux Tapie pour des raisons exclusivement fiscales* ». De fait, les informations judiciaires conduites depuis le 19 avril par le juge d'instruction Eva Joly et portant sur l'exploitation du *Phocéa* ont bien montré comment M. Tapie avait organisé les déficits afin de se soustraire à l'impôt. Mis en évidence par le fisc, la brigade financière et les experts judiciaires, ces faits ont valu à Bernard Tapie deux mises en examen, pour fraude fiscale et abus de biens sociaux (*le Monde* du 30 juin). L'instruction étant close depuis deux semaines, ils pourraient aussi entraîner son prochain renvoi devant un tribunal correctionnel.

Pour l'heure, la décision rendue par le tribunal de commerce a pour effet d'interrompre le processus de recouvrement engagé par le Trésor depuis le mois de mars, et par le Crédit lyonnais depuis le mois de mai, en transférant à plusieurs liquidateurs la charge d'organiser le règlement des créanciers – à commencer par la vente de l'hôtel particulier de M. Tapie, qui devait se tenir jeudi 15 décembre, et qui est donc reportée. Le jugement interdit en outre la poursuite des ambitions politiques de M. Tapie. En effet, au terme de la loi du 25 janvier 1985 sur les entreprises en difficulté, « *l'incapacité d'exercer une fonction publique élective (...) s'applique à toute personne physique à l'égard de laquelle la liquidation judiciaire a été prononcée* ».

Un appel non suspensif

L'homme d'affaires se trouve donc immédiatement privé de ses mandats électifs, et des immunités qu'ils octroient. Il se voit également contraint de renoncer, au moins provisoirement, à sa candidature – annoncée – à la mairie de Marseille, et à celle – fortement suggérée – à la présidence de la République.

Bernard Tapie peut évidemment interjeter appel de ce jugement, et s'est déclaré déterminé à le faire quelques heures à peine après le prononcé du jugement. Mais la loi prévoyant qu'en cette matière, l'appel n'est pas suspensif, il peut être d'ores et déjà tenu pour inéligible, dans l'attente d'une décision de la cour d'appel qui, au demeurant, devrait être rendue « *avant le mois de février* », selon une source judiciaire. La constance avec laquelle les avocats de Bernard Tapie se sont efforcés, ces derniers mois, de retarder cette échéance judiciaire montre à l'évidence combien le candidat à la mairie de Marseille était conscient du danger. Alors que le Crédit lyonnais combattait pour son image de marque, M. Tapie, lui, luttait davantage pour du temps que pour de l'argent.

Aussi a-t-il multiplié les assignations contre son ancien banquier, tantôt devant les juridictions civiles, tantôt devant le tribunal de commerce, usant d'une procédure pour retarder l'autre, sans jamais réellement faire avancer sa cause. Le jugement rendu par le tribunal de grande instance de Paris, le 23 novembre, tranchant en faveur du Crédit lyonnais le litige qui l'opposait à son impécunieux client sur l'exigibilité de sa dette colossale (*le Monde* du 25 novembre) pesa, à n'en pas douter, d'un poids considérable sur les échéances suivantes, en poussant le Trésor à accentuer sa pression et en rendant moins crédible que jamais l'hypothèse d'une ultime conciliation. Le jugement du tribunal de commerce, lui, ouvre par ailleurs la voie à une procédure de sanction, au terme de laquelle Bernard Tapie pourrait, le cas échéant, être placé en faillite personnelle. La juridiction commerciale pourrait être amenée à lui reprocher la soustraction de certains actifs au cours de l'été, dont un certain camion rempli de meubles, évanoui dans la nature au cours de la nuit qui précéda la saisie par le Crédit lyonnais, de la désormais fameuse « collection Tapie »...

HERVÉ GATTEGNO

De l'inéligibilité à la déchéance

Le code électoral est sans ambiguïté : l'inéligibilité d'un député entraîne sa déchéance. L'article LO 136 du code précise en effet : « *Sera déchu de plein droit de la qualité de membre de l'Assemblée nationale celui (...) qui, pendant la durée de son mandat, se trouvera dans l'un des cas d'inéligibilité prévus par le présent code.* »

Bernard Tapie se trouve, du fait de sa condamnation, dans l'un de ces cas, prévus à l'article LO 130 du code électoral : « *Les individus dont la condamnation empêche temporairement l'inscription sur une liste électorale sont inéligibles pendant une période double de celle durant laquelle ils ne peuvent être inscrits sur une liste électorale.* »

La procédure de déchéance est fixée par le code électoral : « *La déchéance est constatée par le Conseil constitutionnel à la requête du bureau de l'Assemblée nationale ou du garde des sceaux, ministre de la justice, ou en outre, en cas de condamnation postérieure à l'élection, du ministère public près la juridiction qui a prononcé la condamnation.* »

Quant au mandat de député européen, il obéit aux mêmes règles. Selon la loi du 7 juillet 1977, dans son article 5, les dispositions du code électoral sur l'inéligibilité des députés sont applicables à l'élection des députés européens.

Il appartient maintenant aux autorités judiciaires de saisir le conseil constitutionnel.

G. C.

Le Crédit lyonnais à qui perd gagne

Engagé depuis huit mois dans une partie de bras de fer sans merci contre son client le plus célèbre et le plus encombrant, le Crédit lyonnais est en passe d'atteindre son but. Démontrer qu'on ne peut pas impunément lui emprunter des centaines de millions de francs, ne pas les rembourser et ne pas être sanctionné. Démontrer aussi à tous, à l'intérieur et à l'extérieur de ses murs, que le Lyonnais est redevenu une banque comme les autres et que les « puissants » sont traités comme des clients ordinaires.

Quitte à enregistrer une perte d'au moins 1 milliard de francs, le double de celle estimée au printemps, la banque publique et son président Jean Peyrelevade avaient décidé coûte que coûte de mettre à terre la maison Tapie. « *Sinon, c'est l'activité même de crédit dont les fondements étaient remis en cause* », explique un dirigeant de la banque. « *On ne pouvait plus demander à nos clients de rembourser, si l'un d'entre-eux peut nous laisser une ardoise d'un milliard de francs sans sanction* », ajoute-t-il. Les risques psychologiques, financiers et juridiques d'un soutien prolongé au groupe Tapie ont été jugés froidement plus importants que les inconvénients d'une bataille sur la place publique avec le député des Bouches-du-Rhône. Et cela même si M. Tapie s'est avéré encore plus « *coriace* » que ne le pensaient les dirigeants du Lyonnais.

Depuis l'arrivée de M. Peyrelevade à la tête du Crédit lyonnais le 12 novembre 1993, le client Bernard Tapie était devenu indésirable. Une longue et difficile négociation entamée immédiatement s'était conclue le 13 mars par la signature d'un protocole d'accord considéré à l'époque comme très généreux pour M. Tapie. Le Lyonnais voulait à tout pris en finir avec ce « *mauvais risque* » et tirer un trait définitif sur les relations très particulières de sa filiale la SDBO avec le député. Il voulait surtout obtenir par le biais de ce protocole des garanties supplémentaires sur les biens personnels de M. Tapie et se donner ainsi des moyens de pression supplémentaires.

La banque allait être d'autant plus tentée de les utiliser qu'elle allait payer cher, en terme d'image, le prix de sa mansuétude initiale. Dans toutes ses agences, les employés allaient encaisser, sans pouvoir répliquer, des sarcasmes répétés sur les « *cadeaux* » faits à M. Tapie. Plus que les milliards de francs engloutis dans les affaires de cinéma et dans l'immobilier, le « *découvert* » accordé à M. Tapie ne passait pas. La saisie conservatoire des biens mobiliers de Bernard Tapie, le 20 mai, dans son hôtel particulier de Paris par le Lyonnais était la première réponse.

M. Peyrelevade prenait sciemment le risque de la polémique et du duel afin de démontrer qu'il tournait définitivement la page aux errements du passé. Le Lyonnais voulait éviter de se retrouver enfermé dans la logique d'un soutien abusif aux sociétés du groupe Tapie. D'autant plus que le 11 mai, les juges chargés du dossier Testut mettaient en examen Michel Gallot, le président de la SDBO, justement pour « *complicité d'abus de biens sociaux* » et soutien abusif à la société Testut et à son actionnaire principal, Bernard Tapie.

Un trou d'au moins 1 milliard de francs

La perte immédiate n'en est pas moins considérable. Estimée, en mai, à 500 millions de francs – la différence entre 1,3 milliard d'engagement et 800 millions d'actifs à mettre en face – la perte du Crédit lyonnais dans cette affaire ressort aujourd'hui plutôt à 1 milliard de francs, et dans le meilleur des cas. Tout d'abord, parce que la valeur des biens de tous ordres et notamment mobiliers possédés par M. et Mme Tapie est très inférieure à l'estimation initiale. Ensuite parce que la dette fiscale est sans commune mesure aujourd'hui avec ce qu'elle était au printemps. Elle est passée en sept mois de 70 millions de francs à 270 millions.

Avec la mise en liquidation, et compte tenu du fait que le fisc est un créancier prioritaire, l'espoir pour la banque publique de récupérer les 1,3 milliard de francs qu'elle réclame au groupe Tapie est quasiment anéanti. Me Jean Veil, un des avocats du Lyonnais, résume fort bien la situation : « *Nous avons gagné, mais cela ne veut pas dire que nous sommes contents. Le tribunal a constaté l'incapacité de M. et Mme Tapie de rembourser leurs dettes, ce qui est dramatique pour nous.* »

En fait, le Lyonnais n'a jamais espéré récupérer la majeure partie de ses engagements. Ce que la banque publique a toujours cherché à éviter, c'est de devoir en mettre toujours plus. Plus que la gestion de fait, ultime argument utilisé par M. Tapie et ses avocats pour faire plier le Lyonnais en lui reprochant son passé, c'est l'obligation de devoir porter à bout de bras encore de longs mois un groupe Tapie moribond que le Lyonnais voulait éviter.

La bataille n'est pourtant pas terminée. Se sentant acculé, le député des Bouches-du-Rhône a décidé, en novembre, d'utiliser sa dernière arme : retourner contre la banque la complaisance manifestée à son égard pendant des années. Quitte à étaler au grand jour le soutien hors normes dont il a bénéficié, Bernard Tapie a attaqué le Crédit lyonnais là ou il peut faire mal, sur son passé. Il a été suivi par le tribunal de commerce qui avait convoqué également, mercredi 14 décembre, l'ancien président du Crédit lyonnais Jean-Yves Haberer et l'ex-directeur général de la SDBO Pierre Despesailles. Un collège d'experts va être désigné sous huitaine par le tribunal, qui devra déterminer les responsabilités respectives de Bernard Tapie et de ses créanciers du groupe Crédit lyonnais dans l'accumulation du passif. Un passé qu'il est bien difficile d'assumer.

ERIC LESER

COMMENTAIRE

Faillites...

PLUS le singe monte haut, plus il montre ses fesses, dit crûment le proverbe. Bernard Tapie, est monté haut, très haut, trop haut, et la chute est si rude que l'on peut douter qu'il rebondisse une nouvelle fois.

Cette ascension, aussi rapide que spectaculaire, l'éphémère ministre de la ville du gouvernement de Pierre Bérégovoy ne la devait pas à ses seules et incontestables qualités de battant, persuasif, enthousiaste... et roué. La fusée Tapie fut mise sur orbite poussée par trois moteurs : les médias, un banquier très compréhensif et très intéressé, un pouvoir politique, enfin, ne lésinant pas sur les moyens pour durer.

Que ce marchand de biens, acheteur de génie et revendeur rapide, ait pu un temps passer pour un capitaine d'industrie, et même pour le symbole d'un jeune patronat dynamique, restera longtemps une énigme, dont l'une des clés est, sans conteste, l'attitude des médias, soit qu'ils aient manqué de lucidité, soit qu'ils aient été séduits, ce qui revient au même. Car enfin, mettre en exergue la « réussite » d'un Tapie, alors que dans le même temps des Bernard Arnaud, des Vincent Bolloré, des François Pinault, des Jean-Charles Naouri et tant d'autres se constituaient des empires par le biais d'audacieuses cascades financières, relève de la myopie sinon de la faute professionnelle.

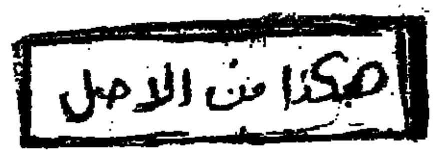
Encore faut-il souligner que notre homme n'eût jamais fait carrière si spectaculaire s'il n'avait croisé un banquier, Pierre Despesailles, directeur général d'une filiale du Crédit lyonnais, la SDBO, et très au fait des « pratiques » les plus juteuses des tribunaux de commerce, puisqu'il siégeait dans l'un d'eux. C'est peu dire que Bernard Tapie reçut là un coup de main décisif. A quel prix ? Le comité d'experts chargé hier d'examiner la question nous en apprendra peut-être plus.

A dire vrai, on ne voit pas pourquoi notre banquier eût fait preuve de retenue, dès lors que son client préféré bénéficiait de l'appui sans réserve du pouvoir socialiste, et du président de la République lui-même. Encore une énigme que ce couple Mitterrand-Tapie. Comment le vieil homme fut-il séduit par le bateleur dont, en apparence, tout le séparait ? La légende dit qu'il fut ébloui par la prestation du futur député de Gardanne lors d'un face-à-face télévisé houleux avec Jean-Marie Le Pen. Quoi qu'il en soit, dans la réussite politique de son nouveau poulain, le chef de l'Etat joua le même rôle que Pierre Despesailles dans le développement de ses affaires...

C'est dire que l'effondrement de Bernard Tapie prend figure de symbole. Symbole d'une triple faillite : celle de société du spectacle, chère au défunt Guy Debord, celle de cette époque d'argent facile et d'hystérie financière que furent les années 80, celle enfin d'un pouvoir dont l'ambition était de « changer la vie »...

PHILIPPE LABARDE

▶ **Lire également la revue de presse, page 15 et la chronique de Daniel Schneidermann page 27.**



et ses conséquences politiques à gauche

CLÉS/ *Liquidation, faillite, redressement*

■ **La loi sur les entreprises en difficulté.** La liquidation judiciaire personnelle prononcée par le tribunal de commerce de Paris à l'encontre de Bernard Tapie et de son épouse résulte de l'application des articles 192, 194 et 195 de la loi du 25 janvier 1985 sur les entreprises en difficulté. L'article 192 stipule notamment : *« Le tribunal peut prononcer, à la place de la faillite personnelle, l'interdiction de diriger, gérer, administrer ou contrôler, directement ou indirectement, soit toute une entreprise commerciale, artisanale et toute personne morale, soit une ou plusieurs de celles-ci. »*
L'article 194 précise quant à lui les conséquences de ce jugement qui *« emporte l'incapacité d'exercer une fonction publique élective »*. Et l'article 195 d'indiquer : *« Lorsque le tribunal prononce la faillite personnelle ou l'interdiction prévue à l'article 192, il fixe la durée de la mesure, qui ne peut être inférieure à cinq ans. Il peut ordonner l'exécution provisoire de sa décision. Les déchéances, les interdictions et l'incapacité d'exercer une fonction publique élective cessent de plein droit au terme fixé, sans qu'il y ait lieu au prononcé d'un jugement. La durée de l'incapacité d'exercer une fonction publique élective résultant du jugement de liquidation judiciaire est de cinq ans. »*

■ **Faillite personnelle.** Si la mise en liquidation judiciaire entérine une situation « économique », la faillite personnelle est une sanction. Concernant les époux Tapie, le tribunal de commerce ne s'est pas encore prononcé à ce sujet mais uniquement sur la liquidation judiciaire. En droit commercial, la faillite personnelle correspond à l'ensemble des déchéances et interdictions qui peuvent frapper les commerçants et artisans, ou les dirigeants de personnes morales en état de redressement judiciaire, qui se sont rendus coupables d'agissements malhonnêtes ou gravement imprudents.

■ **Redressement judiciaire.** Il est applicable à tout commerçant, à tout artisan et à toute personne morale de droit privé, en état de cessation des paiements. Il peut aboutir soit à la continuation de l'entreprise, soit à sa cession, soit à sa liquidation. Dans l'un des attendus du jugement qui a mis personnellement les époux Tapie en liquidation judiciaire, le tribunal de commerce de Paris a déclaré que, pour le groupe Bernard Tapie, *« le redressement judiciaire serait illusoire »*, ajoutant *« Le passif des époux Tapie, multiforme, est en évolution permanente et dépasse de très loin l'ensemble des actifs disponibles. »*

Six ans d'une carrière politique mouvementée

La carrière politique de Bernard Tapie commence avec les élections législatives de mai 1988 à Marseille. Candidat d'ouverture, il fait de l'anti-lepénisme son cheval de bataille. D'abord battu, il est finalement élu en janvier 1989, lors du second scrutin qui suit l'annulation de l'élection, et siège parmi les non-inscrits.

En mars 1991, Pierre Mauroy donne son accord pour que Bernard Tapie soit le chef de file régional de la majorité présidentielle dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur lors des élections de mars 1992. Mais ce dernier échoue face à Jean-Claude Gaudin (UDF), même s'il le devance dans les Bouches-du-Rhône.

Le 2 avril 1992, il devient ministre de la ville dans le gouvernemement de Pierre Bérégovoy. Cinquante-deux jours plus tard, le 23 mai 1992, menacé d'inculpation dans l'affaire Toshiba-France qui l'oppose au député RPR Georges Tranchant, il démissionne. Inculpé le 27 mai, Bernard Tapie bénéficie d'un non-lieu le 18 décembre et revient au gouvernement, comme Pierre Bérégovoy le lui avait promis, le 24 décembre 1992.

En février 1993, Bernard Tapie, qui est loin de faire l'unanimité au sein des socialistes, négocie avec le nouveau président du MRG son entrée dans ce mouvement. Il est réélu, cette même année, député dans la 10e circonscription des Bouches-du-Rhône. Le PS ne lui a opposé aucun candidat. Ses déboires avec ses entreprises continuent cependant de le pousuivre et, le 7 décembre 1993, il fait l'objet d'une première levée d'immunité parlementaire dans le cadre de l'affaire Testut. La demande sera votée mais les socialistes, tentés un temps par l'abstention, voteront contre.

Conseiller général MRG dans le canton de Marseille-5 depuis le 27 mars 1994, Bernard Tapie prend la tête de la liste « Energie radicale » aux élections européennes de juin et obtient 12 % des voix (celle de Michel Rocard fera 14 %). Quelques jours plus tard, le 28 juin, une deuxième demande de levée d'immunité parlementaire est demandée à son encontre pour abus de biens sociaux et fraude fiscale dans l'affaire du *Phocéa*. Elle sera acceptée par 465 voix contre 10 sur 475 votants, la quasi-totalité des socialistes ayant préféré, cette fois, s'abstenir.

En vertu de la loi sur le cumul des mandats, Bernard Tapie venait de se démettre de ses fonctions de conseiller régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur, mercredi 14 décembre, quand le tribunal de commerce a prononcé sa mise personnelle en liquidation judiciaire.

M. Jospin et M. Joxe apparaissent comme deux « candidats moraux » possibles pour le PS

Officiellement, les socialistes ne veulent pas commenter *« une décision de justice qui s'impose à tous »*, comme a dit le porte-parole du PS, Jean Glavany, mais il est clair que les malheurs judiciaires de Bernard Tapie et sa mise sur la touche du terrain politique peuvent changer considérablement la donne à gauche et plus particulièrement pour un parti en quête d'un candidat de rattrapage.

Cela va faire cinq ans que le phénomène Tapie divise les socialistes. « Machine de mort » pour les uns. Partenaire incontournable pour les autres. Un jour, « missile » lancé par l'Elysée sur le fortin Rocard. Un autre, bombe à retardement actionné par les balladuriens de Matignon pour intimider le vrai-faux candidat Delors. L'ancien patron de l'OM n'a cessé de semer la zizanie dans les vestiaires socialistes. Jusqu'à cette prestation de mardi soir sur France 2 qui vit ce formidable bonimenteur de la politique se poser, dans une ultime provocation, comme l'arbitre incontestable et incontournable de tous les débats de la gauche.

M. Tapie avait une grande et belle idée, qu'il n'avait d'ailleurs pas trouvée tout seul : ressusciter dans la panique un programme commun de la gauche qui servirait de rampe de lancement à la candidature de Jack Lang. Une manœuvre théorisée par la Gauche socialiste de Jean-Luc Mélenchon et Julien Dray, qui ont toujours milité pour *« une fédération des forces de gauche »* et mise en musique pour un Jack Lang déjà entré en méditation médiatique avec Jacques Séguéla, l'inventeur de la « force tranquille ». *« Ce qu'a dit Tapie me va parfaitement »*, déclarait, mercredi, l'ancien ministre de la culture qui se gardait de dire que M. Tapie avait préparé son passage sur France 2 en sa compagnie.

L'argument perdu de M. Lang

La mise à l'écart de M. Tapie devrait permettre, dans un même mouvement, d'évacuer les ambitions de M. Lang. Outre des sondages, qui sont pris de plus en plus avec des pincettes par le PS, celui-ci pouvait faire valoir que sa candidature, en vertu d'un accord scellé par l'Elysée, effacerait définitivement la menace d'une candidature de M. Tapie. Le problème, aujourd'hui, ne se pose plus. Cette candidature Lang devrait, normalement, n'être plus qu'un souvenir. D'autant plus que ses adversaires soulignent avec insistance qu'on ne saurait présenter à l'élection présidentielle un ancien député invalidé pour dépassement des frais de campagne...

Réunies mercredi, les instances dirigeants du PS ont confirmé leur volonté de ne pas se précipiter quitte à reopusser leur convention nationale de désignation de janvier à février. Résolution a été prise, officiellement, de se préoccuper d'abord d'une plate-forme de campagne, susceptible d'intéresser les autres partenaires de la gauche, avant de choisir, dans un deuxième temps, l'homme qui pourra l'exploiter.

Cette procédure d'attente est tout à fait formelle, car on ne voit pas ce qui pourrait empêcher les conciliabules et toutes sortes de transactions dans la coulisse. Si, à la base, au niveau notamment des élus, qui se font beaucoup de cheveux blancs pour leur rendez-vous municipal de juin, l'abandon de M. Tapie et les répercussions sur le moral du partenaire radical, qui viendront fatalement, peuvent contribuer à détendre un peu l'atmosphère, l'état-major parisien n'a pas encore les idées claires.

Pour l'instant, le procès du delorisme, qu'a commencé à instruire François Mitterrand, a pu être évité rue de Solferino, mais la tension n'est pas loin entre l'axe majoritaire tenu par Henri Emmanuelli et les fabiusiens et les actionnaires du pôle renovateur rangé derrière Pierre Mauroy et Martine Aubry. Faut-il pour la plate-forme à bâtir s'inspirer de la motion majoritaire du congrès de Liévin ou s'inspirer surtout des grands axes de réflexion de M. Delors qui s'avèrent incontestablement plus porteurs ? Premier débat d'importance, qui comptera naturellement pour dresser le profil du meilleur, ou plutôt dans ces circonstances, du moins mauvais candidat.

Le pôle rénovateur

M. Lang ayant du mal à convaincre, M. Mauroy venant de faire savoir en privé qu'il n'était pas candidat, M. Rocard avouant lui-même n'être pas en situation, quatre noms reviennent plus fréquemment. Celui de Martine Aubry, qui pourrait incarner la nouvelle génération deloriste, mais qui paraît fort réticente. Celui du président du Conseil constitutionnel, Robert Badinter qui, pour l'instant, s'est toujours refusé à ce genre de perspective.

Aussi deux autres noms se détachent-ils maintenant. D'abord celui du premier président de la Cour des comptes, Pierre Joxe, poussé par M. Emmanuelli et ses alliés fabiusiens, qui aurait l'avantage d'être un mitterrandiste fidèle et de s'être engagé sans retenue pour M. Delors. Ensuite celui de Lionel Jospin, qui pourrait compter sur l'appui du pôle rénovateur. Dominique Strauss-Kahn, qui s'exprime au nom de ce pôle, a cité ces trois noms – MM. Badinter, Joxe et Jospin – jeudi matin sur Europe 1. Chaque camp a, ainsi, son « candidat moral », M. Joxe d'un côté, M. Jospin de l'autre.

Des contacts ont été pris avec Pierre Mauroy et Michel Rocard. Pour l'instant, M. Jospin laisse dire. Si M. Lang persistait, il surgirait. Pour l'heure, il demande du temps, mais sa candidature pourrait avoir plusieurs avantages. Ancien premier secrétaire d'un PS qui n'était pas devenu ce qu'il est, M. Jospin peut solliciter la fidélité nostalgique des militants. Artisan des Assises de la transformation sociale, il peut être le candidat de l'ouverture vers les autres partenaires. Il n'a jamais, lui, failli sur le terrain de la moralité publique et de l'intégrité personnelle, comme l'a souligné Pierre Moscovici, son ancien collaborateur et membre du bureau national du PS, jeudi matin, sur France 2.

Enfin, M. Jospin a toujours été le premier à dénoncer sans ménagement le comportement de M. Tapie et ses méfaits sur la gauche. Le retrait de M. Tapie pourrait aussi, par un juste retour de l'histoire, donner l'occasion à M. Jospin de se rappeler à l'attention des Français.

DANIEL CARTON

M. Mitterrand, le « missile » et la « pichenette »

François Mitterrand, qui recevait à l'Elysée, mercredi 14 décembre, des mains du rédacteur en chef du *Nouvel Economiste*, Vincent Beaufils, le prix du « Politique de l'année 1994 », décerné par la rédaction de cet hebdomadaire, a saisi cette occasion pour faire connaître sa pensée après la décision de Jacques Delors de ne pas se présenter à l'élection présidentielle.

« Je n'ai pas tout construit sur Jacques Delors », a assuré M. Mitterrand, ajoutant : *« Jacques Delors est un homme de talent, qui pouvait parfaitement remplir les fonctions qui sont les miennes aujourd'hui. »*

M. Mitterrand a rejeté, dans une allusion aux propos tenus par Michel Rocard la veille (*le Monde* du 15 décembre), toute responsabilité dans l'échec de l'ancien premier ministre et ancien premier secrétaire du PS aux élections européennes de juin. *« Croyez bien,* a-t-il dit, *que je ne m'en occupe pas ! La plupart des hommes politiques, qui montent et qui tombent, derrière lesquels on voit mon ombre, croyez-moi sur parole, ils tombent tout seuls ! Il n'y a pas besoin d'une pichenette. Simplement ai-je le tort de le prévoir... »* M. Rocard avait mis en cause M. Mitterrand, de manière allusive, en déclarant, le 13 décembre, à Strasbourg, qu'il avait été *« abattu en vol »*, par un *« missile* [qui] *s'appelait Bernard Tapie »*. *« Je ne sais pas qui l'a tiré »*, avait-il ajouté.

La revanche des radicaux de gauche sur les socialistes

Une bonne enseigne, avec une vitrine poussiéreuse, située dans une rue où plus personne ne passe : ainsi apparaît le Mouvement des radicaux de gauche quand Bernard Tapie décide, en février 1993, de l'acquérir. Il est alors ministre de la ville, réhabilité par Pierre Bérégovoy lui-même, et candidat aux élections législatives à Marseille. En face, le nouveau président du plus vieux parti de France, Jean-François Hory, prend le risque *« d'ouvrir la porte aux barbares »*. Certains vieux radicaux s'en offusquent. Il n'en a cure et présente, grâce à son nouvel adhérent, près de cinquante candidats MRG aux élections législatives.

Entre Bernard Tapie et Jean-François Hory, l'entente est immédiate. Elle ne repose ni sur l'amitié ni sur le respect, mais sur la communauté d'intérêt. Le ministre de la ville recherche un appui partisan que le PS, après l'avoir encensé, répugne *désormais* à lui donner. Le président du MRG, assoiffé de revanche à l'égard des socialistes, qui lui ont claqué la porte au nez en 1981, a besoin des talents médiatiques de M. Tapie.

Le tour de France des radicaux de gauche, que les deux hommes font côte à côte, à l'automne 1993, conforte M. Hory dans son choix. Les adhésions se multiplient, les réunions publiques sont bondées. Les ennuis judiciaires du député des Bouches-du-Rhône, qui s'accumulent déjà, ne semblent pas porter ombrage à sa popularité. Ils semblent même le servir, et M. Tapie sait à merveille en jouer. Lorsque, en décembre 1993, l'Assemblée nationale lève, une première fois, son immunité parlementaire, les radicaux de gauche confirment leur *« investissement autour de Bernard Tapie »*. Même les vieux gardiens de la tradition radicale mettent leurs protestations vertueuses sous le mouchoir : bien sûr, ce M. Tapie n'est pas très honorable, mais il fait tellement parler d'eux !

Le début de l'année 1994 resserre encore les liens entre MM. Tapie et Hory, sur le dos de leur adversaire commun, les socialistes. Le député des Bouches-du-Rhône admet difficilement d'être désormais jugé *infréquentable par ceux qui, hier,* se montraient volontiers à ses côtés. Il n'a, surtout, toujours pas admis que, au lendemain de l'affaire OM-VA, Michel Rocard, alors premier secrétaire du PS, annule son rendez-vous avec la délégation du MRG à laquelle il participait. Quant à M. Hory, il inonde la presse de communiqués vengeurs sur ces *« cousins »* socialistes, qui continuent de traiter le MRG avec la condescendance qui leur est familière.

Tous deux tiennent l'heure de la revanche. Intronisé tête de liste du MRG aux élections européennes de juin 1994, Bernard Tapie réussit à talonner la liste de Michel Rocard : 12 % des voix pour Energie radicale, 14, 5 % pour le PS. La gifle est terrible, la revanche consommée.

Divergences et animosité

A partir de ce moment, les intérêts des deux hommes commencent à diverger. La justice se fait de plus en plus menaçante vis-à-vis de Bernard Tapie, et son avenir politique devient incertain. Lors de la deuxième levée de l'immunité parlementaire du député, en juin 1994, les radicaux sont encore là pour soutenir celui qui les a amenés à la lumière, mais ils commencent à se préoccuper sérieusement d'exister par eux-mêmes. L'« université d'été » du MRG à Ramatuelle témoigne de cette première prise de distance entre les deux hommes qui ne cachent plus leur animosité l'un envers l'autre.

Le score désastreux du PS aux européennes a rendu moins fou le rêve du président du MRG de reconstruire la gauche, à partir de son parti, comme en 1971, François Mitterrand avait fondé le PS, à partir de la FGDS. La recherche, cet automne, d'une nouvelle crédibilité, par la rédaction d'un manifeste radical, la présentation de nouveaux statuts et le changement de nom – Radical – adoptés au cours du congrès extraordinaire du mouvement, en novembre 1993, entrent dans cette stratégie.

Face à cette ambition-là, la liaison avec M. Tapie devient de plus en plus dangereuse et gênante. La perspective de l'élection présidentielle et des municipales, pour ses négociations de l'entre deux-tours avec le PS, fait toutefois réfléchir les dirigeants de Radical, avant de consacrer la rupture avec celui qui leur a assuré 12 % des voix aux européennes.

Plutôt que de se faire accuser de traîtrise, en s'éloignant désormais de celui qui lui a tout donné, M. Hory attendait, convaincu que la justice se chargerait elle-même de mettre M. Tapie hors du circuit électoral. C'est désormais chose faite, et les Radicaux peuvent s'offrir le luxe de le soutenir jusqu'au bout. Histoire de récupérer le seul capital qui leur reste : ses électeurs.

PASCALE ROBERT-DIARD

La préparation de l'élection présidentielle

M. Hue (PCF) lance un appel pour une « union nouvelle »

LILLE

de notre envoyé spécial

Trois jours après l'annonce du refus de Jacques Delors de s'engager dans la course à l'Elysée et moins de deux jours après une réunion du comité national du PCF au cours de laquelle il ne semble pas qu'il ait été question de cela (*le Monde* du 14 décembre), Robert Hue, secrétaire national et candidat du Parti communiste à l'élection présidentielle, a ressenti l'urgence de remettre sur le métier, une fois encore, à Lille, sa proposition de « pacte unitaire pour le progrès ».

« Pour l'espoir à gauche, je prends mes responsabilités », tel est le titre de l'appel que M. Hue a lancé, mercredi 14 décembre, à Lille. Il ne s'agit pas de *« bricoler un accord électoraliste »*, explique ce texte, ni, moins encore, de *« désigner un candidat unique »* à l'élection présidentielle. Mais, *« pour que la gauche gagne, la condition majeure, incontournable, c'est qu'elle soit bien à gauche »* affirme-t-il. La candidature de M. Hue vise, précisément, à donner une expression non seulement à *« l'exigence de mesures concrètes pour l'emploi, les salaires, la protection sociale, l'avenir des jeunes »*, mais aussi à *« une volonté forte d'union à gauche pour une politique de vrais changements »*. Cette candidature doit être *« un moment important dans l'affirmation de l'exigence d'une union nouvelle pour une perspective à gauche »*.

En réponse au maire de Lille, Pierre Mauroy, qui avait expliqué, le 12 décembre, que pour gagner à l'élection présidentielle il faut *« aller chercher le béret au centre »*, le candidat communiste estime, au contraire, qu'il faut *« aller chercher le béret à gauche, bien à gauche »*. Pour M. Hue, *« le peuple de gauche ne s'est pas envolé »*. *« Des millions de gens font encore confiance au PS, mais sur des bases de gauche »*, précise-t-il. D'ailleurs, le secrétaire national du PCF en a assez d'entendre les médias dire, depuis trois jours, que *« c'est le vide à gauche »* : n'est-il pas, lui-même, le seul candidat de gauche déclaré à ce jour ?

Entre un déjeuner-débat avec des syndicalistes de Roubaix, une visite amicale au maire de Denain et un meeting à Lens, M. Hue expose que *« Delors était le meilleur au centre »*, mais que, dès lors que cette tentative du président de la Commission européenne a échoué, *« il faut en tirer les leçons »*. La gauche est pluraliste, c'est un fait ; M. Hue insiste toujours sur sa *« diversité »* et il s'excuse souvent de développer un point de vue *« un peu partisan »*. Tout de même, il préférerait *« que les socialistes bougent un peu sur l'analyse qu'ils font de la période passée depuis 1981 »*.

Arthur Brabant, maire de Denain, annonce le taux de chômage de sa commune, sans plus de commentaire : 28 %. *« Et alors*, s'emporte M. Hue, *pendant que le PS cherche son candidat, on va laisser le discours sur le social à Chirac ? Ce n'est pas possible, ce serait le monde à l'envers ! »* L'annonce de l'inéligibilité de Bernard Tapie, mercredi soir, à la fin de sa tournée dans la région Nord-Pas-de-Calais, a évidemment conforté le candidat communiste dans cette analyse.

JEAN-LOUIS SAUX

TÉLÉVISION : le contrôle du pluralisme politique par le CSA. – Interpellé mercredi 14 décembre à l'Assemblé nationale par Georges Marchais, député (PC) du Val-de-Marne, à propos de l'*« inégalité criante des candidats et partis devant la télévision et la radio, notamment de service public »*, le premier ministre, Edouard Balladur, a répondu qu'il appartenait au Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) et non au gouvernement de résoudre *« le véritable problème »* du pluralisme dans l'audiovisuel. M. Balladur a expliqué que le CSA avait *« adressé des mises en demeure à TF 1 et à France 3 »* en raison *« d'importants déséquilibres »* constatés en début d'année et que *« les relevés du mois d'octobre expriment un retour à l'équilibre »*.

M. Barre est favorable à une dissolution de l'Assemblée nationale

Après François Léotard, président d'honneur du Parti républicain, Raymond Barre (app. UDF), député du Rhône, a déclaré, jeudi 15 décembre, sur France-Inter, que la dissolution de l'Assemblée nationale après l'élection présidentielle serait conforme à *« la logique de la Ve République »*. M. Barre a également confirmé ne rien exclure à propos de son éventuelle candidature à l'élection présidentielle.

« Je pense que toute précipitation doit être évitée, d'autant plus que les semaines à venir peuvent apporter autant de surprises que ces derniers jours », a-t-il ajouté. Pour soutenir les réformes qu'il juge indispensables pour la France, Raymond Barre, enfin, a évoqué une *« concentration républicaine assez large »*, parce que, selon lui, *« les clivages passent aujourd'hui à l'intérieur »* de la gauche et de la droite.

De son côté, Gérard Longuet, président du Parti républicain, s'est démarqué, mercredi au cours d'une réunion avec les principaux responsables du PR, de l'initiative lancée par deux députés de ce parti en faveur d'une candidature d'Edouard Balladur. Alors que M. Longuet et François Léotard, président d'honneur du PR, ont fait connaître depuis longtemps leur choix en faveur du premier ministre, le président du PR estime que le retrait de Jacques Delors permet de renvoyer au conseil national, prévu le 28 janvier, l'engagement officiel du PR auprès de M. Balladur.

Egalement membre du PR, Charles Millon, président du groupe UDF de l'Assemblée nationale et candidat conditionnel à l'élection présidentielle, a jugé, au cours d'un déplacement à Tourcoing (Nord), qu'il est *« naturel que l'UDF prenne sa place »* dans la campagne présidentielle. Alain Madelin, ministre des entreprises et vice-président du PR, a expliqué de son côté, mercredi sur LCI, qu'il a *« de la sympathie personnelle »* pour Jacques Chirac, lequel est, selon lui, *« de ceux qui peuvent avoir un élan réformateur pour faire bouger la France »*. M. Madelin a ajouté qu'il apprécie *« beaucoup Raymond Barre »*, qui, a-t-il déclaré, *« dit des choses qui* [l']*intéressent »*, et a la *« même vertu »* que Jacques Delors.

Enfin, Philippe de Villiers, fondateur du Mouvement pour la France, a fait un pas vers la candidature à l'élection présidentielle en indiquant, jeudi, sur RMC : *« J'avais dit : si mes idées ne sont pas représentées, je serai candidat. Je constate aujourd'hui qu'il n'y a plus de danger à gauche et que mes idées, hélas ! ne sont pas représentées. »*

M. Chirac réunit les parlementaires du RPR

Jacques Chirac, président du RPR, a invité à déjeuner, mercredi 14 décembre, les parlementaires RPR à bord d'une péniche amarrée sur la Seine. *« La famille gaulliste était autour de son chef »*, a déclaré Pierre Lellouche (Val-d'Oise), qui a assuré que les parlementaires du RPR *« étaient tous là, sauf les trois ou quatre que l'on entend sur les ondes pour défendre le premier ministre »*.

Selon les participants, M. Chirac a expliqué que la majorité élue en 1993 était *« une majorité réformatrice »*, porteuse d'*« un projet de changement »*. Le président du RPR a invité les parlementaires à *« refuser la fatalité du déclin »*, de même que *« le conformisme et la résignation »*. Plusieurs députés proches d'Edouard Balladur ont, au contraire, fait savoir qu'ils n'avaient pas participé au déjeuner, à l'image de Jean-Yves Chamard (Vienne), qui a assuré que le repas offert par M. Chirac *« n'était pas, simplement, un repas d'amitié, mais aussi un repas pré-présidentiel »*.

Le débat contre la corruption

Les députés refusent une nouvelle restriction des cumuls de mandats

L'Assemblée nationale a continué, mercredi 14 décembre, l'examen des propositions de lois relatives à la clarification des rapports entre la politique et l'argent issues du groupe de travail. Les députés ont adopté la proposition de loi organique relative au patrimoine des élus et aux incompatibilités. La majorité RPR et UDF a voté pour, les socialistes et les communistes contre. A cette occasion, les députés ont écarté un durcissement de la législation sur le cumul des mandats électifs.

Ils en ont parlé. Et, donc, ils se sont querellés. La réglementation du cumul des mandats se classe au rang des sujets qui déchaînent immanquablement la passion des élus. Les députés n'ont pas fait mentir la règle, mercredi 14 décembre, en abordant l'examen des propositions de loi relatives aux incompatibilités et au patrimoine des élus. Cela avait déjà été le cas au sein du groupe de travail, présidé par Philippe Séguin.

Les participants avaient fait preuve d'une hardiesse inhabituelle en s'accordant, finalement, sur le principe d'une interdiction du cumul entre le mandat de parlementaire et ceux de président de conseil général, président de conseil régional, ou maire d'une commune de plus de cent mille habitants. La levée de boucliers qui s'était ensuivie dans les groupes parlementaires avait été telle que la conférence des présidents avait jugé plus prudent d'écarter ce sujet des dispositions retenues dans les propositions de loi en discussion cette semaine.

« Anti-cumulard » impénitent, auteur multi-récidiviste de propositions prohibitionnistes, Pierre Mazeaud (RPR, Haute-Savoie), président de la commission des lois, s'était ostensiblement juré de revenir à la charge en séance publique. Ayant dûment déposé un amendement qui reprenait les propositions formulées par le groupe de travail, il a donc plaidé, devant un hémicycle inhabituellement garni, contre cette *« spécificité bien française »* qu'il ne juge *« pas saine »*.

Un « club d'élus »

Le président de la commission des lois a particulièrement déploré la faculté accordée aux membres du gouvernement de conserver des fonctions dans les exécutifs locaux. M. Mazeaud ne s'est pas refusé le plaisir de relever que bon nombre de députés RPR, dont MM. Balladur et Chirac et plusieurs ministres actuels, avaient co-signé, en octobre 1991, une proposition de loi limitant le nombre de mandats qu'un ministre peut exercer.

Le groupe socialiste, qui avait eu son lot de discussions animées entre partisans et adversaires d'une réglementation plus sévère, avait finalement opté pour la position initiale du groupe de travail. Didier Migaud (PS, Isère) a pris soin d'écarter toutes velléités *« d'amalgame entre la corruption éventuelle et le cumul des mandats »*, mais a jugé qu'à l'heure où l'Assemblée nationale débattait des incompatibilités attachées au mandat de parlementaire, il était légitime d'aborder la question du cumul des mandats et de renoncer aux arguments dilatoires. Il n'a finalement trouvé que peu d'échos sur les bancs de la majorité, où seuls Jean-Louis Masson (RPR, Moselle) et Jean Briane (UDF, Aveyron) ont jugé nécessaire de changer la *« triste image »* que donnent *« un club d'élus refusant le partage du pouvoir »*.

A droite, comme sur les bancs communistes, farouches opposants à un durcissement de la législation sur le cumul, comme Pierre-Rémy Houssin (RPR, Charente), Eric Doligé (RPR, Loiret) ou René Beaumont (UDF, Saône-et-Loire), et prudents partisans d'une réflexion plus poussée, ont égrené les raisons qui leur commandaient de repousser le débat à une date ultérieure. Jean-Pierre Thomas (UDF, Vosges), trésorier du Parti républicain, a exprimé le souhait que le débat n'esquive pas une réflexion sur *« les moyens de travail des élus »*, dont l'insuffisance est bien souvent, comme l'ont rappelé beaucoup d'intervenants, une puissante incitation à cumuler les mandats.

« Tant que nous ne nous serons pas donné les moyens d'assurer des conditions de vie décentes [aux élus], *aucune solution ne pourra être apportée au problème, dont je conviens qu'il est réel, du cumul des mandats »*, a confirmé Charles Pasqua. Répondant à M. Mazeaud, le ministre de l'intérieur, président du conseil général des Hauts-de-Seine, a convenu qu'il est *« anormal qu'un président de conseil général ou régional puisse être également membre du gouvernement »*. Il ne s'est pas pour autant prononcé pour une interdiction du cumul de ces fonctions, mais pour le transfert temporaire des responsabilités locales d'un ministre à un vice-président, *« quitte à conserver le titre qui est le sien si cela lui fait plaisir »*.

Au grand scandale de Jean-Pierre Balligand (PS, Aisne), les propos de M. Pasqua ont été jugés suffisamment satisfaisants par M. Mazeaud pour qu'il retire ses amendements avant tout vote. Le groupe socialiste n'avait plus qu'à constater le rejet de son propre amendement, par 96 voix contre 45.

CÉCILE CHAMBRAUD

REPÈRES

CORSE
Max Simeoni candidat à l'élection présidentielle

Max Simeoni, nationaliste corse et dirigeant de l'Union du peuple corse (UPC), sera candidat à l'élection présidentielle. L'ancien député européen élu en 1989 sur la liste des Verts siégeait dans le groupe Arc-en-ciel. Il est maintenant soutenu par une toute nouvelle fédération « Région et peuple solidaires », créée le 12 novembre à Aix-en-Provence et qui associe les principaux mouvements régionalistes, autonomistes et nationalistes d'Alsace, Bretagne, Catalogne, Flandre, Franche-Comté, Lorraine, Occitanie, Pays basque, Savoie et Corse. Max Simeoni se promet de *« dénoncer l'oppressant centralisme parisien illustré par la situation de l'Ile-de-France (...). Sur 2,2 % du territoire, en effet, l'Ile-de-France concentre 18,8 % de la population, 22,5 % des emplois, 28 % de la richesse, 30 % des créations des cadres supérieurs. » « Nulle part ailleurs en Europe,* ajoute-t-il, *la région capitale ne concentre à ce point richesse et pouvoirs. Des changements institutionnels prévoyant notamment un accroissement sensible du pouvoir des régions en France sont donc indispensables, chaque peuple devant pouvoir définir dans un cadre fédéral ses propres options par libre détermination. » – (Corresp.)*

SONDAGES
La SOFRES répond aux inquiétudes de M. Pons (RPR)

Invité par Bernard Pons à fournir *« un minimum d'explications sur le mode d'emploi »* d'un sondage de la SOFRES défavorable à Jacques Chirac (*le Monde* daté 11-12 décembre), Jérôme Jaffré, vice-président de cet institut, a fait parvenir une lettre, le 12 décembre, au président du groupe RPR de l'Assemblée nationale pour apaiser ses inquiétudes. Il note que ce sondage, *« dixième vague »* du baromètre mensuel de la SOFRES depuis juillet 1993, a été réalisé *« selon les mêmes méthodes que celles qui ont fondé depuis trente ans la réputation »* de cet institut.

M. Jaffré rappelle ainsi que *« la précédente vague de ce baromètre réalisé juste après la déclaration de candidature de M. Chirac faisait apparaître une progression sensible des intentions de vote en sa faveur ». « Ce qui,* souligne-t-il, *n'avait pas suscité de votre part de demande d'un minimum d'explications. »* Le directeur des études politiques de la SOFRES écrit que *« ce sont ces mêmes méthodes qui, par exemple, nous avaient permis, en janvier 1988, d'être les premiers à indiquer que M. Chirac prenait l'avantage sur M. Barre dans les intentions de vote de premier tour pour l'élection présidentielle du printemps 1988 »*.

Revenant sur une disposition adoptée au Sénat

Le Parlement devrait supprimer une mesure de moralisation des « stock options »

En plein débat parlementaire sur la moralisation de la vie publique, la décision, adoptée mercredi 14 décembre par la commission mixte paritaire (CMP) chargée de mettre la dernière main au projet de budget pour 1995 ne peut passer inaperçue. La CMP budgétaire a, en effet, décidé de supprimer une disposition, adoptée le 25 novembre par le Sénat, qui visait à réglementer plus strictement, voire à moraliser le régime fiscal des options de souscription d'actions, les « stock options », que les entreprises peuvent attribuer à certains de leurs cadres ou mandataires sociaux.

Introduite à l'initiative du rapporteur général du budget au Sénat, Jean Arthuis (Union centriste), cette mesure rétablissait un délai de portage minimum d'un an pour pouvoir bénéficier du régime fiscal favorable des « stock options » (imposition à 19,4 % seulement sur les plus-values). M. Arthuis avait vivement dénoncé, au Sénat, les *« graves inconvénients »* et les *« pratiques contestables »* auxquels avait pu conduire, dans certaines entreprises, la suppression, en 1993, du délai de portage. En clair, il critiquait les *« errements »* de ce système de rémunération parallèle pouvant induire des pratiques spéculatives.

La défense des hauts cadres d'entreprise

Au terme d'un débat serré et malgré les mises en garde des deux rapporteurs du budget, Jean Arthuis au Sénat et Philippe Auberger (RPR) à l'Assemblée nationale, la commission mixte paritaire a finalement été plus sensible aux défenseurs des hauts cadres d'entreprise qui sont les principaux bénéficiaires des « stock options », et elle a supprimé le délai de portage d'un an minimum. Le 25 novembre au Sénat, M. Arthuis avait plaidé en faveur de la *« définition d'une éthique »* et s'était insurgé contre *« la pression de marchands d'influence »*. Apparemment, les *« marchands d'influence »* ont gagné.

G. C.

Le communiqué du conseil des ministres

Le conseil des ministres s'est réuni au palais de l'Elysée, mercredi 14 décembre, sous la présidence de François Mitterrand. A l'issue de la réunion, le service de presse du premier ministre a diffusé un communiqué, dont voici les principaux passages.

● *Convention internationale* : le ministre des affaires étrangères a présenté au conseil des ministres un projet de loi autorisant l'approbation de l'amendement au protocole de Montréal du 16 septembre 1987 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, adopté le 25 novembre 1992. L'amendement complète la liste de ces substances dont les Etats signataires du protocole de Montréal se sont engagés à réduire les émissions dans l'atmosphère.

● *La politique du médicament* : le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville a présenté une communication sur la politique du médicament.

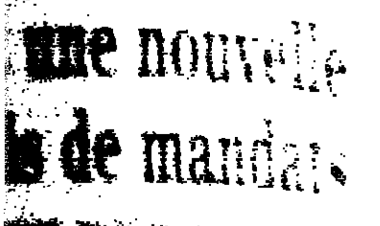
1) La priorité a été donnée à la sécurité des médicaments et des réactifs de laboratoire. La mise en place de l'agence du médicament, effective depuis le début de l'année, a permis d'améliorer substantiellement le dispositif d'évaluation et de contrôle des médicaments, en particulier en ce qui concerne la surveillance des risques liés à l'usage des médicaments et celle des réactifs de laboratoire. La rigueur et l'objectivité scientifiques des contrôles opérés par l'agence et le respect de strictes règles déontologiques permettent à la France d'aborder dans de bonnes conditions la mise en place des nouvelles procédures communautaires prévues à compter du 1er janvier prochain en matière de médicament. Ils contribuent aussi à développer la recherche et l'investissement dans le secteur pharmaceutique.

2) Des mesures importantes ont été prises pour parvenir à un meilleur usage des médicaments et à une plus grande maîtrise des dépenses en ce domaine. Alors que la consommation des médicaments est en France nettement supérieure à celle observée dans les pays comparables, l'objectif de ces mesures est d'adapter cette consommation aux véritables besoins de la santé publique, sans affecter l'équilibre économique du secteur pharmaceutique.

A cette fin, des accords ont été conclus par l'Etat avec les médecins et avec l'industrie pharmaceutique. La convention nationale des médecins du 21 octobre 1993 a fait entrer certains médicaments, représentant environ le quart des ventes, dans les références dont les médecins doivent tenir compte dans leurs prescriptions. La mise au point de nouvelles références pour 1995 permettra d'aller plus loin dans cette direction. L'accord-cadre conclu avec l'industrie pharmaceutique le 25 janvier 1994 prévoit la fixation, de manière concertée, d'un objectif annuel d'évolution des dépenses de l'assurance maladie relatives aux médicaments. Pour atteindre cet objectif, des conventions doivent être conclues entre chaque laboratoire et l'Etat.

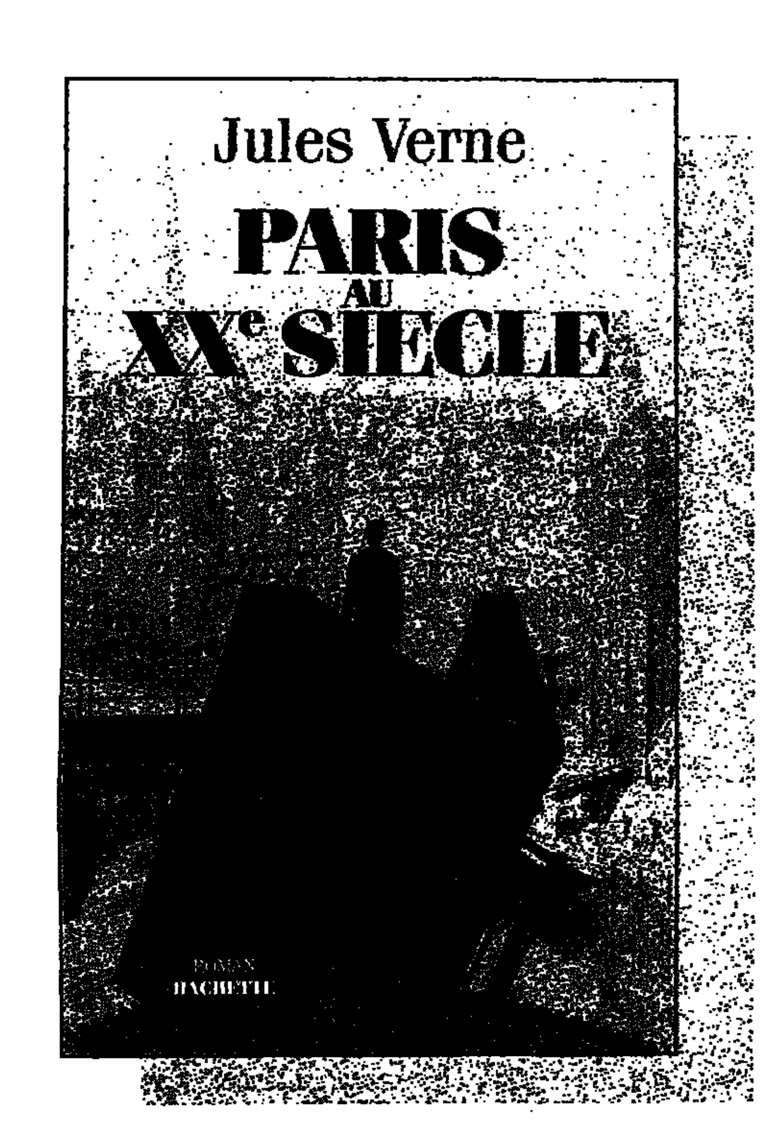
Ces mesures ont commencé de porter leurs fruits. Les dépenses de médicaments présentées au remboursement de l'assurance maladie n'augmenteront en 1994 que d'un taux inférieur à 3 %, alors que ce taux a été en moyenne proche de 7 % au cours des trois années précédentes. Le Comité économique du médicament, chargé de suivre la mise en œuvre de ces mesures, verra prochainement ses attributions et sa composition fixées par décret, conformément aux recommandations du Livre blanc sur le système de santé et d'assurance maladie récemment remis au premier ministre.

هكذا من الاصل



Et si cette année vous offriez un cadeau littéraire qui n'a pas de prix ?

Inattendu, prophétique et rebelle, *Paris au XXe siècle* est le dernier roman inédit de Jules Verne. Une découverte qui n'a pas de prix.



PARIS AU XXe SIÈCLE,

LE ROMAN RETROUVÉ

DE JULES VERNE.

Une coédition Hachette Référence - le cherche midi éditeur



L'affaire des fausses factures des HLM de Paris et des Hauts-de-Seine

Une perquisition a eu lieu au siège du journal électoral du conseiller général Didier Schuller (RPR)

Le juge d'instruction de Créteil (Val-de-Marne), Eric Halphen, chargé du dossier des fausses factures liées aux offices d'HLM de Paris et des Hauts-de-Seine, a perquisitionné, mardi 13 décembre, au siège du *Clichois*, le journal électoral du conseiller général Didier Schuller (RPR), qui a été directeur général de l'office départemental d'HLM des Hauts-de-Seine de septembre 1986 à mars 1994.

Après l'office d'HLM de la Ville de Paris, pour lequel le juge a déjà mis en examen quinze personnes, dont l'ancien directeur du cabinet de Jacques Chirac et ministre de la coopération, Michel Roussin (RPR), le bras droit de Robert Pandreau (RPR) au conseil régional d'Ile-de-France, Rémi Halbwax, et le directeur du bureau d'études Jean-Claude Méry, seule personne écrouée dans cette affaire (*le Monde* du 16 novembre), M. Halphen semble s'intéresser maintenant à l'office d'HLM des Hauts-de-Seine, que préside Patrick Balkany (RPR) et dont Didier Schuller était le directeur général depuis septembre 1986 jusqu'à mars dernier, date de son élection au conseil général.

L'enquête menée par Eric Halphen pourrait déboucher sur la mise en lumière d'un système de financement occulte du RPR, par le biais de factures gonflées des marchés publics passés par les offices d'HLM de Paris et des Hauts-de-Seine. Les enquêteurs reprocheraient à Francis Poullain, directeur d'une société de bâtiment et de travaux publics, la SAR, déjà mis en examen pour *« abus de biens sociaux »* et qui travaillait pour l'office d'HLM des Hauts-de-Seine, d'avoir acheté plusieurs pages de publicité dans *le Clichois*, journal électoral de M. Schuller, au prix de 108 000 francs la page, un tarif qui, compte tenu des 30 000 exemplaires diffusés, leur a semblé suspect.

Après la visite, mardi matin, deux heures durant, par le juge accompagné de cinq policiers, des locaux du *Clichois* qui jouxtent, au 3, rue de la Villeneuve, ceux de la permanence de Didier Schuller, celui-ci, qui n'était pas présent au moment de la perquisition, s'est refusé à tout commentaire, faisant toutefois remarquer que *le Clichois* est géré par une association loi 1901 avec un directeur de la publication et un trésorier. Il a également précisé que le juge avait utilisé l'une des deux entrées de l'immeuble menant directement dans les locaux du journal et qu'il n'était pas passé par sa permanence comme il aurait pu le faire.

Le 27 septembre dernier, lors d'une séance houleuse du conseil municipal de Clichy, M. Limousin (PC), adjoint au maire, avait demandé à M. Schuller de s'expliquer sur les attaques dont il était l'objet dans la presse. Ce dernier avait rappelé la position du président de l'office d'HLM, Patrick Balkany, exprimée dans un communiqué du 30 septembre où il dénonçait *l'« amalgame »* fait entre la mise en examen d'un chef d'entreprise, fournisseur de l'office, et *« les modalités de certains marchés »*. Didier Schuller avait rappelé que, compte tenu de ses activités politiques, il s'était toujours tenu volontairement à l'écart (comme Patrick Balkany) des débats de la commission d'appel d'offres et qu'il n'avait jamais eu de contacts avec Jean-Claude Méry.

A noter que le jour où le conseil municipal de Clichy demandait, par la voix de l'un de ses élus, des explications à Didier Schuller, la police avait enquêté quelques heures auparavant en mairie dans le cadre d'une autre affaire qui concerne, cette fois, le maire socialiste, Gilles Catoire, et porte sur le financement de la société d'économie mixte Clichy communication.

JEAN-CLAUDE PIERRETTE

Dans le cadre de l'instruction sur la gestion de la ville d'Auchel

M. Bécart, sénateur communiste du Pas-de-Calais, fait l'objet d'une demande de levée d'immunité

ARRAS

de notre correspondant

La ville d'Auchel (douze mille habitants), cité de l'ex-bassin minier du Pas-de-Calais, proche de Béthune, est sous le choc. Le maire communiste, Jean-Luc Bécart, sénateur du Pas-de-Calais, est l'objet d'une demande de levée d'immunité parlementaire de la part du juge d'instruction de Béthune, Benoît Persyn, qui instruit un dossier sur la gestion de la ville d'Auchel. Cette instruction a déjà entraîné une série de mises en examen et d'incarcérations.

L'affaire a débuté en 1993 par le dépôt d'une plainte contre X... du maire d'Auchel pour faux en écritures publiques, et détournements de fonds. En mars 1994, l'ancien comptable de la mairie, Bernard Giroux, était mis en examen et incarcéré pour faux en écritures publiques et escroqueries. La chambre régionale des comptes a exercé, alors, son contrôle de gestion sur les comptes de la ville. Après de nombreuses auditions, dont celle de M. Bécart, elle a déposé plainte contre X... le 30 septembre pour faux en écritures publiques et abus de confiance.

Le 30 novembre. La secrétaire de mairie, Antoinette Wojkiewicz, et deux adjoints au maire, Alain Bélot et Daniel Berlemont, ont été mis en examen et incarcérés, tandis que Micheline Louchet, adjointe elle aussi, était placée sous contrôle judiciaire assorti d'une interdiction de séjour à Auchel. Tous trois sont communistes. L'enquête se tourne désormais vers le maire. Mercredi 14 décembre, la secrétaire et le chauffeur de M. Bécart ont été placés en garde à vue, préalable à une mise en examen.

Dans une requête transmise au Sénat, les magistrats demandent la levée d'immunité parlementaire dans le but d'interroger M. Bécart pour une mise en examen accompagnée d'une détention provisoire. Parmi les chefs qui pèsent sur le sénateur on relève ceux de faux en écritures publiques, privées, atteinte à la liberté d'accès et à l'égalité des candidats aux marchés publics, corruption et détournement de fonds publics.

YVES JOUANNIC

Selon deux conseillers municipaux écologistes

Les Grenoblois paieraient deux fois le coût de l'assainissement de leur eau

GRENOBLE

de notre correspondant

Les Grenoblois paieraient deux fois le coût de l'assainissement de leur eau. C'est ce qu'affirment les deux conseillers municipaux écologistes, Raymond Avrillier et Claude Jacquier, qui ont examiné attentivement les documents financiers émanant de la ville et de l'ancien Syndicat intercommunal de l'agglomération grenobloise (SIEPARG), transformé en Communauté de communes, le 31 décembre 1993. Les éléments recueillis par les deux élus feraient apparaître une double facturation.

Celle-ci aurait débuté en 1989, lorsque furent privatisées, d'une part la gestion de l'eau de Grenoble – celle-ci est assurée depuis cette date par le groupe Merlin associé à la Lyonnaise des eaux –, d'autre part l'assainissement, qui est pris en charge par la Société dauphinoise d'assainissement (SAD), contrôlée à parts égales par la Lyonnaise des eaux et la Générale des eaux.

Depuis cinq ans, les habitants de Grenoble débourseraient donc deux fois la même somme, d'une part en tant que contribuable au titre du SIEPARG, mais aussi en tant qu'usager de l'eau. La première ponction est effectuée par l'intermédiaire des feuilles d'impôts depuis que le Syndicat intercommunal a décidé de prélever directement la part qui lui revient.

De son côté, la COGESE (1) qui, depuis 1989, gère l'eau de Grenoble, encaisse par l'intermédiaire des factures qu'elle adresse aux usagers le coût des dépenses d'assainissement. Les sommes recueillies s'élèvent à environ douze millions de francs par an. Lorsque la ville assurait elle-même la gestion de son service des eaux, cet argent était reversé aussitôt au SIEPARG. Depuis 1989, la commune conserve par devers elle la totalité de ce prélèvement qui rentre ainsi directement dans le budget général de la ville. Guy Névache, vice-président de la Communauté de communes et adjoint au maire de Grenoble, prétend avoir découvert cette double facturation il y a quelques semaines seulement. « Pas un centime *n'est allé ailleurs que dans le système public. L'argent ainsi prélevé a permis finalement de faire l'économie de deux points et demi d'impôt* », affirme crûment l'élu. Mais il reconnaît que les comptes administratifs de la ville de Grenoble sont *« obérés »* depuis 1990 puisque la loi interdit de faire rentrer dans le budget général d'une commune l'argent provenant de la gestion de l'eau ou de l'assainissement.

« Les usagers grenoblois vont-ils, pendant longtemps encore, se laisser rouler dans la farine ? Depuis cinq ans soixante millions de francs ont été prélevés de cette manière », déclare Raymond Avrillier. Il demande à la chambre régionale des comptes de Rhône-Alpes d'examiner l'étrange situation dans laquelle se trouvent les consommateurs d'eau de Grenoble.

Pierre Gascon, maire par intérim récuse ces accusations et il parle, à propos d'elles, de *« coup d'épée dans l'eau »*. Selon ses services la somme réellement encaissée serait de 41,2 millions de francs. Il rappelle, d'autre part, que la redevance assainissement perçue auprès des consommateurs, a été divisée par deux lors du conseil municipal du 9 octobre 1989, *« afin*, dit le texte de la délibération, *de ne pas répercuter sur les usagers grenoblois des charges perçues par le SIEPARG. Cette mesure de baisse de la redevance a, de fait, été prorogée jusqu'à nos jours »*.

CLAUDE FRANCILLON

(1) Cette société est au centre de l'affaire *Dauphiné News*, qui vaut aujourd'hui au maire de Grenoble, Alain Carignon, une mise en examen pour corruption passive, et son incarcération à la prison Saint-Paul de Lyon.

Impliqués dans deux dossiers concernant le PR et Gérard Longuet

Michel Reyt et René Céréda ont été mis en examen

Mise en examen de Michel Reyt, mise en examen de René Céréda : alors que Mireille Filippini multiplie les actes d'instruction dans les dossiers concernant le financement du Parti républicain et le patrimoine de son président, Gérard Longuet, ce dernier (qui fait l'objet de deux informations judiciaires), se montre confiant.

Mardi 13 décembre, le juge d'instruction parisien qui a hérité en octobre dernier de dossiers politico-financiers ouverts par le conseiller rennais Renaud Van Ruymbeke, a mis en examen Michel Reyt, PDG de la SAGES, pour recel d'abus de biens sociaux. Le 14 octobre, M. Reyt, un ancien courtier proche du PS, avait affirmé avoir négocié un dessous de table de 6 millions de francs avec Gérard Longuet, en 1988, à l'occasion de la vente au PR d'un appartement qu'il possédait, boulevard Saint-Germain. Quelques heures plus tard, M. Longuet avait démissionné de son poste de ministre de l'industrie. Sans commenter la révélation de Michel Reyt.

L'argent, versé en Suisse, *via* le Luxembourg, avait conduit Renaud Van Ruymbeke au cœur d'un réseau de comptes panaméens mis en place par un banquier proche de Gérard Longuet, Alain Cellier ; un réseau par lequel ont transité, depuis 1987, des dizaines de millions de francs dont l'origine et la destination demeurent inconnues (*le Monde* du 15 novembre). En novembre, M[e] Filippini avait perquisitionné au siège parisien du PR.

Le 14 décembre, c'est dans un dossier concernant le patrimoine de M. Longuet que M[e] Filippini a mis en examen l'entrepreneur meusien, René Céréda, pour abus de biens sociaux. Les investigations de M. Van Ruymbeke avaient fait apparaître une différence importante entre le prix payé par M. Longuet pour sa villa et le coût réel des travaux effectués par l'entreprise Cédéra et ses sous-traitants. M. Longuet a toujours affirmé qu'il avait payé sa villa au *« juste prix »*. Ce qui a été confirmé par deux commissions d'experts.

Mardi, M. Longuet affichait sa sérénité. L'ancien ministre, qui participait au déjeuner hebdomadaire réunissant les chefs des partis de la majorité autour d'Edouard Balladur a notamment déclaré : *« Mes relations avec la justice sont devenues normales, sans charge, sans émotion, sans agressivité, et les procédures avancent mais je ne suis pas concerné depuis deux mois comme vous pouvez le constater. »* On voit mal cependant comment les derniers développements ne conduiraient pas, à brève échéance à une mise en examen de M. Longuet, ne serait-ce que pour lui permettre d'avoir accès au dossier. D'autant que M[e] Filippini est chargée d'une autre information judiciaire concernant le fonctionnement de plusieurs sociétés dans lesquelles M. Longuet a joué un rôle clé.

R.-P. P.

Pour avoir bénéficié d'un système de fausses factures

Le sénateur Lacour (CDS) a été condamné à trois ans de prison avec sursis

LYON

de notre bureau régional

Deux mois après l'audience, la Cour d'appel de Lyon a condamné, mercredi 14 décembre, le sénateur (CDS) de Charente, Pierre Lacour, à trois ans de prison avec sursis et un million de francs d'amende, pour avoir financé des travaux dans sa propriété privée à l'aide de fausses factures. Dans son jugement, la cour a également prononcé à son encontre une interdiction, pour cinq ans, de tous ses droits civiques, civils et de famille. En première instance, la peine principale prononcée était plus légère : dix-huit mois d'emprisonnement avec sursis.

Le sénateur Pierre Lacour, également maire de Montbron (Charente), avait été poursuivi pour avoir bénéficié, à titre personnel, d'un système de fausses factures mis en œuvre par les promoteurs lyonnais, Patrick et Evelyne Emin, respectivement PDG et directeur général du Groupe recherche et développement (GRC), l'un des plus importants spécialiste français en urbanisme commercial. Ces fausses factures, réglées *via* un certain nombre d'entreprises intermédiaires, avaient permis à Pierre Lacour de réaliser divers travaux dans la propriété d'une centaine d'hectares qu'il possédait à Busseroles (Dordogne). Lors de l'audience en première instance, Patrick Emin avaient expliqué qu'en prenant à sa charge la facture de 960 000 francs, il espérait en retour un appui du sénateur de Charente qui siégeait à l'époque à la Commission nationale d'urbanisme commercial.

A. Pe.

DIFFAMATION : Thierry Jean-Pierre condamné. – L'ex-juge d'instruction Thierry Jean-Pierre, député européen, a été condamné mercredi 14 décembre, par le tribunal de grande instance de Paris à payer un franc de dommages-intérêts à la Lyonnaise des eaux qui le poursuivait en diffamation. En mai dernier, M. Jean-Pierre, alors candidat aux élections européennes avait rendu public un « Livre noir » qui attribuait 80 % de la corruption politico-financière, en France, à deux groupes, qu'il ne nommait pas mais dans lesquels il était facile de reconnaître la Compagnie générale des eaux (CGE) et la Lyonnaise des eaux. Selon le tribunal, l'essentiel du dossier de la défense était *« constitué de coupures de presse »* et non de *« faits soigneusement vérifiés »*.

SOCIÉTÉ

SCIENCES

Pour être opérationnel en 2004

Le grand accélérateur de particules européen pourrait être construit en deux étapes

Le conseil du Laboratoire européen pour la physique des particules (CERN) doit se réunir, jeudi 15 décembre, pour décider de la réalisation, près de Genève (Suisse), du plus grand accélérateur de particules du monde. Cette machine de 27 kilomètres de circonférence, le LHC (Large Hadron Collider), devrait coûter quelque 2 660 millions de francs suisses (10 773 millions de francs français). Pour faire face à un tel coût, les États-membres pourraient construire le LHC en deux temps.

Voilà des mois que la France, l'Allemagne et la Grande-Bretagne se disputent sur l'avenir du LHC. La cause de la discorde n'est pas d'ordre scientifique. Après l'abandon par les Américains de leur accélérateur géant du Texas, le SSC (Superconducting Super Collider), les physiciens européens sont persuadés que cette machine peut être le « fer de lance » de la physique mondiale. Elle permettra en effet aux chercheurs de recréer les conditions qui existaient dans les tous premiers instants de l'Univers.

Les difficultés sont d'ordre financier. L'Allemagne, toujours confrontée à des budgets serrés, joue les chantres de l'économie et ne veut bourse délier. La Grande-Bretagne est sans le sou, mais fait corps avec Bonn. Quant à la France, prête à payer son écot, en dépit, elle aussi, de quelques difficultés budgétaires, elle résiste avec la Suisse aux pressions qui lui sont faites de payer une facture supplémentaire de 170 millions de francs suisses relative aux bénéfices indirects – et en contradiction avec la « loi du juste retour » – que Paris et Berne retireraient de la construction sur leur sol du LHC (1).

Ce dernier point n'est qu'un des aspects de la bataille qui s'est engagée entre les principaux bailleurs de fonds du CERN sur la construction du LHC (*le Monde* du 15 septembre). L'Allemagne a déjà obtenu une réduction sensible de sa contribution. L'Espagne a renégocié sa dette. Quant à la Grèce, elle doit faire face à ses engagements. C'est donc peu de dire que les diplomates ont dû faire preuve d'imagination pour concocter au cours des dernières semaines un scénario qui puisse satisfaire tout le monde.

Un fonctionnement à puissance réduite

Après s'être assuré, lors du dernier sommet G7, que Bonn, Paris et Londres étaient bien d'accord sur l'intérêt scientifique du LHC ainsi que sur la nécessité de se doter d'une machine aux performances non dégradées dans des délais raisonnables, ils ont proposé que le LHC soit construit en deux temps. Dans une première étape, la machine recevrait seulement les deux tiers de ses aimants, ce qui lui permettrait d'atteindre la puissance réduite de 9 à 10 téra électronvolts (TeV) au lieu des 14 TeV initialement envisagés. Dans ces conditions, le LHC pourrait être opérationnel vers 2004.

Après deux ou trois ans de fonctionnement, l'installation serait arrêtée et son équipement magnétique complété. Elle pourrait alors fonctionner à pleine puissance à partir de 2008. Cette proposition, qui a l'avantage de réduire la pression budgétaire grâce à un calendrier de réalisation étalé dans le temps, pourrait être de nature à séduire les Allemands (2). Toutefois ils n'y souscriront que si un certain nombre d'autres conditions sont remplies.

Bonn a en effet plusieurs souhaits : que l'autorisation de ramener sa contribution au budget du CERN de 25 % à 22,5 % soit prolongée jusqu'en 1998 ; que le budget du CERN ne soit pas indexé entre 1995 et 1997 ; enfin, que les processus de décision au sein de cet organisme soient modifiés dans un sens qui fait un peu grincer la France. Ce n'est pas le seul point de désaccord entre Paris et Bonn dans la mesure où il reste des ombres sur le montant du forfait supplémentaire de 170 millions de francs suisses que la France et la Suisse auraient à payer.

Ces deux pays s'étant déclarés prêts à payer seulement 120 millions de francs suisses, les experts et les diplomates devront sans doute faire preuve d'astuce pour trouver un compromis. Faute de quoi, les États-membres du CERN pourraient ne pas s'engager sur la construction du LHC au cours des réunions du conseil du CERN du 15 et 16 décembre. Après les atermoiements de ces derniers mois, un tel aveu d'impuissance de la part des Européens serait sûrement mal accueilli par les Américains et les Japonais prêts à débloquer des fonds pour l'accélérateur du CERN après l'abandon du SSC au Texas.

JEAN-FRANÇOIS AUGEREAU

(1) Pour des raisons d'économie, le LHC devrait être construit dans le tunnel qui abrite aujourd'hui un autre accélérateur de particules, le LEP, dont l'anneau est à cheval sur la frontière franco-suisse, près de Genève.

(2) Un rendez-vous en 1997 a été cependant envisagé pour éventuellement revoir ce calendrier si d'aventure les États-membres étaient soudain plus riches ou si, ce qui est plus réaliste, d'autres pays comme les États-Unis ou le Japon apportaient leur contribution au LHC.

SÉISME : légère secousse tellurique ressentie dans les Alpes. – Une secousse tellurique de faible ampleur a été ressentie mercredi 14 décembre peu après 10 heures en Savoie, Haute-Savoie et Isère. Les centres opérationnels départementaux d'incendie et de sécurité (CODIS) ont reçu de très nombreux appels de personnes inquiètes, mais, selon les informations disponibles mercredi en fin de matinée, il ne semble pas qu'il y ait eût de dégâts. La secousse a été principalement ressentie dans la vallée de l'Arve et dans le bassin d'Annecy, en Haute-Savoie, dans la combe de Savoie et vers Albertville (Savoie), ainsi que dans la région de Grenoble (Isère), et vers le Rhône, précisent les CODIS.

JEUNESSE

Selon le rapport annuel de l'UNICEF

La santé des enfants s'améliore dans les pays en voie de développement

Le rapport annuel de l'UNICEF devait être rendu public jeudi 15 décembre. L'organisation internationale chargée de la protection des enfants estime que la plupart des objectifs fixés pour 1995, lors du sommet mondial de New-York en 1990, devraient être atteints dans la moitié des pays du tiers-monde.

L'UNICEF pécherait-elle par excès d'optimisme ? Selon cette organisation internationale, plus de la moitié des pays en voie de développement devraient atteindre les objectifs fixés pour 1995 par le sommet mondial de l'enfance, en 1990 à New-York : *« Il y aura, en 1996, 2,5 millions de décès d'enfants en moins qu'en 1990*, peut-on lire dans ce rapport. *Des dizaines de millions d'enfants échapperont au sabotage insidieux de la malnutrition et 750 000 ne seront plus chaque année handicapés, aveugles, infirmes ou mentalement arriérés. »*

La communauté internationale avait adopté en 1990 une série d'objectifs pour l'an 2000 : réduire de moitié la malnutrition et d'un tiers la mortalité chez les enfants de moins de cinq ans ; diminuer de moitié les taux de mortalité maternelle ; combattre les principales affections de l'enfance comme la rougeole et les maladies diarrhéiques ; éradiquer la poliomyélite et la dracunculose ; amener 80 % des enfants à la fin du cycle d'enseignement primaire, etc. Les résultats les plus encourageants concernent la santé des enfants, notamment la réduction significative des troubles dus à une carence en iode. Vingt-six millions de personnes à travers le monde souffrent de lésions cérébrales consécutives à cette carence. L'une des solutions consiste à ajouter de l'iode au sel de cuisine. Les deux tiers des pays concernées seraient sur le point d'y parvenir.

De même, les problèmes de vision dus à une carence en vitamine A (chaque année, 500 000 enfants sont atteints de cécité à cause de cette carence) semblent en régression. Comme pour l'iode, la solution est simple et peu onéreuse : il suffit d'ajouter à l'alimentation de l'enfant des légumes verts ou d'administrer trois fois par an une capsule de vitamine A qui coûte environ 0,02 dollar pièce. La moitié des pays concernés devraient y parvenir en 1995.

Les « chiffres de la honte »

Lors du sommet de New-York, l'ensemble des délégations avaient craint que l'effort, dans le domaine des vaccinations, ne laisse place à un certain relâchement. Cette peur semble aujourd'hui sans fondement. Le taux de 80 % d'enfants vaccinés, déjà atteint en 1990, a été maintenu. La poliomyélite a disparu de l'hémisphère occidental et recule en Asie de l'Est, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. D'après l'OMS, on comptait 400 000 cas de poliomyélite dans le monde en 1983 et 100 000 en 1994.

Le plus ambitieux des objectifs pour l'an 2000 tenait à la réduction de moitié de la malnutrition des enfants. Il avait été convenu de chercher à la réduire de 20 % pour 1995. Seuls 21 sur les 87 pays ayant transmis des informations à l'UNICEF sont en mesure d'atteindre cet objectif. Les avancées sont surtout sensibles en Amérique latine et dans les Caraïbes, comme en Egypte et en Malaisie.

Malgré ces progrès, l'UNICEF dénonce encore de manière virulente tout ce qui entrave les efforts des pays en développement. Devant la tragédie du Rwanda, elle réclame que soit mis l'accent sur la protection des enfants dans les conflits armés : *« Si, jadis, les guerres étaient l'affaire des armées, les conflits de la dernière décennie ont fait plus de morts et de blessés parmi les enfants que parmi les soldats »*, indique le rapport. La guerre a tué deux millions d'enfants, en a rendu infirmes quatre à cinq millions, en a envoyé plus de cinq millions dans les camps de réfugiés et plus de douze millions d'enfants ont perdu leur foyer. *« Ce sont les chiffres de la honte »*, conclut le rapport, qui rappelle que le Rwanda avait été le premier pays d'Afrique centrale à vacciner 80 % de ses enfants...

MICHÈLE AULAGNON

SPORTS

Des îles du Cap-Vert aux Antilles

Guy Delage va tenter de traverser l'Atlantique à la nage

Guy Delage, un Nantais de quarante-deux ans, devait s'élancer, jeudi 15 décembre, de l'archipel du Cap-Vert, au large des côtes sénégalaises, pour une traversée de 3 800 km à la nage dans l'Atlantique, qui devrait le conduire aux Antilles en deux ou trois mois.

NANTES

de notre correspondant

C'est l'histoire d'un pari fou, l'histoire d'un homme qui se prend pour un poisson : la traversée de l'Atlantique à la nage. Entre le 15 et le 20 décembre, selon les conditions météorologiques, Guy Delage doit se jeter à l'eau à Mindelo, sur l'île Sao-Vicente, dans l'archipel du Cap-Vert, pour un bain de mer de 3 800 kilomètres jusqu'aux Antilles. *« Ça n'a jamais été fait »*, explique simplement ce baroudeur de métier, sans chercher à se justifier davantage : *« Peu importe ce qu'on pense de moi, disons que je cherche à satisfaire ma curiosité, à éprouver des sensations jusqu'alors inconnues. Ce n'est qu'un vieux rêve que je vais enfin pouvoir réaliser. »*

La moustache épaisse, les yeux bleu clair comme l'océan, d'une corpulence touchant presque à l'embonpoint, cet aventurier de quarante-deux ans parle de sa tentative comme d'un simple projet de vacances : *« Sortir de la routine pendant quelque temps, ça fait du bien, et puis nager c'est simple. Après les trois ou quatre premiers jours qui seront sans doute difficiles, le plaisir de la natation va s'installer. »* Le plaisir, c'est évidemment le ressort principal d'un homme qui a déjà (presque) tout tenté : skipper, expert sous-marin, instructeur pilote d'ultra-léger à moteur, Guy Delage a commencé à se faire un nom en 1978 en terminant premier de sa catégorie, celle des 12 mètres, dans la Route du Rhum, sur un voilier futuriste qu'il avait lui-même conçu. Trois ans plus tard, en 1981, il terminait deuxième de la Transatlantique New-York-Brest avant de remporter, l'année suivante, le Trophée des multicoques.

Abandonnant un temps l'élément marin, il se transportait ensuite dans les airs, s'attachant à bousculer l'image de gadget dangereux des ULM : en 1991, sur les traces de Mermoz et de l'Aéropostale, il réussissait la première traversée de l'Atlantique équatorial sur une machine pendulaire de sa conception. Parti de Praia, dans l'archipel du Cap-Vert (déjà), il ralliait Fernando-de-Noronha, au large du Brésil, soit 2 300 km, en vingt-six heures. Cette dernière expérience, préparée de façon minutieuse et scientifique en mobilisant une centaine de personnes et d'entreprises, aura été pour Guy Delage le vrai déclic.

C'est en s'inspirant de la même méthode qu'il a préparé son nouveau grand plongeon dans l'aventure. Car le pari sportif est aussi un pari scientifique. Deux cents chercheurs de toutes disciplines travaillent depuis plus de deux ans sur ce projet baptisé Sector Oceanantes. Cinquante-cinq programmes de recherche ont été lancés, dont certains ont abouti. Pour une telle expérience, rien ne pouvait être laissé au hasard. Des équipements exceptionnels ont été mis au point : une combinaison spéciale à fort indice thermique, des palmes à gros rendement particulièrement résistantes (la traversée représente environ deux millions de coups dans l'eau), un masque de plongée panoramique qui élargit le champ à 180 degrés tout en assurant une vision non déformée dans l'eau.

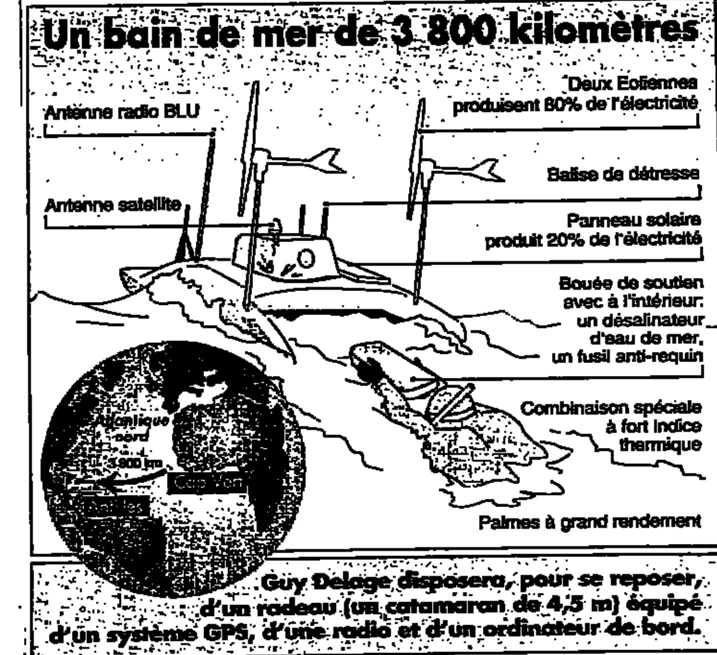
Balise de détresse et fusil à requins

Pour s'alimenter, le nageur bénéficiera de quatorze menus types mis au point par le groupe Nestlé : des barres de céréales et des boîtes lyophilisées notamment lui apporteront ses rations journalières de 4 500 à 5 000 calories. Question logistique, c'est une véritable caravane flottante que Guy Delage emporte avec lui, tirant ou laissant dériver à ses côtés un radeau de survie, tout en poussant devant lui une bouée de soutien. Le radeau, petit catamaran de 4,50 m, lui servira de base de repos et de refuge pour la nuit. Tout en continuant sa progression, Guy Delage effectuera donc *« au sec »* la moitié environ du parcours. Le radeau abrite également les systèmes informatiques chargés du traitement des données recueillies sur le nageur au moyen de capteurs : données transmises par satellite au PC parisien de l'opération et immédiatement analysées par une cellule médicale. Quant aux flotteurs de soutien, longs de 80 centimètres, ils renferment un désalinisateur d'eau de mer, une balise de détresse et... un fusil à balles explosives, ultime défense du nageur solitaire contre les requins.

« Si je ne rencontre pas de requins, je suis sûr d'arriver », affirme Guy Delage, pour qui *« c'est cette part d'imprévu qui fait la différence entre l'aventure et la performance sportive »*. Nager dix heures par jour dans une eau à 23 degrés de moyenne, même en faisant une pause de dix minutes toutes les deux heures, ne va pas sans risques. Mais l'homme est robuste, très entraîné et habitué aux efforts d'endurance. Deux tests grandeur nature en Méditerranée se sont d'ailleurs révélés satisfaisants. A 2,5 km/h, aidé par les alizés et porté par les courants, il devrait pouvoir avaler ses 50 kilomètres quotidiens et boucler sa traversée en deux ou trois mois. En pensant déjà à la prochaine aventure ?

YVES DECAENS

▶ Lire également la chronique de Pierre Georges en page 28.



Guy Delage disposera, pour se reposer, d'un radeau (un catamaran de 4,5 m) équipé d'un système GPS, d'une radio et d'un ordinateur de bord.

FOOTBALL : championnat d'Europe. – Israël et la Roumanie ont fait match nul (1-1), mercredi 14 décembre à Tel-Aviv, en match de qualification pour le championnat d'Europe des nations 1996. Ces deux équipes restent en tête du groupe 1 avec 2 points d'avance sur la France.

Coupes d'Europe. – Le tirage au sort des coupes européennes de football, effectué le 14 décembre, a désigné Arsenal comme adversaire d'Auxerre en quarts de finale de la coupe des coupes. Les Anglais joueront à Londres le 2 mars et se déplaceront en France le 16. En coupe de l'UEFA, Nantes rencontrera Leverkusen. Le match aller aura lieu en Allemagne le 28 février et le match retour le 14 mars en France.

Un entretien avec l'ex-« naufragé volontaire »

Alain Bombard : « Difficile sur le plan psychologique »

Alain Bombard, soixante-dix ans, a été le pionnier des expériences de traversée de l'Atlantique en solitaire. Le 23 décembre 1952, il débarque aux Antilles à bord d'un radeau de 6 mètres, baptisé L'Hérétique. Parti soixante-cinq jours auparavant des îles Canaries, il mène à bien une aventure que beaucoup avaient jugée suicidaire. Aujourd'hui, il nous fait part de ses réflexions sur l'expérience de Guy Delage.

« Traverser l'Atlantique à la nage, n'est ce pas une expérience encore plus folle que celle que vous aviez tentée, il y a quarante-deux ans ?

– Je ne suis pas vraiment inquiet sur les conditions mêmes de l'expérience. Elle a sans aucun doute été minutieusement préparée, et, de ce point de vue, sa réussite dépend des capacités athlétiques de Guy Delage, que je ne connais pas. Ce qui me paraît très préoccupant, c'est cette histoire de mini-catamaran qui va l'accompagner tout au long de son voyage. S'il n'y est pas relié de manière permanente, les risques sont énormes. Au-delà des Canaries, les alizés peuvent atteindre des vitesses de 120 kilomètres à l'heure. Des coups de vent sont possibles à tout instant. Dans une traversée qui peut durer, d'après les estimations, de deux à trois mois, il en rencontrera forcément, et il peut donc se retrouver séparé de son embarcation qui lui permet de se reposer, de s'alimenter, de rester en liaison constante avec Paris. J'espère donc que ce risque a bien été calculé.

– La présence des requins dans l'Atlantique est-elle un danger ?

– Il est vrai qu'ils sont naturellement attirés par tout ce qui dérive lentement à la surface de l'eau. Mais il existe des produits révulsifs parfaitement efficaces.

En revanche, sur le plan psychologique, il est très difficile de supporter une aussi longue période de solitude dans cet univers. On connaît forcément des périodes de dépression plus ou moins accentuée. J'ai moi-même traversé la Manche à la nage. Dans le cadre de mon entraînement, j'avais effectué un aller-retour Boulogne-Calais le long de la côte, soit 58 kilomètres en tout. C'était terrible : toutes les 5 heures environ, je me disais, j'arrête tout, je rejoins la côte.

Dans ma traversée de l'océan en radeau, j'avais en quelque sorte la chance de ne pas avoir de liaison radio avec la terre, d'être dans les véritables conditions d'un naufragé. Si cela n'avait pas été le cas, je crois que je n'aurais pas résisté à la tentation d'appeler au secours. »

Propos recueillis par PASCAL CEAUX

La révolution des « Izvestia »

Libéré de la censure et de la langue de bois, l'ancien organe du Soviet suprême découvre le journalisme

MOSCOU
de notre envoyée spéciale

Evguonia Manoutcharova n'avait jamais pensé prendre un jour sa retraite. La vie, c'était les *Izvestia*. C'était aussi simple que ça. Elle approchait de soixante-dix ans. Elle était dynamique, fidèle, intense. Elle avait participé, dans les équipes sanitaires, à la seconde guerre mondiale et y avait gagné des médailles. Mais elle n'en parlait guère : elle n'était pas guerrière, elle était journaliste aux *Izvestia*.

A la croiser à chaque réunion, dans les couloirs, à la cafétéria ; à lire sa signature, depuis des lustres, dans les pages société du journal, le personnel avait l'impression qu'elle avait de tout temps été là, connu Lénine qui veilla sur le journal, Boukharine qui le dirigea, Eltsine qui le privatisa. Elle était « Madame Izvestia ».

Un jour de 1993, Ievgenia Manoutcharova ne vint pas au journal. On la retrouva morte dans sa datcha. Elle avait avalé des médicaments. Ievgenia n'avait pas supporté le congé qu'un nouveau responsable de la rédaction venait, sans égards, de lui signifier. Il avait parlé de tourner la page. Mais il n'y avait pas d'autres pages.

Il y eut foule à l'enterrement. Certains ne purent ravaler leurs reproches à l'encontre du messager de la nouvelle, lequel, dit-on, ne dessaoula pas durant une semaine. Beaucoup de vieux journalistes pleurèrent. Sur Evguonia, sur le passé, sur eux-mêmes. Bien plus que le putsch de 1991, qui avait vu les journalistes des *Izvestia* se rebeller et proclamer leur indépendance, le suicide d'Ievgenia Manoutcharova marquait la fin d'une époque.

Crépuscule pour les uns, aube pour les autres. « *Considérons que ce qui s'est passé dans ce pays entre 1917 et 1991 est une immense parenthèse*, dit un jeune loup. *Ne nous attardons pas et renouons avec la grande tradition du journalisme russe. Le vrai, celui de Gilarovski, qui, du temps du tsar, écrivait avec simplicité, réalisme, humour, la vie du peuple de la rue.* »

Une perspective exaltante pour la jeune garde. Les autres, ceux de « *la parenthèse* », vivent une tragédie personnelle. Ils ne comprennent plus les règles du jeu, se voient renier toute compétence, perdent leur travail. Mais surtout, dit un ancien des *Izvestia*, on « *torpille* » leur passé, on « *gomme* » leur histoire personnelle, « *comme on noierait un chien en le coulant dans un sac lesté d'une pierre au plus profond de la mer Noire* ».

C'est à l'intérieur des *Izvestia* que l'on décèle la crise. Hors les murs de son immeuble gigantesque qui domine la place Pouchkine, en plein centre de Moscou, le titre affiche une belle vigueur, avec son tirage de 753 000 exemplaires. C'est peu au regard des records historiques, qui ont un jour atteint 10 millions d'exemplaires, mais cela demeure respectable, presque miraculeux, vu l'augmentation du prix, multiplié par mille en quatre ans !

Le logo n'a guère changé, le nombre de pages reste limité (huit, les jours sans supplément), le papier de piètre qualité. A part cela, le journal est méconnaissable. Les sujets, les titres, le style, sont différents. On met en avant les enquêtes, on promotionne les scoops. L'écriture s'est débridée. Et parfois, oui parfois, on y admoneste les autorités avec la plus grande insolence !

« Il suffit d'ouvrir ses yeux et ses oreilles »

A l'intérieur de l'édifice, c'est plus compliqué. L'ancien organe du Soviet suprême d'Union soviétique – la *Pravda* étant celui du Parti – ne se livre pas facilement. Non pas tant par culte du secret qu'en raison de la disposition des lieux : peu d'espace collectif, pas de salle de rédaction, mais huit étages de bureaux individuels et spacieux répartis autour de couloirs immenses et silencieux. Ni glacial ni kafkaïen. Plutôt magistral et studieux. Marbre, boiseries, mosaïque, tapis. Dans un passé encore récent, les journalistes-apparatchiks étaient gens importants.

Il faut oser frapper aux portes épaisses et numérotées, dotées de serrures à code. C'est là, dans l'intimité de bureaux surchauffés, alors que de grandes baies laissent entrevoir la neige qui blanchit les chapkas, que chacun vous conte à sa manière le chambardement d'un journal mêlé de près aux événements qui ont secoué le siècle... et le grand trouble des âmes.

Maxime Ioussine fait incontestablement partie de la jeune garde. Jeans, pull-over, tignasse blonde et lunettes d'intello. Père journaliste sportif à la *Pravda*. Education en langue française. Remarqué par Igor Golembiovski, actuel directeur du journal, qui a vite décelé chez ce garçon extraverti une sorte de bouillonnement. Testé sur l'Afghanistan, promu, couvrant les premiers voyages d'Edouard Chevardnadze, alors ministre des affaires étrangères, il a connu l'avant-libéralisation.

La censure existait encore. Et donc un censeur... « *J'ignorais quel pouvait être son rôle – la censure était dans la tête de chacun – jusqu'au jour où j'ai écrit la nécrologie du dernier vétéran de la mutinerie du* Potemkine *qui, en 1906, avait croisé Lénine. Ce seul nom suffisait à vous envoyer en consultation chez le censeur !* » Le souvenir le fait rire.

Depuis, les *Izvestia* aussi ont fait leur révolution. C'était au moment du putsch contre le président Gorbatchev en août 1991. Son récit, heure par heure, est un passage obligé de la moindre interview. Mais quelle jubilation ! Que de couleur ! Que de tension ! D'abord la résistance à l'affreux Nikolaï Efimov (rédacteur en chef nommé par le Soviet suprême), qui refusait de publier l'appel de Boris Eltsine. Et puis son limogeage avant l'élection d'Igor Golembiovski au poste de directeur des *Izvestia* par l'ensemble de la rédaction. Un an plus tard, un décret présidentiel remettait au personnel la propriété des *Izvestia*.

Evidemment, les règles ont changé. « *Toute la vieille école du journalisme diplomatique est sens dessus-dessous !* » Alors que chaque visite à l'étranger d'un ministre, a fortiori du chef d'Etat, faisait l'objet de comptes rendus scrupuleux – « *Deux pages pour la visite des musées par Gorbatchev à Paris !* » –, Maxime Ioussine coupe, allège, voire ne couvre pas du tout. « *Je me demande même parfois si je n'exagère pas...* »

Il se doute bien que cette apparente désinvolture scandalise les anciens du service. Mais cela ne fait que compenser les aigreurs qu'il ressent lorsqu'un vétéran, spécialiste de l'ancienne Yougoslavie, salue « *notre Dieu orthodoxe, celui de nos frères serbes* ». La cohabitation demeure cependant polie. Mais, si le hasard surprend deux fêtes organisées le même soir dans des bureaux contigus, les deux groupes s'ignoreront superbement.

Sergueï Mostovchikov, lui, n'est pas du genre à participer aux fêtes du journal. Pas vraiment l'esprit de groupe. Rien à faire du collectif. D'ailleurs rien à faire de rien. Sauf de ses articles. Impertinents et malins. « *Professionnels* », espère-t-il, faussement modeste. Il voudrait être le meilleur. « *C'est normal, j'imagine.* » Il voudrait aussi se créer un style. « *Mais c'est dur. Si quelqu'un avait écrit il y a cinq ans :* « Le chef de l'Etat se trompe sur toute la ligne », *il aurait été immédiatement célèbre ! Maintenant, c'est devenu tellement banal...* »

La télévision est pourtant là, qui débarque dans son bureau pour filmer l'auteur du scoop du jour : la révélation, document à l'appui, du recrutement de soldats russes pour des opérations secrètes en Tchétchénie. L'agence Tass a repris l'information. Le procureur général a demandé une enquête. « *Ouais, pas mal*, consent le reporter d'un air un peu las. « *Ce qu'il y a de formidable ici, c'est qu'il suffit d'ouvrir ses yeux et ses oreilles pour découvrir des tas de choses ! Un autre pays me raserait !* »

Les barèmes de la corruption

Cigarettes Marlboro, jeans des pieds à la tête, Coca en main, briquet Zippo, le reporter esquisse un sourire lorsque le caméraman s'attache à cadrer les photos de Lénine et Brejnev qu'il a collées au mur par dérision. Vadim Belykh, trente-trois ans, partage son bureau. Le sourire est rare, le discours retenu. Vadim Belykh est le grand spécialiste de la mafia. Ses enquêtes, parues elles aussi à la une du journal, ont stupéfié les lecteurs par leur précision. Au mois de novembre, dans le premier papier d'une série consacrée à la mafia géorgienne, il en a décrit l'organigramme, les traditions, les spécialisations, se payant même le luxe de faire paraître sur la carte de Moscou les endroits de ses habituels rendez-vous. « *Je veux être précis*, dit-il gravement. *Trop de légendes circulent. Mais trop de fonctionnaires corrompus conservent aussi leurs positions.* » En somme, il veut être « *utile* ».

La direction lui accorde pour cela toute liberté et place dans le journal, même s'il note une réelle tension lorsqu'il cite le nom d'un très haut fonctionnaire. Il a essuyé des menaces. On lui a offert du travail extrêmement bien rémunéré – « *Dommage ! Ce n'était pas dans le journalisme !* » –, on a approché ses amis, sa famille – « *pour me rappeler que je ne suis pas seul au monde* ».

Un parrain, depuis lors assassiné, lui avait fait comprendre qu'entre fonctionnaires pourris et mafieux généreux il fallait vite choisir son camp. Enfin, le ministère de l'intérieur ayant appris avant l'été qu'un de ses articles allait entraîner en riposte un attentat contre les *Izvestia*, une protection armée a été offerte quelque temps... à son directeur. Vadim Belykh hausse les épaules. « *Je donne tout. Je ne fixe aucune limite. Ce ne sont pas les Américains qui ont inventé le journalisme d'investigation !* » Voilà les franc-tireurs. Ceux qu'Igor Golembiovski, pour lequel ils ont un réel respect, essaie de promouvoir. « *Des faits ! Je veux des faits ! C'est ce dont la presse soviétique a le plus manqué !* » L'enquête a balayé commentaires et éditoriaux. « *A quoi bon nous étendre ? Nous sommes partisans de réformes radicales dans tous les domaines pour assurer le passage au capitalisme. Nous soutenons des principes, pas des personnes !* ». Boris Eltsine, un temps adulé, en sait aujourd'hui quelque chose. « *C'est désolant*, observe un journaliste, *de le voir nous donner si souvent l'occasion de nous moquer.* »

L'âme damnée du directeur s'appelle Edouard Gonzalez, un petit homme brun et désagréable qu'ennuie prodigieusement l'idée d'un entretien avec une journaliste étrangère. Depuis la privatisation du journal, sa constitution en société détenue à 51 % par le personnel, 20 % par l'Etat, le reste par des actionnaires privés, il tient les cordons de la bourse. Vu l'inflation, la tâche n'est pas aisée. « *Je compte chaque kopek !* », dit-il. Et pour compter, il compte !

Des services entiers du journal ont disparu : les jeunes femmes du journal qui triaient le courrier des lecteurs et épousaient souvent des journalistes, l'essentiel de la documentation et du service de « *vérification* » (chiffres, fonctions et dates). En tout, une petite centaine de journalistes. Le réseau des correspondants étrangers est tombé de vingt-quatre à dix, et encore ! On assure que, pour survivre, certains doivent rapporter de la publicité, se lancer dans le commerce, voire organiser des chasses en Sibérie pour richissimes étrangers !

Plus personne ne surveille les télex la nuit, et les abonnements aux agences AFP et UPI ont été résiliés. Quant aux salaires, qui suivent l'inflation, ils ne sont guère élevés (environ 2 200 francs) même si l'on y ajoute, selon la tradition, une prime par feuillet publié. Mais Edouard Gonzalez se doute que bien des journalistes doublent leurs revenus en travaillant à l'extérieur.

Les rédacteurs parlent de « *karmouchka* », autrement dit « *mangeoire* ». Le joli mot ! On peut y mettre des piges, c'est-à-dire des collaborations à d'autres publications. On peut aussi y inclure les *publi-reportages* (9 000 F, dit la rumeur, pour 90 lignes !), voire le service rémunéré d'une simple citation de société dans un article (2 700 F dans le journal *Kommersant*). N'importe quelle agence de publicité a la liste des barèmes de la corruption. Si la télévision rafle évidemment la mise, les journalistes des *Izvestia* sont réputés être difficilement accessibles... mais surtout hors de prix.

De jeunes impétueux au style « relâché »

C'est clair : « *Ce métier n'est plus ce qu'il était !* » Vladimir Lapski est catégorique. Il y eut de grandes heures ! Il y eut même de belles fraternités nées dans la grande salle de rédaction de l'ancien siège du journal, où « *l'on pouvait jouer aux échecs, boire des bières* », et profiter ensemble de confortables salaires. C'était la belle époque. Et pour peu que l'on reçût des missions à l'Ouest...

Ce grand bonheur lui est arrivé tardivement. En 1987. Ses années à Berlin – celles de la réunification – furent les plus excitantes de sa vie. Depuis, c'est le calme plat. Le journal n'a que faire, dit-il, des informations étrangères. « *Il n'y en a plus que pour la Russie ! Huit lignes seulement sur les élections en Allemagne ! Rien sur celles de l'Autriche ! Les* Izvestia *perdent leur rang.* » La liste des téléphones des journalistes où il doit rayer désormais tant de noms lui donne le cafard. Alors, en attendant la prochaine publication de son roman d'amour, *Adieu à Odessa*, il regarde tomber la neige et surveiller les pousses de basilic devant sa fenêtre.

Stanislas Kondrachov est plus positif. Au fond, il les envie, ces jeunes gens impétueux qui couvrent aujourd'hui les pages d'informations stupéfiantes. Il aimerait bien, tout de même, leur apprendre quelques petites choses. Il leur manque de l'expérience et un peu de profondeur. Et leur style – s'il peut se permettre – est trop « *relâché* ». Où est donc la belle langue russe qui faisait la fierté des *Izvestia* ? Il leur dirait bien certaines choses, mais...

« *Ils me font penser aux bolcheviks qui pensaient que l'histoire commençait avec Marx et qu'avant c'était la préhistoire !* » Mais il les juge plus indépendants qu'au début. Oui, « *c'est nettement mieux* », même s'il manque encore beaucoup de choses au journal pour prétendre entrer dans le club des grands titres internationaux.

Stanislas Kondrachov en impose encore. Mais il va bientôt partir. Pensez ! il a commencé sous Staline.

ANNICK COJEAN

Prochain article :
Le savoir-vivre du « Financial Times »

QUI MENACE LA LIBERTÉ D'ÉCRIRE ?

« La dépendance économique »

répond Igor Golembiovski, directeur des « Izvestia »

« *La vraie menace est économique car elle induit toutes les autres. L'inflation galopante a ruiné beaucoup de publications qui, pour survivre, sont contraintes de quémander les dotations de l'Etat. Inutile de dire que cela équivaut à se placer sous son giron et restreint considérablement leur liberté. Depuis janvier 1993, nous avons décidé que par principe nous n'accepterions pas un sou de l'Etat. Et nous ne changerons pas. Mais cela ne nous protège pas des groupes financiers qui, à la Bourse ou en contactant directement des actionnaires, tentent de prendre le contrôle du capital.*

» *Nos articles sur la mafia et les menaces qui ont suivi m'ont contraint, l'été dernier, à ne me déplacer qu'avec des gardes du corps bien armés. Mais cela n'a pas altéré le ton ni la liberté des papiers. En revanche, si jamais le gouvernement libérait les prix de l'énergie, nos dépenses seraient multipliées par huit... La dépendance économique est un spectre redoutable.* »

* *
*

Originaire de Géorgie, autoritaire, parfois cinglant, Igor Golembiovski est réputé indépendant. Partisan actif de la perestroïka, cosignataire, en janvier 1991, à la suite des massacres de Vilnius, d'une lettre ouverte publiée à la une des *Nouvelles de Moscou* appelant « *à une protestation massive contre la vague antidémocratique prête à submerger l'Union* », il s'est plusieurs fois attiré les foudres du pouvoir. Il n'a dû son maintien qu'à la confiance exceptionnelle que lui témoigne depuis longtemps sa rédaction. L'économie est aujourd'hui son obsession. Un accord avec le *Financial Times* pour un supplément hebdomadaire assure au journal des revenus importants et il se réjouit d'avoir pu, en 1993, distribuer à ses actionnaires 5 millions de francs.

A la une

C'est dans ce cadre où l'on peut lire la date que figuraient les décorations des ordres suprêmes de l'URSS : Lénine, l'Étoile rouge, la faucille et le marteau.

Titre : *Loubianka* **(le service de contre-espionnage)** *a recruté des militaires russes pour des opérations secrètes en Tchétchénie.*

Document appuyant la révélation : lettre d'un militaire attestant du recrutement. La photo (noir et blanc) le représente en famille.

Correspondance de Grozny, en Tchétchénie. Le journal conserve sur l'ensemble du territoire de l'ancienne URSS un réseau de correspondants.

Informations sur les troupes russes massées autour de la Tchétchénie.


ИЗВЕСТИЯ

Le logo des Izvestia "les Nouvelles", n'a pas changé mais la mention "prolétaires de tous les pays unissez-vous", qui figurait au-dessus en quinze langues, a été supprimée en 1991.

Date de création : mars 1917. Mention : le prix de détail est libre. Il varie en fait entre 300 roubles (0,50 F) et 700 (1,20 F) selon les endroits.

Publication quotidienne du cours du dollar, illustré par un petit billet vert. Un dollar = 3 240 roubles.

Dépêches d'agences (principalement signées Tass).

Publicité : elle fournit près de 90% des recettes du journal.

Dessin humoristique.

La presse en Russie

● La situation économique place la presse en situation de grande instabilité et, pour beaucoup de titres, d'extrême dépendance à l'égard des aides sélectives de l'État. Abonnements, revenus, tirages sont particulièrement fluctuants et rendent toutes les statistiques approximatives.

● Les chiffres du ministère des communication indiquent qu'entre les mois de janvier et de juillet les journaux ont perdu plus du quart de leurs abonnés. Au 1er janvier, le nombre d'abonnés aux quotidiens nationaux était de 10,4 millions et celui des abonnés aux quotidiens régionaux de 21,4 millions. L'abonnement, qui constituait le mode privilégié de distribution, aboutit, étant donnée une inflation de 3 000 % par an, à vendre le numéro très en dessous de son prix de revient.

● Les baisses de tirage sont spectaculaires, notamment pour des journaux emblématiques comme la *Pravda* (toujours communiste, mais rachetée par un milliardaire grec). Les journaux ne doivent souvent leur survie qu'à ces prises de contrôle. Le coût du papier, hors les stocks subventionnés par l'Etat, est prohibitif.

● Parmi les quotidiens importants : *Komsomolskaïa Pravda* (1,55 million d'exemplaires), *Moskovski Komsomolets* (1,17 million), *Izvestia* (753 000), *Rossiskaïa Gazeta* (525 000), *Rossiskaïa Vesti* (400 000), *Pravda* (150 000) et *Sevodnia* (100 000).

La fête bleue

Suite de la première page

Il y a d'abord l'odeur du papier, son contact lisse et doux, le bruit des pages que l'on tourne, les milliers de petits signes d'encre noire qui doivent faire vivre le brouhaha et les images du monde. Le journaliste est la tête chercheuse de son lecteur : il doit le prendre par la main, l'emmener là où il est allé, lui faire sentir ce qu'il a senti, lui faire comprendre ce qu'il croit avoir compris, décortiquer l'information, aller chercher celle qui ne se donne pas volontiers. On va lui expliquer comment cela se passe. Un casque à infrarouge sur les oreilles qui déclenche le commentaire – on peut avoir cinquante ans et ne pas rechigner à la modernité – et le parcours commence.

Des « unes » – historiques bien sûr – encadrées comme un tableau, des sons du monde entier dans les oreilles en un patchwork sonore, et c'est bientôt la voix d'Hubert Beuve-Méry qui semble sortir de sa photo qui ondule dans un courant d'air. Comme à regret, il explique son avarice de compliments : *« Je n'ai jamais très bien su l'art de féliciter qui le méritait et moins encore pincer l'oreille des grognards. Egoïsme, indifférence aux êtres, sincèrement, je ne le crois pas, mais le sentiment peut-être excessif que le travail bien fait porte en lui-même sa meilleure récompense. »* Le travail bien fait ? Bien fait, qui le dira ? Mais fait, c'est sûr : 15 500 exemplaires originaux sont entassés, en cinquante piles, pour en témoigner. Des piles toujours plus hautes, *un journal toujours plus* gros. Dans le casque, la voix de Jean-Marie Colombani, comme un avertissement : *« Un journal n'est jamais une entreprise comme une autre, ou alors il se perd. »*

Des difficultés, des débats, des crises du *Monde*, le récit se déroule, complet, vivant. Ses rouages sont démontés, sa « cuisine » visitée, ses journalistes plus habitués à écrire qu'à parler se livrent. Et la vie de ce demi-siècle, en parallèle, est retracée. L'Europe, le rapport Khrouchtchev, la guerre d'Algérie, *mai 68*, l'affaire Greenpeace : des images accompagnent nos mots. Un journal de journalistes, certes, mais aussi celui des imprimeurs, des gestionnaires, des publicitaires, des diffuseurs. Du plomb à la photocomposition, du bobinier à l'empaqueteur, du correcteur à la *sténo, il suffit de se laisser* guider, et c'est la face cachée du quotidien qui s'offre, à la mesure du temps qui passe.

Du grenier, nous avons ressorti nos vieux effets : le fauteuil de cuir craquelé d'Hubert Beuve-Méry, et son cendrier de pierre dure. Sur le sous-main traîne *encore* une lettre de René Char et un vieil ordre de mission. Les machines à écrire robustes comme des vaches laitières, les dépêches d'agence en capitales violettes, des carnets de notes entrouverts sur une actualité fanée, sont les témoins de notre nostalgie. On en est bien loin aujourd'hui, au temps *de l'ordinateur, des valises-satel*lites. Aller plus vite, toujours plus vite, mais garder l'exigence de l'artisan...

Lecteurs possessifs

Ils étaient bien trois mille, ce soir de fête bleue, à nous avoir rendu visite. De gauche, de droite, de la littérature, du spectacle ou de la mode, de l'industrie, de la prêtrise, de la finance ou de la magistrature, journalistes aussi. Tous lecteurs, possessifs, exigeants, de parti pris, comme on les aime. Nicolas Sarkozy, ministre du budget et de la communication et porte-parole du gouvernement, avouait *« vivre avec* le Monde *depuis 1968 »*, et s'en sentir un peu *« propriétaire »* comme de *l'Equipe*, dont il ne peut pas plus se passer. Bertrand Delanoë, président du groupe socialiste au Conseil de Paris, *« militant malheureux, démocrate inquiet »*, rêvait que, pendant les cinquante ans qui viennent, *« il y ait plein de journaux comme* le Monde, *dérangeants, exigeants »*.

Philippe Sollers saluait un journal *« qui a réussi à traiter son passé, alors que les Français ne savent plus très bien quel est le leur »*. *« L'écrit et la démocratie »*, assurait-il, *« c'est la même chose ! »*, l'avenir de l'un étant lié à l'autre. *« Si j'ai énormément d'argent, je l'achète ! »*, promet-il. Mais *le Monde*, hors des kiosques, n'est pas à vendre. Et c'est bien ce qui agace certains. Tel ancien ministre socialiste s'exaspère de la façon dont nous parlons de François Mitterrand : *« Vous ne vous rendez pas compte, c'est de la haine ! J'ai hésité à venir ce soir. Mais ne pas venir aurait été une manifestation de sectarisme. J'aurais été aussi sectaire que vous ! »* Alors, il est venu, en rage sûrement, mais fidèle quand même. François Hollande, deloriste orphelin et légèrement obsessionnel, vous ouvrait les bras : *« Nous cherchons un candidat, vous ne seriez pas candidat ? »*

Parcourant l'exposition, une des plus brillantes plumes du *Monde*, qui, voilà quelques années, avait choisi de le quitter, proclamait à haute voix mais pour lui-même que *« vraiment, décidément »*, il *« n'aime pas ce journal »*, avec l'acharnement d'un dépit amoureux qui disait tout le contraire... Jean Lacouture se remémorait ses dix-huit années de *Monde*, douloureux compagnonnage, où les anciens avaient la dent dure, mais *« où l'on avait le sentiment d'être au cœur de tout »*.

Au cœur du siècle, de la fin de siècle. Et en dépit des embûches, prêt pour celui qui point.

AGATHE LOGEART

Les cinquante ans du « Monde »

Le lundi 18 décembre 1944 paraissait le premier numéro du *Monde*, daté 19 décembre. Le quotidien fondé par Hubert Beuve-Méry fête donc cette fin de semaine son cinquantième anniversaire.

Un numéro exceptionnel de 90 pages (daté 18-19 décembre) *paraîtra samedi* 17 décembre avec cinquante « unes » historiques et la première esquisse de maquette pour la « une » du nouveau *Monde* qui sera lancée le 9 janvier.

Pour marquer ce demi-siècle, *le Monde* a également conçu une exposition. Après avoir accueilli 10 000 visiteurs à la Maison du livre, de l'image et du son de Villeurbanne (Rhône) et 12 000 à l'ancien Musée de peinture de Grenoble (Isère), elle a été inaugurée, mercredi *14 décembre, à l'Ecole nationale* supérieure des beaux-arts, à Paris (1). Elle en repartira le 7 janvier pour poursuivre son voyage vers six autres grandes villes françaises, dont Marseille dès le 21 janvier.

Dans l'album *1944-1994*, en vente dans les kiosques et en librairie, des plumes amies (écrivains, anciens et actuels collaborateurs) ont été invitées à porter leurs « regards » sur ce demi-siècle et à cerner les « enjeux » de demain.

Enfin, *le Monde* n'entendant pas faire de cet anniversaire une commémoration figée et nostalgique, un colloque sur le thème « réinventer la presse » *a rassemblé près de deux* mille participants à l'UNESCO, le 6 décembre (*le Monde* du 8 décembre).

(1) L'exposition est ouverte tous les jours de 9 heures à 19 heures jusqu'au 7 janvier (entrée gratuite, 14, rue Bonaparte, 75006 Paris). Le catalogue, comprenant un CD où l'on peut entendre le parcours sonore de l'exposition, est en vente également dans les FNAC de Paris (190 francs).

DANS LA PRESSE

L'inéligibilité de Bernard Tapie

Libération (Jean-Michel Helvig) : « Comme ceux qui flambent dans les casinos le savent, la chance, ça tourne. En l'occurrence, elle a tourné en même temps que se fermaient les robinets du Crédit lyonnais et changeait la couleur politique de la majorité. Mais il serait abusif de donner à penser que le sort de Bernard Tapie est totalement indexé sur le rôle politique qu'il joue. (...) Quand on est frappé de 270 millions de francs de redressement fiscal en une semaine, pour ne prendre qu'un seul exemple, c'est qu'on ne s'est pas contenté de s'inventer une grand-mère à charge sur sa feuille d'impôt... »

La Tribune-Desfossés (Didier Pourquery) : « Des montagnes de dettes, des flots de paroles, des effets de levier gigantesques et des revirements spectaculaires... L'histoire serait banale si ce gagneur n'avait pas décidé un beau jour d'entrer en politique. Dans ce domaine aussi, il a beaucoup emprunté pour s'acheter une carrière. Il s'est endetté – en influence et en pouvoir – auprès de trop de dirigeants politiques et n'avait pas assez de fonds (d'idées, en somme) pour assumer son passif. »

InfoMatin (Philippe Cohen) : « La mise à mort de Tapie réjouira ceux qui l'interprèteront comme une victoire de la démocratie. On aimerait les croire. Tapie escroc, menteur ? Peut-être. Mais Tapie éteint, qui dans notre élite sera capable de porter les sentiments de ceux d'en bas sur la scène publique ? Et de leur rendre l'espoir que la politique est aussi leur affaire ? »

L'Humanité (Claude Cabanes) : « Les historiens se pencheront sans doute plus tard sur les démêlés financiers de Bernard Tapie comme on étudie la caractéristique la plus forte d'une époque : celle du triomphe de l'argent livré sans foi ni loi à lui-même, qui ne produit et ne reproduit que lui-même. »

Europe 1 (Alain Duhamel) : « Bernard Tapie va se poser en porte-drapeau, en symbole de tous ceux qui sont rejetés par la société. Et il va essayer d'établir une sorte de confusion entre ceux qui sont menacés financièrement, économiquement, de marginalisation, ceux qui sont en situation précaire, et lui qui est rejeté par ces milieux dirigeants dont il a toujours l'air de considérer qu'ils ont mis en œuvre une sorte de complot imaginaire contre lui. »

RTL (Jean-Yves Hollinger) : « La fin de partie ne va pas tarder à être sifflée pour Bernard Tapie. Et c'est dommage. Car des hommes de cette trempe, avec ce dynamisme, cette volonté à toute épreuve, ce panache, nous n'en avons pas beaucoup en France. (...) Quoi qu'il arrive, il restera un homme d'exception. Voyou, peut-être, mais quel talent ! »

La Chaîne Info (Pierre-Luc Séguillon) : « Bernard Tapie a illustré jusqu'à l'extrême un trait majeur de la décennie écoulée : la confusion. La confusion des affaires et de la politique ; la confusion de la réalité économique avec le crédit bancaire ; la confusion de la réalité politique avec le crédit *médiatique*. Rattrapé aujourd'hui par la *réalité* et par la justice, Bernard Tapie doit rendre des comptes. Ils sont tous négatifs. (...) Le Crédit lyonnais aura tôt fait de se refaire une santé. Le PS n'est pas près de s'en remettre. »

THÉATRE

L'Europe rend hommage au grand dramaturge allemand

Heiner Müller, l'intraduisible

Le 11 décembre 1994, succédant à Ariane Mnouchkine, Peter Brook et Giorgio Strehler, Heiner Müller a reçu le prix Europe pour le théâtre(fondé par le comité Taormina Arte, parrainé par la Communauté européenne, le Conseil de l'Europe et l'UNESCO). Cette distinction lui avait été décernée en 1991, mais, l'argent ayant manqué, les 60 000 écus qui lui revenaient ne lui avaient pas été versés.

TAORMINA

de notre envoyée spéciale

Dans cette Europe qui lui rendait hommage, le théâtre de Heiner Müller est peu représenté, moins que celui de Beckett ou celui de Ionesco, par exemple, que les pays de l'Est découvrent. « *J'ai l'impression de me trouver dans le film* les Vampires », *s'est-il moqué en recevant son prix. Il a reçu les hommages comme autant de pelletées de terre sur sa tombe qui l'enfonçaient un peu plus avant dans la mort.* « *Mais l'argent du prix va m'aider à vivre plus longtemps* », a conclu le dramaturge. Il n'était pas le moins du monde amer, il s'amusait.

Pendant trois jours, du 9 au 11 décembre, dans le Palais des congrès de Taormina, en Sicile, seul bâtiment laid de cette ville enchanteresse, ont alterné les « communications » sur l'œuvre de Heiner Müller, des lectures de ses textes, quelques spectacles : un atelier de Giorgio Barberio Corsetti à propos de *Faust*, un exercice sur *les Trois sœurs*, de Tchekhov, plus un composé de trois courtes pièces de Pouchkine, *Mozart et Salieri*, *Don Juan*, *la Peste*, par le Lituanien Eimuntas Nekrosius (1). La troupe catalane de théâtre de rue les Comediants a montré une vidéo résumant ses principales manifestations, plus la cérémonie de clôture des Jeux olympiques de Barcelone, dont elle avait été chargée. Anatoli Vassiliev a présenté ses élèves dans un travail sur l'*Amphitryon* de Molière, le même qu'à Paris, au Conservatoire. D'où une gêne devant cet essai en voie de se fixer dans sa forme actuelle, comme un spectacle. Le style très physique, à la limite d'un cabotinage pas toujours contrôlé, n'est pas si éloigné de celui de Nekrosius, dont les comédiens exécutent des sortes de pantomimes grotesques, hors situation, avant d'entrer dans un jeu qui, insidieusement, mène jusqu'à des images inattendues, tragiquement belles.

Avant tout, Taormina Arte cherche la rencontre. Les prix sont prétexte à rassembler des gens dont le seul point commun serait la passion du théâtre, et une foi inaltérable en son universalité : journalistes, dramaturges, metteurs en scène, acteurs, scénographes, universitaires, directeurs d'institution... Plus un public d'étudiants attentifs. Naturellement, il y avait des Allemands et des Italiens, et aussi des Français, des Grecs, des Russes, des Hongrois, des Espagnols, des Roumains, des Finlandais... L'Europe était présente, et si on avait voulu une fois de plus définir son identité, une fois de plus on aurait été obligé de trouver une formule symbolisant sa diversité. La diversité de langage n'est rien – on a pris l'habitude d'écouter les traductions simultanées, de lire les sous-titres –, celle des cultures et des coutumes est certainement plus complexe à assimiler.

« Il est le Sphinx »

Là sans doute se trouvent à la fois la difficulté de connaître Heiner Müller et la source de son emprise sur les gens de théâtre, y compris les spectateurs. Il fascine en proposant un labyrinthe très organisé d'énigmes et de paradoxes. Ses mots paraissent simples, familiers, mais, dit André Wilms « *véhiculent une sorte d'intimidation culturelle. Il est le Sphinx, nous sommes Œdipe.* » Sa pensée est un pur mouvement qui entraîne une masse d'interprétations possibles. Pendant trois jours, à Taormina, réflexions, commentaires et témoignages se sont enchaînés, qui en disaient plus sur les orateurs que sur Müller. Deux de ses metteurs en scène étaient venus, Bob Wilson et Jean Jourdheuil – également son traducteur en français –, tellement différents l'un de l'autre, et cependant ses amis. C'est important, car, dans le moment présent, séparer l'homme de son œuvre paraît tellement incongru qu'on se demande ce qu'il en adviendra dans un siècle.

Séparer l'homme de son pays serait en tout cas une erreur. « *Je n'écris pas des allégories, mais, quel que soit le sujet, j'écris dans le contexte qui est le mien* », déclarait-il. Longtemps archétype de l'intellectuel allemand, « fabriqué » en quelque sorte, autour du mur, de la fracture entre l'Est et l'Ouest, Heiner Müller est indissociable de la RDA, peut-être davantage encore aujourd'hui alors qu'elle n'existe plus. En lui et dans son œuvre, il a porté un langage singulier, mal entendu, occulté par les faits d'actualité, mais qui les domine, et dont il faut chercher la vérité au-delà du masque de l'ironie.

Sortant d'une grave opération qui le laisse littéralement sans voix, mais non sans paroles, Heiner Müller garde son humour cynique, son pessimisme réjoui, toujours plus radical. La chute du mur, c'est vrai, l'a déstabilisé. « *Si on avait dit à Proust que l'homosexualité avait brusquement disparu, qu'aurait-il pu écrire ?* » C'était une comparaison de Jean-François Peyret. Heiner Müller continue d'écrire, mais pas pour le théâtre, qu'il n'a pas abandonné pour autant, puisqu'il est l'un des directeurs du Berliner Ensemble, où il a mis en scène *les Fragments Fatzer* de Brecht. Il continue de réfléchir sur l'histoire, sur les dérives d'un socialisme qui, selon lui, a changé de nature, de sens, de pays, à la mort de Rosa Luxemburg, sur un avenir sans espoir si ce n'est « *les erreurs des Occidentaux* »...



Heiner Müller photographié en 1990 à Berlin (Ouest)

J.-P. PLISSON

Heiner Müller continue d'aimer le vin blanc, les cigares, la *présence* féminine. Continue de porter sur le monde un regard d'une pétrifiante lucidité. Il assume son absence de confiance en l'avenir des intellectuels, tente de reconstruire des ponts, dont il ne dit rien, entre un monde qui s'est écroulé et un futur indéfinissable. Il a assisté à (presque) toutes les communications, ne se servant que rarement de la traduction simultanée, amusé d'entendre son nom tant de fois répété parmi un flot de discours qu'il ne comprenait pas. L'incompréhension appartient à la normalité pour Heiner Müller, puisqu'il se sait intraduisible : ses mots ne sont pas en cause, mais la preuve est que ses pièces ne prenaient et ne prennent pas – pas encore ? – la même signification des deux côtés de l'ex-mur. C'est affaire, dit-il, d'expérience personnelle, de façon de vivre l'Histoire.

COLETTE GODARD

(1) Dont on a pu voir *Oncle Vania* et *Pirosmani* au Festival d'automne en 1992 et, en français, la superbe *Libération de Prométhée* de Heiner Müller, mise en scène et musique de Heiner Goebbels, avec André Wilms et David Moss dans une version légèrement différente de celle donnée à Nanterre.

NOTES

ROSES DE PICARDIE au Théâtre Essaion

Fleurs du mal, fleurs des champs

Depuis plus de vingt ans, Jean Bois écrit et joue des choses belles et vénéneuses, résolument anormales, assez baudelairiennes par leur défense et illustration ironique du « mal », un théâtre en porte-à-faux, avec un soupçon de cérémonial de messe noire.

Sa nouvelle pièce, *Roses de Picardie* (titre d'une romance populaire de naguère), est une parenthèse « nostalgique » dans le parcours du brigand. Cheveux gris, jambes moins vives, Jean Bois fait venir sur les planches sa mère et son père, qui séjournent dans l'autre monde, et la femme de son cœur, évasive mais affectueuse. Ce qui donne une soirée mi-fleurs du mal, mi-fleurs des champs, étrange, fragile, pas gaie. Dominique Constantin (la compagne) ne suit pas Jean Bois dans ses morosités grises, elle demeure une actrice jeune, très lumineuse, assez extra terrestre, rare « comédienne du troisième type ».

M. C.

▶ Essaion de Paris, 6, rue Pierre-au-Lard, Paris (4e). Métro : Rambuteau ou Hôtel-de-Ville. Tél. : 42-78-46-42. Du mardi au samedi, à 20 h 30. Le dimanche à 16 heures. De 80 F à 120 F.

ROSEL à l'Atalante

Un cyclone

Rosel est une jeune femme allemande qui raconte sa vie. Il vous est arrivé, c'est sûr, dans un train, d'entendre, assise devant vous, une femme qui, quatre heures durant, ne s'est pas arrêtée de parler à sa voisine, une amie. Un fleuve de paroles, très rapide, un torrent, pas une seconde pour reprendre souffle. Stupéfiant. Rosel est comme ça. Par décision de l'auteur, Harald Mueller, natif de l'ex-RDA, soixante ans aujourd'hui, qui a une prédilection pour un théâtre fait de paroles qui démarrent en trombe et qui ne peuvent plus freiner, Rosel raconte sa vie d'horreurs, la dégringolade, la chute libre jusqu'au noir le plus noir de la prostitution, tortures des souteneurs, abattage, tout cela en termes crus, « *proches du graffiti de WC* », dit Heiner Müller, autre dramaturge allemand. Mais Rosel ne s'effondre pas, elle tient tête, « *la mort est ta compagne, elle est dans ta personne* », disait Victor Hugo. Rosel est si volubile que la mort ne la rejoindra pas, elle parle si vite que les mots, compressés, télescopés, ne font qu'un magma sans voyelles ni consonnes, un cyclone.

« *Ce n'est pas un monologue* », prévient Agathe Alexis, qui interprète *Rosel*. Elle a raison, le monologue est dépassé, il se traîne péniblement, pépère, loin derrière le typhon de Rosel, qui cause à dix fois la vitesse du son. Et le metteur en scène Christian Schiaretti a vu tout de suite qu'une actrice jouant *Rosel* ne pouvait pas se présenter comme une actrice, ni comme une femme. Il a transformé Agathe Alexis en une apparition diabolique, qui n'a pas les pieds par terre, qui virevolte dans l'espace comme un requin-marteau fait des glissades dans les grands fonds.

Un exploit. Le grand choc. Parfait.

M. C.

▶ L'Atalante, 10, place Charles-Dullin, 75118 Paris, métro Anvers, tél. : 46-06-11-90. A 20 h 30 du lundi au samedi. A 17 heures le dimanche. Places de 70 F à 110 F.

LETTRES

Alors qu'elle reçoit le prix Sakharov à Strasbourg

Taslima Nasreen subit une campagne de dénigrement

Au moment où Taslima Nasreen, condamnée à mort par des intégristes musulmans du Bangladesh et exilée en Suède, revient en France pour y recevoir le prix Sakharov du Parlement européen, une campagne de dénigrement est menée contre elle, ou plutôt contre le symbole qu'elle est devenue : une femme affirmant sa volonté de liberté

Le moins que l'on puisse dire de Taslima Nasreen est que sa parole, si ce n'est sa personne, dérange. Qu'elle vienne en France (du 23 novembre au 3 décembre) ou qu'elle refuse d'y venir (en octobre), qu'elle parle ou qu'elle se taise, voilà qu'aussitôt s'élève un concert d'interrogations légitimes, de protestations contradictoires et de remarques fielleuses. Au moment où l'écrivain bangladais se rend à Strasbourg, jeudi 15 décembre, pour recevoir le prix Sakharov du Parlement européen, la presse et la télévision bruissent d'attaques plus ou moins directes que leur concomitance fait ressembler à un embryon de campagne de dénigrement.

Une fois de plus, la querelle dépasse largement la personne même de cette jeune femme peu expansive, dont le sort n'intéresse guère ses détracteurs. Les écrivains, les intellectuels et les politiques qui la critiquent se servent d'elle et du symbole qu'elle est devenue – une femme voulant affirmer sa liberté de penser – pour mener leurs propres combats. A travers Taslima Nasreen, et par le biais d'accusations souvent malvenues, c'est une partie française et un conflit idéologique qui se jouent.

Les critiques avancées par les adversaires de Taslima Nasreen se nouent toutes, peu ou prou, autour du tapage médiatique occasionné par son récent séjour en France. Médiatisation dont la romancière ne saurait être tenue pour responsable, pas plus que son éditeur, Stock. Si le gouvernement français a choisi d'entourer la jeune femme d'une escorte policière digne d'un chef d'Etat, n'était-ce pas pour essayer de montrer que son refus de la recevoir plus de vingt-quatre heures, en octobre, se trouvait parfaitement légitimé par le danger ? Et, peut-être, pour accompagner sa venue d'un déploiement de forces dont le coût financier pouvait irriter bon nombre de personnes.

La « surexposition » qui en est résulté a sans doute donné aux propos de l'écrivain une résonance imprévue, en même temps qu'elle poussait la jeune femme à radicaliser son discours, faute d'être préparée à de telles sollicitations. Un autre reproche, formulé par l'essayiste Guy Sorman dans *le Figaro Magazine* du 10 décembre, consiste à dire que Taslima Nasreen ferait le jeu des fanatiques hindous, aux dépens des musulmans. Il est vrai que le credo de Taslima Nasreen n'est pas nuancé, mais elle n'en défend pas moins le principe d'une société démocratique, où la parole serait libre. L'utilisation de ses thèses par des groupes extrémistes est une autre affaire, et nul n'a encore apporté les preuves de sa complicité avec les fanatiques hindous.

Lesquels fanatiques sont dénoncés par Guy Sorman comme « *un mouvement quasi fasciste* », tandis que le philosophe Alexis Philonenko, dans *le Figaro* du 13 décembre, soupçonne Taslima Nasreen d'appeler... le communisme de ses vœux. Ces attaques ne sont donc pas à une contradiction près. Dans *le Figaro* encore, l'écrivain bangladais se voit même blâmé de ne pas mentionner la fatwa qui pèse sur elle dans son roman intitulé *Lajja*, paru en France à l'automne. Et pour cause : la première condamnation à mort, prononcée par l'imam de Sylet, dans le nord-est du Bangladesh, a été lancée en août 1993, un mois après la parution du livre.

Enfin, ceux qui crient à la mystification en affirmant que la jeune femme n'est pas vraiment menacée de mort n'ont sans doute pas vu les manifestants défilant à Dacca – capitale du Bangladesh – sous des pancartes réclamant la pendaison de Taslima Nasreen. Les détracteurs n'en ont cure, au point, pour certains, de laisser entendre que les images de ces *défilés*, retransmises par la télévision française, seraient un montage fabriqué par l'éditeur pour accroître ses ventes...

Les libertés au Bangladesh

Mais les accusations les plus graves portent sur l'appréciation de la situation politique et sociale au Bangladesh. Si les réticences émises par le professeur Alexandre Minkowski dans nos colonnes (*le Monde* daté 4-5 décembre) sont tout à fait recevables – il ne faut pas caricaturer, expliquait-il, un peuple qui demeure « *le plus libéral en matière de mœurs ou d'attitude religieuse de l'ensemble du monde musulman* » –, celles qui se sont exprimées à plusieurs reprises dans *le Figaro* ne le sont pas. Affirmer que, du point de vue de la condition féminine comme de celui des droits de l'homme, c'est le Bangladesh qui a des leçons à donner à la France confirme que le ridicule ne tue pas. Car Taslima Nasreen est bel et bien au centre d'un procès pour « *outrage au sentiment religieux* » qui devrait débuter en janvier 1995. Et si le Parlement bangladais comprend 10 % de femmes, c'est qu'elles ont été nommées par le gouvernement et non pas élues.

Quant au sort des femmes du peuple, il suffit d'écouter ce qu'en dit France Bhattacharya, professeur de bengali à l'Institut des langues orientales : « *Comme dans la plupart des sociétés traditionnelles*, explique-t-elle, *le statut des femmes Bangladesh est déplorable dans l'ensemble.* » Il ne s'agit pas de jeter l'anathème sur un pays en difficulté – l'un des plus pauvres de la planète –, mais de rétablir une vérité que certains cherchent à déformer au profit d'une défense échevelée des pouvoirs religieux. Il est vrai que la notion de *secularism* avait été inscrite dans la Constitution au moment de la création de l'Etat bangladais, en 1971. Ce principe, qui autorisait la libre pratique des différentes religions, a été gommé dès 1976. En 1988, enfin, l'islam a été proclamé religion d'Etat par le président Mohammed Ershad, pour des raisons essentiellement politiques.

Les arguments avancés par ceux qui s'en prennent au « phénomène Nasreen » ont donc de quoi surprendre par leur virulence et, souvent, leur mauvaise foi. Dans un pays comme la France, où la laïcité, les droits des femmes et l'aspiration à l'équité sociale sont, théoriquement, reconnus, un certain calme aurait pu accueillir le discours très simple de cette jeune femme. Cette romancière âgée de trente-deux ans, dont on peut évidemment discuter le talent littéraire – elle-même qualifie *Lajja* de « *roman documentaire* » –, réveille des querelles bien plus vieilles qu'elle. Pour les écrivains qui la défendent, ce qu'on dit d'elle aujourd'hui, ici, parle de la France et non du Bangladesh : « *Elle donne le baromètre de la régression sociale et étatique dans ce pays* », estime Philippe Sollers, l'un des auteurs des « Lettres à Taslima Nasreen ». Elle est femme, elle est athée, elle prêche en faveur de la justice sociale, autant de caractéristiques qui, réunies, la rendent apparemment impardonnable.

RAPHAËLLE RÉROLLE

ARCHITECTURE

Le siège de France-Télévision sera construit par Jean-Paul Viguier

Choisi parmi huit candidats, l'architecte Jean-Paul Viguier l'a finalement emporté sur son ultime concurrent, le cabinet Valode et Pistre, postulant malheureux au concours du Grand Stade. Le PDG de France-Télévision, Jean-Pierre Elkabbach, a en effet annoncé, mercredi soir 14 décembre, le résultat de la consultation lancée pour la construction du siège parisien de l'établissement qu'il dirige. L'architecte retenu a notamment dessiné (avec Jean-François Jodry) le siège social du groupe Esso, une usine pour Gaz de France dans la plaine Saint-Denis et le Pavillon de France à l'Exposition universelle de Séville. Il avait été choisi pour aménager les abords du pont du Gard. A la suite de longues polémiques, le projet a été abandonné.

Le bâtiment, qui regroupera les services de France 2, France 3 – éparpillés sur 16 sites –, la présidence commune et la régie France Espace, sera construit en bordure du parc Citroën (XV[e] arrondissement), face à la Seine. Légèrement en amont se dresse déjà l'élégante silhouette blanche du siège de Canal Plus, signé par l'Américain Richard Meier. En aval et de l'autre côté du fleuve, on peut voir la masse de verre bleuté où trône TF 1.

L'édifice imaginé par Jean-Paul Viguier sera un ensemble triangulaire avec une façade de verre et de marbre blanc ouverte sur la Seine. Ses 39 600 m² coûteront 1,2 milliard de francs (terrain compris). Le premier coup de pioche devrait être donné en septembre 1995 et France Télévision pourrait emménager au début de 1998. Restera à lancer un appel d'offres pour trouver le groupe de travaux publics qui construira cet immeuble, dont Jean-Pierre Elkabbach veut faire *« pour longtemps le symbole de la télévision publique »*.

E. de R.

MUSIQUES

LAURENT GARNIER au Rex

Le virtuose des platines

A Tokyo comme à Londres et à New-York, peut-être plus qu'à Paris, le nom de Laurent Garnier suffit à remplir les pistes de danse. Peu de musiciens français peuvent se vanter de recueillir, comme lui, les louanges de la presse spécialisée étrangère. Il fut un des premiers, à la fin des années 80 en France, à assumer le rôle nouveau de *« l'homme derrière les platines »*. Aujourd'hui, à vingt-cinq ans, il est notre disc-jockey le plus célèbre.

Née dans les discothèques de Chicago, la *house music* – mélange de rythmes américains et de sonorités européennes confectionné à l'aide d'instruments synthétiques (*sequencer*, échantillonneurs) – a permis aux DJ de dépasser leur statut d'animateur pour accéder à celui de créateur. Laurent Garnier ne se contente pas d'animer les soirées. Producteur, remixeur, il vient aussi d'enregistrer *Shot in the Dark*, son premier album.

« A douze ans, se souvient Laurent Garnier, *je suis entré dans une boîte de nuit pour la première fois. A treize ans et demi, je me suis acheté ma première table de mixage. A quatorze ans, j'ai fait ma première émission de radio pour les potes de l'école. A quinze ans, ma grand-mère, qui tenait une auberge, m'a demandé de remplacer, pour le Nouvel An, un disc-jockey qui venait de lui faire faux bond. Ça reste un de mes plus beaux souvenirs. »*

Elève de l'école hôtelière, il part en Grande-Bretagne en 1987 pour terminer ses études. Ce voyage va décider de son destin. A Manchester, il fréquente l'Hacienda, un temple de la danse. C'est là qu'il a une révélation : *« Mike Pickering, le DJ, a mis* Love Can't Turn Around *de Farley Jack Master Funk. J'ai pris comme un coup de poing en pleine figure. J'ai couru le voir en hurlant. C'était un des tout premiers disques de* house *enregistrés à Chicago. Du jour au lendemain, pour moi, il n'y a plus eu que ça. »* Laurent Garnier finira l'année scolaire derrière les platines de l'Hacienda.

Il n'a cessé depuis de perfectionner un art qui fait de lui bien autre chose qu'un juke-box humain. *« J'essaie,* explique-t-il, *de dire quelque chose de cohérent, de raconter une histoire, d'emmener les gens en voyage. Ce pouvoir de manipulation est très excitant, c'est comme sentir un oiseau manger dans sa main. Les platines sont aujourd'hui de véritables instruments. On peut changer la vitesse des disques, régler à volonté les sons et les fréquences, fondre des morceaux différents, remixer le tout en direct de façon très personnelle. »*

Laurent Garnier dirige avec Eric Morand (F Communications) un des seuls labels indépendants français spécialisés dans la *house* et ses dérivés. S'il avait déjà signé plusieurs disques, *Shot in the Dark* est sa première véritable expérience en solitaire. Aux mélodies trop racoleuses Laurent Garnier a préféré de longues boucles rythmiques qui révèlent son savoir-faire et son audace. *« Je n'ai pas voulu faire de concession. Mais le disque est très varié. J'ai mixé la plupart des titres en direct, en improvisant comme un DJ qui veut surprendre sa piste de danse. »*

Shot in the Dark a reçu un accueil chaleureux de la très versatile presse britannique. Suprême honneur, Laurent Garnier a été le premier Français invité par John Peel, célèbre animateur de Radio One à l'affût depuis vingt-cinq ans de ce que les musiques populaires modernes offrent de plus excitant.

STÉPHANE DAVET

► Soirée le 15 décembre au Rex, 1, bd Poissonnière, 75002 Paris, à partir de minuit. Album : *Shot in the Dark*, 1 CD F Communications, 137001420, distribué par PIAS.

Jeunes interprètes français à Berlin

Missions d'ambassade

BERLIN
de notre envoyé spécial

L'Association française d'action artistique (AFAA) a longtemps eu la réputation d'être l'agence de voyages officielle des artistes français en tournée à l'étranger. Mais depuis quelques années, l'antenne du ministère des affaires étrangères entend participer activement aux projets artistiques et à ne plus « saupoudrer » ses aides. Le rôle de l'AFAA est particulièrement précieux face à l'indifférence de certains pays aux artistes français. La chaîne franco-allemande Arte a quelque peu fait oublier que l'Allemagne est l'un de ces pays où la richesse de la vie musicale – renforcée d'un zeste de protectionnisme – fait obstacle à la venue d'artistes français, à l'exception de quelques rares stars. En collaboration avec l'ambassade de France à Berlin et le Centre culturel français, l'AFAA a souhaité enclencher un courant visant à faire mieux connaître la jeune génération des musiciens français. A Paris, l'AFAA organise, avec Radio France, des concerts de lauréats français de concours internationaux. A Berlin, elle tente d'associer à cet effort les structures de concert de la grande ville réunifiée.

Les concerts berlinois ne manquent pas, et la chute du Mur a considérablement multiplié le nombre des salles accessibles. Les orchestres sont légion et les quatre cent cinquante concerts symphoniques annuels confinent à l'embouteillage culturel. La Philharmonie de Berlin a admis au poste de flûte solo le jeune Français Emmanuel Pahud, mais demeure dans sa tour d'ivoire et semble peu encline aux suggestions venues d'ailleurs. Mais l'AFAA et l'Institut français ont trouvé un partenaire d'accueil beaucoup plus volontaire en la personne de Frank Schneider, intendant de la Schauspielhaus de l'ex Berlin-est, rebaptisée Konzerthaus. La salle abrite son propre orchestre (le Berliner Sinfonie-Orchester, à ne pas confondre avec le Sinfonisches Orchester Berlin !) et propose une saison riche de plus de 400 manifestations, réparties entre la grande salle et la salle de musique de chambre, aux couleurs vert-amande, or et abricot. Comme la plupart des lieux d'accueil berlinois, le Konzerthaus a un budget serré : Frank Schneider est aujourd'hui dans l'obligation de pourvoir des recettes, via la billetterie et les locations privées, en sus de la subvention que lui octroie le Sénat de Berlin.

Un quatuor un peu glacé

Aussi accueille-t-il d'autant plus volontiers les artistes français que Paris l'y aide substantiellement. Cette condition est d'autant plus nécessaire que les solistes de son propre orchestre peuvent donner des programmes de musique de chambre (quand ce ne sont pas les multiples formations de musique de chambre ou de musique contemporaine) et qu'il n'a pas attendu l'aide de la France pour organiser une série de concerts autour de Gabriel Fauré ainsi qu'un colloque autour du « wagnérisme ».

Après le trio Wanderer l'an passé, quatre jeunes musiciens français (Emmanuel Pahud, Paul Meyer, Marc Coppey, Eric Le Sage) se produisaient, ce mois-ci, au Konzerthaus dans un programme mêlant Weber et Brahms à Fauré et Maurice Emmanuel. Le Konzerthaus a cru bon d'annoncer le « Paul Meyer ensemble », car le clarinettiste français est, des quatre, celui dont la carrière et la discographie (1) sont véritablement internationales. La salle est à demi-pleine et l'on y entend beaucoup parler français. Est-ce ce manque de vrai public local qui semble glacer un peu les quatre Français ? Si Emmanuel Pahud révèle une sonorité chaude et une présence généreuse, Paul Meyer file un son de clarinette impeccable, mais sans chaleur. L'élégance racée du violoncelliste Marc Coppey paraît elle aussi un peu distante. Eric Le Sage, au piano, les seconde avec efficacité, mais n'a pas le métier qui, de la part d'un aîné, raviverait ce feu musical un peu éteint... De surcroît, le programme est partiellement déroutant : outre le *Trio op. 120* de Fauré (rarement joué avec clarinette, à laquelle Fauré avait originellement songé) et le *Trio op. 114* de Brahms, les Français avaient cru bon de programmer la fade *Sonate op. 11* (1907) de Maurice Emmanuel pour flûte, clarinette et piano et l'indigent *Trio op. 63* de Weber, pour flûte, violoncelle et piano.

Une chose est certaine : si la France veut imposer ses jeunes artistes à l'étranger, elle devra le faire dans le cadre d'une collaboration pensée et structurée (le Konzerthaus souhaite même une thématique), avec des groupes constitués bénéficiant d'un vrai répertoire.

RENAUD MACHART

(1) Avec Eric Le Sage au piano, les trois musiciens ont chacun gravé un disque : *Musique pour flûte et piano*, de Schubert (1 CD Auvidis-Valois V 4717), *Sonate pour violoncelle et piano*, de Maurice Emmanuel (1 CD AFAA « Sur mesure »/K617, distribué par Média 7) et *Œuvres pour clarinette et piano*, de Schumann (1 CD Denon CO 75 960, distribué par BMG).

CINÉMA : la grève des comédiens du doublage reconduite. – Réunis en assemblée générale, le mercredi 14 décembre, au Théâtre Déjazet, les comédiens du doublage ont décidé de poursuivre leur grève, entamée le 18 octobre, par 401 voix pour, 35 voix contre et 3 abstentions.

RECTIFICATIF. – Contrairement à ce que nous avons écrit, sur la foi d'informations erronées, dans notre dossier consacré à la culture cubaine (supplément « Arts et Spectacles » du *Monde* du 6 octobre), le fondateur et directeur de l'Ecole internationale de cinéma et télévision Fernando Birri ne s'est pas exilé de Cuba. M. Birri a tenu à faire savoir qu'il assumait toujours ses fonctions à La Havane.





Les débats budgétaires au Conseil de Paris

Culture : la priorité est donnée au patrimoine

Françoise de Pannafieu, adjoint au maire de Paris, a présenté le budget des affaires culturelles de la Ville pour 1995. Cette présentation, qu'elle est seule parmi les adjoints à être autorisée à pratiquer, est aussi la dernière du mandat, avant les élections municipales de juin 1995. Les priorités affirmées dans ce budget vont d'abord au patrimoine.

C'est dans le décor grandiloquent du salon Wendel, au musée Carnavalet, que Françoise de Pannafieu a présenté son prochain budget en compagnie du directeur des affaires culturelles, Jean-Jacques Aillagon. *« Ce ne sont pas les adieux de Fontainebleau »*, a ironisé le député du dix-septième arrondissement, en présentant son *« dernier budget »*. L'exercice était difficile cette année. La Ville de Paris, à quelques mois d'une double échéance électorale, veillait à un équilibre budgétaire féroce (33,5 milliards de francs) et était à la recherche de 500 millions de francs à injecter de toute urgence dans le secteur social. La culture, traditionnel maillon faible, devait « trinquer ». De l'avis même de l'opposition municipale, elle ne s'en est pas mal sortie. Même si, selon les lunettes utilisées pour examiner le budget, quelques curieuses divergences apparaissent. Les services des affaires culturelles l'établissent à 1 292 millions de francs (avec une progression de 2,55 %). La direction des finances avance, de son côté, le chiffre de 1 361 millions de francs (fonctionnement et investissements), en diminution de 92 millions de francs par rapport à l'an passé.

Dans ce contexte rigoureux, les priorités affirmées vont d'abord au patrimoine : 60 millions de francs seront investis en 1995 pour continuer la campagne de rénovation des édifices cultuels appartenant à la Ville, propriétaire de 85 églises, 9 temples et 2 synagogues.

La place de la Concorde devrait être restaurée comme l'ont été les Champs-Elysées. Les 18 colonnes rostrales de Hirtoff seront reposées avant l'été 1995. Il en coûtera 5 millions de francs à la Ville (et autant à l'Etat). La restauration des fontaines de la place sera beaucoup plus chère : au moins 34 millions de francs. Celle des balustrades n'est pas encore chiffrée. Reste à régler le « plan automobile » des abords de l'Obélisque, qui est encore du domaine de l'abstraction.

Deux institutions nouvelles

Dans le Marais, l'hôtel de Saint-Aignan doit accueillir le musée d'art et d'histoire du judaïsme. Son réaménagement sera bouclé à la fin de 1995 : 49 millions de francs sont inscrits au budget à ce titre.

En revanche, la première tranche des travaux de rénovation du Petit-Palais, *« qui doit devenir une des vitrines de la Ville de Paris »*, a été abandonnée. Elle était trop coûteuse (40 millions de francs) et surtout le projet nécessite la présence, à la tête de l'établissement, d'un conservateur convaincu du tournant impératif que doit prendre l'activité du musée. Autre préoccupation traditionnelle de la municipalité chiraquienne : l'éducation artistique. La transformation du Conservatoire supérieur de musique de Paris, rue de Madrid, et la construction de la Maison de la danse, place des Abbesses, nécessiteront un investissement de 82 millions de francs.

« Le public doit être au centre de tous les discours », martèle Françoise de Pannafieu. Il est donc au centre du sien. L'avenir du Festival d'Automne (3,7 millions de francs) est assuré, comme celui de « Paris Quartier d'été » (2 millions de francs) – la Ville n'est pas le seul bailleur de fonds. Les désormais traditionnelles opérations spéciales en direction du cinéma et du spectacle vivant seront reconduites. Trois nouvelles bibliothèques-médiathèques seront mises en chantier ; dix-neuf seront informatisées.

Mais si la municipalité s'enorgueillit de ses opérations de « proximité », elle accorde un soutien accru (+ 2,7 %) aux grandes institutions qui ont fait sa réputation. Ainsi la dotation pour le fonctionnement du Théâtre du Châtelet atteint pour la première fois un chiffre à trois unités : 100 millions de francs. Celle du théâtre de la Ville, qui lui fait face, 48,9 millions de francs. Avec 18 millions de francs, l'Ensemble orchestral de Paris voit sa subvention augmenter de 28 %. En outre, un accord de partenariat a été signé entre l'Ensemble et l'Opéra-Comique : il devrait permettre à cette formation, qui est loin de faire l'unanimité, de renforcer son expérience lyrique. En revanche, le soutien à l'Orchestre de Paris (28,6 millions de francs) ne représente plus que 42 % du financement public de l'orchestre parisien (la différence est assurée par l'Etat).

L'année 1995 verra l'ouverture de deux institutions nouvelles. A l'automne, la Maison européenne de la photo, installée dans un immeuble du XVIII[e] siècle de la rue François-Miron, devrait permettre à la Ville de sortir de son sympathique amateurisme dans ce domaine (investissement : 91 millions de francs). Dès le printemps, la Maison de la poésie quittera son sinistre placard du Forum des Halles pour occuper l'ancien théâtre Molière, dans le troisième arrondissement (investissement : 33 millions de francs).

Enfin, la commande publique municipale permettra l'éclosion d'œuvres d'Etienne-Martin, Buren, Olivier Debré, Erro, Jean-Charles Blais, Loustal, David Rabinowitch ou Georges Jenclos, qui seront semées dans les squares, places et jardins de la capitale. Du conceptuel à la bande dessinée en passant par l'abstraction et la figuration narrative, l'éclectisme des choix indique non des goûts, mais le prudent dosage des fonctionnaires chargés de la culture, qu'ils relèvent de l'Etat ou d'une collectivité territoriale.

Plus éphémères, cinquante-cinq œuvres monumentales seront exposées sur les Champs-Elysées à partir du 10 février 1995 et pour trois mois. On pourra voir des sculptures de Rodin, Maillol, Bourdelle, Zadkine, Picasso, Léger, Richier, Calder, César et Niki de Saint-Phalle. Françoise de Pannafieu a précisé que cette exposition, organisée *« avec le concours de galeries parisiennes »*, est montée sous la responsabilité exclusive de ses services, contrairement à la « rétrospective » Botero qu'avaient pilotée au même endroit, il y a deux ans, un galeriste de l'avenue Matignon... et la direction des parcs et jardins.

EMMANUEL DE ROUX

Police : la majorité et l'opposition se sont divisées

Le Conseil de Paris a adopté, mardi 13 décembre, le budget de la préfecture de police. Mais les blocs traditionnels ont éclaté lors du vote. L'UDF a divorcé du RPR, et le PS s'est séparé de l'opposition.

La présentation du budget de la préfecture de police au Conseil de Paris est un exercice délicat, qui reflète les relations entre les deux maisons. Depuis 1977, la capitale a deux maires : Jacques Chirac à l'Hôtel de Ville et le représentant de l'Etat officiant boulevard du Palais, juste de l'autre côté de la Seine. Cette cotutelle est résumée par une image : à chacune des séances de l'assemblée municipale, siègent côte à côte à la tribune de l'exécutif le maire et le préfet. Chaque année aussi, ce dernier est obligé de demander aux conseillers une fraction de ses ressources : celles qui sont affectées à la gestion de la circulation. Sur les 2,8 milliards de francs dont *« la grande maison »* a besoin l'an prochain, le budget municipal lui en fournira 40 %.

Ce système de double commande, unique en France, est, d'ailleurs, le seul point de désaccord, ou presque, entre le RPR et l'UDF. La première formation s'accommode d'une situation qui, finalement, exonère en grande partie Jacques Chirac des difficiles problèmes de la circulation. La seconde réclame pour le maire de la capitale les pouvoirs de police, en matière de stationnement, de trafic et de tranquillité publique, que possèdent tous ses collègues de France.

Après des années de guérilla, un arrangement avait été trouvé en 1990. Le Sénat avait adopté une proposition de loi portant sur l'extension des pouvoirs du maire de Paris. Puis, il y a tout juste un an, en décembre 1993, les deux groupes chiraquiens du Conseil de Paris demandaient au gouvernement d'inscrire ce texte à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale. Alors que l'occasion lui en était donnée par la discussion sur la réforme des polices municipales, le ministre de l'intérieur Charles Pasqua, lui-même opposé à la modification du statut de Paris, n'en a rien fait. Il a simplement promis la création d'un *« groupe de travail destiné à rapprocher les points de vue »*.

Bref, l'UDF a le sentiment d'être menée en bateau, et sa mauvaise humeur s'est exprimée à la faveur de la séance budgétaire, non par la voix de son président, Jacques Dominati, mais par celle de Jean-Pierre Burriez, membre (PR) du bureau politique de l'UDF Paris et conseiller du douzième arrondissement. Il y a ajouté quelques doléances sur l'insuffisance des effectifs et de la police de proximité ainsi que sur l'incohérence des enlèvements de voitures. Puis, lors du scrutin, son groupe s'est abstenu de voter la participation de la Ville au budget de la préfecture tant pour le fonctionnement que pour les investissements (1).

Le PS converti au « discours sécuritaire » ?

Sur le premier chapitre, le RPR se serait retrouvé seul à voter *« oui »* s'il n'avait été rejoint par le PS. Les communistes et le Mouvement des citoyens de M. Sarre ont voté *« non »*. Ce rapprochement plutôt inusité entre néogaullistes et socialistes a été salué comme il convient par Philippe Goujon, adjoint au maire chargé de la sécurité. *« C'est un grand jour*, s'est-il exclamé, *car les socialistes, à six mois des élections, se convertissent au discours sécuritaire qu'ils nous reprochent de tenir depuis dix ans. »*

Ce commentaire a évidemment donné lieu à un beau chahut. Au cours de son exposé préliminaire, Philippe Massoni, préfet de police, avait dressé le bilan des vingt mois qu'il vient de passer à son poste. La police parisienne a retrouvé ses effectifs de 1988 et, l'an prochain, elle recevra un renfort de 200 auxiliaires (s'ajoutant aux 350 en service) et on lui reconstruira quatre commissariats.

Malgré cela, la délinquance est en légère progression par rapport à 1993. Parmi les délits en très forte augmentation, figure l'usage des chèques falsifiés ou volés (+ 74 %). Ces délits touchent d'abord les petits commerçants et sont d'autant plus préoccupants que, selon le préfet, *« face à la délinquance économique et financière, la police est largement désarmée »*.

MARC AMBROISE-RENDU

(1) Sur le même budget de la préfecture de police, l'UDF n'avait pas pris part au vote en 1989, avait voté contre en 1990 et 1992 mais pour en 1993.

La préparation des élections municipales dans les Hauts-de-Seine

Une candidature UDF « sauvage » à Boulogne-Billancourt entraîne la suspension des négociations avec le RPR

En annonçant, mardi 13 décembre, sa candidature pour les élections municipales à Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine), où il est le quatrième adjoint du maire Paul Graziani (RPR) – qui lui a retiré ses délégations en novembre 1992 –, Pierre-Christophe Baguet (UDF-PSD) a provoqué la colère des dirigeants RPR. Ceux-ci ont suspendu toute négociation avec l'UDF pour la constitution de listes d'union dans le département.

« Ma candidature est une suite logique à tout ce qui s'est passé depuis plusieurs mois », a affirmé l'UDF-PSD Pierre-Christophe Baguet en annonçant, mardi, sa volonté de conduire une liste lors des élections municipales à Boulogne-Billancourt. Sa liste sera *« clairement à droite – divers droite s'il le faut, avec un tiers de RPR, un tiers d'UDF et un tiers de représentants de la société civile »*.

Depuis novembre 1992, le quatrième adjoint, chargé de la jeunesse et des sports est en conflit ouvert avec le maire RPR Paul Graziani. En désaccord avec le projet de dissolution de la SA2B –, société d'économie mixte chargée, entre autres, d'opérations immobilières dans le centre-ville et mise en liquidation judiciaire depuis –, il avait dénoncé *« le coup de force du maire »*, déclarant que *« le financement de la ville était en danger »*. Quelques jours plus tard, le maire lui retirait ses délégations.

Depuis, M. Baguet multiplie les interventions contre la gestion de M. Graziani. Le 25 septembre, M. Baguet créait, avec quatorze élus de la majorité boulonnaise, un intergroupe.

Un contrat d'union « à 100 % »

Cette nouvelle initiative a entraîné le retrait des délégations de Thierry Godin, neuvième adjoint, responsable de la voirie, sécurité et circulation, et du conseiller municipal Guy de Bruyn, chargé des personnes âgées. M. Baguet n'a pas voulu s'arrêter en si bon chemin : il souhaite désormais donner à la ville *« un nouvel élan pour sortir de la situation de crise qu'elle traverse depuis 1991 »*.

Cette démarche a provoqué une réplique immédiate des instances du RPR, qui ont décidé de suspendre les négociations avec l'UDF en vue des investitures. Pour Jean-Jacques Guillet, secrétaire adjoint de la fédération RPR, *« il n'est pas envisageable que les négociations se poursuivent tant que M. Baguet ne sera pas condamné ou exclu de sa formation »*. Pour lui, sa démarche s'inscrit *« dans une manœuvre d'appareil, combinée avec une ambition personnelle médiocre »*. M. Guillet affirme qu'il s'agit *« d'une agression manifeste »* et regrette qu'*« une petite composante de l'UDF, le PSD, essaie de semer la zizanie dans le département »*.

S'il souhaite obtenir l'investiture des formations de la majorité, M. Baguet indique qu'il n'a reçu *« ni feu vert ni feu rouge »* de l'UDF, mais qu'il est passé *« à l'orange »*. Dans les rangs de l'UDF, on s'étonne de l'annonce de l'arrêt des négociations *« alors qu'elles n'ont même pas été ouvertes dans le département »*. M. Baguet, en tout cas, a donné le premier coup de canif dans le contrat d'union *« à 100 % »* que souhaitaient signer le RPR et l'UDF dans les Hauts-de-Seine.

JEAN-CLAUDE PIERRETTE

Un président FO finalement élu à l'ASSEDIC du Val-de-Marne

Au terme des cinq conseils d'administration et huit tours de scrutin qui se sont succédé depuis le 30 septembre, Pascal Lopez, représentant de Force ouvrière, a été élu à la présidence de l'ASSEDIC du Val-de-Marne, mercredi 14 décembre.

Les dix membres des cinq syndicats constituant le collège salariés (CFDT, CFTC, CGC, CGT et FO) ont présenté leur candidat, Jack Tord (CGT), qui s'est heurté à un nouveau refus des dix membres du collège employeurs. FO a alors présenté son candidat en mettant en avant – par la voix de Guy Rousseau, secrétaire départemental – sa volonté *« d'assurer la pérennité de l'ASSEDIC du Val-de-Marne menacée de retrait d'agrément et d'annexion par celle de Seine-et-Marne »*. Les huit membres des quatre autres syndicats ont alors quitté la salle, en refusant de *« continuer cette mascarade d'élection »*.

Pascal Lopez, délégué syndical de FO au centre de recherches de Rhône-Poulenc Rorer à Vitry-Alfortville, secrétaire sortant de l'ASSEDIC, a été élu président. Patrick David, président sortant, devient secrétaire. FO s'est opposée au souhait des représentants des employeurs d'occuper la totalité des sièges du bureau. Seuls deux postes de vice-président et ceux de trésorier et d'assesseur ont été pourvus. Quatre postes restent vacants, en attendant un hypothétique revirement des autres syndicats.

Evoquant le veto patronal, Guy Ruelle, secrétaire départemental de la CFDT, a affirmé : *« Le dossier demeure ouvert. Il ne faut pas banaliser l'événement, c'est un précédent jamais vu en Ile-de-France, il faut savoir dire stop. »*

FRANCIS GOUGE

Les municipales dans le Val-de-Marne. – Les représentants du RPR et de l'UDF du Val-de-Marne se sont rencontrés le 13 décembre pour tenter d'éviter des « primaires » aux élections municipales. Les discussions achoppent sur trois communes : Limeil-Brévannes, Cachan et l'Ha"y-les-Roses.

LES FILMS NOUVEAUX A PARIS

AU NOM DU CHRIST. Film ivoirien de Roger Gnoan M'Bala, v.o. : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09).

AUX BONS SOINS DU DOCTEUR KELLOGG. Film américain d'Alan Parker, v.o. : Forum Horizon, 1er (36-68-51-25) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; UGC Champs-Elysées, 8e (36-68-66-54) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38 ; rés. 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42 ; rés. 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. 40-30-20-10).

CONSENTEMENT MUTUEL. Film français de Bernard Stora : Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-70-14) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; rés. 40-30-20-10) ; George V, 8e (36-68-43-47) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; Gaumont Gobelins Rodin, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22).

GETTYSBURG. Film américain de Ronald F. Maxwell, v.o. : Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55).

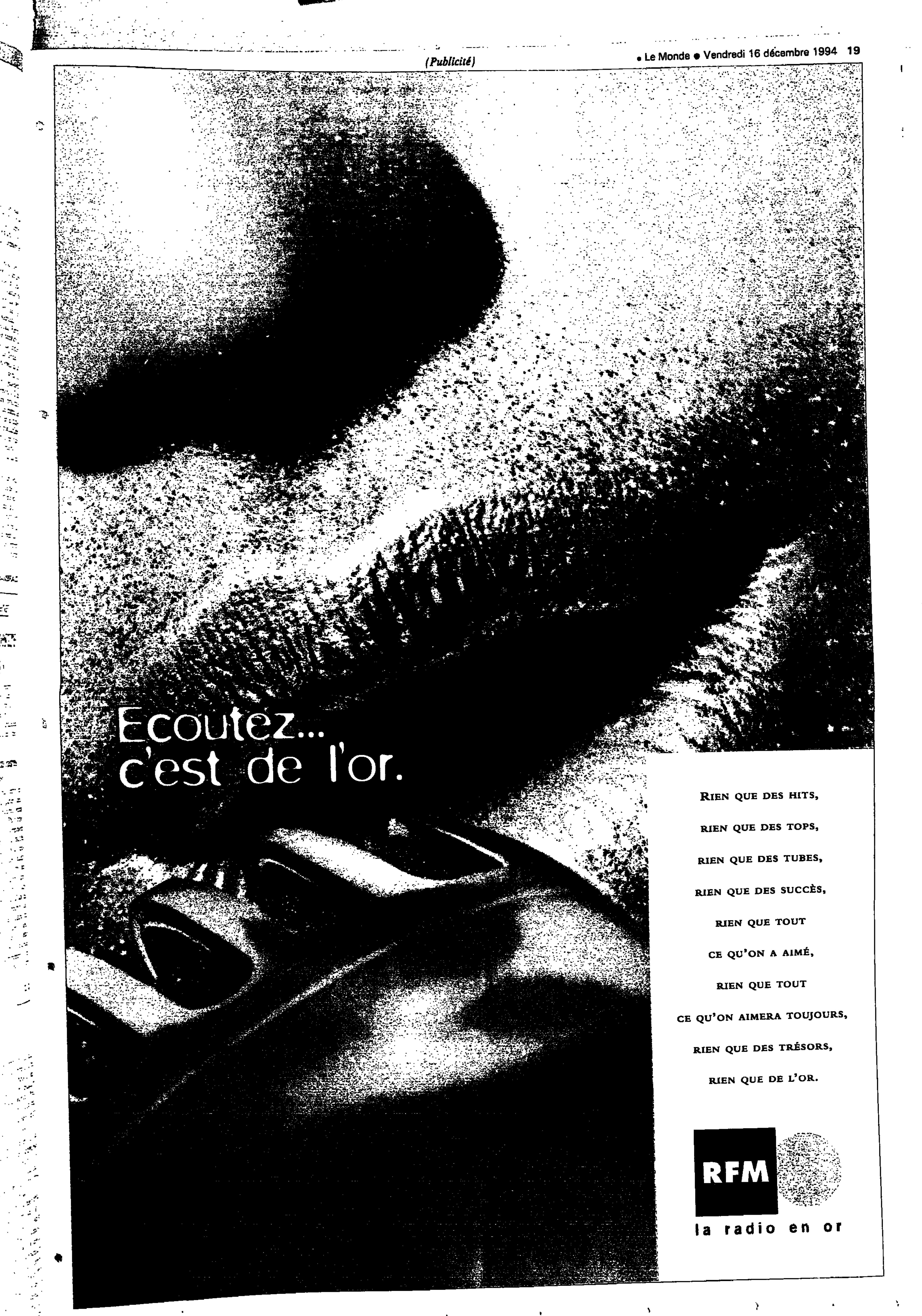
L'ILE ÉTOILÉE. Film coréen de Kwang-Su Park, v.o. : Le Quartier Latin (ex-Utopia), 5e (43-26-84-65).

LITTLE NEMO. Film américain de Masami Hata et William Hurtz, v.f. : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02) ; Reflet Républic, 11e (48-05-51-33).

PETIT PAPA BASTON. Film américain de Terence Hill, v.f. : Rex, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; UGC Normandie, 8e (36-68-49-56) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. 40-30-20-10).

UN INDIEN DANS LA VILLE. Film français d'Hervé Palud : Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Rex, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; UGC Biarritz, 8e (36-68-48-56 ; 36-65-70-81) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Miramar, 14e (36-65-70-39 ; rés. 40-30-20-10) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. 40-30-20-10).

هكذا من الاصل



Plus de 1 950 emplois nouveaux à la clé

La Lorraine et le Bade-Wurtemberg se disputent l'usine de la future Swatchmobile de Mercedes

Mercedes Benz veut construire en France, en Lorraine, l'usine de montage de sa future petite voiture, la Swatchmobile, imaginée par l'horloger suisse Nicolas Hayek, l'inventeur des Swatch, et qui sera commercialisée en 1997. Les syndicats et les partis politiques allemands s'en sont émus et ils font pression pour que l'établissement soit bâti outre-Rhin. Un total de 8 900 emplois nouveaux seraient créés par ce projet dont 1 950 directement dans l'usine de montage.

Les patrons allemands n'ont pas le même discours que leurs homologues français. La France des charges sociales, des impôts, des grèves, la France immobilisée sous un Etat trop lourd, ils ignorent. Helmut Werner, président du directoire de Mercedes Benz, la grande filiale du très sérieux Daimler Benz qui est le premier groupe industriel germanique, veut construire en Lorraine la future petite Swatch, fruit d'un accord avec l'inventeur des montres du même nom. *« La France est favorite »*, a-t-il déclaré en expliquant que les salaires en France étaient bien plus compétitifs qu'en Allemagne, qu'on y travaillait en moyenne 275 jours par an contre 242 jours et que le taux d'absentéisme y était plus bas. Bref que le *« Standort Frankreich »*, était bien plus attractif que le *« Standort Deutschland »* pour reprendre l'expression germanique employée pour caractériser le pays comme lieu d'investissement et de travail.

La France terre industrielle. La leçon donnée par Mercedes aux employeurs français est d'autant plus convaincante que le constructeur allemand n'en est pas à son premier essai. Le groupe, qui a décidé d'étendre sa gamme vers le bas, a deux projets de nouvelles petites voitures. Le premier, intitulé Class-A, concerne un véhicule de la catégorie des Golf de Volkswagen ou des Peugeot 306. Pour décider de l'implantation de l'usine de fabrication, Mercedes avait déjà réalisé un tour d'Europe. La France et la Grande-Bretagne avaient été les deux possibilités retenues après un sévère tri. Finalement Mercedes a décidé de fabriquer la Class-A dans ses usines de Stuttgart, son siège. Les Britanniques l'avaient eu mauvaise : Mercedes, à leurs yeux, les avait bercé d'illusion en utilisant la menace de délocalisation uniquement pour faire plier le syndicat allemand de la métallurgie IG Metall et obtenir de meilleurs conditions de salaires et de compétitivité. Peut être. Probablement même. Mais la récidive sur le second projet, celui de la Swatchmobile, ôte toute ambiguïté et démontre la bonne compétitivité française.

Pour autant, l'affaire n'est pas faite et la Lorraine ne doit pas se réjouir trop vite. Le syndicat IG Metall est reparti à la charge. Il fera des concessions. Parallèlement Wolfgang Schaüble, puissant patron du groupe parlementaire de la CDU, le parti du chancelier Kohl, a écrit à Nicolas Hayek, le père du projet, pour lui indiquer que si l'usine restait dans le Bade-Wurtemberg natal, la procédure d'agrément serait raccourcie et l'achat des terrains dans la ville candidate de Lahr (en lieu et place de l'armée canadienne qui se retire) serait grandement facilité. La contre-offensive avait emporté l'usine de la Class-A, elle pourrait à nouveau gagner, même si les chances lorraines sont bonnes.

Quoiqu'il en soit de la décision finale, on peut déjà souligner que le pari de M. Hayek est gagné : la construction de petites voitures en Europe, que ce soit en France ou en Allemagne, reste compétitive. Dans les années 70 et 80, on craignait le contraire. Comme pour les montres, Renault avec la Twingo ou Mercedes avec la Swatch montrent qu'il n'est pas besoin d'aller à l'Est (en Pologne comme Fiat) ou en Asie. Considérable signe d'espoir.

E. L. B.

Une micro-voiture

La Swatchmobile, dessinée par l'horloger suisse SMH, présidé par Nicolas Hayek, devrait avoir une longueur de moins de 2,5 mètres afin de se garer face au trottoir. Equipée d'un moteur électrique ou d'un moteur traditionnel, elle sera vendue moins de 20 000 marks (70 000 francs) à partir de 1997. Une société commune a été créée pour la construire, dont Mercedes possède 51 % du capital et SMH 49 %.

COMMENTAIRE

« Chut ! »

« Moins on en parle, plus la France a des chances pour que la future usine Swatchmobile soit installée chez nous ». La doctrine officielle est claire : « Chut !, chut ! et chut ».

A la Délégation à l'aménagement du territoire (DATAR) qui coordonne les discussions avec le constructeur germano-suisse, le silence est d'or. On compte malheureusement tant de dossiers dans le passé qui ont échappé à Arras, Bordeaux ou à la Bretagne pour, en définitive, se concrétiser dans des usines en Autriche, en Espagne ou à Anvers à cause de fuites savamment distillées ou de surrenchères ultimes, que la discrétion la plus opaque est devenue la règle intangible. On refuse même de confirmer la rencontre ces jours-ci entre le premier ministre et le patron de Swatch, Nicolas Hayek.

Il n'en reste pas moins que la candidature de Hambach, au sud de Sarreguemines en Moselle, où la future usine serait construite, constitue une opération exemplaire en matière d'aménagement du territoire. Ce sera un cas d'école, lorsque l'affaire sera arrivée à son terme, de dénouer les méandres de l'histoire et décortiquer les négociations. Exemplaire, cette opération l'est par son ampleur en termes financiers (subventions directes et allègements fiscaux) et d'emplois (directs et indirects), son caractère totalement européen (toute aide au secteur automobile doit impérativement recevoir l'aval de la Commission, concurrence oblige) et les enjeux de reconversion industrielle et de développement économique qu'elle implique pour la région qui sera choisie par les dirigeants de la firme. Lorsque les premières consultations ont été lancées sur les sites possibles d'implantation, une soixantaine de villes en Europe avaient été retenues ! Le projet Swatchmobile ressemble, de ce fait, beaucoup à l'usine franco-italienne Sevelnord, qui associe Fiat et PSA à Hordain près de Valenciennes (3 500 emplois fin 1995).

A l'issue du comité interministériel réuni à Troyes le 20 septembre, Edouard Balladur déclarait : *« Notre objectif est de faire de la France le premier pays d'accueil en Europe des investissements créateurs d'emplois »*. Le budget 1995 a été préparé en conséquence. L'argent public ne manquera pas pour emporter l'affaire. Les contribuables – français et surtout lorrains – doivent le savoir.

FRANÇOIS GROSRICHARD

Avec un total de 326 kilomètres

Cofiroute présente un programme autoroutier de 23 milliards de francs sur dix ans

La part de Cofiroute dans le programme de relance des autoroutes devrait atteindre 23 milliards de francs sur dix ans, a déclaré, mercredi 14 décembre, le PDG de la société, Guy Maillard. Elle porte sur la réalisation de 326 kilomètres d'autoroutes interurbaines (Aleçon-Le Mans-Tours et Angers-Tours-Vierzon) et, en Ile-de-France, sur le bouclage de l'A 86 à l'ouest, et la réalisation de l'A 126 entre Saint-Quentin-en-Yvelines et Massy-Palaiseau.

En novembre 1993, le premier ministre avait annoncé que 140 milliards de francs seraient consacrés à la réalisation des autoroutes sur dix ans au lieu de quinze. Cette politique devant être financée par l'augmentation des emprunts des sociétés d'autoroutes autorisés par le FDES (Fonds de développement économique et social). Toutefois, les négociations entre Cofiroute, le seul concessionnaire privé, et l'Etat traînent. Le concessionnaire fait valoir que la taxe de 2 centimes par véhicule et par kilomètre prévu dans le projet de loi sur l'aménagement du territoire pour alimenter un fonds des transports terrestres, va lui coûter 150 millions de francs par an et annuler sa capacité d'autofinancement. Il lui faudrait recourir totalement à l'emprunt pour réaliser sa part du programme autoroutier. Or, contrairement aux sociétés d'économie mixte, ses emprunts ne sont pas garanties par l'Etat.

Pour compenser ce handicap, Cofiroute négocie sur trois points avec l'Etat : une liberté tarifaire plus grande, un allongement de la durée de concession et un étalement des travaux. Les négociations devraient aboutir au premier trimestre 1995.

M. L.

259 millions de pertes en six mois

Le redressement de Moulinex s'annonce difficile

Le redressement de Moulinex s'annonce ardu. Repris, fin juin, par la société Euris et des investisseurs financiers, le groupe de petit électroménager a enregistré 259 millions de francs de pertes au premier semestre (avril-septembre) de son exercice 1994-1995. Le groupe a été victime de la dégringolade d'un chiffre d'affaires en baisse de 5,4 %, à périmètre et taux de change comparables (de – 9,4 % même, si l'on prend en compte la cession de Girmi en Grande-Bretagne et de l'activité « climatiseur » en Espagne).

Commentant ces chiffres, mercredi 14 décembre, le président du directoire, Jules Coulon, a reconnu que Moulinex avait été *« à sec de produits nouveaux »*. Ceux-ci ne représentent que 10 % du chiffre d'affaires, alors que la norme de la profession s'élève à 25 %. M. Coulon a promis une remontée de ce ratio à 30 % lors du prochain exercice, l'essentiel des investissements en cours – 200 millions de francs – y étant affectés. Le décrochage des ventes a été d'autant plus sensible que le plan de restructuration – de *« retournement »* – en langage maison, n'a commencé que très partiellement à porter ses fruits. Présenté en avril (*le Monde* du 2 avril), celui-ci aurait tout de même permis de réaliser 100 millions de francs d'économies depuis le début de l'exercice.

Cette remise en ordre s'accompagne d'un discret renouvellement des équipes dirigeantes, comme le montrent les départs des patrons de l'international, des ressources humaines et de la logistique du groupe, ainsi que celui du directeur du marketing en Grande-Bretagne. Le second semestre de l'exercice s'annonce meilleur. Mais quels que soient les efforts faits, Moulinex ne pourra pas *« rattraper »* les pertes des six premiers mois, l'ensemble de l'exercice demeurant donc négatif. La reprise en main est donc loin d'être achevée.

P.-A. G.

Les nouvelles dispositions sur les associations intermédiaires leur permettent d'agir comme des agences d'intérim

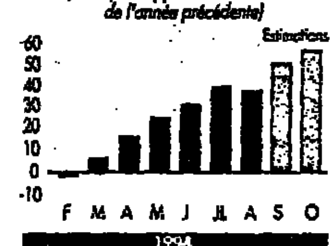
Le droit au travail contre le droit du travail

Voté par l'Assemblée nationale, samedi 10 décembre, le projet sur les associations intermédiaires permet à celles-ci de se comporter comme des agences de travail temporaire. Des chômeurs éprouvant des difficultés particulières d'insertion pourront être embauchés et placés dans des entreprises avec le SMIC, exonéré des charges patronales.

■ RÉACTIONS : Michel Giraud, ministre du travail, assure que ces nouvelles dispositions n'entraîneront pas de dérives et, au contraire, encadreront mieux ces activités. Ce n'est pas l'avis de la profession du travail temporaire et des inspecteurs du travail, qui protestent contre ce qu'ils jugent être une « dérégulation du droit du travail ».

Evolution du nombre d'heures effectuées par le travail temporaire

(En % par rapport au même mois de l'année précédente)



Source : UNETT

Voté samedi 10 décembre par l'Assemblée nationale, à un moment où toute la France politique n'avait d'yeux que pour ce qui allait devenir la non-candidature de Jacques Delors, le projet de loi qui élargit les compétences des associations intermédiaires en leur permettant d'embaucher n'importe quel chômeur ayant des difficultés d'insertion pour le placer au prix du SMIC dans les entreprises, risque d'avoir des répercussions plus importantes que ne le laisserait supposer son simple intitulé (*le Monde* du 13 décembre). Au-delà de l'incongruité du terme – les associations intermédiaires – et du caractère abscons ou technique de la disposition, l'enjeu est considérable. Sous couvert de lutte contre l'exclusion et d'insertion, les députés n'ont-ils pas permis la création d'une nouvelle catégorie de sous-emploi ? Sans le vouloir, pris au piège d'une logique infernale, n'ont-ils pas mis le doigt dans un engrenage qui conduit à la déréglementation sociale et, par suite, amènerait l'insertion à détruire l'emploi ? Un comble.

On n'en est pas encore là, bien sûr, mais tous les ingrédients sont maintenant réunis qui rendent l'hypothèse plausible. C'est comme si on pouvait faire du mal en voulant faire du bien ou, pour le dire autrement, comme si la mauvaise monnaie devait fatalement chasser la bonne. La fin justifiant les moyens, certains des défenseurs du nouveau texte vont d'ailleurs jusqu'à affirmer, sans trop se soucier des conséquences, que le temps est venu de substituer le droit au travail au droit du travail...

En soi, l'affaire des associations intermédiaires est exemplaire d'une confusion exacerbée par le chômage et d'un aveuglement rendu possible par l'urgence. Sans compter qu'au passage le vote des sénateurs et des députés permet d'escompter l'amnistie de deux parlementaires du Loiret mis en examen pour exercice illégal de l'activité travail temporaire et délit de marchandage de la main-d'œuvre.

Le marché de l'entreprise

A l'origine, dans la foulée de sa recherche de ce qu'on appellera péjorativement les « petits boulots », il y a la création des associations intermédiaires (AI) par Philippe Séguin en 1987. Il s'agit alors, par le biais de ces structures, d'offrir quelques heures de travail à des catégories particulièrement en difficulté, les chômeurs de longue durée et les exclus. Sans que cela soit explicitement précisé, l'objectif vise à révéler les besoins en services des particuliers. Pour ce faire, les associations intermédiaires seront exonérées des charges sociales patronales, de la taxe professionnelle, de la TVA et de l'impôt, notamment, ce qui abaissera le coût du travail, établi sur la base du SMIC et non d'un quelconque salaire conventionnel.

Avec le temps, et après quelques péripéties législatives, cette vocation ne suffira pas face à la montée de l'exclusion. Le développement des contrats emploi-solidarité (CES), d'une part, et la mise en place des emplois familiaux, de l'autre, viendront en outre mordre sur le champ – le marché ? – des associations intermédiaires. Une tendance que l'instauration du chèque emploi-service peut pousser jusqu'à son terme, les employeurs pouvant se passer de leur aide. Ce qui n'empêche pourtant pas le millier d'associations intermédiaires de mettre à disposition plus de 550 000 personnes par an (60 000 par mois en moyenne en 1994) pour plus de 27 millions d'heures en 1993. Des chiffres à la fois énormes et dérisoires compte tenu de l'ampleur du problème à traiter.

Dès lors, pour accomplir leur mission et répondre à la pression du moment, relayée par le souci d'agir pour l'emploi d'élus locaux qui en ont souvent pris la tête, les associations locales vont prospecter un autre segment du marché, à savoir le secteur des entreprises, pour leur proposer une main-d'œuvre à bas prix. Dans certains cas, on les verra offrir des missions répétées, parfois accepter de faire occuper des postes à la place de salariés licenciés, prendre le risque de placer des personnes peu qualifiées dans des emplois dangereux (en Bretagne, un accident mortel du travail a dû être déploré) et, au bout du compte, concurrencer les agences d'intérim, qui ne disposent pas des mêmes avantages. Ces dernières, en effet, doivent appliquer un coefficient de 1,85 à 1,90 pour calculer le coût salarial conventionnel de l'heure prestée, avec toutes ses charges sociales et la cotisation supplémentaire pour la formation professionnelle, avant d'y ajouter l'indemnité de précarité, la taxe professionnelle, la TVA, les frais de structure, puis, enfin, la marge bénéficiaire.

Ce faisant, les associations intermédiaires avaient-elles le droit de s'aventurer sur ces terrains mouvants ? Au vu de certaines pratiques, des inspecteurs du travail ont répondu par la négative, ce qui a conduit à la mise en examen de deux élus du Loiret et aurait pu se traduire par une procédure identique à l'encontre d'autres parlementaires dans les prochaines semaines. Mais, en réaction, cela a entraîné d'abord le dépôt d'un amendement en juin (*le Monde* du 15 juin), finalement retiré, puis remplacé par le projet de loi du gouvernement, inclus dans les DDOS (diverses dispositions d'ordre social) qui viennent d'être adoptées. En clair, ainsi que l'écrivaient les syndicats des inspecteurs du travail et l'Association Villermé dans un communiqué, *« la loi vous gêne ? Ne la violez plus, changez-la ! »*.

Désormais, en effet, dans l'état actuel du texte, avant qu'il ne soit examiné par la commission mixte paritaire le 19 décembre, l'association intermédiaire peut *« embaucher des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'insertion ou de réinsertion* – ce qui reste vague et très éloigné de la liste exhaustive des publics visés – *pour les mettre, à titre onéreux, à disposition de personnes physiques et morales »*. C'est-à-dire que, selon une interprétation extensive, elle peut recruter n'importe quel demandeur d'emploi, y compris et pourquoi pas un cadre, pour le placer ensuite dans une entreprise comme le ferait une agence d'intérim. Déjà, il arrive que des associations intermédiaires publient localement des petites annonces pour rechercher un plombier ou du personnel qualifié...

Une nouvelle forme de sous-emploi

Certes, objectent les défenseurs de cette nouvelle mouture, les associations seront soumises, après avis, à un agrément du préfet, qui exercera le contrôle. Mais, comment celui-ci pourra-t-il s'opposer à la volonté d'un élu puissant, font remarquer les détracteurs, qui redoutent de plus que les inspecteurs du travail, qui vont passer sous tutelle préfectorale, ne puissent pas intervenir.

A partir de là, au nom de l'insertion, toutes les dérives deviennent envisageables. Et cela explique l'âpreté du débat sur ce sujet, qui, ironie, se développe à front renversé. La majorité de droite se retrouve aux côtés d'une partie des travailleurs sociaux et des bénévoles qui dirigent les associations intermédiaires pour défendre une conception qui s'affranchit de toute contrainte sociale dans l'espoir de faire retrouver le chemin du monde du travail à des chômeurs. A l'inverse, mobilisés contre ce qu'ils jugent être une régression sociale, la minorité de gauche, les syndicats et les inspecteurs du travail font cause commune avec les organisations patronales du travail temporaire pour protéger une forme d'emploi autrefois honnie et qui, par l'un de ces paradoxes dont l'histoire est coutumière, se trouve maintenant assimilée à la sphère des salariés « nantis ».

Il est vrai que, dorénavant, les entorses ainsi autorisées pour soutenir les actions d'insertion aboutissent, de fait, à constituer une nouvelle catégorie de sous-emploi, encore inférieure aux précédentes. Si le mouvement se propage, il y a un risque de voir l'activité des associations intermédiaires mettre en difficulté l'emploi traditionnel, soumis à trop forte concurrence, et même l'emploi précaire légalisé que constitue l'intérim. En province, des entreprises de travail temporaire souffrent déjà, et on peut craindre que, de proche en proche, le tissu social soit encore plus déchiré. Parvenus à ce point, sous le double effet des événements et de la déstructuration de la société que produit le chômage, il serait urgent de définir une attitude cohérente, avant que l'objectif de l'insertion ne se transforme en machine diabolique. Car, s'il ne peut être question de remettre en cause le principe, au moins faut-il s'assurer que le remède ne soit pas pire que le mal.

ALAIN LEBAUBE

Michel Giraud : « Pas une législation de circonstance »

Dans une lettre qu'il nous a adressée, Michel Giraud, ministre du travail, conteste l'interprétation donnée au projet de loi sur les associations intermédiaires, voté le samedi 10 décembre par l'Assemblée nationale (*le Monde* du 13 décembre). Après avoir rappelé que c'est le gouvernement et non la majorité parlementaire qui a pris l'initiative de ce texte, M. Giraud affirme que *« les dispositions adoptées par les deux assemblées ne visent pas à »* mettre en concurrence *« associations intermédiaires et entreprises de travail temporaire. Au contraire, elles réduisent les équivoques des dispositions actuelles car elles ont pour objet d'encadrer les activités des associations intermédiaires pour que leur développement ne se fasse pas au détriment de l'emploi marchand, notamment du travail temporaire »*.

Le ministre souligne l'existence d'*« un agrément annuel, accordé et révisable chaque année après examen par le comité départemental d'insertion par l'économique »* qui *« précise les activités pour lesquelles les salariés des associations intermédiaires pourront être mis à disposition ». « Par conséquent, comment parler de concurrence alors que l'objet statutaire des associations intermédiaires, à la différence de celui des entreprises de travail temporaire, consiste à mettre à disposition des personnes en difficulté particulière d'insertion ou de réinsertion ; ne repose sur aucun but lucratif ; ne prévoit ces mises à disposition que pour certaines activités non couvertes, par définition, par les interventions des entreprises temporaires. »*

Ce texte, poursuit le ministre, *« ne limite en aucune façon l'initiative et les pouvoirs d'appréciation des inspecteurs du travail »*, dont les *« compétences recouvrent sans ambiguïté les associations intermédiaires et leurs activités ». « L'inspecteur du travail n'est donc pas l'auxiliaire de l'autorité administrative qui a délivré l'agrément »*, et le projet de loi se borne à préciser que les délits de marchandage ou d'exercice illicite de travail temporaire *« ne sont pas constitués pour autant, et pour autant seulement, que* [les associations intermédiaires] *agissent dans le cadre strict de leur objet statutaire »*. Enfin, M. Giraud récuse *« l'effet amnistiant »* de la mesure, qui *« ne saurait concerner, rétroactivement, les procédures en cours. Ce n'est donc pas, à l'évidence, une législation de circonstance »*.

Protestations des professionnels de l'intérim et des inspecteurs du travail

Dans un communiqué, l'UNETT (Union nationale des entreprises de travail temporaire), l'un des deux syndicats de la profession, estime que *« l'Assemblée nationale aggrave la dérégulation du droit du travail grâce aux financements publics »* et considère que les députés ont amendé *« un texte déjà flou et contestable modifiant la législation des associations intermédiaires ». « Concrètement, toute personne sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'insertion ou de réinsertion pourra être recrutée par une association intermédiaire et détachée chez un tiers »*, note l'UNETT, pour qui un tel texte *« revient à instaurer »*... *« un véritable dumping social (...) »* et *« une exclusion des* "exclus" *»* car *« l'élargissement du public (...) va mécaniquement écarter du dispositif les plus défavorisés au bénéfice des plus employables »*. Et de conclure : *« Un tel texte (...) revient à instaurer une véritable concurrence déloyale. Les associations intermédiaires pourront, en effet, mettre à disposition du personnel tout en s'exonérant des contraintes relatives à l'intérim, ce qui revient à marginaliser les intérimaires et à transformer les associations intermédiaires en véritables entreprises de « désinsertion » »*.

De leur côté, les organisations représentatives des inspecteurs du travail, la CFDT, la CGT et l'Association Villermé *« dénoncent ce projet de loi néfaste (...) dont les effets ne peuvent jouer que contre les garanties légales et conventionnelles dont bénéficient les salariés ; contre l'insertion des catégories les plus marginalisées de la population ; contre les compétences reconnues à l'inspection du travail dans l'intérêt des salariés, en vertu des conventions internationales ». « Ce texte*, ajoute le communiqué, *risque (...) d'être d'application immédiate aux affaires pénales en cours, et donc de permettre aux élus de la majorité actuellement en examen de se voir blanchis sans jugement. » « Ainsi, l'inspection du travail, seule compétente pour relever et sanctionner les dérives des associations intermédiaires ne serait plus en mesure de le faire, et donc d'inquiéter les élus, présidents des associations intermédiaires. »*

INDICATEURS

ÉTATS-UNIS

■ Prix à la consommation : +2,7 % en un an. – L'indice des prix à la consommation a augmenté de 0,3 % en novembre après une hausse de 0,1 % en octobre. L'indice de base, qui exclut l'alimentation et l'énergie en fortes variations d'un mois à l'autre, a augmenté de 0,2 %. Sur un an, la hausse des prix de détail est de 2,7 %.

■ Production industrielle : +5,7 % en glissement annuel. – La production industrielle aux Etats-Unis a progressé de 0,5 % en novembre par rapport à octobre. Sur un an (novembre 1994 comparé à novembre 1993), la hausse est de 5,7 %.

■ Balance des paiements courants : – 41,7 milliards de dollars au troisième trimestre. – Le déficit de la balance des paiements courants (commerce extérieur des marchandises et services) s'est creusé au troisième trimestre, atteignant 41,7 milliards de dollars contre 37,9 milliards de dollars au deuxième trimestre. Ce déficit, qui est le plus important enregistré depuis 1987 (43,2 milliards au quatrième trimestre), s'explique surtout par le déséquilibre de la balance commerciale (44,6 milliards de dollars) causé par des importations en forte progression.

GRANDE-BRETAGNE

■ Prix de détail : + 2,6 % en un an. – Les prix de détail ont augmenté de 0,1 % en novembre par rapport à octobre en Grande-Bretagne, portant le taux annuel d'inflation à 2,6 % contre 2,4 % le mois précédent, a annoncé mercredi 14 décembre l'Office central de statistiques (CSO). En faisant abstraction des variations du coût du crédit immobilier, ce qui rend les comparaisons possibles avec les autres grands pays, les prix ont augmenté de 0,1 % le mois dernier après une baisse de 0,1 % en octobre. Sur un an, la hausse est de 2,3 % contre 2 % en octobre. C'est la première fois depuis trente ans que le taux d'inflation se maintient sous la barre des 2,5 % pendant neuf mois.

Un an après la conclusion du Cycle de l'Uruguay

L'Assemblée nationale autorise la ratification de l'accord de Marrakech

L'Assemblée nationale a adopté, mercredi 14 décembre, le projet de loi autorisant la ratification de l'accord – dit de Marrakech – instituant l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Les groupes du PC et du PS ont voté contre tandis que ceux de l'UDF et du RPR ont voté pour, à l'exception de Nicole Catala, Marc Le Fur et Etienne Garnier, qui se sont abstenus.

Le gouvernement a obtenu des députés, mercredi, un « oui » aussi timide qu'ambigu à la ratification de l'accord instituant l'Organisation mondiale du commerce (OMC), signé le 15 avril à Marrakech par cent dix-neuf pays. Alain Juppé a eu beau vanter les mérites d'un accord qui, selon lui, *« jette les bases d'un ordre commercial plus équitable »*, l'Assemblée n'a pas donné l'impression d'en être franchement convaincue. Le ministre des affaires étrangères n'a guère trouvé comme soutien public que le très libéral Gilbert Gantier (UDF, Paris) qui a dénoncé comme *« suicidaires »* les *« vieilles tentations du repli sur soi »*.

Etrange spectacle que cette Assemblée réservée, réticente, voire sourdement hostile. Passe encore l'opposition des contempteurs traditionnels du libre-échangisme. Il n'y avait en effet aucune surprise à entendre les réquisitoires de Jean Tardito (PC, Bouches-du-Rhône) contre *« ce système marchand qui impose sa loi aux peuples »*, de Jean-Pierre Chevènement (République et Liberté, Territoire de Belfort) contre ce *« pas supplémentaire franchi dans le démantèlement de la souveraineté nationale »* ou de Bruno Retailleau (non-inscrit, Vendée) – remplaçant de Philippe de Villiers – contre une OMC qui signifie à ses yeux *« organisation mondiale du chômage »*. Cet argumentaire fait partie des figures imposées dès que l'on débat du commerce mondial à l'Assemblée.

Le vote des socialistes était en revanche plus incertain. Pouvaient-ils pousser leurs préventions jusqu'à récuser un accord visant à mieux encadrer les échanges mondiaux ? Pour comprendre l'attitude du groupe PS, il faut en fait remonter à l'épisode parlementaire du 25 novembre 1992. Ce jour-là, l'opposition de l'époque avait violemment combattu le gouvernement de Pierre Bérégovoy qui était venu solliciter auprès de l'Assemblée un mandat de fermeté afin de lui permettre de mieux renégocier le pré accord dit de Blair House.

Les contorsions du RPR

Ce souvenir d'une droite intransigeante lorsqu'elle est dans l'opposition reste vif dans les mémoires socialistes. Il ne fallait donc s'attendre à aucun cadeau de la part du groupe PS. *« Que de gesticulations et de cris pour exiger le veto français »*, a rappelé Yves Le Déaut (PS, Meurthe-et-Moselle), qui a finalement qualifié de *« nuls »* les résultats de la renégociation du pré accord de Blair House par le gouvernement de M. Balladur. Les socialistes ont donc tout simplement dit « non » à la ratification.

Restaient les contorsions d'un groupe RPR écartelé entre ses convictions et l'impératif de solidarité avec le gouvernement. Présents en force dans l'hémicycle, les députés néo-gaullistes proches de Jacques Chirac ont à ce point multiplié les critiques contre un accord jugé insuffisant – la capacité de représailles des Etats-Unis reste intacte avec la fameuse section 301, la question du dumping social et monétaire n'est pas réglée, etc. – qu'ils auraient fort bien pu voter « contre » à l'instar des députés de gauche. François Guillaume a toutefois indiqué que la position de son groupe était favorable – mais *« sans enthousiasme »* – à la ratification, ce qui n'a pas empêché Nicole Catala (Paris), Marc Le Fur (Côtes-d'Armor) et Etienne Garnier (Loire-Atlantique) de s'abstenir ostensiblement. L'avertissement est clair : le débat sur l'insertion de la France dans le commerce mondial est loin d'être clos au sein de la majorité. Le feu couve toujours sous des braises mal éteintes.

FRÉDÉRIC BOBIN

Le Parlement européen donne son feu vert à la libéralisation du commerce mondial

STRASBOURG
(Union européenne)
de notre correspondant

Le Parlement européen a ratifié, mercredi 14 décembre, les accords du GATT par 327 voix pour, 65 contre et 13 abstentions, l'*« avis conforme »* de l'assemblée de l'Union nécessitant 284 suffrages. Les élus de la liste de Philippe de Villiers et du Front national, les communistes et les Verts se sont opposés à une plus grande libéralisation du commerce international alors que les socialistes français se sont abstenus, à l'exception de Jack Lang, qui s'est également prononcé contre le rapport de Christa Randzio-Plath (sociale-démocratie allemande).

Le gros des troupes des formations socialiste et démocrate-chrétienne, dans l'ordre les plus nombreuses dans l'Hémicycle, ont suivi le rapporteur qui a considéré : *« les effets globaux positifs sur le commerce seront supérieurs aux effets négatifs »*. La représentante du SPD s'est félicitée en outre *« de ce que l'accord ait tenu compte des impératifs sociaux et environnementaux »*. Les écologistes n'ont pas la même lecture du compromis de Genève, conclu le 15 décembre 1993, il y a juste un an. Paul Lannoye (Belgique) a considéré : *« la dynamique de régression dans le secteur social et la défense de l'environnement va encore s'accélérer »*.

Pervenche Berès (PS), a affirmé, au nom de la délégation socialiste française : *« les accords du GATT n'étaient pas un bonne étape sur la voie d'un ordre économique mondial plus juste, notamment en raison de l'absence de clauses sociales, des garanties insuffisantes en matière de protection de l'environnement et de dévaluations compétitives qui peuvent balayer d'un revers de la main la plus belle construction sur les droits de douane »*. L'euro-député a rappelé l'existence de la section 301 du Trade Act, qui permet aux Etats-Unis de prendre des mesures unilatérales de rétorsion.

Leon Brittan, le commissaire européen chargé du dossier, s'est félicité au contraire des avantages que le GATT allait apporter à l'Union en termes d'emplois et de *« libéralisation mieux maîtrisée »*. Il a souligné les progrès réalisés en matière de services et de propriété intellectuelle même s'il a reconnu que les négociations avec les Américains dans les secteurs de l'acier et de l'aviation civile n'ont pas encore donné les résultats escomptés.

M. S

L'enquête de conjoncture de la Banque de France

La croissance économique va se poursuivre à un rythme plus modéré

« Au cours des prochains mois, l'activité devrait continuer de progresser, à un rythme cependant plus modéré », écrit la Banque de France dans son enquête de conjoncture du mois de novembre. *« Le comportement des industriels en matière d'investissement reste empreint de prudence »*, ajoute la Banque de France. *« Toutefois, d'importants programmes sont envisagés pour 1995. Ils concernent toujours, en priorité, l'amélioration de la productivité, afin de renforcer la compétitivité sur les marchés étrangers, mais des extensions de capacités sont souvent annoncées. »*

« Les effectifs se sont stabilisés dans tous les secteurs de l'industrie, dans le commerce et les services marchands. Ils ont progressé dans le bâtiment », note encore la Banque de France, qui précise que la production industrielle, *« après avoir marqué le pas en octobre, a repris sa progression en novembre* (...), *le mouvement étant observé dans l'ensemble des secteurs, avec une intensité particulièrement forte dans l'automobile »*.

« Sur le marché intérieur, les commandes interindustrielles ont été nombreuses grâce notamment au dynamisme de l'industrie automobile. Les ordres en provenance de l'étranger, adressés à tous les secteurs industriels se sont multipliés (...), *et les carnets de commandes se sont étoffés »*.

AUTOMOBILE

Un défi de Peugeot (suite et fin)

Chose promise, chose due. Peugeot qui avait annoncé un bilan pour la fin de son raid organisé au Proche-Orient avec des 306 de série, vient de rendre publiques ses conclusions (*le Monde* du 25 novembre). Comme il avait été prévu, l'expédition partie de Mersa-Matruh le 13 novembre, s'est achevée le 1er décembre à Amman, et c'est, outre le sable, la boue qui a été le principal ennemi des machines et des pilotes, sur une bonne partie de l'itinéraire.

Sur les trente-deux voitures quelque peu renforcées au niveau du sous-bassement, du réservoir de carburant et des embrayages, deux ne rejoindront plus l'écurie, victimes d'accidents dus, dans les deux cas, à la fougue de chauffeurs pour le moins imprudents. Sans blessures ni mort d'homme toutefois. Une troisième 306, enfoncée jusqu'aux portières dans un sable particulièrement mou, s'est vu arracher le train avant dans un tractage un peu trop musclé. Les autres dégâts qui peuvent impressionner les non-initiés sont imputables à la définition des véhicules eux-mêmes. Ainsi vingt-cinq câbles d'embrayage ont été changés au cours des 6 500 kilomètres parcourus, mais il faut savoir que l'effort demandé aux commandes avait été multiplié (70 kilos au lieu de 35 kilos) à cause du renforcement du système et la présence d'un disque à garniture céra-métallique.

Sur le plan des dommages dus à la route, quatorze transmissions ont été remplacées, et, sur vingt automobiles, les amortisseurs arrière ont fait l'objet de soins particuliers, dans les deux cas par des interventions préventives. On évoquera rapidement les crevaisons (deux ou trois par jour) courantes dans ce genre de randonnées où l'on ne ménage guère les pneumatiques et les mécaniques. Dans ce dernier cas, quinze carters de moteurs ont rendu l'âme sur choc contre rochers ou pierres et ont été remplacés. Pour les mêmes raisons, trois radiateurs ont été gravement endommagés, et un pare-brise s'est volatilisé sous le coup d'un silex volant. En dehors des deux voitures « cassées », structure, moteurs, boîtes, freins, équipements électriques ont tenu tout le parcours. Au fond, un bilan plutôt rassurant quand l'on connaît les conditions de route rencontrées.

C'est en tout cas l'avis du constructeur, qui se félicite de l'expérience et la juge concluante. Ce qui ne signifie pas, ajouterons-nous, qu'un particulier, tenté par le voyage, puisse se lancer dans ce genre de bataille, fort de ce résultat. Sans biscuit, pièces détachées et mécanos qui remettent durant la nuit les véhicules en état, même à bord d'une 306 de Peugeot, désert et pistes sont le plus souvent fatales aux amateurs.

CLAUDE LAMOTTE

VIE DES ENTREPRISES

Une décision attendue du gouvernement néerlandais

McDonnell Douglas et Eurocopter en compétition pour fournir aux Pays-Bas un hélicoptère de combat

Les discussions au sein du gouvernement néerlandais pour le choix d'un hélicoptère de combat, qui équipera l'armée de terre, sont sur le point de se conclure. Le choix de La Haye entre une offre américaine et une proposition européenne devrait être fait vendredi 16 décembre, à l'issue du dernier conseil des ministres de 1994, *« à moins que les ministres remettent leur décision à la fin janvier »*, indique-t-on à la défense.

AMSTERDAM

de notre correspondant

Des quatre candidats sur la ligne de départ ne restent aujourd'hui en lice que deux hélicoptères : la version modernisée de l'Apache, fabriquée par l'américain McDonnell Douglas, et le Tigre, du consortium franco-allemand Eurocopter. Il s'agit de prendre la relève des hélicoptères Alouette-III, qui n'ont pas de capacité de combat pour constituer une force d'action rapide. Au ministère néerlandais de la défense, on indique que l'A129, de l'italien Agusta, et le Super-Cobra, de l'américain Bell, ne sont plus dans la course. L'enjeu est important : trente-deux « machines » pour quelque 4 milliards de francs. *« Le dossier est très chaud et très politique »*, commente pour *le Monde* un des négociateurs.

Sur le plan des performances, l'armée semble avoir une préférence pour l'Apache, *« qui a fait ses preuves lors de la guerre du Golfe »*. Ni le Tigre ni l'Apache rénové ne seront cependant disponibles avant quelques années. En attendant, les Pays-Bas devront opter pour une solution intérimaire. Les Américains offrent d'équiper les Pays-Bas avec l'actuelle version de l'Apache, *« alors qu'Eurocopter ne propose que des Bölkow BO-105* (1), *de qualité nettement inférieure »*, indique une source du ministère de la défense. Les ministres sont partagés. Joris Voorhoeve, chargé de la défense, et son secrétaire d'Etat, Gmelich Meyling, sont partisans de l'appareil américain. Le ministre des affaires économiques, Hans Wijers, soutient le Tigre. Quant au premier ministre, Wim Kok, il serait, selon la presse néerlandaise, légèrement favorable au produit Eurocopter, notamment pour des considérations d'emploi aux Pays-Bas.

Conformément à la loi concernant les marchés militaires, la règle est d'obtenir 100 % de compensations industrielles. Il y a peu Eurocopter avait ainsi décroché un marché de 1,3 milliard de francs pour l'achat, à la fin de 1993, de dix-sept hélicoptères de transport Cougar Mark 2. Le consortium franco-allemand l'avait emporté grâce à la promesse du gouvernement français de faire acquérir par ses compagnies aériennes des avions court et moyen-courriers Fokker.

Un débat suivi en Espagne et en Grande-Bretagne

Pour l'hélicoptère de combat, les candidats ont fait des propositions impliquant des sociétés locales, principalement Philips, Daf, Fokker, Akzo et Hollandse Signaal Apparaten (HSA). Ainsi, les Américains offriraient à Fokker, qui connaît actuellement de graves difficultés, de participer à la modernisation de l'Apache et de livrer des ailes pour les avions de combat F-15. Akzo se voit proposer le statut de *« fournisseur privilégié »* de McDonnell Douglas pour les fibres aramides Twaron. De son côté, le consortium franco-allemand est soutenu par certaines des entreprises concernées. Fokker est en effet une filiale de l'allemand DASA, et HSA de Thomson. Et le ministre des affaires économiques affirme que les compensations des Européens offrent de meilleurs débouchés en termes d'emplois : il s'agira pour l'industrie locale de participer à la fabrication du Tigre et d'avoir une part plus importante sur celle de l'hélicoptère NH-90, conçu en coopération européenne.

Il est cependant acquis que la décision ne se fera pas tant sur des questions techniques ou économiques, mais plutôt sur des considérations politiques. Les négociateurs sont sur les dents et utilisent toutes les armes en leur pouvoir. Car, outre le montant de la transaction, les Néerlandais sont les premiers à devoir choisir leur nouvel hélicoptère. Les Britanniques suivront au printemps 1995 et, sans doute, les Espagnols. *« Le choix des Pays-Bas influencera celui d'autres partenaires européens »*, reconnaît-on côté français.

C'est dire si la machine diplomatique tourne à plein régime ces jours-ci. Bill Clinton aurait ainsi écrit à Wim Kok pour lui faire savoir l'importance qu'il attache à la décision. Très courtisé, M. Kok a aussi reçu une missive du même type, signée par Edouard Balladur et Helmut Kohl. M. Voorhoeve a, quant à lui, rencontré François Léotard la semaine dernière. Au programme : la Bosnie, mais aussi les hélicoptères. Washington fait vibrer la fibre atlantiste de La Haye, traditionnellement proche des Etats-Unis. Alors que les relations américano-européennes sont plus fraîches depuis la crise au sein de l'OTAN à propos de la Bosnie et de *« l'élargissement »* de l'Alliance atlantique, un geste en faveur de l'allié américain serait le bienvenu.

Les Français ne sont pas en reste et font appel au sentiment européen des Néerlandais. *« Ils répètent à l'envi qu'ils veulent se rapprocher du couple franco-allemand. Il est temps de joindre le geste à la parole »*, estime un négociateur.

ALAIN FRANCO

(1) Les Allemands utilisent actuellement le Bölkow BO-105 en attendant l'arrivée du Tigre, prévue pour 1999.

Avant l'ouverture de la ligne Orly-Marseille

Altus Finance va recapitaliser AOM à hauteur de 300 millions de francs

Altus Finance va recapitaliser AOM à hauteur de 300 millions de francs, a annoncé, mercredi 14 décembre, Marc Rochet, P-DG de la compagnie aérienne née en 1991 de la fusion entre Minerve et Air outre-mer. Altus, filiale du Crédit Lyonnais, détient 94 % du transporteur et sa maison mère 5,1 %. Une fois la petite compagnie remise sur pied, le Crédit lyonnais pourra alors se désengager d'AOM. En attendant, cette bouffée d'oxygène va permettre à AOM de partir à l'assaut, dès le début 1995, de la ligne Orly-Marseille. Le gouvernement a annoncé l'arrivée de concurrents d'Air Inter sur cette ligne ainsi que sur Orly-Toulouse (*le Monde* du 14 décembre).

M. Rochet estime que dix-huit mois seront nécessaires pour arriver à l'équilibre sur cette nouvelle destination, soit un an et demi de moins que pour Orly-Nice. AOM avait été autorisée à concurrencer Air Inter sur cette ligne en mai 1991, à la suite d'une décision de Bruxelles. Aujourd'hui, elle s'adjuge environ 27 % du marché avec un taux de remplissage de ses avions de l'ordre de 65 %, ce qui lui permet depuis peu de ne plus perdre d'argent sur cette liaison, selon son P-DG.

AOM, qui vient d'acquérir quatre McDonnell Douglas MD 83, ne devrait pas se livrer à une guerre des prix avec la compagnie nationale, mais prévoit de lancer un tarif « super loisirs », à 795 francs aller-retour sous certaines conditions.

AOM prévoit un retour à l'équilibre en 1995, pour un chiffre d'affaires de 3,2 milliards. En 1994, elle devrait afficher des pertes de l'ordre de 60 millions de francs pour un chiffre d'affaires de 2,75 milliards de francs.

M. L.

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

SOCIAL

RENAULT : 1 735 suppressions de postes. – La direction de Renault a présenté, mercredi 14 décembre, au comité central d'entreprise, le projet de plan social pour 1995 qui prévoit 1 735 suppressions de postes. Ce nouveau plan, qui ne devrait pas entraîner de *« licenciements secs »*, compte tenu du taux de rotation des effectifs (de l'ordre de 350) et des efforts de reclassement interne, se décline de la manière suivante : 854 personnes pourraient bénéficier d'un départ en préretraite dans le cadre de la convention du Fonds national pour l'emploi (FNE). 918 salariés seraient concernés par une mesure de pré-retraite collective et 230 salariés de moins de cinquante-cinq ans se verraient proposer une aide au passage à mi-temps. Les reclassements externes ne concerneraient que 190 salariés.

IBM-FRANCE : « pas de changement » pour les salariés qui ont refusé les baisses salariales. –Les 800 salariés d'IBM-France qui ont refusé les baisses salariales proposées par la direction ne verront pas leur salaire diminuer, mais les augmentations au mérite seront *« plus difficiles pour eux »* en 1995, *« puisque leur taux de rémunération sera plus élevé que la moyenne de celle de leurs collègues »* ayant accepté les baisses, a expliqué la direction.

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 14 décembre ↑ Reprise

Après une baisse quasi ininterrompue depuis le 5 décembre – seule la séance du 7 décembre avait été positive, de 0,07 % –, la Bourse de Paris a amorcé une reprise mercredi 14 décembre, grâce notamment à une détente sur les marchés obligataires. En repli de 0,07 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 a terminé la journée sur un gain de 0,67 %, à 1 930,02 points. Le montant des échanges a été étoffé en cours de journée par un gros volume de transactions sur le second marché (plus de 500 millions de francs) portant notamment sur l'Européenne d'extincteurs. Il a atteint 3,7 milliards de francs environ.

Le MATIF, encore faible en début de séance, s'est également raffermi, gagnant 0,36 % à 111,24 pour l'échéance de décembre.

Du côté des valeurs, plus d'un million de titres de Rhône-Poulenc ont été échangés. Le titre a fini sur un repli de 0,50 %, à 124 francs, après le net recul mardi soir du titre de sa filiale Rorer à New-York.

UGC DA a terminé en hausse de 4 %, Lebon de 3,5 % et Berger de 3,2 %. Groupe André a progressé de 2,9 % et Danone de 2,1 %. La Générale des eaux a fini en hausse de 2 % et Lafarge a gagné 1,6 %.

NEW-YORK, 14 décembre ↑ Hausse

Wall Street a terminé en hausse mercredi 14 décembre, dans une atmosphère active, à l'approche de l'expiration des échéances et en raison d'achats effectués sur programmes informatiques. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a gagné 30,95 points, soit 0,83 %, à 3 746,29 points. Quelque 354 millions d'actions ont été échangées. Sur le marché obligataire, le taux d'intérêt sur les bons du Trésor à 30 ans, principale référence, a légèrement progressé à 7,86 %, contre 7,85 % mardi soir.

Cette semaine marque l'expiration des échéances, incitant certains opérateurs à acheter en masse, a indiqué Tom McManus, vice-président chez Morgan Stanley and Co. En revanche, d'autres experts attribuent la hausse des cours à la progression des prix à la consommation pour novembre (+ 0,3 %), à celle de la production industrielle (+ 0,5 %) et au taux d'utilisation des capacités (84,7 %).

La majorité des intervenants estime que la Réserve fédérale (Fed) ne relèvera pas ses taux directeurs lors de la réunion du comité de l'open market, mardi 20 décembre, mais attendra plutôt la réunion suivante du comité, à la fin janvier, pour prendre une telle décision, a estimé M. McManus. Selon lui, la Fed pourrait alors relever ses taux de 75 à 100 points de base.

VALEURS	Cours du 13 déc.	Cours du 14 déc.
Alcoa	79 3/8	79 7/8
Allied Signal Inc.	32	32 5/8
American Express	29 1/8	29 1/4
ATT	49 1/8	51
Bethlehem Steel	17 5/8	18 1/8
Boeing	47 1/2	47 3/8
Caterpillar Inc.	51 1/4	52 3/8
Chevron	43 5/8	43 3/4
Coca-Cola	50 1/8	50 7/8
Disney Corp.	43 3/4	43 7/8
Du Pont de Nemours	53 7/8	54 1/2
Eastman Kodak	45 3/4	45 1/2
Exxon	61	61
General Electric	47 7/8	48 3/4
General Motors	37 1/2	37 7/8
Goodyear Tire	32 3/8	32 7/8
IBM	69 5/8	70 1/4
International Paper	72 1/4	72 1/2
Morgan (J.P.)	58 1/8	58
McDonnell Douglas	140 1/4	140 5/8
Merck and Co.	37 3/4	37 3/4
Minnesota Mining	52	51 3/4
Philip Morris	57 3/4	58
Procter & Gamble	62 3/8	62 3/4
Sears Roeb. and Co.	45 1/8	45 1/2
Texaco	61 1/2	61 1/8
Union Carbide	28 1/8	30 1/8
United Tech.	58 1/4	59 3/8
Westinghouse El.	12 1/8	12 1/8
Woolworth	14 1/8	14 3/8

LONDRES, 14 décembre ↑ Nette progression

Les valeurs ont fortement progressé mercredi 14 décembre au Stock Exchange, soutenues par des spéculations d'offres publiques d'achats ainsi que par la fermeté du marché à terme.

La remontée inattendue de l'inflation a, par ailleurs, été perçue comme justifiant la hausse d'un demi-point des taux d'intérêt annoncée la semaine dernière. Au terme des échanges, l'indice Footsie des cent grandes valeurs a clôturé en hausse de 34,2 points, soit 1,1 %, à 2 980,6 points.

Du côté des valeurs, Northern Electric a gagné 124 pence à 1 034. Le conglomérat Trafalgar House a confirmé les rumeurs selon lesquelles il allait lancer une OPA sur la compagnie d'électricité. London Electricity, qui a prévu d'*« importantes réductions d'emplois »* d'ici à mars, a progressé de 39 pence à 741. Euro Disney a augmenté de 10 pence à 115 après l'annonce d'une hausse du nombre des visiteurs au premier trimestre et de son intention de réduire de 20 % les prix d'entrée.

VALEURS	Cours du 13 déc.	Cours du 14 déc.
Allied Lyons	5,30	5,35
BP	4,03	4,13
BTR	2,78	2,78
Cadbury	4,10	4,03
Glaxo	6,28	6,33
GUS	5,06	5,19
ICI	7,27	7,38
Reuters	4,61	4,59
RTZ	8,08	8,17
Shell	6,87	6,87
Unilever	10,90	11,12

TOKYO, 15 décembre ↑ Nouvelle avance

La Bourse de Tokyo a clôturé en hausse, jeudi 15 décembre, entraînée dans l'après-midi par des rachats de découvert et des achats d'arbitrage, ont rapporté les boursiers. L'indice Nikkei a gagné 189,63 points, soit 1 %, à 19 121,12 points.

La hausse a également été favorisée par l'avance de Wall Street ainsi que par celle des autres marchés asiatiques. Néanmoins, les professionnels sont encore nombreux à se demander si la tendance s'est complètement renversée. Les achats opérés par Dai-Ichi Mutual Life Insurance Co., qui avaient aidé à enrayer la baisse mardi et mercredi, se sont poursuivis.

VALEURS	Cours du 14 déc.	Cours du 15 déc.
Bridgestone	1 550	1 570
Canon	1 700	1 710
Fuji Bank	2 050	2 090
Honda Motors	1 690	1 710
Matsushita Electric	1 580	1 570
Mitsubishi Heavy	714	723
Sony Corp.	5 380	5 380
Toyota Motors	2 060	2 070

CHANGES

Dollar : 5,4200 ↓

Jeudi 15 décembre, en milieu de matinée, le dollar progressait à 5,4200 francs sur le marché des changes parisien contre 5,3993 francs la veille en fin de journée (cours indicatif de la Banque de France). Le deutschemark s'échangeait à 3,4505 francs, contre 3,4480 francs mercredi soir (cours BdF).

FRANCFORT	14 déc.	15 déc.
Dollar (en DM)	1,5724	1,5710

TOKYO	14 déc.	15 déc.
Dollar (en yens)	100,38	100,26

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (15 déc.) .... 5 1/4 % - 5 3/8 %
New-York (14 déc.) .... 5 7/16 %

BOURSES

PARIS

	13 déc.	14 déc.
(SBF, *base 1000 : 31-12-87*)		
Indice CAC 40	1 917,11	1 930,02
(SBF, *base 1000 : 31-12-90*)		
Indice SBF 120	1 309,60	1 313,77
Indice SBF 250	1 267,82	1 270,93

NEW-YORK (*indice Dow Jones*)

	13 déc.	14 déc.
Industrielles	3 715,67	3 746,29

LONDRES (*indice « Financial Times »*)

	13 déc.	14 déc.
100 valeurs	2 946,40	2 980,60
30 valeurs	2 267,60	2 293,40

FRANCFORT

	13 déc.	14 déc.
Dax	2 011,25	2 024,77

TOKYO

	14 déc.	15 déc.
Nikkei Dow Jones	18 931,49	19 121,12
Indice général	1 498,09	1 508,79

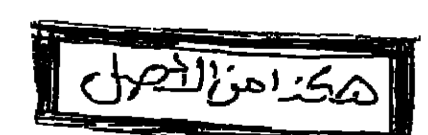
MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS COMPTANT		COURS TERME TROIS MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E.U.	5,4200	5,4210	5,4168	5,4193
Yen (100)	5,4048	5,4086	5,4560	5,4617
Ecu	6,5701	6,5741	6,5640	6,5710
Deutschemark	3,4489	3,4507	3,4530	3,4563
Franc suisse	4,0804	4,0843	4,0980	4,1038
Lire italienne (1000)	3,3133	3,3150	3,2874	3,2907
Livre sterling	8,4686	8,4660	8,4545	8,4627
Peseta (100)	4,0986	4,1025	4,0733	4,0796

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS		TROIS MOIS		SIX MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E.U.	6	6 1/8	6 1/4	6 3/8	6 3/4	6 7/8
Yen (100)	2 1/4	2 3/8	2 1/4	2 3/8	2 5/16	2 7/16
Ecu	6 3/16	6 5/16	6 5/16	6 7/16	6 1/2	6 5/8
Deutschemark	5 1/2	5 5/8	5 7/16	5 9/16	5 9/16	5 11/16
Franc suisse	3 13/16	3 15/16	4 1/4	4 3/8	4 7/16	4 9/16
Lire italienne (1000)	8 7/8	9 1/8	9 3/16	9 7/16	9 3/4	10
Livre sterling	6 1/16	6 3/16	6 5/16	6 7/16	6 7/8	7
Peseta (100)	7 15/16	8 1/16	8 5/16	8 7/16	8 3/4	8 7/8
Franc français	5 11/16	5 13/16	6 1/16	6 3/16	6 3/8	6 1/2

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la Salle des marchés de la BNP.



MARCHES FINANCIERS

BOURSE DE PARIS DU 15 DÉCEMBRE

Liquidation : 23 décembre
Taux de report : 5,50

Cours relevés à 11 h 15
CAC 40 : +0,34 % (1936,56)

Règlement mensuel

Compensation (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + -
6200	EDF-GDF 3%	6230	6240	+0,16
1024	B.N.P. (T.P)	1015	1015	—
985	Cr.Lyonnais(T.P.)	961	960	-0,10
1845	Renault (T.P.)	1845	1850	+0,27
2030	Rhone Poulenc(T.P)	2008	1960	-2,39
1150	Saint Gobain(T.P.)	1160	1160	—
1075	Thomson S.A (T.P)	1075	1090	+1,40
595	Accor 1	579	583	+0,69
690	Air Liquide 1	713	715	+0,28
410	Alcatel Alsthom 1	468,90	473	+0,87
405	Alcatel Cable 1	438,90	437,50	-0,32
355	Alspi 1	373,50	370,50	-0,80
220	AGF-Ass.Gen.France	219,10	219,50	+0,18
260	Axa 1	251	254,30	+1,31
870	Bail Invest. 1	919	910	-0,98
550	Bancaire (Cie) 1	555	546	-1,62
114	Bque Colbert C2#	113	—	—
555	Bazar Hot. Ville 2	547	540	-1,28
1170	Berger (M) 2	1255	1235	-1,59
650	BIC 1	672	670	-0,30
305	BIS 1	337	330,10	-2,05
260	B.N.P. 1	262,30	263,10	+0,30
455	Bollore Techno.1	455	463	+1,76
2670	Bongrain 1	2787	2787	—
905	Bon Marche (Au) 1	855	856	+0,12
540	Bouygues 1	541	540	-0,18
840	Canal + 1	856	863	+0,82
191	Cap Gemini Sogeti1	172	171	-0,58
185	Carnaudmetalbox 1	179	179	—
2030	Carrefour 1	2240	2248	+0,36
154	Casino Guichard 1	155,50	158,10	+1,67
121	Casino Guich.ADP 1	126	127	+0,79
680	Castorama Dl (Li)1	659	660	+0,15
410	Caumartin Part(M)2	425	435	+2,35
225	C.C.F. 1	223	223,80	+0,36
61	CCMX(ex.CCMC) Ly 2	61,30	—	—
435	Cegid (Ly) 1	432	431	-0,23
490	CEP Communication1	474	470	-0,84
100	Cerus Europ.Reun 1	90,80	89,50	-1,43
980	Cetelem 1	985	983	-0,20
1200	CGIP 1	1225	1224	-0,08
1230	Chargeurs 1	1234	1226	-0,65
410	Christian Dior 1	415	416	+0,24
240	Ciments Fr.Priv.B1	233,40	232	-0,60
475	Clarins 1	468,40	466	-0,51
425	Club Mediterranee1	444	442	-0,45
...	Coflexip	236	235	-0,42
955	Colas 1	900	902	+0,22
219	Comptoir Entrep. 1	219	—	—
1260	Comptoir Moder. 1	1309	1301	-0,61
340	CPR Paris.Reesc. 1	358,50	359	+0,14
770	Cred.Fon.France 1	798	795	-0,38
395	Credit Local Fce 1	407	408,80	+0,44
465	Credit Lyonn.CIP 1	445	448,20	+0,72
415	Credit National 1	405	403	-0,49
465	CS(ex.CSEE)1	379	378	-0,26
5400	Damart 1	5620	5630	+0,18
755	Danone (ex BSN) 1	770	775	+0,65
400	Dassault-Aviation1	415,20	415,50	+0,07
375	Dassault Electro 1	368	369	+0,27

Compensation (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + -
2830	De Dietrich 1	2845	2800	-1,58
395	Degremont 1	430	434	+0,93
62	Dev.R.N-P.Cal(Li) 2	66	65,50	-0,76
55	Dev.R.Sud-Est(Ly)2	53	51,50	-2,83
305	DMC (Dollfus Mi)1	313,90	314,10	+0,06
685	Docks France 1	661	663	+0,30
150	Dynaction 1	149	146,20	-1,88
470	Eaux (Gle Des) 1	525	525	—
890	E.B.F 1	882	888	+0,68
670	Ecco 1	652	644	-1,23
790	Eiffage 1	776	764	-1,55
360	Elf Aquitaine 1	382,50	383,80	+0,34
700	Eridania Beghin 1	737	739	+0,27
750	Essilor Intl 1	757	757	—
465	Essilor Intl ADP 1	482	482	—
710	Esso 1	712	716	+0,56
1700	Eurafrance 1	1719	1720	+0,06
8,50	Euro Disney 1	9,60	9,55	-0,52
580	Euro RSCG W.W 1	560	565	+0,89
1650	Europe 1- 1	1585	1570	-0,95
28	Eurotunnel 1	22,20	22	-0,90
1020	Filipacchi Medias1	985	985	—
107	Finextel 1	108	109	+0,93
445	Fives-Lille 1	478	468,50	-1,99
4710	Fromageries Bel 1	4625	4750	+2,70
2350	Galeries Lafayet 1	2200	2180	-0,91
295	GAN 1	270	268	-0,74
495	Gascogne (B) 1	500	495	-1
1780	Gaz Eaux(Fin.Ind)1	1773	1784	+0,62
350	Geophysique 1	317	307	-3,15
400	G.F.C. 1	409	409	—
555	Groupe Andre S.A.1	540	535	-0,93
815	Groupe De La Cite1	764	768	+0,52
380	GTM-Entrepose 1	388	380	-2,06
390	Guilbert 1	450	453	+0,67
1340	Guyenne Gascogne 1	1386	1385	-0,07
420	Havas 1	428	427,40	-0,14
142	I.D.I.A 1	155,50	155,20	-0,19
545	Imetal 1	516	519	+0,58
415	Immeubl.France 2	415	415	—
55	Immob.Phenix 1	51	50,30	-1,37
98	Ingenico 1	91,90	91,50	-0,44
360	Interbail 1	370	365	-1,35
480	Intertechnique 1	485,20	485,20	—
380	Jean Lefebvre 1	329	326,30	-0,82
540	Klepierre 1	565	565	—
715	Labinal 1	714	695	-2,66
380	Lafarge Coppee 1	389,30	390,50	+0,31
124	Lagardere (MMB) 1	129,50	129,40	-0,08
275	Lapeyre C1	287,90	280,60	-2,54
275	Lebon 2	298	—	—
6740	Legrand 1	6540	6620	+1,22
4450	Legrand ADP 1	4385	4410	+0,57
350	Legris indust. 1	336	339	+0,89
860	Locindus 1	856	874	+2,10
835	LVMH Moet Vuitton1	866	870	+0,46
450	Lyonnaise Eaux 1	487	486	-0,21

Compensation (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + -
380	Marine Wendel 1	364	365	+0,27
109	Matra-Hachette 1	121	120	-0,83
88	Metaleurop 1	79,50	78	-1,89
12	Metrologie Inter.1	13,60	13,65	+0,37
205	Michelin 1	191,80	193,10	+0,68
105	Moulinex 1	100	97,50	-2,50
950	Navigation Mixte 1	972	961	-1,13
125	Nord-Est 1	134,90	133,10	-1,33
410	Nordon (Ny) 2	440	431	-2,05
560	NRJ # 1	524	522	-0,38
10,50	Olipar 1	10,40	10,30	-0,96
1100	Oreal 1	1121	1119	-0,18
360	Paribas 1	377,70	376,80	-0,24
380	Pechiney CIP 1	360	363	+0,83
159	Pechiney Intl 1	164,30	161	-2,01
315	Pernod-Ricard 1	318,50	321,10	+0,82
765	Peugeot 1	753	757	+0,53
975	Pinault-Prin.Red.1	941	935	-0,64
585	Plastic-Omn.(Ly) 1	561	570	+1,60
385	Poliet	375	371,10	-1,04
835	Primagaz 1	855	870	+1,75
1800	Promodes 1	1086	1017	+0,59
400	Publicis 1	405,40	420	+3,60
510	Radiotechnique 1	496	499	+0,60
215	Remy Cointreau 1	193,90	195	+0,57
178	Renault 1	180,30	179,70	-0,33
705	Rexel 1	718	713	-0,70
131	Rhone Poulenc A 1	124	124,80	+0,65
55	Rochette (La) 1	57,75	57,90	+0,26
605	Roussel Uclaf 1	626	625	-0,16
3650	Rue Imperiale(Ly)1	3599	3550	-1,36
164	Sade (Ny) 1	166	166,10	+0,06
2610	Sagem 1	2564	2560	-0,15
640	Saint-Gobain 1	613	616	+0,49
1420	Saint-Louis 1	1449	1443	-0,35
2265	Salomon (Ly) 1	2140	2150	+0,47
425	Salvepar (Ny) 2	400	395	-1,25
245	Sanofi 1	248,40	249,50	+0,28
2800	Sat 2	1966	1980	+0,71
1130	Saupiquet (Ns) 1	1214	1200	-1,15
380	Schneider 1	355	358	+0,85
111	SCOR S.A 1	119	119	—
530	S.E.B. 1	540	533	-1,30
385	Sefimeg 1	383,90	381,50	-0,63
159	Selectibanque 1	157	157	—
840	SFIM 2	864	840	-2,78
198	SGE 1	199	197,50	-0,55
1030	Sidel 1	1095	1088	-0,64
445	Simco 1	454	450	-0,88
670	S.I.T.A 1	695	690	-0,72
2130	Skis Rossignol 1	1990	1999	+0,45
385	Sligos 1	356	353	-0,84
590	Societe Gale A 1	594	596	+0,34
40	Sodecco (B) 2	40	—	—
31	Sodero (Ns) 2	27,90	28	+0,36
850	Sodexho 1	875	857	-2,06
127	Sogenal (Ny) 2	185	185	—

Compensation (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + -
1920	Sommer-Allibert 1	1673	1680	+0,42
395	Sophia 1	413	410,10	-0,70
415	Sovac 1	408,50	411	+0,61
253	Spie Batignolles 1	271	267	-1,48
530	Strafor Facom 1	616	615	-0,16
250	Suez 1	256	257	+0,39
205	Synthelabo 1	211,80	210	-0,85
250	Technip S.A. 1	253,10	255	+0,75
151	Thomson-CSF 1	156,10	158	+1,22
325	Total 1	322,90	323	+0,03
143	UAP 1	146,60	145,60	-0,68
405	UFB Locabail 1	428,80	427	-0,42
182	UGC DA (M) 1	177	181	+2,26
...	Usine S.A 1	367,50	362	-1,50
235	UIC 1	301	301	—
425	UIF 1	438,40	440	+0,36
215	UIS 2	215,30	220	+2,18
450	Unibail 1	482	480	-0,41
...	Union Assur.Fdal 1	560	558	-0,36
272	Valeo 1	252	254	+0,79
270	Vallourec 1	256,50	255	-0,58
350	Via Banque 1	381	382	+0,26
243	Worms & Cie 1	253,40	252,50	-0,36
197	Z.Gr.Zanner Ry 1	153	147	-3,92
2400	Zodiac 1	2500	2510	+0,40
1050	Elf Gabon 1	1020	1019	-0,10
186	ABN AMRO Holding 1	185,30	185,60	+0,16
114	American Barrick 1 ■	120,20	119,90	-0,25
150	American Express 1	156,90	158,20	+0,83
390	Anglo American 1	290,20	293,50	+1,14
550	Angold 1 ■	524	543	+3,63
278	A.T.T. 1	270	277,90	+2,93
220	Banco Santander 1	216,10	220	+1,80
1020	B.A.S.F. 1	1058	1060	+0,19
1130	Bayer 1	1185	1200	+1,27
28	Blenheim Group 1 ■	28,80	28,80	—
51	Buffelsfontein 1	49,70	49,70	—
184	Chase Manhattan 1	195,90	194,80	-0,56
2570	Daimler Benz 1	2525	2596	+2,81
121	De Beers 1	119,90	120,60	+0,58
2480	Deutsche Bank 1	2460	2472	+0,49
1380	Dresdner Bank 1	1400	1400	—
81	Driefontein 1	77	78,90	+2,47
288	Du Pont Nemours 1	291,10	295,20	+1,41
240	Eastman Kodak 1	248	246,20	-0,73
7	East Rand 1	6,85	7	+2,19
58	Echo Bay Mines 1	59,90	59,20	-1,17
280	Electrolux 1	268,50	—	—
305	Ericsson 1	287	294,20	+2,51
320	Exxon Corp. 1	326,10	330,10	+1,23
143	Ford Motor 1	140,10	142	+1,36
79	Freegold 1 ■	75,60	76,10	+0,66
19,50	Gencor Limited 1	17,80	18	+1,12
250	General Electric 1	262,10	263,80	+0,65
195	General Motors 1	200,10	205	+2,45
345	Generale Belgique1	351	—	—
33	Grd Metropolitan 1	32,70	32,75	+0,15

Compensation (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + -
38	Guinness Plc 1	35,85	36,20	+0,98
19,50	Hanson Plc 1	20,30	20,30	—
47	Harmony Gold 1	46,50	47,20	+1,51
515	Hewlett-Packard 1	511	—	—
51	Hitachi 1	51,30	51,70	+0,78
1070	Hoechst 1	1081	1102	+1,94
370	I.B.M 1	376,10	381,50	+1,44
63	I.C.I 1	62,20	62,30	+0,16
440	I.T.T. 1	435	441,10	+1,40
280	Ito Yokado 1	275,20	278,50	+1,20
81	Matsushita 1	84,35	85	+0,77
155	Mc Donald's 1	153,40	154,80	+0,91
190	Merck and Co 1	284	284,30	+0,15
270	Minnesota Mining 1	279,40	278,60	-0,29
67	Mitsubishi Corp. 1	68,10	69	+1,32
445	Mobil Corporat. 1	458	454,60	-0,74
308	Morgan J.P. 1	325	—	—
4940	Nestle SA Nom.1	5030	5080	+0,99
72	Nippon MeatPacker1	71,10	71,10	—
194	Norsk Hydro 1	204	203,50	-0,25
1540	Petrofina 1	1542	1546	+0,26
328	Philip Morris 1	311,20	317,80	+2,12
156	Philips N.V 1	160,90	157,90	-1,86
103	Placer Dome Inc 1	109,60	111,20	+1,46
335	Procter Gamble 1	335,30	337,60	+0,69
260	Quilmes 1	256,50	262	+2,14
54	Randfontein 1	53,60	55,60	+3,73
196	Rhone Poul.Rorer 1	197,50	199,90	+1,22
578	Royal Dutch 1	577	576	-0,17
71	R T Z 1	69	68,90	-0,14
13	Saatchi & Saatchi1	12,90	12,90	—
275	Sega Enterprises 1	298,50	300	+0,50
48	Saint-Helena 1.	47	48,10	+2,34
290	Schlumberger 1	275,10	276,10	+0,36
—	SGS Thomson Micro	117	118,40	+1,20
57	Shell Transport 1	58	57,60	-0,69
2050	Siemens 1	2077	2108	+1,49
275	Sony Corporation 1	285,50	290	+1,58
91	Sumitomo Bank 1	95	97,70	+2,84
245	T.D.K 1	250,30	246,20	-1,64
68	Telefonica 1	68,35	69	+0,95
37	Toshiba 1	37,05	37,50	+1,21
590	Unilever 1	603	614	+1,82
308	Unit.Technologie 1	321	324	+0,93
480	Vaal Reefs 1	451	463	+2,66
1550	Volkswagen A.G 1	1412	—	—
102	Volvo (act.B) 1	99	99	—
235	Western Deep 1	215	217	+0,93
101	Yamanouchi 1	107,10	108,10	+0,93
4,38	Zambia Copper 1	4,18	4,20	+0,96

Comptant (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
BFCE 9% 91-02	104,05	1,911
CEPME 8,5% 88 CB	101,84	3,889
CEPME 9% 89 CA#	104,03	2,910
CEPME 9% 92-06 TSR	—	4,315
CFD 9,7% 90 CB	107,96	8,318
CFD 8,8% 92 CB	101,90	7,257
CFF 10% 88-98 CA#	106,49	1,479
CFF 9% 88-97 CA#	103,81	1,800
CFF 10,25% 90 CA#	109,57	7,723
CLF 8,9% 88 CA#	103,58	4,901
CLF 9%88-93/98 CA#	103,28	7,816
CNA 9% 4/92 CB		5,548
CRH 8,6% 92-93 CB	101,50	3,982
CRH 8,5% 87-88 CA#	102,10	6,637
EDF 8,6% 88-89 CA#	102,33	7,130
EDF 8,6% 92 CA#	102,59	5,890
Em.Etat10,26%86 CA	103,60	7,614
Emp.Etat 6%7/93 CA	96,70	2,489
Finansder 9%91CB#	104,15	0,468
Finans4.8,6%92 #CB	102,50	7,587
Floral9,75% 90 CA#	106,60	3,847
OAT 8,70%5/95 CA#	100,95	4,862
OAT 9,8% 1/96 CA#	103,04	8,565
OAT 8,50% 6/97CA #	102,57	4,029
OAT 9,90%12/97 CA#	108,40	0,054
OAT 88-98 TME CA	99,80	5,825
OAT 9/1998 TRA	—	1,384
OAT 9,50%88-98 CA#	105,40	4,583
OAT TMB 01/99 CA	99,30	5,156
OAT 8,125% 99 CA#	101,40	4,541
OAT 8,50%90/00 CA#	102,75	8,101
OAT 9/00 TRA CA	102,60	1,923
OAT 10% 5/00 CA#	109,25	5,534
OAT 01 TME CA	99,90	5,925
OAT 8,5%11/02 CA #	103	0,466
OAT 8,50% 19 CA #	100,10	1,188
OAT 8,50%92-23 CA#	100,35	5,449
PTT 11,2% 85 CB#	103,75	0,592
SNCF 8,8% 87-94CA	101,80	7,619
Lyon.Eaux 6,5%90CV	865	—

Actions

VALEURS	Cours Préc.	Dernier cours
Arbel 2	454	444
Bains C.Monaco 2	675	650
B.N.P.Intercont 2	271,70	288,70
Bidermann Intl	118	—
B T P (la cie) 2	18,60	18,80
Cambodge	930	—
Carbone Lorraine 2	596	600
CBC 1	241,90	242,80
Centenaire Blanzy	309	—
Caragen Holding	29	—
Champex (Ny)	21	—
CIC Un.Euro.CIP 1	320	311
C.I.T.R.A.M. (B)	4050	—
Cpt Lyon Alem.2	394,50	388
Concorde-Ass Risq2	900	900
Gpe Valfond ex.CMP	18	—
Credit Gen.Ind.	38	—

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Darblay	425	—
Didot Bottin	640	—
Eaux Bassin Vichy	2500	—
Ecia 1	689	708
Ent.Mag. Paris	3732	—
Eridania Beghin CI	675	—
Fidei(ex.donsofica)2	140	140
Finalens	340	—
F.I.P.P.	125	—
FNAC 2	3935	—
Fonciere (Cie)	518	—
Fonciera Euris	211,20	—
Foncina	451	—
France I.A.R.D	460	—
France S.A 1	820	818
From. Paul-Renard	2050	—
Gaumont 1	295	—
Gesufin	180	—
Gevelot	1040	—
G.T.I (Transport)2	419	434
Immobail 2	315	315
Immobanque 2	880	—
Im.Marseillaise 2	5710	—
Invest.(Ste Cie.)	1450	—
Lille Bonnieres	1530	—
Locafinanciere	450	—
Louvre 1	215	214
Lucia	51	—
Machines Bull	22,10	—
Monoprixex.Uniprix	180	—
Metal Deploye	410	—
Mors 2 #	16,95	17
Navigation (Nle)	93,75	—
Origny-Desvroise	1277	—
Monoprix e echang.	1381	—
Paluel-Marmont	370	—
Pep.Clairefond(Ny)	840	—
Parfinance 2	192	192
Paris Orleans	259	—
Piper Heidsieck	730	—
Porcher	239	—
Promodes (CI)	675	—
Rochefortaise Com.	193,50	—
Rosario 2	195	—
Rougier #	807	807
S.A.F.I.C Alcan	285,10	—
Saga	492	—
Safins de Midi 2	437	445
Savoisienne M.	157,90	—
Silic 2	681	—
S.I.P.H.	191	—
Sofal	300	—
Soffo	270	—
Sofiam act.a reg.	70	—
Solragi	3705	—
Soudure Autogene	1050	1050
Sovabail	404	—
Taittinger 1	2411	2405
Tour Eiffel	282	—
Elyo(ex.Ufiner) 2	290,10	288
Vicat 2	510	—
Virax	121	—

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G. AG	718	—	Noranda Mines ■	91,55	—
Akzo Nobel Nv.	592	—	Pfizer Inc.	480	415
Alcan Aluminium	127,50	—	Ricoh Cy.	45,10	—
Arbed	815	—	Robeco	336,80	339,70
Asturienne Mines	135,80	—	Rodamco N.V.	148,10	146
Banco Pop. Espanol	660	—	Rolinco	341,20	345,30
Banque Regl.Inter.	37410	—	Saipem SPA	8,40	—
Chrysler Corp.	256	—	Sama-Group Plc	34,10	—
C.I.R SPA	4,94	—	SKF Aktiebolaget	52	—
Commerzbank AG	1192	—	Tenneco Inc.	217,40	—
Dow Chemical Co.1	350	382	Toray Ind.	37	—
Fiat Ord.	17,58	—	West Rand Cons.	8,90	—
G.B.L.(Brux.Lamb.)	620	—			
Gevaert	226	—			
Glaxo Holdings Plc	52,50	—			
Goodyear T.& R.Cy.	181,30	—			
Honeywell Inc.	160,90	—			
Johannesburg Cons.	129,10	—			
Kubota Corp.	36,60	—			

Hors-cote (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
American Brands	182,50	—	Olivetti Priv.	6,10	—
Bque Hydro Energie	343	—	Oreal (CII)	1001	—
BIE	60	—	Partic.Percier *	207,30	—
Benedictine* nom.	4125	—	Romanto	254,40	—
Blanzy-Ouest*	999	—	Safaa	215	—
Brasseries Maroc	285,50	—	St-Dominique(Fs)*	151,50	—
Calciphos*	98,30	—	St Gobain Emball.*	1720	—
Canadien Pacifique	76,90	—	Schlumberger Ind.*	930	—
CGH Cogenhor ech.*	7	—	SEPR *	921	—
Coparex Inter.*	550	—	SPR "B" nom.	255	—
Cr.Universel (Cie)	481	—	Waterman *	1300	—
Cycnos	5,80	—			
CEAC.*	115,10	—			
Fiat Fce nom.	142	—			
Table France*	300	—			
Lecteurs Monde *	178,50	—			
Off.Com.Pham. *	910	—			

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
B.A.C.	23,70	—	Idianova	67,50	—
Boiron (Ly) 1 #	450	450	Immob.Hotel. 2 #	280	280
Boisset (Ly)#	285	—	Int. Computer #	145	—
C.A. Paris IDF 1	885	886	IPBM 2	66,40	65,10
Calberson	352	—	M6-Metropole TV 2	325,10	326
Cardif SA 1	744	750	N.S.C Schlum.2 Ny	1010	990
CESEP #	163	—	Rallye(Cathiard)Ly	180	165
CFPI	258	—	Seribo 2	489	489
C.N.I.M 1	649	—	Sylea 2	460,60	459,10
Codetour	240	—	Solco (Ly)	172	—
Creeks	105	—	Sopra 2	287,60	280
Dauphin OTA	281,10	—	TF1-1	504	504
Devanlay 2	940	930	Thermador Hold(Ly)	381,10	382,50
Labor.Dolisos	175	—	Unilog 2	249	252
Editions Belfond	98	—	Viel et Cie #	188	193,40
Europ Propulsion 2	277	280	Vilmorin et Cie/2	375	375
Finabail 2	133	139			
Finacor 2	145	144			
GLM S.A.	389	—			
Gravograph	174,80	—			
I.C.C. 2	181	190			

Sicav (sélection) 14 décembre

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Actimonétaire C	34265,64	34265,64
Actimonétaire D	30738,31	30738,31
Améri-gan	7807,25	7583,89
Amplia	107217,51	107217,51 ◇
Amplitude Monde D	724,76	703,65
Antigone Trésorerie	788391	788391
Arbitr. Court Terme	8731,77	8731,77
Associe Première	34526,25	34526,25
Associc	1141,10	1141,10
Atout Amérique	98,12	95,73
Atout Asie	101,56	99,06
Atout Emergent	1000,59	971,36 ◆
Atout Futur C	531,96	518,99
Atout Futur D	523,91	511,13
Aurecic	1527,16	1492,68
Avenir Alizes	1896,59	1849,60
Axa Capital	204,77	198,81 ◆
Axa Court Terme	9879,78	9879,78 ◆
Axa Cro.Ex.Dr.Inve	985,37	956,67 ◆
Axa Ep.Fr.Ex Agoparg	865,10	839,90 ◆
Axa Europe	128,95	125,19 ◆
Axa Investissements	114,51	111,17 ◆
Axa NPI	149,61	145,25 ◆
Axa Ob.Fr.Extraos	152,68	148,23 ◆
Axa.Ob.In.Ex Ma.U.Se	141,80	137,67 ◆
Axa Prem.Ex.Agopre	118,59	115,14 ◆
Axa Sél.Ex.Dr.Sola	155,74	151,20 ◆
Axa Valeurs PER	151,88	147,46 ◆
Cadence 1	1034,65	1024,41
Cadence 2	1025,93	1015,77
Cadence 3	1016,76	1006,69 ◆
Capimonétaire	7471,14	7463,68
Capioblig	7306,70	7293,76
Capitacic	1524,47	1501,94
Cicamonde	1162,03	1128,18
Coexis	1546,81	1517,18
Comptavalor	4231,28	4224,94
Crédit Mutuel Capital	1458,16	1429,57
Créd.Mut.Ep.Cour.T	782,62	782,62
Créd.Mut.Ep.Ind. Cap	97,21	94,61
Créd.Mut.Ep.Ind. Dis	94,83	92,29
Créd.Mut.Ep.J	20823,51	20823,51
Créd.Mut.Ep.long.T	212,57	206,88
Créd.Mut.Ep.Monde	1135,18	1104,80
Créd.Mut.Ep.Quatre	1075,50	1047,13
Diese	1581,70	1552,21
Drouot France	984,82	956,14 ◆
Drouot Sécurité	225,44	218,87 ◆
Ecocic	1182,45	1148,01
Ecupar	129,36	125,59 ◆
Ecur. Actions futur	193,89	188,24
Ecur. Capicourt	209,67	200,17 ◆
Ecur. Capitalisation	197,92	195,96 ◆
Ecur. Distrimonétaire	10077	10077
Ecur. Expansion	293416,33	292247,34 ◆
Ecur. Géovaleurs	2685,54	2807,32
Ecur. Investissement	162	157,28
Ecur. Monepremière	10134,15	10134,15
Ecur. Monétaire	11814,25	11814,25
Ecur. Trésorerie	290,71	290,71
Ecur. Trimestriel	1928,43	1909,34
Elanciel D	121,98	118,43
Elicash	848417,79	848417,79 ◇
Emergence Poste D	101,58	98,62
Energia	343,15	327,59
Eparcic	4373,19	4373,19
Epercourt-Sicav	282,98	282,47
Epargne-Unie	1443,79	1408,58
Eufi Cash capi	9453,74	9453,74 ◆
Euroe Solidarité	1182,42	1170,71

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Eurocic Leaders	1217,20	1181,75
Eurodyn	1394,31	1360,30
Euro Gan	7830,98	7529,79
Fonsicav	17554,33	17519,29
France-gan	13298,82	12787,33
France Garantie	260,94	260,42 ◆
France Obligations	457,61	453,08
Francic	501,26	486,66
Francic Pierre	118,61	113,21
Francic-Regions	1419,79	1378,44
GAN Rendement	5874,30	4999,31
Gestilion	17710,85	17710,85
Horizon	1505,66	1461,81
HLM Monétaire	16872,30	16872,30
Indicia	1125,56	1097,90 ◆
Indust.Fra.Court.T	1797,11	1788,17
Intensys D	187,30	187,03
Interepar	104856,92	101804,78 ◆
Interoblig	5629,45	5573,71
Intersélection Fra	541,98	531,35
Japacic	177,71	172,53
Jeunepargne	329,38	324,43
Latitude C	2592,79	2588,76
Lion Association	11357,71	11357,71
Lion Institution	35598,83	35510,05
Lionplus	1169,87	1146,93
Lion Trésor	2168,65	2139,26
Livret Bourse Inv.	601,89	584,36
Livret Portefeuill.	779,96	757,24
Méditerranée	214,65	208,40 ◆
Mensual CIC	10103,17	10003,14
Moneden	82682,50	82682,50
Moné-Dle	10081,82	10081,82 ◇
Mone.J.	10792,78	10792,78 ◇
Monévalor	49611,98	49611,98
Mutualité dépôts	16299,43	16267,82
Natio Court Terme	38169	38055
Natio Court Terme2	345273	345273
Natio Epargne	21258,23	21039,83
Natio Ep. Capital	13063,08	12933,74
Natio Ep. Croissance	1941,71	1903,64
Natio Ep. Obligations	205,40	201,37
Natio Epargne Retraite	127,17	124,69
Natio Epargne Trésor	9277,39	9258,87
Natio Epargne Valeur	479,03	489,64
Natio France Index	1844,28	1823,80
Natio Immobilier	1255,44	1230,82
Natio Inter	1692,86	1659,70
Natio Monétaire	9992	9992
Natio Opportunités	144,71	141,87
Natio Patrimoine	1445,30	1416,96
Natio Perspectives	1197,42	1173,94
Natio Placements	71069,26	71069,26
Natio Revenus	1014,32	1004,28
Natio Sécurité	11399,99	11399,99
Natio Valeurs	922,86	904,76
Nippon-Gan	6977,51	6709,14
Nord Sud Dévelop	1901,41	1897,81 ◆
Oblicic-Mondial	2991,52	2947,31
Oblicic-Régions	1073,89	1058,82
Oblifutur	3257,99	3197,24
Oblig. tres caté.	286,61	283,56
Oblilion	1626,48	1610,38
Oblisécurité Sicav	15635,28	15635,28
Oblitys D	518,32	502,78
Oraction	1493,91	1457,47
Pervalor	607,42	595,51
Plénitude D	149,35	145
Poste Croissance C	3242,83	3239,59
Poste Gestion C	39867,86	39867,86

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Première Oblig. C	11635,03	11635,03
Première Oblig. D	10829,74	10824,33
Prévoy. Ecureuil	98,31	97,34
Priv'Associations	35278,72	35278,72
Proficius	911,69	894,69
Reutacic	162,36	158,96
Revenus Trimestr	5156,92	5104,97
Revenu-Vert	1121,24	1100,33
St Honoré Vie & Santé	1138,97	1087,23
St Honoré Bons du Tr.	13455,37	13359,42
St Honoré Invest.	937,12	894,63
St Honoré Pacifique	797,50	761,34
St Honoré Real	18911,55	17939,79
Sécuricic	2072,22	2072,22
Sécuri-Gan	13192,83	12924,34
Sécuritaux	1664,43	1664,43
Sensivalor	31401,66	31401,66
SEVEA	185,88	183,39 ◆
SFI-CNP Assur	725,84	704,50
S.G. France opport. C	1450,46	1422,02
S.G. France opport. D	1437,24	1409,06
S.G. Monde opport. C	979,49	960,28
S.G. Monde opport. D	979,49	960,28
Sicav Associations	2201,60	2201,60
Sicav 5.000	483,49	470,55
S.I. Est	1296,44	1260,62 ◆
Slivafrance	768,64	748,07
Slivam	439,78	419,25
Slivarente	212,72	208,55
Slivinter	509,91	496,26
Sogenfrance C	1342,28	1315,94
Sogenfrance D	1276,26	1251,24
Sogépargne	298,19	293,17
Sogevar	1107,33	1085,62
Sogister	1577,03	1546,11
Soleil Investissements	673,23	647,34
Solstice D	2278,22	2272,54
State Street Act. Eur	11983,12	11698,85 ◆
State Street Act. Frce	11475,50	11195,61 ◆
St. Str. Act.Japon	1467,29	1431,59 ◆
State Street Emer. Mts	1873,59	1808,61 ◆
St.Street OAT Plus	12301,38	12179,58 ◆
Stratégie Actions	970,56	933,23
Stratégie Rendement	1610,44	1559,75
Synthesis	12887,29	12634,60
Techno-Gan	6451,91	6203,76
Thésora D	781,71	773,97
Trésor Plus	1531,98	1516,73
Trésor Trimestriel	1000,63	990,72
Trésoricic	158152,01	158152,01
Trilion	5028,17	4983,60
Uni-Associations	125,02	125,02 ◇
Uni-Foncier	1285,32	1253,97
Unifrance	609,24	594,38
Uni-Garantie C	1402,89	1376,73
Uni-Garantie D	1307,30	1282,92
Uni Régions	1486,08	1449,83
Univar	279,50	279,50 ◇
Univers Actions	1557,54	1519,55
Univers Obligations	1942	1905,79
Valorg	2395,67	2393,26 ◆
Valreal	32837,03	32821,82
Winterthur St-Honoré	249,13	237,83

Marché des Changes

Cours indicatifs	Cours préc.	Cours 14/12	Cours des billets achat	Cours des billets vente
Etats Unis (1 usd)	5,4255	5,4220	5,10	5,70
Ecu	6,5685	6,5700	—	—
Allemagne (100 dm)	344,5400	344,8000	331	355
Belgique (100 F)	16,7530	16,7630	16,10	17,20
Pays-Bas (100 fl)	307,8900	307,8400	295	317
Italie (1000 lires)	3,3070	3,3100	3,05	3,52
Danemark (100 krd)	87,8600	87,9100	83	93
Irlande (1 iep)	8,3335	8,3270	7,90	8,65
Gde-Bretagne (1 L)	8,4690	8,4585	8	8,85
Grèce (100 drachmes)	2,2295	2,2315	1,95	2,45
Suisse (100 f)	406,7100	408,1000	392	416
Suède (100 krs)	71,8100	71,5900	67	77
Norvège (100 k)	78,9100	78,9300	73	82
Autriche (100 sch)	48,9490	48,9880	47,20	50,30
Espagne (100 pes)	4,1060	4,0945	3,80	4,40
Portugal (100 esc)	3,3600	3,3600	2,95	3,85
Canada (1 $ can)	3,9111	3,9016	3,60	4,20
Japon (100 yens)	5,4028	5,3993	5,20	5,55

Marché libre de l'or

Monnaies et devises	Cours préc.	Cours 14/12
Or fin (kilo en barre)	65850	65800
Or fin (en lingot)	65900	66000
Napoléon (20f)	380	381
Pièce Fr (10 f)	420	—
Pièce Suisse (20 f)	383	382
Pièce Latine (20 f)	380	380
Souverain	480	481
Pièce 20 dollars	2580	2530
Pièce 10 dollars	1570	1420
Pièce 5 dollars	610	—
Pièce 50 pesos	2470	2450
Pièce 10 florins	398	396

Matif (Marché à terme international de France)

14 décembre 1994

NOTIONNEL 10 %
Nombre de contrats estimés : 200 802

Cours	Mars 95	Juin 95	Déc. 94
Dernier	111,24	110,02	111,96
Précédent	110,88	110,08	111,58

CAC 40 A TERME
Volume : 25 496

Cours	Janvier 95	Février 95	Déc. 94
Dernier	1950	1959,50	1943
Précédent	1934,50	1944	1926

RÈGLEMENT MENSUEL (1)

Lundi daté mardi : % de variation 31/12 - Mardi daté mercredi : montant du coupon - Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon - Jeudi daté vendredi : compensation - Vendredi daté samedi : quotités de négociation

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux Li = Lille
Ly = Lyon M = Marseille
Ny = Nancy Ns = Nantes

SYMBOLES

1 ou 2 = catégorie de cotation - sans indication catégorie 3 - * valeur éligible au PEA
■ coupon détaché - ● droit détaché - ◇ cours du jour - ◆ cours précédent
o = offert - d = demandé - ↓ offre réduite - ↑ demande réduite - # contrat d'animation

CARNET

Anniversaires de naissance

– Montluçon.

Joyeux anniversaire,

Noëlle.

Décès

– M. Georges Carsalade,
son époux,
M. et Mme Michel Carsalade,
M. et Mme Yves Carsalade,
Mme Odile Chauvel,
ses enfants,
Ses petits-enfants et son arrière-petite-fille
M. et Mme Georges Rème,
M. et Mme Marcel Rème,
M. et Mme André Rème,
M. et Mme Louis Leboulicaut,
ses frères, sœur, beau-frère, belles-sœurs,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Lucienne CARSALADE,
née Rème,

survenu le 5 décembre 1994.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité.

– Mme Jocelyn et Marion Brown,
M. Felipe Diez Sada,
Mme Fernande Rey,
MM. Jim Lax et Claude Botche,
Thomas, Timothe, Pierre,
Tara et Shari-Lane,
Les familles Jean-Paul Rey et Didier Rey,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Sylvie DOUSSAU,

leur mère, sœur, amie, belle-mère, grand-mère, tante,
survenu le 10 décembre 1994, à l'âge de soixante-dix-sept ans, à Paris.

L'inhumation aura lieu le samedi 17 décembre, à 11 h 30, au cimetière de Montalba-le-Château.

– Compositeur typographe très jeune, il a participé tout au long de sa vie professionnelle à la fabrication de journaux.

M. Henri GAUTHIER

est décédé le 8 décembre 1994, à l'âge de quatre-vingt-sept ans.

– Mme Paul Lepetit,
son épouse,
M. et Mme André Lepetit,
M. et Mme Marc Lepetit,
ses enfants,
Mme Lucienne Lepetit,
sa sœur,
MM. Georges et Pierre Lepetit,
ses frères,
ont la tristesse de vous faire part du décès de

M. Paul LEPETIT,

survenu à l'hôpital Bichat, le 12 décembre 1994.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 16 décembre, à 10 h 30, en l'église Sainte-Marie des Vallées, 13, rue Pierre-Virol, à Colombes.

Ni fleurs ni couronnes.

15, avenue Pauline,
92700 Colombes.

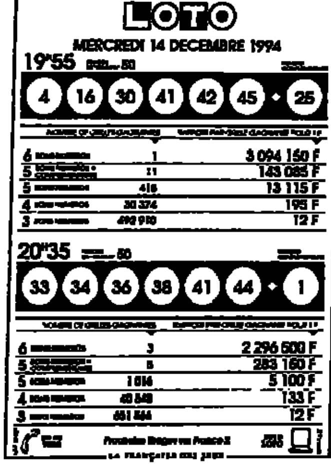
– Mme Adriana Mouillefarine,
son épouse,
M. et Mme Philippe Bostnavaron
et leurs fils,
ses enfants et petits-enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de

M. Roland MOUILLEFARINE,

survenu le lundi 12 décembre 1994, dans sa soixante-septième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 16 décembre, à 9 heures, en l'église Saint-Maurice de Bécon, suivie de l'inhumation à Ainay-le-Château (Allier).

Cet avis tient lieu de faire-part.



LOTO
MERCREDI 14 DECEMBRE 1994

19'55
4 16 30 41 42 45 • 25

6	1	3 094 150 F
5	11	143 085 F
5	416	13 115 F
4	30 374	195 F
3	490 910	12 F

20'35
33 34 36 38 41 44 • 1

6	3	2 296 500 F
5	8	283 160 F
5	1 616	5 100 F
4	48 848	133 F
3	[illegible]	13 F

– Mme Paulette Picard,
Philippe et Claude Picard,
Martine et Jean Wilmet,
ses enfants,
Hervé Wilmet,
Sandrine et Yves Lachkar,
Marianne Wilmet et Jean-Marc Elbaz,
ses petits-enfants,
Jonathan,
son arrière-petit-fils,
ont la douleur de vous faire part du décès de

Jacques PICARD,

survenu le 13 décembre 1994, dans sa quatre-vingt-unième année.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

64, rue de Longchamp,
92200 Neuilly-sur-Seine.

– Saint-Chamond (Loire).

Geneviève Brémond Epstein,
Odette et Jean Roy,
Marie-Suzanne Pinay,
ses enfants,

Antoine et Marie-Odile Pinay,
Philippe et Suzanne Pinay,
Pierre-Jean et Véronique Pinay,
Véronique et Reinaldo Walter-Nicolet,
Marc et Anne-Marie Epstein,
Rémi Epstein,
Charles Epstein,
Jacques et Sophie Epstein,
ses petits-enfants,

Elizabeth, Nicolas, Cédric,
Charlotte, Olivier,
Jean-Christophe, Guillaume,
Sophie, Thibaud, Anne, Thomas,
Patricia, Guillaume, Armelle,
Barbara, Pierre, Clarisse,
Dorothée, Romain, Louis, Iris,
Anaïs, Jeanne,
ses arrière-petits-enfants,

Louis et Henriette Fouletier,
son beau-frère et sa belle-sœur,
leurs enfants et petits-enfants,

Marcelle Desage,
Odette Gillet,
Roger et Marie-Louise Revillon,
leurs enfants et petits-enfants,
Les personnes qui l'ont entouré jusqu'à la fin,
Et toute la famille,
ont le chagrin de faire part du décès de

Antoine PINAY,

entré dans la paix du Seigneur le 13 décembre 1994, muni des sacrements de l'Eglise, à l'âge de cent trois ans.

La messe de funérailles aura lieu le samedi 17 décembre, à 9 heures, en l'église Notre-Dame-de-Lourdes-de-la-Valette, à Saint-Chamond.

Une absoute sera donnée le même jour, à 11 heures, en l'église de Saint-Symphorien-sur-Coise (Rhône), suivie de l'inhumation, dans l'intimité familiale.

Selon la volonté du défunt, ni fleurs, ni couronnes, ni discours.

Des dons peuvent être versés au profit de la Fondation pour la maladie d'Alzheimer.

11, route du Coin,
42400 Saint-Chamond.

– Le conseil d'administration,
Les délégués
Et les membres de la Mutuelle des affaires étrangères,
font part du décès de

M. Antoine PINAY,

ancien ministre des affaires étrangères et président d'honneur de la Mutuelle des affaires étrangères, 1, rue de l'Abbé-Roger-Derry, 75730 Paris, Cedex 15.

(Le Monde du 14 décembre.)

– Mme Françoise Galinier,
sa fille,
M. et Mme Romain Galinier,
M. Renaud Galinier,
ses petits-enfants,
Céline,
son arrière-petite-fille,
Et toute la famille,
vous font part du rappel à Dieu de

Mme Louis SAUREL,
née Madeleine Albaret,
veuve de Louis Saurel, historien,
chevalier de l'ordre national du Mérite,
médaillé d'argent
de l'ordre « Pro Merito Melitensi »
de l'ordre souverain de Malte,
ancien chancelier
du ministère des relations extérieures,

survenu le 13 décembre 1994, dans sa quatre-vingt-cinquième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 16 décembre, à 14 heures, en l'église Notre-Dame-de-Lourdes, 1427, avenue Roger-Salengro, à Chaville (Hauts-de-Seine).

A l'église, un registre tiendra lieu de condoléances.

L'inhumation aura lieu dans le caveau de famille au cimetière de Chaville.

Ni fleurs ni couronnes.

Mme Françoise Galinier,
32, rue Etienne-Dolet,
45000 Orléans.

– Le 13 décembre 1994.

« C'est au fond de soi qu'on accède au Cosmos. »

Roger OTAHI.

Comme Gérard de Nerval, il avait la Mort, l'Ermite et l'Etoile. Mais les poètes, connus, ignorés, méconnus, les poètes dont le monde a tellement besoin ne meurent jamais.

Le Serpent vert,
Elisabeth Moreau,
11, rue Jean-Formigé,
75015 Paris.

– Mme Nicole Seris,
son épouse,
Clotilde, Delphine et Romain,
ses enfants,
Mme veuve Jean Seris,
sa mère,
Les familles Cazabet, Doustens, Fouqué,
Et toute la famille,
ont la douleur de vous faire part du décès de

M. Jean-Pierre SERIS,
professeur à la Sorbonne,

survenu le 7 décembre 1994, à l'âge de cinquante-trois ans.

La levée du corps se fera le vendredi 16 décembre, à 8 h 15, à l'Institut médico-légal, place Mazas, Paris-12e.
Le service religieux sera célébré le samedi 17 décembre, à 13 h 30, en l'église Saint-Sernin, à Toulouse.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Terre-Cabade, à Toulouse, dans la sépulture de famille.

Résidence Lepic, porte no 1,
29, avenue Lepic,
34070 Montpellier.

– Le directeur de l'unité de recherche associée 1079 (université Paris-I et CNRS),
Les universitaires,
Les chercheurs
Et les ITA membres de cette unité,
ont la douleur de vous faire part du décès de leur collègue et ami, le

professeur Jean-Pierre SERIS,
directeur de l'Institut
d'histoire et de philosophie
des sciences et des techniques
et codirecteur de l'URA 1079.

– Le directeur de l'UFR de philosophie,
Ses collègues enseignants,
Le personnel administratif de l'UFR,
Ses étudiants,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Jean-Pierre SERIS,
professeur à l'université
Paris-I-Panthéon-Sorbonne,
directeur de l'Institut
d'histoire et de philosophie
des sciences et des techniques,
président sortant
du jury d'agrégation de philosophie.

– Les membres du jury de l'agrégation de philosophie des sessions de 1990 à 1994,
ont la profonde douleur de faire part du décès de

Jean-Pierre SERIS,
président du jury.

Remerciements

– Mme Lucienne Courtois,
M. et Mme Philippe Nicolas,
Les familles parentes et alliées,
Ainsi que tous ses amis,
profondément touchés par les marques de sympathie que vous leur avez témoignées lors des obsèques de

M. Serge COURTOIS,

vous adressent leurs sincères remerciements.

– M. Xavier Sallantin
remercie tous ceux qui lui ont exprimé leur sympathie à l'occasion du décès de son frère,

Christian SALLANTIN.

Anniversaires

– 16 décembre 1994, deuxième anniversaire du départ pour la vie éternelle de

Jean CHAMPETIER,
professeur des Universités,
chirurgien des Hôpitaux (Grenoble).

« Qu'ils se reposent de leurs peines car leurs actes les suivent. »
Ap. XIV, 13.

Que son exemple demeure.

– Paris. Lamotte-Beuvron. Aubervilliers. Sfax (Tunisie).

1969-1994.

Il y a vingt-cinq ans, le 10 décembre,

Christian FARRUGIA

nous quittait brutalement.

Il reste présent dans la mémoire de celles et ceux qui l'ont aimé.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

– Son fils,
Ses petits-enfants,
Ses arrière-petits-enfants,
se souviennent qu'il y a cinquante ans

Gabriel GALICE,
chirurgien-dentiste à Paris,

décédait au camp de déportés de Bergen-Belsen, pour son action dans la Résistance.

– Bâle. Paris. Milano.

In memoriam.

Isabelle GERBER-PEREGO,
épouse Gillet.

« The sun would beat down on her face into her eyes. »

– Brest. Pornichet. Crépy-en-Valois. Nantes.

Il y a cinquante ans, le 15 décembre 1944, mourait en déportation au camp de Nevengamme

Henri LEBRETON,
directeur d'école publique
et secrétaire de mairie à Liffré
(Ille-et-Vilaine),
médaille militaire 1914-1918,
croix de guerre 1914-1918
et 1939-1945,
médaille de la Résistance,
chevalier de la Légion d'honneur.

Que ceux qui l'ont connu aient une pensée pour lui.

– Reims. Taissy.

Tous ceux qui les aimaient se souviennent fidèlement de

Jean VISSEAUX,
25 février 1925-23 décembre 1978,

et de

François BAZELAIRE,
8 juillet 1947-30 décembre 1969.

Messes anniversaires

– Une célébration religieuse à la mémoire du

professeur Christian OLIER

aura lieu le samedi 17 décembre 1994, à 9 h 30, en l'église Saint-Germain-des-Prés, chapelle Saint-Symphorien, à Paris.

Nous invitons ceux qui l'ont connu et aimé à se joindre à nous par leurs prières.

Conférences

Les conférences de l'Etoile :
« Dieu et la mort »

Six mini-conférences de midi, de 12 h 45 à 13 h 15 précises.
Avec Xavier de Chalendar, prêtre catholique, ancien responsable du Centre pastoral de Saint-Merri, et Alain Houziaux, pasteur, docteur en philosophie et en théologie.

Jeudi 12 janvier 1995 : « Dieu décide-t-il de notre mort ? »
Jeudi 19 janvier : « Tu ne tueras point ».
Jeudi 26 janvier : « Qui a tué Jésus ? »
Jeudi 2 février : « Le suicide ».
Jeudi 9 février : « Le problème du mal ».
Jeudi 16 février : « L'au-delà ».

Temple protestant de l'Etoile, 54, avenue de la Grande-Armée, Paris-17e. Métro : Argentine. Entrée libre. Libre participation aux frais.

Communications diverses

– Centre Vladimir-Medem, 52, rue René-Boulanger, Paris-10e, samedi 17 décembre 1994, à 20 h 30, soirée de solidarité avec la communauté juive d'Argentine, après le drame de Buenos Aires, en juillet 1994. Avec Itzhok Niborski.

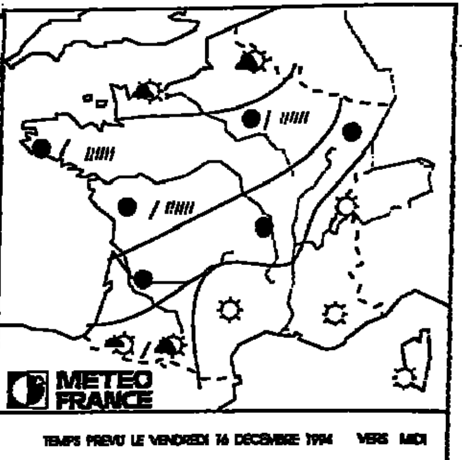
Soutenances de thèses

– Olivier Bousquet soutiendra, le vendredi 16 décembre 1994, à 14 heures, à l'Ecole de chimie de Paris, la thèse : « Chromatographie à contre-courant, théorie et applications ».

– Mlle Anguéliki Garidis a soutenu, le 10 décembre 1994, à l'université Paris-VII-Jussieu, sa thèse de doctorat « Figures de l'Ange au vingtième siècle ». Mention très honorable à l'unanimité avec les félicitations du jury, composé des professeurs M. Roger Dadoun, directeur de thèse (Paris-VII), Mme Bernadette Bricout, présidente (Paris-VII), MM. André Akoun (Sorbonne-V), Jean Levaillant (Paris-VIII).

– Fabrice Malkani, agrégé d'allemand, diplômé de l'EPHE, a soutenu sa thèse de doctorat d'Etat intitulée « Carl August von Eschenmayer (1768-1852) et la *Naturphilosophie*. Contribution à l'histoire des idées en Allemagne à l'époque romantique », à l'université de Rouen, le 6 décembre 1994. Mention très honorable à l'unanimité. Le jury était composé des professeurs J.-M. Valentin, président (Paris-IV), A. Faivre, directeur de recherche (EPHE), J. Fabry (Caen), C. Maillard (Strasbourg), J.-M. Pastré (Rouen) et J.-L. Vieillard-Baron (Poitiers).

MÉTÉOROLOGIE



TEMPS PREVU LE VENDREDI 16 DECEMBRE 1994 VERS MIDI

LEGENDE
ENSOLEILLÉ — TRÈS NUAGEUX OU COUVERT — AVERSES
ÉCLAIRCIES PEU NUAGEUX — PLUIE OU BRUINE — ORAGES
BRUMES ET BROUILLARD
NUAGEUX COUVERTS ÉCLAIRCIES — NEIGE — SENS DE DÉPLACEMENT

Vendredi : petit passage pluvieux au Nord, froid dans l'Est. – Les régions du nord-ouest, de la Bretagne et des Pays-de-Loire au Bassin parisien et aux frontières belges débuteront la journée avec un temps couvert et quelques faibles pluies. Ce type de temps s'étendra aux Charentes, au Centre et au Nord-Est en cours de journée. Ces pluies pourraient être précédées de quelques formations de verglas en matinée sur les Ardennes et la Lorraine. Quelques éclaircies reviendront par le nord l'après-midi.

Dans le Sud-Ouest, la journée commencera comme les précédentes dans la grisaille avec des brouillards. Par la suite, des éclaircies se développeront, plutôt vers le Midi-Pyrénées.

Sur la Franche-Comté et la région Rhône-Alpes, après de belles éclaircies et les brouillards du matin, le ciel se couvrira progressivement.

Les régions méditerranéennes et le sud des Alpes connaîtront un temps bien ensoleillé avec quelques nuages côtiers vers la côte d'Azur et la Corse.

Les températures minimales seront encore froides dans l'Est, entre – 2 et – 6 degrés. Elles seront positives ailleurs avec 2 à 4 degrés du Nord à l'Ile-de-France et au Limousin, 6 à 10 degrés près de la Manche et de l'Atlantique, 4 à 7 degrés près de la Méditerranée.

L'après-midi, il fera 3 à 7 degrés dans l'Est, 7 à 9 degrés sur les régions centrales, 9 à 12 degrés à l'Ouest et 10 à 14 degrés dans le Sud-Est.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)

TEMPÉRATURES
maxima - minima

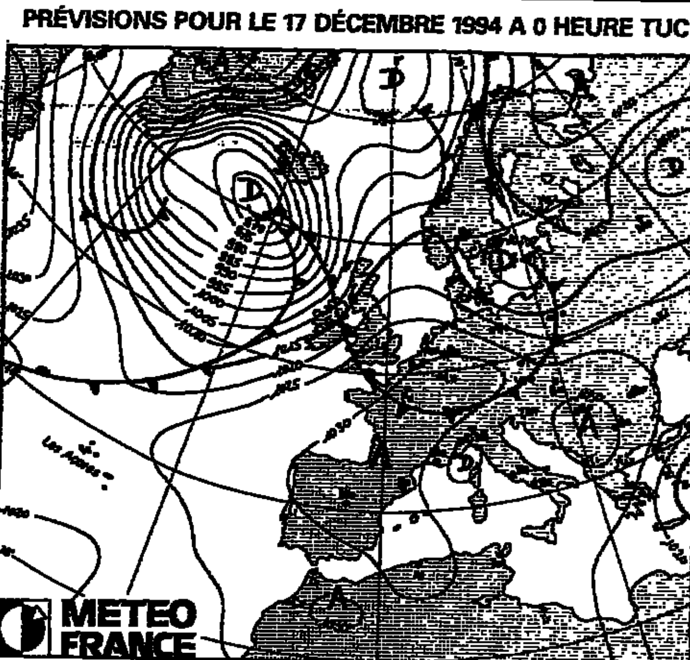
FRANCE	
AJACCIO	17/7
BIARRITZ	11/6
BORDEAUX	10/8
BOURGES	9/0
BREST	12/8
CAEN	9/-1
CHERBOURG	10/0
CLERMONT-FER	9/2
DIJON	2/0
GRENOBLE	7/1
LILLE	9/0
LIMOGES	7/6
LYON, BRON	8/2
MARSEILLE	13/5
NANCY	7/-4
NANTES	12/7
NICE	16/8
PARIS	9/2
PAU	10/4
PERPIGNAN	15/10
POINTE-A-PITRE	31/22
RENNES	13/6
ST-ETIENNE	9/2
STRASBOURG	9/-2
TOULOUSE	10/7
TOURS	11/1

ÉTRANGER	
ALGER	20/5
AMSTERDAM	8/0
ATHENES	19/11
BANGKOK	35/26
BARCELONE	17/7
BELGRADE	10/-1
BERLIN	4/-1
BRUXELLES	8/-1
COPENHAGUE	2/-2
DAKAR	34/23
DUBLIN	8/2
GENEVE	9/4
ISTANBUL	14/7
JERUSALEM	14/4
LE CAIRE	19/11
LISBONNE	19/11
LONDRES	7/-4
LOS ANGELES	14/3
LUXEMBOURG	6/-1
MADRID	16/3
MARRAKECH	22/6
MEXICO	22/11
MILAN	8/1
MONTREAL	-8/-13
MOSCOU	-9/-17
NAIROBI	23/15
NEW-DELHI	23/8
NEW-YORK	4/2
PALMA-DE-MAJ.	19/7
PEKIN	-2/-8
RIO-DE-JANEIRO	31/26
ROME	15/7
HONGKONG	21/18
SEVILLE	19/9
SINGAPOUR	32/24
STOCKHOLM	-1/-4
SYDNEY	21/18
TOKYO	13/4
TUNIS	19/14
VARSOVIE	2/0
VENISE	11/5
VIENNE	6/0

Valeurs extrêmes relevées entre le 14-12-1994 à 6 heures TUC et le 15-12-1994 à 6 heures TUC

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

PRÉVISIONS POUR LE 17 DÉCEMBRE 1994 A 0 HEURE TUC



MOTS CROISÉS

PROBLÈME No 6454

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									
II									
III				■			■		
IV		■	■						■
V									
VI		■					■		
VII					■	■		■	
VIII		■							
IX								■	
X					■				
XI						■			

HORIZONTALEMENT

I. Des gens qui ont de la « classe ». – II. Qui a pris un coup de rouge. – III. Une ancienne capitale spirituelle. Un gaz. Pronom. – IV. Réduit la section d'une fibre. – V. Sont lancés dans l'intention de blesser. – VI. Peut nous entraîner quand on est en grève. Conjonction. – VII. Un coin de paradis. – VIII. Femme qui aimait beaucoup les enfants. – IX. Produira une forte impression. – X. La préférée du collège. Son bout est une matière à discussion. – XI. Chatterie pour chiens. Sur la Drôme.

VERTICALEMENT

1. Femmes très occupées par leurs « santés ». – 2. On est très pris si on n'a pas le temps de le dire. Choisi comme un domicile. – 3. Port du Japon. Un bon tuyau. – 4. Dans une série de sept. Entourer d'un câble. – 5. Blanchit en hiver. Une partie de Paris. – 6. Accroupi dans un musée. Etendue dans le désert. – 7. Est souvent sur la planche. Terme musical. Vit dans les Pyrénées. – 8. Qui peut ne céder qu'après plusieurs coups. Un animal très mou. – 9. Abréviation pour une martyre. Très perturbé.

Solution du problème no 6453

Horizontalement

I. Tranchant. – II. Rapinerie. – III. Avalise. – IV. Ver. Dinde. – V. Tréteau. – VI. Suée. Us. – VII. Te. Titube. – VIII. Illimité. – IX. Se. Rio. Et. – X. Etna. – XI. Encrassés.

Verticalement

1. Travestisme. – 2. Rave. Uélé. – 3. Aparté. – 4. Nil. Retirer. – 5. Cnide. Imita. – 6. Hésitations. – 7. Arène. Ut. As. – 8. Ni. Daubée. – 9. Teneuse. Tas.

GUY BROUTY

DEMAIN NOTRE SUPPLÉMENT
Le Monde RADIO TÉLÉVISION

RADIO-TÉLÉVISION

JEUDI 15 DÉCEMBRE

TF 1

13.35 Feuilleton : Les Feux de l'amour.
14.30 Série : Côte Ouest.
16.15 Série : Le Miel et les Abeilles.
16.45 Club Dorothée. Hult ça suffit ; Les Infos de Cyril Drevet ; Clip ; Jeux.
17.55 Série : Premiers baisers.
18.25 Série : Les Filles d'à côté.
18.55 Série : Beverly Hills.
19.50 Le Bébête Show (et à 0.45).
20.00 Journal, Tiercé, La Minute hippique et Météo.
20.50 Série : Perry Mason. Baiser mortel, de Christian I. Nyby II.
22.30 Magazine : Sans aucun doute. Présenté par Julien Courbet avec la participation de Sophie Favier, Marie Lecoq, Mᵉ Didier Bergès.
23.50 Série : Chapeau melon et bottes de cuir.
0.50 Journal et Météo.

FRANCE 2

13.50 Série : Un cas pour deux.
14.55 Série : Dans la chaleur de la nuit.
15.45 Tiercé, en direct de Vincennes.
15.55 Variétés : La Chance aux chansons. Opérettes folies.
16.45 Des chiffres et des lettres.
17.15 Série : Le Prince de Bel-Air.
17.45 Série : La Fête à la maison.
18.10 Jeu : Que le meilleur gagne.
18.50 Studio Gabriel (et à 19.25). Invités : Virginie Ducros, Valérie Hénin, Ophélie Winter, Courtemanche.
19.20 Flash d'informations.
19.59 Journal, Météo et Point route. Invitée du journal : Isabelle Adjani.
20.55 ▶ Magazine : Envoyé spécial. La France de la corruption, de Jacques Cotta et Pascal Martin ; Mémoires d'exil, de Michel Mompontet et Vincent Maillard.
22.50 Expression directe. CGPME.
22.55 Cinéma : Jacquot de Nantes. ■■■ Film français d'Agnès Varda (1990).
0.55 Journal, Météo et Journal des courses.

FRANCE 3

13.05 Magazine : Vincent à l'heure. Invité : Michel Boujenah.
14.28 Questions au gouvernement, en direct du Sénat.
17.05 Les Minikeums. Il était une fois l'homme : le Quattrocento.
17.40 Magazine : Une pêche d'enfer. Invités : Jacques Weber, Zabou.
18.20 Questions pour un champion. Animé par Julien Lepers.
18.50 Un livre, un jour. *Chardin*, de Marianne Roland-Michel.
18.55 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Jeu : Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.45 Keno.
20.50 Cinéma : Robocop. ■■ Film américain de Paul Verhoeven (1987).
22.35 Météo et Journal.
23.05 Documentaire : Les Brûlures de l'Histoire. De Fidel à Castro, du rebelle au dictateur : 1959-1962, de Robert Mugnerot.
0.00 Magazine : L'Heure du golf.
0.30 Musique : Cadran lunaire. (15 min).

M 6

13.20 Téléfilm : Le Périmètre interdit. De Larry Elikan, avec Michael O'Keefe, Ferry King.
16.00 Magazine : Allô Cauet.
16.25 Variétés : Hit Machine.
16.55 M 6 Kid. Conan l'aventurier ; 20 000 lieues dans l'espace.
17.55 Série : Booker.
19.00 Série : Code Quantum.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Les Mamans cool.
20.35 Magazine : Passé simple. Présenté par Marielle Fournier. 1948, la naissance d'Israël.
20.50 Téléfilm : La Traversée de l'enfer. De Carl Schultz, avec Cybill Sheperd, John Waters.
23.05 Téléfilm : La Démoniaque. De Colin Bucksey, avec Marcy Walker, Cotter Smith.

CANAL +

13.35 Cinéma : Justinien Trouvé ou le Bâtard de Dieu. ■ Film français de Christian Fechner (1992).
16.25 Cinéma : Etat de force. □ Film américain de Bruno Barreto (1991).
18.05 Canaille peluche. Les Razmoket.

En clair jusqu'à 20.35

18.30 Ça cartoon.
18.40 Magazine : Nulle part ailleurs. Présenté par Jérôme Bonaldi, puis à 19.10, par Philippe Gildas et Antoine de Caunes. Invité : Bernard Tapie.
19.20 Magazine : Zérorama. Présenté par Daisy d'Errata, Eric Laugerias, Marianne Nizan, Albert Algoud, Christophe Bertin, José Garcia, Karl Zéro.
19.55 Magazine : Les Guignols.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.35 Cinéma : Pas d'amour sans amour. □ Film français d'Evelyne Dress (1993).
22.00 Flash d'informations.
22.10 Cinéma : Cavale sans issue. □ Film américain de Robert Harmon (1992) (v.o.).
23.40 Cinéma : Faut-il aimer Mathilde ? □ Film français d'Edwin Baily (1992).

LA CINQUIÈME

13.30 Magazine : Défi. L'instit.
14.00 Documentaire : L'Hymne à la terre.
15.45 Les Ecrans du savoir. Au fil des jours ; Les Inventeurs de la vie ; Allô la Terre ; L'Œuf de Colomb ; Ma souris bien-aimée ; Cinq sur cinq (rediff.) ; Langue : espagnol, 1ʳᵉ leçon ; Anglais, 1ʳᵉ leçon ; Le Journal du temps.
17.30 Magazine : Les Enfants de John.
18.00 Les Grands Châteaux d'Europe. Chambord.
18.30 Le Monde des animaux. Venin.

ARTE

19.00 Magazine : Confetti.
19.30 Documentaire : Amadeo R., un fils d'Allemagne. De Juliane Schuhler.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 ▶ Soirée thématique : La surpopulation, une bombe à retardement. Soirée proposée par Gerhard Vogel et Ulrike Gropp.
20.41 Documentaire : Apocalypse Later. Politique démographique en Inde et en Chine, de Tom Conti et Michael McIntyre.
21.30 Débat (et à 22.50). Animé par Annie-Claude Elkaïm et Rolf Seelmann-Eggebert, avec les docteurs Mark Belsey, responsable du programme de planning familial de l'OMS, Volker Hauff, ancien ministre fédéral allemand, journaliste et membre de la World Commission on Environment and Development des Nations unies.
21.50 Documentaire : Mégalopoles. Villes de misère, lieux d'espoir, d'Eva Södermann et Andreas Weiss.
23.15 Documentaire : Des spots publicitaires contre la surpopulation. D'Ulrike Gropp.
23.40 Documentaire : L'Héritage de Malthus. De Deepa Dhanraj.
0.25 Bibliographie (15 min).

FRANCE-CULTURE

20.00 Le Rythme et la Raison. Il y a un an Frank Zappa. 4. Frank Zappa en liberté : Solos de guitare et rencontres avec des jazzmen.
20.30 Fiction. « Jouvet-Perier : itinéraire sentimental ».
21.32 Profils perdus. Emile Jacques-Dalcroze.
22.40 Les Nuits magnétiques. Entre ciel et terre : Les Evangiles de Pierres (3).
0.05 Du jour au lendemain. Edgar Morin (Mes démons).
0.50 Coda. Les couleurs de la nuit (4).

FRANCE-MUSIQUE

20.05 Concert (en direct du Théâtre des Champs-Elysées) : Symphonie nº 2 en ré majeur op. 36, Symphonie nº 3 en mi bémol majeur op. 55, de Beethoven, par l'Orchestre national de France, dir. Jeffrey Tate.
22.35 Soliste. José Van Dam.
23.00 Ainsi la nuit. Davidsbundlertänze op. 6, de Schumann ; Sonate pour violon et piano en fa majeur op. 24, de Beethoven.
0.05 Tapage nocturne. Par Bruno Letort. Œuvres de Loto.

Les interventions à la radio

O'FM, 19 heures : Dominique Voynet et Dominique Jamet (« Le Grand O, O'FM-*la Croix* »).

France-Inter, 19 h 20 : « Quelle politique énergétique pour la France ? » (« Le téléphone sonne »).

IMAGES — DANIEL SCHNEIDERMANN

Justiciable perpétuel

ON s'y perdait. On se perdait dans la procédure comme Jean-Pierre Berthet. *« Un véritable dédale »*, soupira le chroniqueur judiciaire de TF 1, effaré. *« Une procédure d'une complexité effroyable »*, renchérit un autre commentateur. Et, avouons-le, on ne se sentait pas plus vaillant qu'eux. Entre la liquidation judiciaire du couple Tapie, le procès pour injures à agents, la possibilité d'appel auprès du premier président, le caractère suspensif – ou non – de cet appel, le procès du matin, le rendez-vous de 13 heures, le jugement de 19 h 20, les directs de 20 heures, les experts, les avocats, les huissiers, on avait sombré dès le début.

Dans le bouillonnement général, un seul mot surnageait : inéligible. Celui-là était clair et simple. Il venait conclure d'un point final le feuilleton haletant de la veille. Il venait jeter un rideau de fer définitif entre le versant *« fait-divers »* de l'épopée tapiesque et ses prolongements politiques. C'en était fini des promesses de « coups », des entretiens exclusifs, des clins d'œil à Henri Emmanuelli, des éloges baroques de Pierre Joxe et de Robert Badinter, des émissions spéciales sur France 2 à la manière de Raymond Barre ou de Giscard d'Estaing, des finasseries et des concours de sourires avec Arlette Chabot et Alain Duhamel. C'en était terminé de tout le jeu d'œillades autour de la possible, éventuelle, hypothétique, je n'exclus rien, candidature à l'élection présidentielle.

La confusion des images traduisait celle de la situation juridique. Les départs en voiture, les arrivées à pied, les portières qui claquent ou qui s'ouvrent, l'entrée par la grande porte, la sortie par derrière ou l'inverse : de trottoir en trottoir, on cherchait Bernard Tapie, qui lui-même cherchait sa voiture forcément garée ailleurs. C'était un troglodyte de Palais de justice qui nous apparaissait là comme ébloui par la lumière du jour, un justiciable perpétuel escorté d'avocats.

Rude métier soit dit en passant que celui d'avocat de Bernard Tapie. Il faut être prêt à marcher par paire – les avocats de Bernard Tapie vont toujours par paire dans les couloirs des palais de justice, un devant, un derrière, sans que l'on puisse deviner de combien de paires le patron dispose dans son jeu, le renouvellement semblant assez rapide. Il faut être prêt à recueillir sur soi une parcelle de la gloire ou de l'infamie d'un autre, savoir essuyer sur sa robe les gouttelettes de l'hystérie perpétuelle, slalomer sans trébucher entre les audiences et les caméras, ne pas craindre la chaleur des projecteurs, savoir ouvrir une porte avec le nez, une main portant serviette, l'autre écartant les micros. Cette fois encore ils apparurent par deux, un devant, un derrière, l'un prononça trois mots et ils sortirent du champ. On savait qu'on les reverrait.

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

VENDREDI 16 DÉCEMBRE

TF 1

6.00 Série : Passions.
6.30 Club mini Zig-Zag.
6.58 Météo (et à 7.10, 8.28).
7.00 Journal.
7.15 Club Dorothée avant l'école.
8.30 Télé-shopping.
9.05 Série : Riviera.
10.15 Série : Le Destin du docteur Calvet.
10.45 Série : Tribunal.
11.20 Jeu : La Roue de la fortune.
11.50 Jeu : Une famille en or.
12.20 Jeu : Le Juste Prix.
12.50 Magazine : A vrai dire.
13.00 Journal, Météo et Tout compte fait.
13.35 Feuilleton : Les Feux de l'amour.
14.30 Série : Côte Ouest.
16.15 Série : Le Miel et les Abeilles.
16.45 Club Dorothée. Huit ça suffit ; Les Infos de Cyril Drevet ; Clip ; Jeux.
17.55 Série : Premiers baisers.
18.25 Série : Les Filles d'à côté.
18.55 Série : Beverly Hills.
19.50 Le Bébête Show (et à 1.00).
20.00 Journal, La Minute hippique et Météo.
20.45 Téléfilm : Honorin et la Lorelei. De Jean Chapot, avec Michel Galabru, Grâce de Capitani. *En 1928, une jeune Allemande et sa fille débarquent dans un village du Vaucluse.*
22.30 Magazine : J'y crois, j'y crois pas. Présenté par Tina Kieffer. Voyances et prémonitions. Invité : Jean-Pierre Pernaut.
0.10 Série : Agence tous risques. Soirée de détente, de John Peter Kousakis, avec George Peppard, Dwight Schultz.
1.05 Journal et Météo.
1.15 Jeu : Millionnaire.
1.45 Documentaire : La Pirogue.
2.35 TF 1 nuit (et à 3.40, 4.15).
2.45 Programmes de nuit. Histoires naturelles (et 5.05) ; 3.45, L'Aventure des plantes. 4.25, Mésaventures ; 4.45, Musique.

FRANCE 2

5.55 Dessin animé.
6.05 Feuilleton : Les Craquantes.
6.30 Télématin. Avec le journal à 7.00, 7.30, 8.00.
8.35 Feuilleton : Secrets.
9.05 Feuilleton : Amour, gloire et beauté.
9.30 Magazine : Matin bonheur.
11.10 Flash d'informations.
11.15 Jeu : Motus.
11.50 Jeu : Pyramide.
12.20 Jeu : Combien tu paries ?
12.55 Météo (et à 13.35).
12.59 Journal, Bourse et Point route.
13.45 INC.
13.50 Série : Un cas pour deux.
14.55 Série : Dans la chaleur de la nuit.
15.50 Variétés : La Chance aux chansons (et à 4.55).
16.40 Des chiffres et des lettres.
17.15 Série : Le Prince de Bel-Air.
17.45 Série : La Fête à la maison.
18.10 Que le meilleur gagne (et à 3.40).
18.50 Studio Gabriel (et à 19.25). Invités : Philippe Léotard, Mgr Gaillot.
19.20 Flash d'information.
19.59 Journal, Journal des courses, Météo et Point route.
20.55 Série : Ferbac. Le Destin de miséricorde, de Christian Faure, avec Jean-Claude Brialy, Jean-Paul Roussillon. *Solide intrigue. Une touche de merveilleux. Interprétation remarquable.*
22.25 Magazine : Bouillon de culture. La ronde des plaisirs. Invités : Henri Salvador *(Attention, ma vie)* ; Pierre Casamayor *(l'Or du vin)* ; Jean-Luc Hennig *(Dictionnaire littéraire érotique des fruits et légumes)* ; Macha Méril *(Moi, j'en riz)* ; Marc Veyrat *(Fou de saveurs)* ; Pascal Dibie *(Œuvres érotiques de Baffo)*.
23.35 Variétés : Taratata. Invitée : Liane Foly. Avec J. J. Cale, Texas, Michel Petrucciani.
0.45 Journal, Météo et Journal des courses.
1.10 Programmes de nuit. Studio Gabriel (2ᵉ partie, rediff.) ; 1.40, Envoyé spécial (rediff.) ; 3.00 (et 5.40), Dessin animé ; 4.25, Documentaire : Coup de chien.

FRANCE 3

6.00 Euronews.
7.00 Premier service.
7.15 Bonjour Babar.
8.25 Continentales. Euro hebdo, l'actualité en Russie ; 8.30, Staline ; 9.25, Eurokiosque.
9.40 Magazine : Génération 3. A 10.10, Semaine thématique : le cinéma. 4. L'envers de la pellicule. Invité : Jean-Claude Carrière.
11.10 Magazine : Emplois du temps.
11.45 La Cuisine des mousquetaires.
12.00 Flash d'informations.
12.05 Télévision régionale.
12.45 Journal.
13.05 Magazine : Vincent à l'heure. Invité : Hubert Auriol.
14.40 Série : La croisière s'amuse.
15.35 Série : Magnum.
16.30 Les Minikeums. Les Aventures de Tintin : l'Oreille cassée (1ᵉʳ épisode) ; Peter Pan ; Il était une fois l'homme : le Siècle d'or espagnol.
17.40 Magazine : Une pêche d'enfer.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. *Le Miroir des princes*, de Luc Jacob-Duvernet.
18.55 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Jeu : Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.45 INC.
20.50 Magazine : Thalassa. Cuba, une île entre deux mondes, de Thibault Romain et Robin Teboul.
21.50 Magazine : Faut pas rêver. Invité : Frédéric Dard. Grèce : les larmes de Chios ; Pakistan : le quai des laveurs ; France : la montagne de talc.
22.50 Météo et Journal.
23.20 Magazine : Nimbus. La science fait la fête.
0.15 Court métrage : Libre court. Comme un frère, de Pascal Laethier.
0.30 Musique : Cadran lunaire (15 min).

M 6

6.55 Matin express (et à 7.10, 8.05).
7.00 Informations : M 6 express (et à 8.00, 9.00, 10.00, 11.00, 11.40).
7.05 Contact 6 Manager.
9.05 M 6 boutique. Télé-achat.
9.35 Musique : Boulevard des clips (et à 10.05, 11.05, 15.00, 1.15).
11.30 Infoconsommation. Spécial 100ᵉ.
11.35 Magazine : Passé simple.
11.50 Série : Papa Schultz.
12.20 Série : La Petite Maison dans la prairie.
13.20 Téléfilm : La Revanche d'un innocent. De Claude Binyon, avec Frederic Forrest, Michael Learned.
16.00 Magazine : Allô Cauet.
16.25 Magazine : Hit Machine.
16.55 M 6 Kid. Conan l'aventurier ; 20 000 lieues dans l'espace.
17.55 Série : Booker.
19.00 Série : Code Quantum.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Magazine : Vu par Laurent Boyer. L'actualité du spectacle.
20.05 Série : Les Mamans cool.
20.35 Magazine : Capital.
20.45 Téléfilm : L'Homme Traqué. De Peter Markle, avec Tony Danza, Ted Levine. *Après avoir tué un agent fédéral, un dealer est poursuivi par la police et par la mafia.*
22.30 Série : Mission impossible, vingt ans après.
23.30 Magazine : Love me doux. Présenté par Difool. Une capote, sinon rien.
0.05 Magazine : Sexy Zap.
0.35 Six minutes première heure.
0.45 Magazine : Culture rock (et à 6.10).
3.00 Rediffusions. Fréquenstar ; 3.55, La Mémoire du peuple noir (Brésil) ; 4.50, Coup de griffe (Gianfranco Ferré) ; 5.45, Salsa opus 2 (Colombie) ; 6.35, Culture pub.

CANAL +

En clair jusqu'à 7.30

6.59 Pin-up (et à 12.29, 1.03).
7.00 CBS Evening News.
7.23 Le Journal de l'emploi.
7.25 Ça cartoon.
7.30 Canaille peluche. Les cow-boys de Moo Mesa.
7.55 Magazine : 24 heures (rediff.).
8.50 Le Journal du cinéma.
8.55 Cinéma : La Scandaleuse Ingénue. ■ Film américain de Henry Levin (1950). Avec Robert Cummings, Joan Caufield, Elsa Lanchester.
10.20 Flash d'informations.
10.22 Le Journal du cinéma du mercredi (rediff.).
10.45 Surprises (et à 17.50, 5.10).
10.50 Cinéma : Tchin-Tchin. □ Film américain de Gene Saks (1990). Avec Marcello Mastroianni, Julie Andrews, Jean-Pierre Castaldi.

En clair jusqu'à 13.35

12.30 Magazine : La Grande Famille. Présenté par Michel Field.
13.30 Le Journal de l'emploi.
13.35 Cinéma : Sommersby. ■■ Film américain de Jon Amiel (1992). Avec Richard Gere, Jodie Foster, Brett Kelley.
15.25 Documentaire : John Ford. D'Andrew Eaton.
16.25 Cinéma : L'Enfant lion. ■■ Film français de Patrick Grandperret (1992). Avec Mathurin Zinze, Sophie-Véronique Toue Tagbe, Souleymane Koly.
18.00 Canaille peluche. Les Razmoket.

En clair jusqu'à 20.35

18.30 Ça cartoon.
18.40 Magazine : Nulle part ailleurs. Présenté par Jérôme Bonaldi, puis à 19.10, par Philippe Gildas et Antoine de Caunes. Invités : Bernard Giraudeau et Gérard Lanvin.
19.20 Magazine : Zérorama.
19.55 Magazine : Les Guignols.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.35 Téléfilm : L'île aux mômes. De Caroline Huppert, avec Christophe Malavoy, Philippine Leroy-Beaulieu.
22.05 ▶ Documentaire : Culture hip-hop à New-York. De Claude Fléouter, Jean-François Vallée et Frédéric Variot.
23.00 Flash d'informations.
23.05 Cinéma : Tout ça... pour ça ! ■ Film français de Claude Lelouch (1992). Avec Marie-Sophie L., Francis Huster, Fabrice Luchini.
1.05 Cinéma : Maris et femmes. ■■■ Film américain de Woody Allen (1992). Avec Woody Allen, Mia Farrow, Judy Davis (v.o.).
2.50 Le Journal du hard. Présenté par Philippe Vandel.
2.55 Cinéma : Le Talisman. Film américain, classé X, de Paul Thomas et Jane Waters (1993). Avec Krysti Lynn, Janine.
4.15 Documentaire : Troisième sexe à Istanbul. De Brigitte Delpech (rediff.).
5.20 Cinéma : Faibles femmes. ■ Film français de Michel Boisrond (1958). Avec Alain Delon, Mylène Demongeot, Pascale Petit (94 min).

LA CINQUIÈME

6.15 La parole est aux téléspectateurs.
6.30 Eurojournal (et à 8.30).
7.00 Jeunesse.
7.30 Jeu : Ça déméninge (et à 13.00).
8.00 Magazine : Emploi (et à 15.00).
9.00 Les Ecrans du savoir. Au fil des jours ; Les Inventeurs de la vie, présenté par Albert Jacquard ; Allô la Terre. 3. La Naissance de l'écriture ; Les Grandes Inventions : le cinématographe des frères Lumière ; Question de temps ; La Preuve par cinq ; Chacun son tour : aujourd'hui, Œil de lynx ; Mammifères : premiers échanges ; Naissance ; Le Criquet ; Les Arbres et le vent ; Une ferme d'oursins ; Langue : allemand, 2ᵉ leçon ; Au fil des jours.
11.15 Documentaire : Des plantes et des hommes. Quinine : l'arbre à fièvre.
11.45 Magazine : Qui vive (et à 15.30). Embryologie, la vie intra-utérine : du passage embryon-fœtus à la rupture des membranes (3ᵉ partie).
12.00 Jeunesse. Téléchat ; Animaux superstars : les animaux de la ferme ; Grimmy ; Le Journal du temps.
12.30 Magazine : Station-services. Voyages : les assurances annulation.
13.30 Magazine : Défi. La Nounou du jardin des Plantes.
14.00 Documentaire : La Géométrie de la vie. Le B. A.-Ba de l'ADN.
14.45 Les Ecrans du savoir. Au fil des jours ; Les Inventeurs de la vie ; Allô la Terre ; Les Grandes Inventions ; Questions de temps : Langue : espagnol. 2ᵉ leçon ; anglais, 2ᵉ leçon ; Le Journal du temps.
17.30 Les Enfants de John.
18.00 Le Corps humain, la merveilleuse machine.
18.30 Le Monde des animaux. Désastre des Galapagos.

ARTE

19.00 Magazine : Confetti. Présenté par Alex Taylor et Annette Gerlach. L'Europe dans toutes ses couleurs.
19.30 Documentaire : La Vie de nomade. De Henning Stegmüller et Marie-José Van de Loo.
20.15 Documentaire : Clichés. 4. Disney-sur-Marne, de Catherine de Clippel et Elisabeth Kapnist.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 ▶ Téléfilm : Frères. D'Olivier Dahan, avec Nabil El-Bouhairi, Véronique Octon.
21.45 Documentaire : Trop tôt dans la vie. De Hanni Vanhaiden.
22.30 Cinéma : Frida. ■■ Film mexicain de Paul Leduc (1984). Avec Ofelia Medina, Juan José Gurrola, Max Kerlow (v.o.).
0.15 Documentaire : Préfaces, Tommaso Landolfi. De Jean-André Fieschi (35 min).

FRANCE-CULTURE

20.00 Le Rythme et la Raison. Il y a un an Frank Zappa. 5. Expériences contemporaines : Ecritures et interprétations.
20.30 Radio Archives. La marge.
21.32 Musique : Black and Blue. Joe Henderson : The Mileston Years. Avec Jean-Louis Chautemps.
22.40 Les Nuits magnétiques. Entre ciel et terre : Les Evangiles de Pierres (4).
0.05 Du jour au lendemain.
0.50 Coda. Les couleurs de la nuit (5).

FRANCE-MUSIQUE

20.05 Concert (donné le 21 octobre à Amsterdam) : Khamma, de Debussy ; Ballade pour piano et orchestre, Ballade pour saxophone et orchestre, de Martin ; Petrouchka, de Stravinsky, par l'Orchestre royal du Concertgebouw d'Amsterdam, dir. Riccardo Chailly ; Ronald Brutigam, piano, Leo van Ooostrom, saxophone.
22.35 Soliste. José Van Dam.
23.00 Ainsi la nuit. Quatuor à cordes en ré mineur op. 7, de Schoenberg : Märchenbilder pour alto et piano op. 113, de Schumann.
0.05 Jazz club. Par Claude Carrière. John Pizzarelli, guitare et chant, Ray Kennedy, piano et Martin Pizarelli, contrebasse.

Les interventions à la radio

France-Inter, de 7 h 40 à 9 heures : Jacques Delors.

RTL, de 7 h 45 à 8 h 30 : Edouard Balladur.

Europe 1, 8 h 35 : Jean-Marie Colombani (« Mon œil »).

Le Monde

TRAVERSES — PIERRE GEORGES

C'est Delage qui passe !

EN Caravelle. En zeppelin. En avion. En ULM . En barque. En kayak. En sous-marin. Et maintenant à la nage. Il n'y a plus d'Atlantique. Sauf pour les piétons. Mais si, d'aventure, la chose se produisait, on ne manquerait pas ici de vous en tenir informé.

Ce nageur fou, Guy Delage, qui s'est mis en tête de faire quelques longueurs de bassin dans l'océan, Cap-Vert-les Antilles, 3 800 kilomètres à la palme, rappelle bien évidemment cette blague inusable qui faisait des ravages dans les cours d'école : *« C'est loin l'Amérique papa ? – Tais-toi et nage ! »*

Pour nager, Guy Delage, qui devrait prendre l'eau ces jours-ci, va avoir à nager. Dix heures par jour. Mais, pour se taire, ce sera une autre affaire. Tant il est vrai que les exploits les plus vains, et celui-ci n'est pas mal dans le genre, sont désormais les plus bavards.

Rien de nouveau en ce domaine. Il faut, autant que faire, faire savoir. C'est la loi élémentaire du genre et du parrainage. Ce que Delage entreprend et qui procède du boulimique Livre des records, entre le championnat du monde des joueurs d'accordéon et le record absolu du plus gros mangeur d'escargots, ne saurait nous échapper. En direct-*live*.

Les conquérants de l'inutile partent bardés d'antenne satellite pour que cet inutile ne le reste pas tout à fait. Ils communiquent, et pas seulement leur position, leurs impressions. Voilà pourquoi, au cas où Guy Delage persisterait dans ses nautiques intentions, il faut s'attendre dans les semaines à venir à recevoir, par la marée, des nouvelles d'Atlantique. A l'heure de donner à manger à Arthur, le poisson rouge, cela lui fera du cousinage.

Mais ne plaisantons pas. L'affaire est sérieuse. « Guy Delage qui va traverser l'Atlantique à la nage », joli titre pour une chanson de geste, a donné deux explications à son ambition. La première est imparable : *« Cela n'a jamais été fait »*, dit-il. Et serait-on tenté d'ajouter, en mémoire de Guillaumet, qui, lui, n'avait pas d'antenne satellitaire dans son excursion andine, ce que va faire Guy Delage aucune bête ne le ferait. Sauf de l'ordre des poissons sélaciens.

Autrement dit : des requins. Et voilà précisément qui nous conduit à la deuxième proposition avancée, ce jeudi même, par Guy Delage à *Infomatin* : *« Mieux vaut finir dans la gueule d'un requin que dans son lit. »* C'est façon de voir les choses. Libre à chacun de choisir sa fin, de préférer les dents de la mer à l'affection des siens, il reste que le risque est énoncé et réel. Ce n'est pas seulement long ou large, l'Atlantique. Pas seulement bourré d'eau et plutôt humide. Pas seulement salé à verser toutes les larmes de son corps. C'est plein de petites bêtes, affamées et voraces, mal intentionnées et sans scrupules. Alors Messieurs les requins, taisez vos appétits. C'est Delage qui passe !

Après le renvoi de deux terroristes vers Téhéran

Le Conseil d'Etat annule le refus du gouvernement français d'extrader deux Iraniens vers la Suisse

Examinant une plainte déposée par les autorités helvétiques contre le premier ministre, Edouard Balladur, le Conseil d'Etat a donné tort au gouvernement français mercredi 14 décembre. La juridiction administrative examinait les tenants et aboutissants du renvoi vers Téhéran de deux Iraniens poursuivis pour un assassinat politique commis en Suisse. Entérinant les conclusions du commissaire du gouvernement, chargé de dire le droit devant le Conseil d'Etat et non d'exprimer la position de Matignon (« le Monde » du 25 novembre), la juridiction administrative a annulé le refus du gouvernement français d'extrader, le 29 décembre 1993, les deux terroristes iraniens vers la Suisse.

Le gouvernement français ne pouvait pas se contenter d'invoquer les *« intérêts supérieurs de l'Etat »*, version moderne de la raison d'Etat, pour refuser l'extradition vers la Suisse des deux Iraniens réclamés par la justice helvétique. Près d'un an après le renvoi des deux terroristes présumés vers Téhéran, le Conseil d'Etat a donné juridiquement tort au gouvernement d'Edouard Balladur d'avoir préféré satisfaire le régime des mollahs : oubliant ses engagements internationaux, Paris avait renvoyé, fin décembre, les deux suspects vers l'Iran. *« La décision du 29 décembre 1993 par laquelle le gouvernement a retiré les décrets* (...) *accordant aux autorités suisses l'extradition de MM. Sharif-Es Fahani et Taheri est annulée »*, a jugé la haute juridiction.

Poursuivis pour l'assassinat de Kazem Radjavi, un opposant au régime de Téhéran tué le 24 avril 1990 près de Genève, les deux Iraniens – Moshen Scharif Es Fahani et Hamad Taheri – avaient été arrêtés dans l'Hexagone en novembre 1992. Aussi la Suisse avait-elle demandé leur extradition à la France qui, comme elle, a ratifié la Convention européenne d'extradition de 1957. Edouard Balladur avait d'abord signé, le 31 août 1993, les deux décrets d'extradition visant les Iraniens. Puis le gouvernement avait tergiversé au gré, vraisemblablement, de négociations avec Téhéran. La remise des suspects à la justice suisse avait été annoncée à plusieurs reprises, mais à chaque fois reportée. Jusqu'à ce 29 décembre où le Quai d'Orsay avait notifié au chargé d'affaires helvétique que, *« dans l'intérêt supérieur de l'Etat français »*, les deux Iraniens ne seraient pas extradés. C'est précisément ce refus d'extrader que le gouvernement suisse a attaqué devant le Conseil d'Etat, invoquant la convention de 1957 qui fait *« obligation d'extrader »*.

Considérant que le gouvernement français n'a fourni *« aucune précision sur la nature* [des] *circonstances »* l'ayant conduit à ne pas concrétiser les décrets d'extradition, et que les conditions prévues par la convention étaient remplies en l'espèce, le Conseil a estimé que *« le gouvernement suisse est fondé à soutenir que la décision attaquée est intervenue en violation de la convention européenne d'extradition et à demander qu'elle soit annulée pour ce motif »*.

La haute juridiction ne s'est toutefois pas prononcée sur la question de savoir si, en droit, des circonstances postérieures à la signature d'un décret d'extradition pouvaient en justifier le retrait. Confirmant l'important revirement de jurisprudence intervenu en 1993 qui le conduit à contrôler les refus d'extradition, le Conseil a seulement constaté que le gouvernement n'apportait aucune précision sur ces éventuelles circonstances.

« Nous sommes confortés dans notre combat contre le terrorisme et dans notre conviction que le gouvernement français ne doit pas refuser d'expliquer ses actes à la population française, la plus visée par le terrorisme international en Europe depuis vingt ans », s'est félicitée Françoise Rudetzki, présidente de SOS-Attentats, dont l'intervention a été jugée recevable par le Conseil. La décision rendue ne permettra certes pas de juger les deux Iraniens pour l'assassinat qui leur est imputé. Du moins les autorités helvétiques et SOS-Attentats auront-elles infligés une leçon de droit au gouvernement français en lui rappelant la nécessaire solidarité des démocraties face au terrorisme.

ERICH INCIYAN

Le gouvernement helvétique exprime sa satisfaction

BERNE

de notre correspondant

Le gouvernement helvétique s'est déclaré satisfait de la décision du Conseil d'Etat, dans un communiqué publié mercredi 14 décembre. Le département fédéral de justice et police indique que « cet arrêt souligne *l'obligation des Etats de conformer leurs actes aux conventions internationales qui les lient. Il y va de la crédibilité d'une lutte internationale efficace contre le terrorisme* ».

Commentant cette décision, le ministre suisse de la justice, Arnold Koller, y voit *« une victoire de l'Etat de droit sur la raison d'Etat et un exemple dans la lutte contre le terrorisme »*. Pour M. Koller, qui ne s'était jamais satisfait des premières explications fournies par Paris, *« cette décision sera un précédent en matière d'entraide judiciaire* [...]. *En outre, il s'agit d'une réparation morale pour la veuve et les enfants du professeur Radjavi »*.

« Même si les deux Iraniens [renvoyés dans leur pays] *ne seront pas pour autant extradés vers la Suisse, les causes juridiques de cette affaire sont désormais éclaircies »*, a remarqué le ministre.

De son côté, Roland Châtelain, le juge d'instruction vaudois chargé de l'enquête sur l'assassinat, près de Genève, de Kazem Radjavi, frère du principal dirigeant des Moudjahidines du peuple, a déclaré que cette décision met *« un peu de baume sur le cœur »*, même si elle *« ne ramènera pas »* les deux Iraniens en Suisse. *« On avait quand même eu l'impression que la France avait agi avec un peu de légèreté à notre égard »*, a-t-il encore dit. Le juge, qui depuis plusieurs mois tente d'obtenir des autorités françaises des renseignements complémentaires couvrant la période de détention des deux Iraniens, espère maintenant que l'arrêt du Conseil d'Etat contribuera à débloquer la situation.

JEAN-CLAUDE BUHRER

L'ESSENTIEL

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3617 LMDOC
et 36-29-04-56

DEMAIN

« Radio-Télévision »

En raison de la parution dans nos éditions datées dimanche 18-lundi 19 décembre d'un supplément consacré au cinquantième anniversaire du *Monde*, le supplément « Radio-Télévision » (consacré aux programmes du 19 au 25 décembre) sera publié dans nos éditions datées samedi 17 décembre. Les pages Gastromomie et Jeux du supplément « Temps libre » paraîtront également dans nos éditions du 17 décembre.

Ce numéro comporte un cahier « Le Monde des livres » folioté de I à VIII

Le numéro du « Monde » daté jeudi 15 décembre 1994 a été tiré à 456 853 exemplaires

Mettant en cause l'indifférence des nations

Amnesty dénonce les violations des droits de l'homme en Afghanistan

Amnesty International a, dans un communiqué publié jeudi 15 décembre, dénoncé l'indifférence de la communauté internationale à propos de la guerre civile en Afghanistan. L'organisation assure que la plupart des factions s'y livrent à des massacres, détentions arbitraires et actes de torture, dont le viol de femmes et d'enfants. Une délégation d'Amnesty s'est rendue dans des camps de réfugiés au Pakistan, où elle a pu recueillir des témoignages confirmant l'étendue des violences.

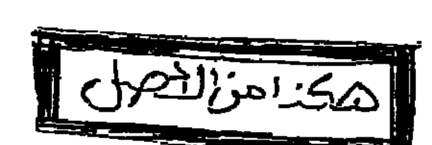
« La catastrophe des droits de l'homme en Afghanistan a atteint des proportions effroyables, et les gouvernements continuent d'ignorer la tragédie », dénonce l'organisation. Elle rappelle que *« la plupart des gouvernements occidentaux ont envoyé d'énormes quantités d'armes en Afghanistan pendant la guerre froide et se taisent maintenant que celles-ci sont utilisées pour tuer des civils désarmés »*. Elle ajoute : *« Les Etats musulmans, qui dénoncent les violations des droits de l'homme contre des musulmans, en Bosnie-Herzégovine et ailleurs, n'ont pas fait grand-chose pour arrêter assassinats et tortures, et notamment les viols de jeunes filles et de garçons. »*

Depuis avril 1992, date du renversement du communisme par les forces islamiques, près de 15 000 personnes sont mortes à Kaboul, la capitale ; des centaines de milliers en ont été déplacées et des milliers d'autres y ont disparu. – *(AFP.)*

HONGRIE : fin de la visite du premier ministre à Paris. – A l'issue de son premier voyage officiel en France, le premier ministre hongrois, Gyula Horn, a proposé, mercredi 14 décembre, que les citoyens français puissent se rendre en Hongrie avec une simple carte d'identité, comme il est d'usage à l'intérieur de l'Union européenne (UE). M. Horn, qui s'est entretenu avec MM. Mitterrand, Balladur et Juppé au cours de sa visite de vingt-quatre heures, est venu exposer les attentes de la Hongrie à la veille de la présidence française de l'UE.

SLOVAQUIE : M. Meciar propose un référendum sur l'adhésion à l'OTAN. –Le nouveau premier ministre, Vladimir Meciar, a déclaré, mercredi 14 décembre, que *« l'entrée de la République slovaque dans l'OTAN sera précédée par un référendum national »*, rapporte l'agence de presse officielle TASR. Elle ne précise pas si M. Meciar a fixé une date pour la consultation. – *(Reuter.)*





Le Monde
DES LIVRES

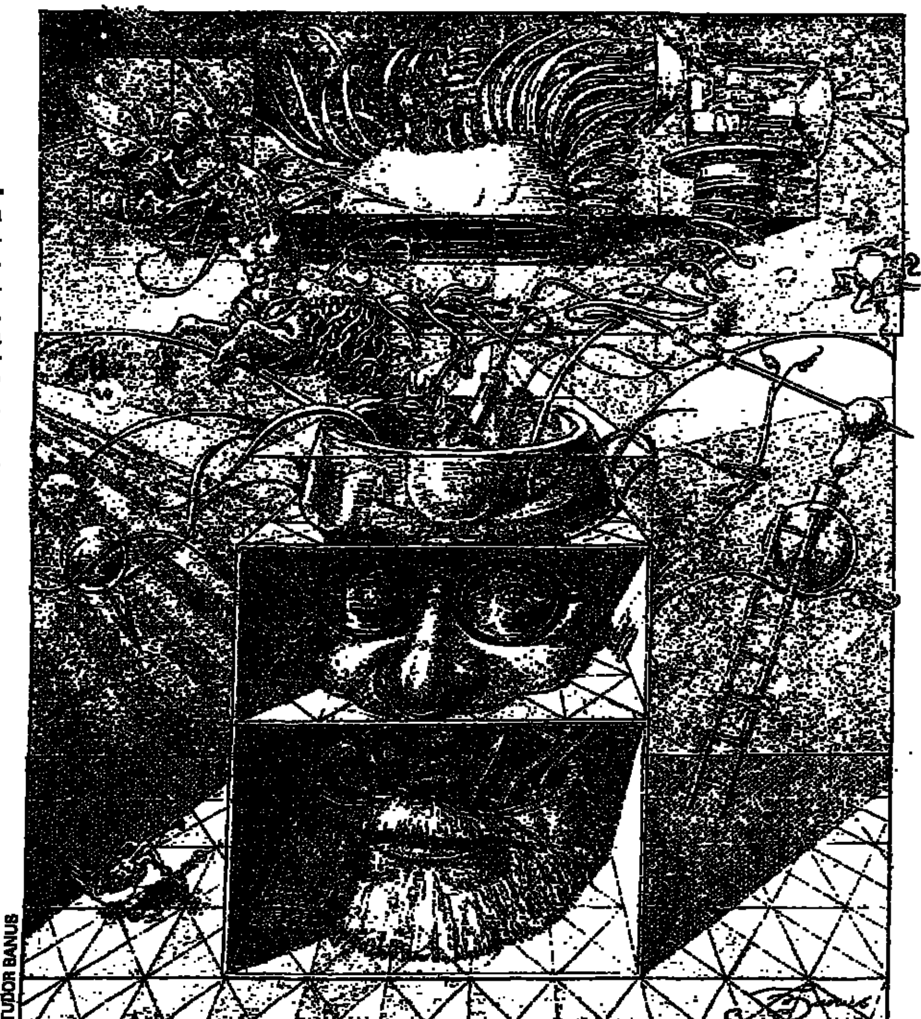
L'homme de papier

Inquiétantes ou simplement drôles, les nouvelles de Primo Levi dévoilent « l'autre œuvre ». Celle d'un écrivain mettant en jeu le travail de l'imagination

HISTOIRES NATURELLES,
suivi de **VICE DE FORME**
(Storie naturali, Vizio di forma)
de Primo Levi.
Traduit de l'italien par André Maugé.
Gallimard, coll. « Arcades »,
460 p., 98 F.

Primo Levi est un écrivain, et d'abord un écrivain. Car la question s'est posée. L'expérience extrême d'Auschwitz avait-elle seulement suscité en lui une nécessité de témoignage ? Et, une fois la tâche accomplie, devait-il regagner les rangs des obsédés de la mémoire sans s'exprimer autrement que par une inlassable répétition des mêmes scènes ? On le sait, Primo Levi était chimiste de formation. Cette éducation scientifique devait, en quelque sorte, servir de garant rationnel à l'émotion envahissante de ses souvenirs. Mais, en réalité, cette exigence de clarté cérébrale, si l'on peut dire, qualifiait également un rapport plus général au monde. Avant même de connaître l'horreur des camps d'extermination, Primo Levi désirait doubler le monde d'un miroir qui le révélerait, l'éclairerait, l'approfondirait. Il voulait conjurer le chaos de l'expérience humaine par une ordonnance subjective, mais que le plus grand nombre serait susceptible de partager. En cela, il avait une attitude d'écrivain.

Né dans une famille d'intellectuels, il a grandi dans un *« milieu saturé de papier imprimé »* (1). Il rappelle que son père se faisait coudre par son tailleur des *« vestes aux poches larges et profondes, qui puissent contenir un livre chacune »*. Et il conclut : *« Peut-être en lisant me suis-je inconsciemment préparé à écrire, comme le fœtus de huit mois est dans l'eau, mais se prépare à respirer. »*


TUDOR BANUS

Son œuvre ne se réduit donc pas à *Si c'est un homme* (2) et à *la Trêve* (3). Il s'est souvent expliqué, notamment dans *le Métier des autres* (4), sur le *« parallélisme entre la formule écrite et ce qui se passe dans l'éprouvette »*. Il a répondu à ceux qui s'étonnaient qu'un chimiste trouve sa voie aussi dans la littérature. Toute la force de Primo Levi venait précisément de son souci de ne pas réduire le monde à une vision simplificatrice, mais d'en préserver le mystère tout en utilisant des instruments apparemment inadéquats à la poésie, au témoignage et à l'analyse politique. En publiant *le Système périodique* (5), il voulait, dit-il, *« vaincre la matière »*, adoptant donc, en cela, la démarche d'un scientifique en laboratoire, mais il ajoutait : *« Chaque élément dit quelque chose à quelqu'un (une chose différente à chacun), comme les vallées et les plages visitées au temps de la jeunesse. »* Et là, il redevenait écrivain.

Et pourtant, sa carrière d'écrivain, Primo Levi la divisa. Il préféra prendre un pseudonyme, Damiano Malabaila, pour toute une partie de son œuvre à présent traduite. Tantôt conscient de s'éloigner de son propos essentiel, exprimé dans ses deux premiers livres, tantôt soucieux d'y ramener ses digressions fantastiques, il éprouvait le besoin de dissocier ses entreprises littéraires. Mais, inéluctablement, il finissait par affirmer l'unité de tous ses livres. Dans une lettre, publiée dans l'édition italienne et non reprise dans la version française, il écrivait notamment : *« Je suis entré (inopinément) dans le monde de l'écriture avec deux livres sur les camps de concentration : il ne me revient pas d'en juger la valeur, mais c'étaient, sans aucun doute, des livres sérieux, destinés à un public sérieux. Proposer à ce public un volume de nouvelles-plaisanteries, de pièges moraux, peut-être amusants, mais détachés, froids : n'est-ce pas tromper sur la marchandise, comme de vendre du vin pour de l'huile. Ce sont des questions que je me suis posées, au moment où j'écrivais et publiais ces* « histoires naturelles ». *Eh bien, je ne les aurais pas publiées, si je ne m'étais aperçu (pas tout de suite, à vrai dire) qu'entre le Lager et ces inventions il existait une continuité, un pont : le Lager, pour moi, a été le plus grave des* « vices », *des bouleversements (...), le plus menaçant des monstres engendrés par le sommeil de la raison (6).* » Réunis pour la première fois respectivement en 1966 et en 1971, les deux recueils en annonçaient deux autres d'une aussi grande importance (7), ce qui confirmait l'intuition de leur auteur : il ne s'agissait nullement d'un à-côté, d'un divertissement compensatoire, d'une fantaisie. Ou alors, d'une fantaisie au sens le plus fondamental du terme, mettant en jeu le travail de l'imagination. Il ne viendrait à l'idée de personne d'estimer qu'à partir du moment où un écrivain recourt à son imagination il fait œuvre mineure...

Raconter n'est pas convaincre. Primo Levi, comme tous les rescapés des camps de la mort, l'a su immédiatement. L'obsession de tous les déportés était d'être cru. Pour être crus, pour être écoutés, pour être compris, pour dépasser l'apitoiement paternaliste qui les menaçait au moment où ils cherchaient les mots les plus sûrs, les plus définitifs, ceux qui emporteraient l'adhésion, ils ont tâtonné. C'était inévitable. Primo Levi a souvent fait le rêve qu'à son retour il avait beau parler aux siens, il n'était pas écouté.

Tout écrivain qui a traversé une crise extrême – bien sûr, l'insurpassable, la shoah, mais aussi un deuil, une maladie mortelle, une passion – le sait : il va devoir inventer les moyens d'être cru. Car, de compassion, il n'a que faire. Ce qu'il veut, c'est que son univers personnel devienne un absolu. Il s'agit d'introduire l'autre, le lecteur, dans cet absolu du livre.

René de Ceccatty

Lire la suite page VII

(1) Préface à *la Ricerca delle radici*, Einaudi, 1981. De là sont également extraites les deux citations suivantes.
(2) Julliard.
(3) Coll. « Cahiers rouges ». Grasset.
(4) Folio-Gallimard.
(5) Albin Michel.
(6) Einaudi, édition de poche *Nuovi Coralli*, 1979. Quatrième page de couverture.
(7) *Lilith* et *le Fabricant de miroirs*, tous deux chez Liana Levi.

LE FEUILLETON

de Pierre Lepape

Comment cela est-il arrivé ?

Loin de nos rivages tempérés, la littérature américaine se meut dans la dimension de l'excès. Norman Maclean en est un parfait exemple. En 1976, un quart de siècle après les faits – un incendie de forêt dans les collines du Montana, qui fit douze morts –, il débute *la Part du feu.* Suivront quatorze années de recherches inlassables pour tenter de répondre à cette simple question : que s'est-il passé ce jour-là ? En 1990, il *disparaîtra sans avoir eu le* temps d'achever son récit. Tel qu'il nous est livré, il n'en est pas moins un puissant poème-vérité où se côtoient hyperréalisme et mysticisme, souci maniaque de la précision et lyrisme.

Page VII

HISTOIRES LITTÉRAIRES

de François Bott

Rendez-vous à Londres

Infatigable voyageur, Valery Larbaud aimait séjourner à Londres. Ses recherches littéraires, ses amitiés galantes avec Gladys, ses impressions sur cette ville qui le « reprend » à chacun de ses voyages, sont retranscrites dans un journal intime, qui dévoile aussi les doutes et les incertitudes de l'écrivain. Incertitudes et interrogations qui trouvent leur prolongement dans *la Force et l'Outil*. Dans cet *« apologue sur la création littéraire »*, Valery Larbaud s'interroge sur l'utilité et la nécessité des « héritages » littéraires.

Page II

Un fauve lettré

On réédite la correspondance d'André Derain avec Vlaminck. C'est le roman d'une époque qui s'y révèle.

LETTRES A VLAMINCK
d'André Derain.
Texte établi et présenté par Philippe Dagen,
Flammarion, 296 p., 245 F.

Avez-vous lu Derain ? Cette question à propos d'un peintre qui, entre tous, fait scandale et s'impose avec les œuvres qu'il présente dans « la cage aux fauves » du Salon d'automne de 1905, peut paraître singulièrement déplacée. Elle est pourtant au cœur de la réédition des lettres de Derain à Vlaminck.

Publiées pour la première fois par Vlaminck, en 1955, dans l'année qui suivit la mort de Derain, en une édition à bien des points de vue fautive, ces lettres furent d'abord reçues comme une source d'informations plus ou moins anecdotiques. La nouvelle édition, qui s'accompagne d'un *ensemble* d'inédits (notamment la correspondance de guerre), revient heureusement sur cette sous-estimation. En familier de l'art, toujours controversé, de Derain, Philippe Dagen, qui a déjà publié, en 1992, un carnet de dessins inédits du peintre (1), distingue, à juste titre, la correspondance de Derain et celles de ses contemporains : *« Dans leurs correspondances, Matisse organise la circulation des nouvelles et un réseau, Léger se veut observateur neutre et Picasso fait écrire Fernande Olivier pour plus de commodité. Pour Derain, rien de semblable... c'est bien peu un acteur de quelques scènes de la vie contemporaine et, beaucoup plus, une intelligence qui s'examine et cherche l'introuvable méthode selon laquelle se déterminer. »*

« Il appartient au cercle des peintres lettrés, à l'espèce de ceux qui aiment à quitter leurs ateliers pour une bibliothèque ou un cabinet de lecture. »

Mais Derain n'est pas seulement « un lettré », c'est aussi et d'abord un homme de son temps. Les lettres à Vlaminck tiennent évidemment compte des amitiés, rencontres et voisinages de Derain avec Matisse, Picasso, Braque, mais aussi d'une perception aiguë de ce qui conditionne l'art du XX[e] siècle, la révolution cézannienne et, comme le souligne Philippe Dagen, *« le développement de la civilisation technicienne et scientifique qui met en péril l'artiste, celui du moins qui se prétend fidèle aux anciens, l'artiste philosophe ou voyant »*.

Il faut savoir que, pour Derain, ce *« péril »* n'a rien d'abstrait. Il en fait concrètement l'expérience avec honneur au début de sa carrière et, on ne peut pas l'ignorer, non sans déshonneur à la fin, en participant au fâcheux – c'est le moins qu'on puisse dire – voyage « culturel » d'un certain nombre d'artistes français dans l'Allemagne hitlérienne, en 1941.

Les lettres à Vlaminck et les lettres de guerre que Derain adresse à sa femme et à sa mère couvrent la période 1901-1918 ; sur ces dix-sept années, le peintre en passera un peu plus de huit, sous les drapeaux, entre le service militaire et sa participation à la Grande Guerre, où ses actions les feront remarquer. Ce n'est pas seulement l'art et les artistes qui sont alors troublés, c'est toute la société française. Entre 1901 et 1904, Derain écrit à Vlaminck : *« A ce moment je me rends bien compte que, tous deux, nous avons pris du poison. Et si je veux t'expliquer ce poison, je ne pourrais. »*

Les lettres et l'art de Derain ne traitent pas d'autre chose. Et si, pour le meilleur et pour le pire, l'homme et l'artiste se distinguent de ses contemporains, c'est peut-être parce qu'en effet, appartenant « au cercle des peintres lettrés », Derain cherche à dire et à manifester explicitement ce qui est implicitement vécu par les autres. Si l'on veut savoir ce que pouvait penser Picasso, le 2 août 1914, en accompagnant ses amis Braque et Derain, tous deux mobilisés, à la gare d'Avignon, il faut aussi lire la correspondance de Derain.

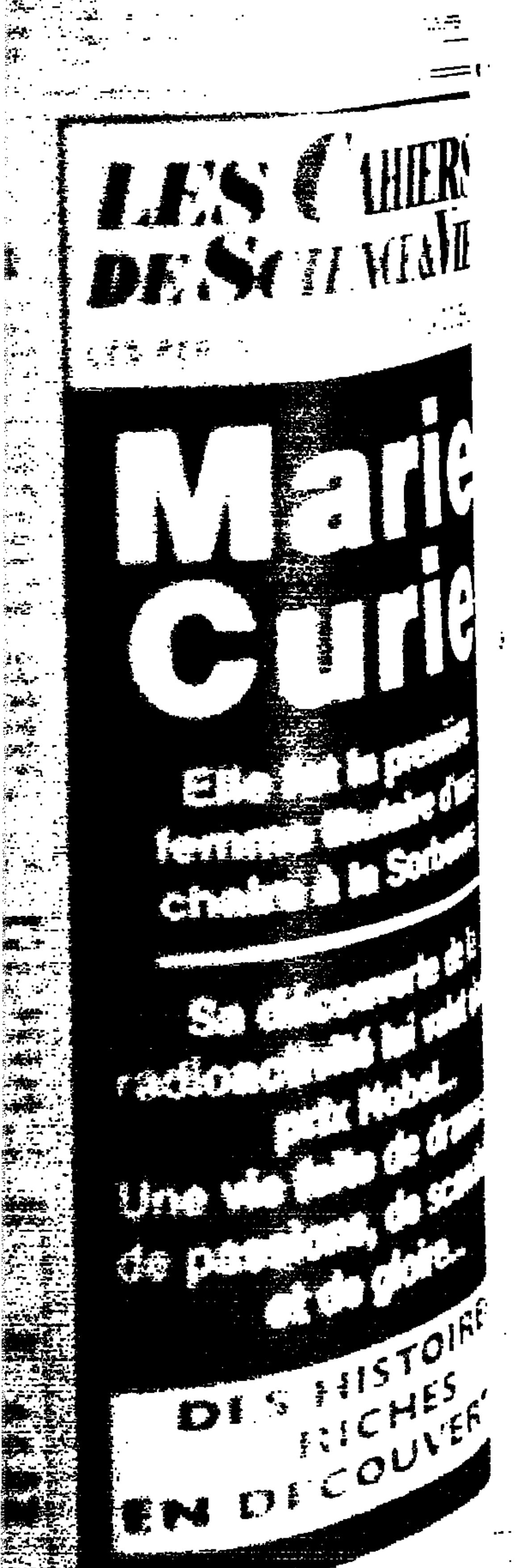
Lettres d'un lettré, mais pourtant mal préparé à ses lectures et notamment à celle de Nietzsche : *« On croirait parfois les lettres d'un apprenti romancier, plutôt que celles d'un peintre »*, écrit encore Philippe Dagen. C'est aussi parce que Derain ne fut pas romancier qu'il est ce peintre qui, à sa façon, singulièrement, hante et révèle, comme aucun autre, le roman de son époque. Une époque divisée entre le soupçon (*« l'Ere du soupçon »*) et le doute : *« Le doute est partout et dans tout. Quelques-uns, plus synthétiques, s'affirment par la forme, mais au fond le doute subsiste »*, écrit Derain.

Entre le *« soupçon »* et le *« doute »*, on peut se demander si l'erreur, les erreurs de Derain, et de quelques autres, ne sont pas dues au fait d'avoir finalement opté pour le doute.

Marcelin Pleynet

(1) *Dessins inconnus 1901-1954*, d'André Derain, Maeght, 1992.

* Signalons également la parution de *Pour ou contre le fauvisme*, un ensemble de textes de peintres, d'écrivains et de journalistes, réunis et présentés par Philippe Dagen (éd. Somogy, 240 p., 98 F). Et rappelons que se tient actuellement, au Musée d'art moderne de la ville de Paris, une exposition André Derain, dont le catalogue est remarquable.



PAGES DE JOURNAL LONDRES, 1919,
de Valery Larbaud.
Préface de Bernard Delvaille.
éd. des Cendres, 84 p., 100 F.

LA FORCE ET L'OUTIL,
de Valery Larbaud.
Préface de Roger Grenier.
même éditeur, 52 p., 100 F.

HISTOIRES LITTÉRAIRES

par François Bott

Rendez-vous à Londres

TOUT de même, ils avaient la bougeotte en 1919 et 1920, après le mauvais rêve qu'ils venaient de vivre. Ils se moquaient, peut-être, de Pascal et de sa maxime sur le *« malheur »* des hommes qui ne peuvent *« demeurer en repos dans une chambre »*... On ne savait jamais dans quel arrondissement de Paris se promenait Léon-Paul Fargue ni dans quel pays séjournait Valery Larbaud. Du reste, l'auteur de *Barnabooth* considérait les villes étrangères comme des *« résidences secondaires »*. Il passa les débuts de l'automne 1919 à Londres, justement. Il avait alors trente-huit ans. Il tenait son journal, afin de contrôler ou de ralentir la course du temps. C'est la chimère ou le métier de presque tous les écrivains...

Arrivé très tard, dans la nuit du 23 au 24 septembre, après avoir été en panne dans le « Paris-Amiens-Calais » de je ne sais quelle heure, Valery Larbaud avait attendu le petit jour *« au buffet de la gare de Waterloo »*, parmi des gens aux traits tirés, qui ressemblaient sûrement à des fantômes. Il était venu pour travailler sur l'œuvre de Samuel Butler (1835-1902), mais aussi pour retrouver Gladys, une jeune femme qu'il avait rencontrée sur les bords de la Tamise, en 1911, et qu'il avait emmenée à Florence, l'année d'après. *« C'est tout juste une jeune femme ordinaire, très douce, très femme, très confiante (...). Elle paraît heureuse d'être avec moi, et j'ai constamment l'impression que je ne la mérite pas ; donc tout va bien »*, avait-il écrit à Léon-Paul Fargue le 30 octobre 1912. Roger Nimier affirmait que *« chaque héroïne de Larbaud* [avait] *la douceur étonnée des peintures de Marie Laurencin, dont il fut naturellement amoureux »*.

A Londres, il allait habiter un appartement dans *« l'extrême nord »*, en compagnie de Gladys, bien sûr. Les rues de ce quartier faisaient penser quelquefois à celles de Copenhague ou de Stockholm. Larbaud aimait cette sorte de dépaysement qui ne finit jamais. *« Me voici repris par Londres »*, disait-il dès le 25 septembre, car il s'acheminait vers de mystérieux rendez-vous avec *« l'esprit »* de cette capitale. Il songeait à Rimbaud, qui s'était promené parmi les Anglais, avec ses airs de *« lycéen de province »*, et qui, peut-être, avait écrit à Londres les *Illuminations*. Mais aucun passant n'aurait qualifié de *« gentleman »* ce jeune homme *« perdu dans la foule – sa beauté physique à peine remarquée d'une personne sur cent, sa distinction, son aristocratie à peine remarquées d'une personne sur dix mille »*.

Valery Larbaud continuait ses recherches sur Samuel Butler, mais il lui arrivait d'être déprimé : *« Si je n'avais pas G., tant de quintessence de littérature, s'ajoutant à mes douleurs, me dégoûterait de la vie. C'est étonnant comme ça prend vite l'air d'un métier, d'une affaire, la littérature ! »* On voudrait qu'elle reste légère et gratuite, seulement soucieuse de la couleur des journées, des climats qui s'annoncent, des sentiments qui passent et des silhouettes qui s'éloignent. On aimerait que *« toutes les choses d'ici-bas* [soient] *murmurées une fois dans l'ombre, une fois encore sur les lèvres tièdes »*, comme le disait aussi Roger Nimier... Larbaud trouvait *« affolante »* la capitale anglaise, car on pouvait *« y dépenser une fortune en une semaine »*. Hélas ! Les semaines s'enfuient malgré les journaux intimes, la surveillance que l'on exerce et toutes les précautions que l'on prend... Le 8 octobre, même si *« ce n'était pas amusant de quitter Londres et l'Angleterre »*, il fallut refaire ses valises, avec l'aide de Gladys. On « prépare » sans doute ses sentiments comme ses bagages et, la veille de son départ, Valery Larbaud avait déjà la nostalgie de la jeune femme. Il se reprochait de n'avoir pas consacré assez de temps à Samuel Butler, *« mais il y avait Londres et une Londonienne »*. Tout le portait à croire que *« S. B. lui-même »* aurait admis ce genre d'excuse.

BERENICE CLEEVE

Larbaud entreprit *la Force et l'Outil* vers la fin des années 20 et laissa ce texte inachevé. Roger Grenier le présente comme une sorte d'*« apologue sur la création littéraire »*... *« Il y a quelques années,* raconte Valery Larbaud, *un monsieur que j'appellerai Jules B. (...) vint me trouver en se recommandant d'un de ses amis que je connaissais un peu. Dès l'abord, il m'apprit qu'en dehors de sa profession il* s'occupait de littérature, *qu'il avait publié deux romans* et *en écrivait un troisième. Il ajouta que, si je n'y voyais pas d'inconvénient, il me les enverrait. Je fus sur le point de lui dire que, pour ma part, loin de m'occuper de littérature, c'était la littérature qui, à mon corps défendant, m'occupait et m'empêchait, comme une manie exigeante, de vivre en repos. Mais je me contentai de le remercier et d'accepter son offre. »* Poursuivant la conversation avec Jules B..., Larbaud fut très surpris de constater que celui-ci ignorait l'existence de Marcel Proust et qu'il connaissait Balzac seulement de nom. Le pauvre Jules, qui subissait une sorte d'examen, semblait n'avoir rien lu ni rien reçu. Avait-il des *« maîtres »* à l'étranger ? Pas davantage. C'était une espèce de *« puceau »* littéraire, qui n'avait « hérité » de personne sa manière et sa matière romanesques...

Tant mieux, se disait Valery Larbaud. On allait peut-être découvrir un auteur absolument *« original »*, qui ne devrait rien à ses prédécesseurs, mais se serait longuement *« entraîné à l'observation, à la rêverie et à la méditation »*. Hélas ! Les œuvres de Jules B. se révélèrent d'une banalité affligeante. Cette histoire amena Larbaud à réfléchir sur l'utilité ou la nécessité des « héritages ». Il en tira la conclusion que les *« grands artistes »* étaient toujours des gens *« très influencés »*, mais qu'ils finissaient par annexer ce qu'ils avaient commencé par imiter. Car ils avaient suivi le *« long entraînement »* dont il parlait. Ils avaient appris à ressentir eux-mêmes toutes les choses.

★ Signalons également (chez le même éditeur) deux œuvres de jeunesse de Valery Larbaud : un recueil de poèmes ; *les Portiques* (36 p., 80 F.), et une comédie, *les Archontes ou la liberté religieuse* (38 p., 80 F.)

▶ **François Bott reprendra sa chronique le 13 janvier 1995, pour le premier numéro de la nouvelle formule du « Monde des livres ».**

LA RÉVOLUTION DERRIÈRE LA PORTE
(Povest o pustikakh)
de Georges Annenkov.
Traduit du russe par Anne Codefy-Faucard, préface de Michel Heller,
Quai Voltaire, 280 p., 130 F.
EN HABILLANT LES VEDETTES
de Georges Annenkov.
Préface d'Anne Wiazemski.
Quai Voltaire. 284 p., 130 F
(avec un index des noms cités).

D'AUTRES MONDES

par Nicole Zand

Le peintre et la Révolution

VOILÀ un roman qui est l'« histoire de petits riens », de vétilles, de choses sans importance... C'est l'auteur qui le dit. Le sujet ? Un récit presque autobiographique au temps de la révolution russe, de la guerre civile. Jusqu'à l'exil. Annenkov sait de quoi il parle : cette révolution, il l'a voulue, il y a cru, il en a été un des acteurs, n'a pas de regrets. Mais cette façon qu'il a de parler d'événements formidables par leur ampleur, leur profondeur, leur intensité dramatique, cette autodérision désinvolte, cette ironie qui refuse de s'apitoyer, cela avait certainement quelque chose de très inhabituel dans les écrits de l'époque soviétique. Le roman de Iouri Annenkov, son seul roman, fut oublié. Le sort d'ailleurs semble s'acharner, car publié pour la première fois en 1988, par Luba Jurgenson, aux éditions Lieu commun qui allaient bientôt disparaître, *la Révolution derrière la porte* vient de reparaître, dans la même traduction, chez Quai Voltaire... dont on annonce le dépôt de bilan.

Publié à Berlin, en russe et sous pseudonyme, en 1934, le livre avait pourtant créé une véritable surprise, la critique s'accordant à y voir un chef-d'œuvre. *« Le récit, par le ton, le tissu verbal, le rapport aux événements décrits, ressemblait si peu aux productions littéraires des écrivains émigrés qu'on soupçonna l'auteur d'être un Soviétique désireux de garder l'anonymat »*, note, dans sa préface, Michel Heller, le découvreur de ce texte oublié.

kolenka Kokhlov, le personnage principal du roman, un jeune artiste passionné par les innovations de l'avant-garde russe du début du siècle, persuadé que la révolution sociale s'accompagnera forcément de la révolution en art, est une projection évidente de l'auteur. Fils et petit-fils de révolutionnaires, né au Kamtchatka en 1889 où ses parents avaient été exilés, mort à Paris en 1974, Annenkov accueillera avec enthousiasme la révolution, sera élu professeur à l'Académie révolutionnaire des beaux-arts, sera le portraitiste de tous les grands du régime – Lénine, Trotski, Lounarchatski, Gorki, etc. – et aussi de tous les poètes et écrivains qui comptaient. Le « David de la révolution russe »... Puis, émigré en 1924 à Paris, il deviendra un célèbre décorateur de théâtre et de cinéma, égrenant ses souvenirs dans *En habillant les vedettes*.

KOLENKA, comme Annenkov, aura été le metteur en scène – et le costumier – des spectacles « hénaurmes » montés à Petrograd pour la commémoration des Fêtes de la révolution : *l'Hymne du labeur affranchi*, le 1er mai 1920, puis, le 7 novembre, *la Prise du palais d'Hiver*, avec Nicolas Evreinoff et le futur compositeur du cinéma américain Dimitri Tiomkin. Une représentation grandeur nature dont S. M. Eisenstein se souviendra. Ordre était donné au commandant de la garnison de Petrograd – l'auteur le rappelle dans les deux livres qui, parfois, se complètent –, *« conformément aux directives du praesidium du soviet »*, de mettre à sa disposition *« environ deux mille gardes rouges de diverses armes avec leurs commandants et tout leur équipement de combat, ainsi que trois avions, un dirigeable, le croiseur* Aurore, *deux contre-torpilleurs, cinq auto-mitrailleuses et le canon de la forteresse Pierre-et-Paul, pour le jour du 1er mai (de cinq heures de l'après-midi à minuit), ainsi que les jours de répétition, prévus au nombre de dix pour les hommes et de deux au maximum pour les navires, les avions, les automitrailleuses et l'artillerie »* ! ! ! Une fabuleuse apothéose pour un artiste de trente ans, conscient déjà de l'illusion trompeuse que représente toute reconstitution, surtout si elle est exaltante : *« A l'instant où, des bastions de la forteresse Pierre-et-Paul, les canons annoncent la fin du spectacle, il le sent, la Révolution est morte pour lui. »*

Décidément, Iouri, devenu Georges Annenkov, n'a pas de chance avec la postérité, ni avec le pays d'adoption où il aura passé un demi-siècle. Non seulement, on n'a pas édité en français ses Mémoires (1), on n'a pas vu d'exposition de ses dessins et portraits, qui méritent incontestablement une rétrospective, mais encore on peut regretter que la réédition bâclée de *En habillant les vedettes* ne lui rende pas vraiment justice. Quel dommage en effet – même si le livre en aurait été plus cher – de ne pas avoir repris l'édition originale (Robert Marin, 1951), avec ses quelque soixante photos de stars et de starlettes qui perpétuent, pour les vrais amateurs, le charme désuet de *Cinémonde* ! Mais aussi toute l'atmosphère (oui ! l'atmosphère) et le souvenir des plus belles affiches du cinéma français de l'entre-deux-guerres et de l'après-guerre : Pierre Blanchar (qu'il a « habillé » dans *Pontcarral, le Bossu, Patrie, Symphonie pastorale*), Edwige Feuillère et Pierre-Richard Wilm (dans *la Duchesse de Langeais*), Michel Simon et Claude Dauphin (dans *Cavalcade d'amour*), Danielle Darrieux et Charles Boyer (dans *Mayerling*), Annabella et Harry Baur (dans *les Nuits moscovites*), Jean-Louis Barrault (dans *Mademoiselle Docteur*), Madeleine Sologne et Jean Marais (dans *l'Eternel retour*), Gérard Philipe et Maria Casarès – *« la véritable « taille de guêpe » : 49 centimètres »* (dans *la Chartreuse de Parme*), et tant d'autres... Sans oublier les imposantes distributions du *Plaisir* et de *la Ronde* de Max Ophuls, à qui il avait consacré un hommage (chez Eric Losfeld, au Terrain vague, 1962).


DR

Léon Trotsky et Georges Annenkov en 1920.

Parmi les autres « vedettes » qu'il a « habillées », Annenkov évoque encore le chef suprême de l'Armée rouge, Léon Trotsky, qui, en pleine guerre civile, s'inquiète de ne pas avoir un quelconque uniforme : *« Pourriez-vous me crayonner quelque chose ? » Je crayonnai alors un imperméable foncé avec une grande poche au milieu de la poitrine et une casquette de peau noire, pourvue de lunettes protectrices. Les bottes de moujik, un large ceinturon de cuir et des gants de peau noire aux crispins couvrant la moitié de l'avant-bras, complétaient le costume. »* L'Histoire et la petite histoire se mêlent dans cette tournoyante histoire du costume de cinéma, faite d'une foule d'anecdotes et de souvenirs. Français et russes...

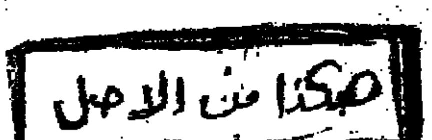
CAR Iouri-Georges restera toujours marqué par son pays natal en même temps que par cette révolution qu'il avait tant espérée et qui finira par le conduire à l'émigration. Cette révolution, qu'il n'a jamais osé haïr et qu'il exalte à sa manière, avec une ironie décapante dans ce roman unique, cette histoire de petits riens, dans les interstices de l'Histoire, pour une foule de personnages connus ou inconnus qui ne savent même pas qu'ils vivent un des plus grands bouleversements de tous les temps. Comme si tout semblait se passer dans une pièce voisine dont on a perdu la clé.

Berberova, dans *C'est moi qui souligne*, parlait d'elle, de son bon usage d'une liberté que lui apporte la révolution. Soljenitsyne, lui, prenant peut-être trop de distance par rapport aux romans imperceptibles vécus par les gens, imperceptibles, a voulu montrer, vu de haut, le mouvement affolé de la roue de l'Histoire. Il n'en finira pas. Annenkov n'a pas cette ambition démesurée. Sans parti pris, sans juger Lénine, sans même citer Staline, resté attaché aux valeurs de sa jeunesse, il choisit l'ironie pour dresser froidement, succinctement, un état des lieux : le paradis perdu de l'enfance au sein de la maison Kokhlov dans ce Petersbourg qu'il parcourt en tous sens. La plus étrange des villes russes, édifiée sur des marécages, dans un fouillis d'îles et de canaux, pour créer le plus harmonieux, le plus majestueux, des décors. Qu'on peut contempler, par exemple, grâce aux merveilleuses gravures aquarellées du peintre paysagiste Martynov (1768-1826), dans toute la perfection d'une cité toute neuve, idéale, telle encore qu'architectes et urbanistes l'ont rêvée (2).

La guerre arrive, l'antisémitisme se déchaîne, même si on n'y prête pas attention. *« Pas de quartier pour les youpins et les communistes ! A massacrer jusqu'au dernier ! »*, s'écrient les Cosaques et les nationalistes ukrainiens. *« Les communistes savaient se cacher et ils n'arboraient pas la lévite. Aussi n'étaient-ils pas faciles à prendre »*, note l'auteur qui, en trois pages, fait, dans une froide énumération de sévices et de tortures, le plus terrible constat des pogromes. Sans commentaire. Pas davantage pour le terrible hiver 1920 où les gens qui survivent continuent d'exister, de s'aimer, d'écrire des vers, de discuter de choses élevées. De se donner de tendres baisers *« qui font fondre les glaçons de leurs narines »*. D'entendre jouer Ravel chez le commandant de la forteresse Pierre-et-Paul. D'écouter le vent qui vous souffle aux oreilles des poèmes de Mandelstam... Tandis que, tout près, s'entassent les morts et que *« la direction des pompes funèbres annonce que la distribution des bons pour les locations de cercueils s'effectuera les 1er, 10 et 20 de chaque mois »*. On est prié de rendre son cercueil après usage !

Un roman rare, d'une liberté exceptionnelle, plein de nostalgie, d'humour et de désespoir. Sans larmes. *« Comprenez donc que la ouate ne sert à rien ! Crevez-vous plutôt les tympans, si vous ne voulez rien entendre ! »*

(1) *Le Journal de mes rencontres* (en russe). Deux volumes illustrés des portraits des personnages qu'il a rencontrés – Interlanguage, Literary Associate New-York, 1966.
(2) On les retrouve dans un bel album, *Vues de Saint-Petersbourg*, avec un texte de Dominique Fernandez, éd. Critérion, 112 p. couleurs, 239 F.



Rappel africain

Enfant de colon, Jean-Louis Lippert raconte son Congo natal. Réponse à une absence

MAMIWATA
de Jean-Louis Lippert.
Ed. Talus d'Approche
47, rue de la Station,
7070 Le Rœulx-Haunaut,
Belgique,
436 p., 208 F.

Voici, après *Pleine lune sur l'existence du jeune bougre* (1), le deuxième ouvrage de Jean-Louis Lippert. Il est né à Stanleyville, où il a vécu jusqu'à l'âge de neuf ans. Comme dans un poème célèbre de Langston Hugues, le fleuve Congo a bercé son sommeil *« quand les aubes étaient encore jeunes »*.

Il n'en garde pas seulement la nostalgie. Ce qui taraude son esprit, c'est la mémoire interrompue de tout ce qui fut vécu là-bas par tant d'enfants blancs que les autochtones, boys et *« boyeuses »*, ont, bien plus que leur famille, initié à la vie ; et qu'il ait fallu, *comme un devoir*, tout oublier au moment du brusque retour en Belgique : *« Hier n'est pas arrivé, demain a fini dans le passé. »*

Parvenu à l'âge adulte, dit Lippert, *« l'Afrique a jailli comme un appel en moi, l'appel d'un manque, d'un être en négatif, comme peinte au pochoir, marquée en creux »*. Un écrivain est né de cette carence, de cette perte ; un écrivain qui *« errait à retrouver son pays dans le chant d'un oiseau »* ; et qui se propose rien moins que de retisser les souvenirs démaillés de l'ancienne colonie belge, laquelle, à l'entendre, n'aurait pas suscité un seul travail historique, un seul roman, un seul film, un seul tableau, une seule pensée philosophique, rien.

Il n'est pas facile d'entrer dans les livres de Lippert. Il envie les écrivains qui se sentent chez eux dans le roman : *« Ce n'est pas mon cas, moi je me laisse désorienter par les personnages, par de multiples voix intérieures. »* Mais, lorsqu'on lit ce que de nos jours on sous-titre « roman », on sait qu'il est encore moins facile d'éprouver qu'un livre *« respire »*. Or c'est le cas des siens : Lippert a du souffle à en revendre. Son souffle les emporte, lui et l'histoire qu'il lui tient à cœur de raconter. Mais, comme on le dit parfois des chanteurs, il ne le contrôle pas toujours ; et c'est là, cependant, que se trouve sa richesse.

Pour le moment, il chante plus qu'il ne raconte : sa phrase est à la fois précise et ardente, mais le récit de son Afrique natale – dont l'imagination, de concert avec la mémoire, a fait un mythe – demeure obscur, surtout du fait qu'il introduit les personnages déjà à l'état de symboles, alors qu'il revient au lecteur de les rendre tels, ou pas.

Aussi, une rare intensité poétique va-t-elle de pair avec une décomposition de ce projet qui est le sien : rappeler le passé, le sien et celui de tous les autres, qui, comme lui, ont été arrachés à une culture, dépossédés de leur enfance ; et qui pourtant, de façon secrète, ne sont pas moins forts de leurs racines.

Mamiwata (2) – sirène – est un livre fourmillant d'apparitions et débordant d'extases, – une *« forêt de variantes multiples »* qui, pour peu que nous nous y risquions, nous permet de remonter à des lointains ignorés, là où ce que nous avons perdu se tient en attente : le sens même de nos propres origines, quelles qu'elles soient.

Hector Bianciotti

(1) Messidor, 1990.
(2) Distribué par Distique.

L'arpenteur de la Bible

Chroniqueur d'un genre particulier, Jean Grosjean donne vie aux Ecritures. Il fait des prophètes et des juges nos contemporains

SAMUEL
de Jean Grosjean.
Gallimard, 110 p., 75 F.
LECTURE DE L'APOCALYPSE
de Jean Grosjean.
Gallimard, 116 p., 75 F.

Jean Grosjean est comme chez lui dans les pays de la Bible. Il en connaît les paysages et les habitants, le ciel, les coutumes. Et, surtout, il lit sans cesse les Écritures, en traduit certains des livres, les commente, comme aujourd'hui l'Apocalypse de saint Jean. Chroniqueur d'un genre particulier, il circule parmi les juges et les rois, salue les prophètes, s'arrête un instant devant les yeux de Balkis, reine de Saba, présente même ses hommages au Messie. Mais cela n'a encore rien de très remarquable : n'importe quel érudit, avec un peu d'efforts, sait rendre vivants des époques et des lieux dont il est spécialiste. Des imprudents vont même parfois *plus loin* : *il vous raconte la* vie de Jésus, comme s'il venait de lui taper sur l'épaule... Non, c'est d'un plus singulier et remarquable talent qu'il faut créditer Jean Grosjean : celui d'habiter ces paysages anciens, de lire la Bible à livre ouvert et d'être le familier de ses vénérables personnages, *tout en restant*, d'une manière tangible, notre parfait contemporain.


DELPHINE WARIN
Jean Grosjean : un double ancrage.

Pour percevoir toute la singularité de ce double ancrage, il faut lire les malicieux portraits – *Samson, Elie, Pilate, Darius, Jonas*... – que Grosjean, depuis une vingtaine d'années, se plaît à peindre d'une plume alerte et étonnamment libre. Avec *Clausewitz* et *Kleist* (1), il avait provisoirement renoncé à son inspiration biblique pour une veine « prussienne ». La méthode cependant reste toujours la même : animer, par une écriture actuelle, une figure figée dans la tradition ; par un geste double et complémentaire, à la fois s'en approcher et la rapprocher. En montrant que les ressorts, l'ambition ou les incertitudes qui faisaient agir tel prophète de l'Ancienne Alliance n'ont rien que nous ne puissions comprendre, Jean Grosjean rend ces figures contemporaines, identifiables.

Dernier des Juges, Samuel fut le prophète qui établit la royauté en Israël ; cela ne se fit pas sans difficultés, car Dieu se montrait alors sévère et intraitable à l'égard de son peuple qui guerroyait contre les Amalécites ou les Philistins : *« (...) Vivre en Palestine n'a jamais été de tout repos. »* Saül, avec sa *« prestance taciturne ponctuée d'emportements admirables »*, puis David assumèrent le lourd héritage de Samuel. *« Les rois comme les peuples et comme les fleuves ne cessent de s'en aller. Leur chantonnement monotone s'appelle l'histoire du monde. »*

Loin de faire de Samuel le héros d'une anecdote profane, Jean Grosjean le réinsère dans son cadre spirituel d'origine, lui invente un visage plausible, imagine ses réactions – et celles de Saül, de David ou de Jonathan. Ce faisant, il respecte librement le texte biblique : *« Le Dieu ne te demeure que si tu l'entends derrière l'écriture. L'écriture n'est pas ce qui est dicté, elle est ce qui est récrit. »* Les anachronismes, les dérapages contrôlés de temps ou d'espaces, les bizarreries donnent au récit une saveur particulière et toujours inattendue. Ils constituent les instruments de cette liberté.

Aux lecteurs qui aborderaient cette partie de l'œuvre de Jean Grosjean, conseillons de commencer plutôt par quelques-uns des livres précédents : *Elie*, *la Reine de Saba*, *Samson* ou *Jonas*. Plus elliptique et heurté, *Samuel* offre, en effet, un moindre agrément de lecture.

Lorsqu'il commente la Bible – hier l'Évangile selon saint Jean (2), aujourd'hui l'Apocalypse –, Grosjean arpente les mêmes territoires. Et c'est d'une même voix – avec un accent, il est vrai, différent – qu'il scrute le texte sacré et narre la geste d'un prophète. Pas à pas, image après image, sans jamais se laisser enfermer dans les rigueurs exégétiques ou théologiques, il accompagne le mystérieux déroulement de l'Apocalypse, où *« ce qui n'était pas attentif à Dieu vole en éclats, ce qui se croyait important se fissure »*. A quoi Samuel, lisant l'Écriture, répond : *« Le Dieu du dehors est le même Dieu que le Dieu du dedans. Et le Dieu qui échappe est le même Dieu que le Dieu qui vient. »*

Patrick Kéchichian

(1) Gallimard, respectivement 1972 et 1985.

(2) *L'Ironie christique* (Gallimard, 1992, voir « le Monde des livres » du 28 février 1992).

Renaissance mystique

Quand l'art roman redonne vie à un homme désabusé

LA FEMME AUX CHEVEUX ROUGES
de François Céresa.
Julliard, 253 p., 110 F.

Est-il si commun de s'émerveiller du ciel sans quitter du regard l'ordinaire des jours ? C'est ce que réussit François Céresa dans son dernier roman, *la Femme aux cheveux rouges*. Julius, son personnage central, souffre de cette perversion qui pousse des êtres à railler ce qu'au fond d'eux-mêmes ils respectent. Le journalisme lui a enseigné le scepticisme quand ce n'est pas le meurtre de l'illusion. Il se complaît dans un dégoût qui est un bagne dont il est le propre geôlier. Et voilà qu'un matin son patron décide de l'envoyer dans le Brionnais. Le sujet du reportag ? L'influence de *« Cluny l'incomparable »* sur des églises que le temps et la folie des hommes n'ont pas ménagées, mais où le passé est si puissant qu'il vient à bout des déficiences du présent et incite à ne point désespérer de l'avenir.

Julius le désabusé s'insurge. L'art roman ? Il s'en moque. Croupir trois mois loin du tintamarre parisien ? Il ne le conçoit *pas. Quel crime a-t-il commis* pour mériter pareille expiation ? Mais il faut obéir.

C'est avec des airs de banni qu'il s'installe à Saint-Gilles-en-Brionnais où l'attend Gilberte Atalante, experte en architecture romane, toute disposée à faire partager sa vénération pour un style qui invite à croire que les hommes savent parfois se hisser à la hauteur de leur rêve et que ce n'est pas forcément un génie du mal qui a imaginé le monde. Sa tâche ? Guider Julius dans son voyage à travers l'ancien bailliage du duché de Bourgogne.

Le journaliste traîne les pieds. Mais, petit à petit, l'hygiène morale qui se dégage des pierres, les hiéroglyphes divins que l'esprit des lieux dessine musellent ses impatiences et son cynisme. La beauté le transforme et l'intérêt qu'il se découvre pour les gens du cru, qu'ils soient criants de sottise, d'une inconcevable avidité ou, comme Mme Naudy, son hôtesse, *« au cœur doux comme le bon pain, aussi doux que ses mains étaient dures et calleuses »*. Cet intérêt est d'autant plus aiguisé que de vieilles énigmes demeurent, agressives, derrière les fronts. Qui, à la Libération, assassina Albert Lacussan, davantage par vénalité et jalousie que par dévouement à la justice ? Qu'est devenu l'enfant de la femme aux cheveux rouges morte noyée ?

Tout à l'heure, Céresa débattait des cisterciens et des clunisiens, de ceux qui font et de ceux qui pensent, du *« calcaire docile au ciseau »*, de Gislebert, *« Cézanne moyenâgeux sculptant le tympan d'Autun »*, de la foi qui peut tout. A présent, c'est son art incisif du portrait et son sens aigu du burlesque qui le retiennent.

« Les murs de séparation ne s'élèveront jamais jusqu'au ciel. » C'est la phrase que Julius a lue sur un mur, au-dessus du tronc de l'église qui porte le prénom de son saint patron : Julien. La phrase le hante ; elle le transcende quoi qu'il en dise. Au fil des pages, au fil des douloureuses vulgarités de la vie réelle et des beautés qu'il rencontre, il apprendra à ne plus s'égarer dans des grimaces et des pantomimes inutiles. Le sacré est là qui l'exalte. *« La patience nous a réunis*, dira-t-il de Gilberte, *la ferveur nous élèvera. »* Une chose est sûre : jamais plus il ne gaspillera ce bien précieux qu'est la vie. *« Que ferez-vous? »*, demandera Mme Naudy. *« J'apprendrai le secret des plantes »*, répondra-t-il, enfin apaisé.

Louis Nucera

HISTOIRE

Le droit de savoir

Querelle sur la libre consultation des archives françaises contemporaines. Dans un ouvrage vigoureusement polémique, Sonia Combe s'attaque au « totalitarisme » des historiens et des archivistes

ARCHIVES INTERDITES
Les Peurs françaises face à l'histoire contemporaine
de Sonia Combe.
Albin Michel, 334 p., 120 F.

C'est une dispute d'historiens, envenimée par des jalousies de chapelle. Mais le sujet est grave : les archives qui racontent l'histoire récente, du régime de Vichy à la guerre d'Algérie, doivent-elles, peuvent-elles être mises à la disposition du public, sans restriction ? Sur ce sujet brûlant, qui illustre la répugnance des Français à regarder leur passé en face, Sonia Combe publie un livre vigoureux sinon toujours rigoureux. Un livre de franc-tireur, polémique et passionné, mais, au bout du compte, convaincant.

La libre consultation des archives compte-t-elle au nombre des droits de l'homme ? C'est l'opinion de Sonia Combe, chercheur à la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine (BDIC) et spécialiste de l'Europe de l'Est. Le devoir de mémoire, un impératif de cette fin de siècle, serait entravé par mille et une chicanes qui font obstacle à notre droit au savoir. Elle l'a vérifié en visitant vingt centres d'archives départementales. Un seul tenait à la disposition du public un inventaire des documents relatifs à l'Occupation stockés sur place. Rétention ? Désintérêt ? Manque de temps pour explorer le fonds en question ? Sonia Combe ne croit pas aux explications innocentes.

Elle a choisi son camp, celui des citoyens, non celui des historiens et des archivistes professionnels. Deux corporations estimables, certes, mais qu'elle accuse d'abuser de leur savoir et de leur pouvoir, au détriment de la vérité, surtout lorsque celle-ci dérange.

La transparence ne serait pas le fort desdits spécialistes. Sonia Combe s'en offusque, qui a acquis *« la conviction que le mode de gestion de nos archives constituait une enclave de « totalitarisme » dans notre espace démocratique »*. Et pourquoi donc ? Parce que la loi de 1979 relative aux archives est trop timide. Parce qu'elle est appliquée avec restriction, donc parfois détournée. Parce que la manie du secret est une tradition nationale.

Selon la loi de 1979, les archives publiques sont communicables à ceux qui le souhaitent après un délai de trente ans. C'est la règle en vigueur dans la plupart des pays démocratiques. Théoriquement, les archives de l'Occupation ou qui traitent du conflit algérien sont donc à la disposition de ceux qui s'intéressent à ces moments-clés du passé national. Dans les faits, il n'en est rien. Pour quelques bonnes raisons et beaucoup de mauvaises, le délai de trente ans a été porté à soixante ans, quel que soit le sujet, s'il s'agit de documents touchant à la vie privée, à la défense nationale ou à la sûreté de l'Etat – notions floues s'il en est – lorsque ces documents proviennent de la police ou du ministère de l'intérieur. Autrement dit, notre passé le plus trouble nous est partiellement voilé. Et pour longtemps encore. Ce verrou des soixante ans a été prévu par décret, en même temps qu'était promulgué le texte de 1979. Chassez le naturel par une loi raisonnable, il revient aussitôt...



CAGNAT

Des dérogations à la règle des soixante ans peuvent être obtenues auprès des Archives, à condition de montrer patte blanche, d'être patients et de ne pas profiter de la faveur qui vous est faite pour provoquer un scandale. Toute vérité n'est pas bonne à dire (sur la participation de policiers français à la « solution finale », sur les militaires qui pratiquèrent la torture en Algérie...). Sonia Combe décrit avec beaucoup de verve les chausse-trappes qui guettent le candidat trop curieux, ou mal introduit, ou n'excipant pas des titres nobiliaires (universitaires) requis. Elle défend le droit à la vie privée, mais remarque que ce n'est pas aux archivistes de la protéger préventivement, alors qu'il existe des tribunaux pour sanctionner ses violations éventuelles.

Lorsque le souci tatillon de la vie privée masque une obsession moins avouable – la raison d'Etat –, le citoyen est en droit de s'insurger. Plus prosaïquement, Sonia Combe observe que leur formation, acquise à l'Ecole des chartes, ne prédispose guère les archivistes à considérer que l'histoire d'aujourd'hui (dépouillements, inventaires et crédits) est une priorité. Jean Favier, l'ancien et tout-puissant directeur général des Archives de France (1975-1994), qu'elle étrille à chaque chapitre ou presque, était un médiéviste. Alain Erlande-Brandenburg, son successeur, aussi, remarque-t-elle.

Les historiens, spécialement ceux de l'Institut d'histoire du temps présent (IHTP), ne sont pas épargnés, eux non plus. A force de quêter les faveurs des archivistes – pour obtenir les fameuses dérogations –, ils auraient versé dans les mêmes travers. Eux aussi s'efforceraient *« de ne pas raviver des blessures mémorielles »*, tout en se réservant l'exclusivité de certaines recherches. En somme, les deux establishments se conforteraient l'un l'autre.

Sonia Combe a le don d'exaspérer les *happy few*, quelle que soit leur corporation. En témoignent les réactions d'Eric Conan, journaliste à *l'Express*, et d'Henri Rousso, historien à l'IHTP, dans le chapitre de leur ouvrage, *Vichy, un passé qui ne passe pas* (1), consacré aux archives. Le voile levé par Sonia Combe n'est manifestement pas du goût de Conan et Rousso ni des historiens « officiels » dont ils se font *de facto* les avocats. Voilà Sonia Combe qualifiée d'*« ex-gauchiste de service »* et renvoyée à ses *« fantasmes »* d'un ironique : *« Li-bé-rez-les-z'ar-chiv' ! »*. Parce qu'elle ne respecte pas les positions et les règles établies ?

Au-delà de cette polémique, qui se développe depuis plusieurs mois par médias et ouvrages interposés, *Archives interdites* donne à réfléchir sur la connaissance que nous avons de l'Occupation. Que doit-elle aux historiens français professionnels ? En matière d'œuvre pionnière, rien de marquant. Les deux ouvrages majeurs, qui ont frayé la voie à une tardive connaissance du régime de Vichy, sont dus à un Allemand, Eberhard Jäckel (2), et à un Américain, Robert Paxton (3). Les historiens français se sont, depuis, mieux illustrés, en particulier ceux de l'IHTP. Mais ils ne sont pas les seuls. Des historiens « amateurs », tel Me Serge Klarsfeld, leur en ont parfois remontré.

Ceux qui défendent une interprétation restrictive de la loi de 1979 (les administrations, les archivistes, les historiens non partageux...), feraient mieux de prendre la mesure de l'aspiration des Français à revisiter les années 1939-1945. La loi de 1979 était certes un progrès. Mais son libéralisme affiché est entaché, dans les faits, de trop de frilosités. Cela est encore moins acceptable aujourd'hui qu'hier. Le livre de Sonia Combe le démontre éloquemment, en phase sur ce point avec la société française, qui exige désormais plus de transparence.

Bertrand Le Gendre

(1) Fayard, « le Monde des livres » du 9 septembre.

(2) *La France dans l'Europe de Hitler*, Fayard, 1968.

(3) *La France de Vichy*, Seuil, 1973.

« Le Monde des livres » publiera dans son prochain numéro une enquête sur les réactions des historiens au livre de Sonia Combe.

Machiavel au gouvernement

Les pouvoirs modernes sont-ils fondés sur la force ?
L'historien Harvey Mansfield le suggère de façon provocante

LE PRINCE APPRIVOISÉ
De l'ambivalence du pouvoir
(Taming the Prince),
de Harvey C. Mansfield Jr.
Traduit de l'anglais (Etats-Unis) par Pierre-Emmanuel Dauzat.
Fayard, coll. « L'esprit de la cité », 418 p., 195 F.

Harvey Mansfield, qui enseigne à Harvard et qui est l'un des meilleurs spécialistes de Machiavel (1), n'est probablement pas *politically correct*... Avec *le Prince apprivoisé*, il donne une magistrale histoire du pouvoir exécutif – la première, semble-t-il. Elle fera grincer quelques dents en France, comme ce fut le cas aux Etats-Unis, où cette publication, en 1989, a suscité une large polémique.

Deux idées fortes gouvernent ce livre, qui commence avec une étude attentive de la *Politique* d'Aristote et s'achève sur la constitution de la république américaine.

Première idée : contrairement à ce que l'on pourrait croire, la notion de pouvoir exécutif est pratiquement absente du grand ouvrage d'Aristote. Dans sa recherche de la définition du bon gouvernement, le philosophe ne laisse entendre à aucun moment que l'un des éléments pourrait être la force de l'exécutif. Ce qu'il en dit – dans une discussion sur les « magistratures » – est bien peu pour un lecteur moderne. Selon Mansfield, en parlant des « magistratures », Aristote aurait eu à l'esprit des fonctionnaires musclés, mais du rang le plus bas, *« de vrais durs aptes et prêts à soumettre des criminels récalcitrants. On pense aux régisseurs, aux percepteurs des amendes, aux gardiens de prison et aux bourreaux »*.

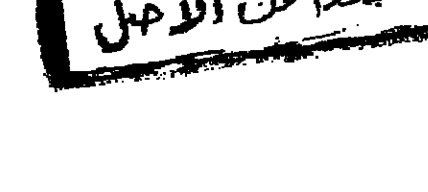
Avec Machiavel se trouve véritablement fondée une doctrine de l'exécutif, suffisamment articulée et consciente d'elle-même pour que l'on puisse à bon droit la qualifier de moderne et la reconnaître à l'œuvre dans les doctrines classiques de la constitution politique : Hobbes, Locke, Montesquieu, les pères fondateurs américains. Pareille généalogie est polémique : Harvey Mansfield laisse clairement entendre que l'exécutif, et même un exécutif fort, est une pièce indispensable des républiques modernes. Il donne également à la pensée politique libérale une origine que d'aucuns jugeront calamiteuse : les doctrines de Hobbes, puis de Locke et de Montesquieu, adapteraient la conception machiavélienne du *Prince*, en atténuant son caractère choquant. *« L'histoire du machiavélisme est, pour l'essentiel, un procès de domestication, d'appropriation et d'absorption de la pensée de Machiavel par le constitutionnalisme libéral de manière à le régulariser et à le légitimer. »*

Cette thèse historique est inséparable, dans le livre, d'une thèse philosophique relative à la nature même du pouvoir exécutif tel qu'il se dessine avec Machiavel et se parfait dans les deux siècles qui suivent. L'exécutif moderne est affecté d'une ambivalence constitutive, puisqu'il est en principe subordonné au peuple ou à ses représentants dont il est le simple exécuteur, alors qu'en fait il en est le plus souvent le maître. L'exécutif *« peut aller où la loi n'a pas sa place et pallier ainsi ses défauts tout en lui demeurant subordonné »*.

La force de l'exécutif est donc une nécessité, mais il est de l'essence de cette nécessité de devoir se masquer. *« Une nécessité spontanée comme la faim parle d'elle-même sans ambivalence ni équivoque. Mais une nécessité qui a besoin d'être dissimulée est plus compliquée et demande une explication. »* Ce livre important contribue à un tel éclaircissement. Il justifie le traitement historique réservé aux différentes figures philosophiques.

François Azouvi

(1) Il est notamment l'auteur de *Machiavelli's New Modes and Orders. A Study of the Discourses on Livy*, Cornell University Press, 1979.



LA MONARCHIE IMPOSSIBLE
Les Chartes de 1814 et de 1830
de Pierre Rosanvallon.
Fayard, coll. « Histoire des constitutions de la France », 377 p., 180 F.
LOUIS-PHILIPPE
de Guy Antonetti.
Fayard, 992 p., 198 F.

L'HISTOIRE

par Jean-Pierre Rioux

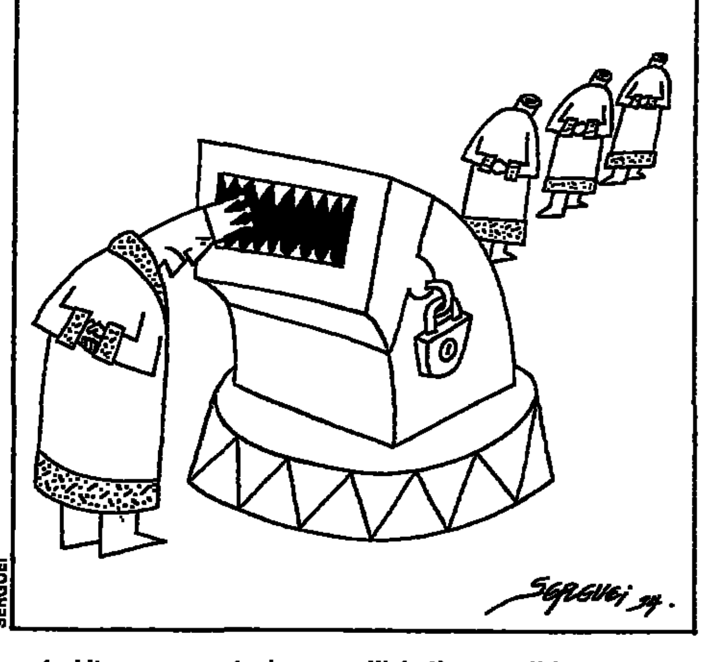
L'esprit des Chartes

On aurait tort de penser plus longtemps que la période ouverte en 1814 par la chute de Napoléon et close par l'avènement du suffrage universel avec la révolution de 1848 ne fut qu'une parenthèse indécise et grisâtre de notre histoire nationale. Pierre Rosanvallon soutient, très opportunément, que les règnes de Louis XVIII, Charles X et Louis-Philippe eurent, au contraire, quelque éclat, discret certes mais assez sympathique. Et qu'à tout le moins ils constituent *« un terrain idéal pour explorer le versant caché de l'histoire politique hexagonale »*. Il nous propose donc une excursion sans *a priori* dans cet âge pragmatique qui a inventé le gouvernement parlementaire et dont l'échec a marqué une première étape dans l'élaboration de la solution constitutionnelle qui nous régit depuis 1962 et dont nous vivons le sixième épisode électoral.

N'allez surtout pas croire que le voyage soit triste. Vieux routier de ces années-là depuis *le Moment Guizot* et *le Sacre du citoyen* (1), Pierre Rosanvallon en a adopté le drapé moelleux de la pensée et l'élégance de plume : le lire est un plaisir d'intelligence, redoublé par le renfort qu'il a su trouver chez ces juristes et ces hommes politiques du XIXe siècle qui tenaient à honneur de s'exprimer devant leurs concitoyens dans une langue impeccable. Surtout, il sait nous persuader que la France apprit alors vraiment la politique moderne, celle qui devait tenter de digérer le choc de la Révolution en instaurant une sorte de cohabitation entre la monarchie et la république : ce fut une période de transaction plus que de restauration.

Le hasard éditorial fait bien les choses, puisque cette *Monarchie impossible* inaugure, par ce transit originel, une collection que dirigent Robert Badinter et Didier Mauss et qui a pour ambition de faire réfléchir, tous textes à l'appui, sur la frénésie constitutionnelle de ce pays qui, seul dans le monde, a épuisé allègrement dix modèles en deux siècles.

« Dans la plupart des pays européens, la monarchie constitutionnelle a servi de cadre presque naturel à la transformation des institutions politiques, permettant un passage apaisé vers des régimes libéraux et démocratiques » : voilà la règle, qui n'a pas si mal réussi aux peuples qui l'ont adoptée et dont la couleur, à peine ternie par les frasques de Charles et Diana, fait encore le bonheur de magazines spécialisés. Pourquoi diable la France contemporaine a-t-elle fait si virulente exception, en rejetant cette solution qui lui fut pourtant proposée par trois fois, en 1791, en 1814, puis en 1830 ? Pourquoi n'a-t-elle pas pu acclimater ce *« roi qui règne et ne gouverne pas »* souhaité par Thiers, ce mixte *« de la chose république et du mot monarchie »* auquel pensait le jeune Victor Hugo, cette *« monarchie entourée d'institution républicaine »* que La Fayette formula en vain, ou même, comme le précise joliment Rosanvallon, une *« république couronnée de prudence »* ? La réponse est simple en apparence : ce pays n'a pas su *« absorber la Révolution dans la monarchie »* – cette idée fut pourtant proposée à Louis XVIII par un fin policier, Beugnot, dès 1814 – parce que, à la différence de cette Angleterre dont l'exemple a hanté les meilleurs constitutionnalistes du XIXe siècle, la force de son élan révolutionnaire lui a passablement tourné la tête et qu'il a dès lors rêvé très singulièrement, très orgueilleusement, d'accéder à la démocratie sans solution de continuité, en brûlant l'étape du libéralisme politique où tant d'autres pays européens savaient pourtant prendre leurs aises.



SERGUEI

IL n'est pas très difficile d'admettre que la brève charte de 1814, élaborée à la hâte par des sénateurs inquiets, remise sur le métier après Waterloo, n'avait aucune chance d'être tenue pour une règle intangible. Elle fut bientôt lue comme une pure concession octroyée par le Bourbon cadet, sans qu'on puisse jamais la faire passer pour ce traité bien négocié de paix civile qu'avaient à l'esprit ses rédacteurs, dans un pays accablé, dont toutes les plaies étaient encore ouvertes, mais qui piaffait d'impatience. Charles X brusqua les choses en croyant utile de brandir des ordonnances insolentes et en abusant de l'oukaze de l'article 14 au moment précis où les élites étaient si heureuses d'apprendre les règles du jeu parlementaire dans les deux Chambres qui soumettaient les ministres du roi à la question. En bref : la Restauration ne brilla ni par la hauteur de vue ni par la rectitude d'exécution.

L'affaire fut autrement mieux conduite sous Louis-Philippe, qui fit du neuf avec du vieux, en publiant derechef, en 1830, une charte de 1814 amendée. La révolution de juillet – ce *« second jour de la révolution de 1789 »*, disait Hugo – avait fait intérioriser de force une idée simple : *« La Charte n'est plus octroyée, elle est à nous »*, comme l'écrivit, réjoui, le *Journal des débats*. Une France libre, pacifique et laborieuse avait-elle enfin trouvé, en urgence, sa règle de gouvernement ? Hélas, malgré la hauteur de vue d'un Guizot, cette solution moyenne de monarchie tempérée ne sut pas mieux que la précédente donner des gages suffisants aux libéraux « bleus », dont la pensée très offensive connaît sur l'entrefaite son premier âge d'or, et aux républicains plus ou moins « rouges », autrement plus coriaces, qui tiennent, eux, pour un retour pur et simple aux acquis combinés, et autrement ravageurs, de 1789, 1792 et 1793. Le bilan d'impuissance conservatrice fut sanglant, sur toutes les barricades de 1848.

Rosanvallon aurait pu nous abandonner là, en nous laissant croire que le suffrage universel si durement conquis allait sceller la question constitutionnelle. Il sait, au contraire, nous donner l'envie d'aller plus avant, en expliquant pourquoi, rétrospectivement, la période 1814-1848 ne peut pas être tenue pour une parenthèse inutile. Car c'est sous cette monarchie constitutionnelle défaite – et *« intellectuellement suspendue dans le vide »*, dit-il – qu'on prit la mesure d'une durable impuissance française : la notion de souveraineté indigène issue de la Révolution est radicalement incompatible avec la vision libérale d'un pouvoir neutre. La souveraineté doit toujours être sociologiquement et idéologiquement *« saturée »* en France puisque 1789, parce que la Révolution nous a appris à refuser le juste milieu et la transaction, nous a inoculé une culture politique foncièrement a-libérale qui joue sur l'affrontement plus que sur la modération. C'est pourquoi il faudra attendre bien d'autres crises et maints échecs, avant que soient élaborées deux solutions durables, la première en 1875, avec l'avènement de la IIIe République, puis la IIe en 1958-1962, avec l'accouchement au forceps par le général de Gaulle de notre présente « monarchie républicaine ».

A qui voudrait se garder de raisonner en termes trop sèchement politiques sur ces questions, on ne peut que recommander l'énorme travail de Guy Antonetti sur Louis-Philippe (2), dont les conclusions corroborent les analyses de Rosanvallon. Bien calé sur une immense bibliographie et des sources d'archives de la Maison de France, très lestement écrit, foisonnant de détails savoureux, son livre campe un monarque qui fut politiquement bien plus la *« figure éminente et attardée d'une noblesse libérale de la fin du XVIIIe siècle »* que le roi des premiers chemins de fer ou la « poire » caricaturée par Daumier. Pour s'être trompé d'époque, pour n'avoir pas compris que la France de 1830 n'était pas l'Angleterre de George III en 1800, ce fils de Philippe-Egalité, cet ex-général patriote de Valmy et de Jemmapes ne parvint pas à imposer une forme de démocratie royale. Ce qui ne l'empêcha pas d'être au passage, conclut son biographe, *« un vrai roi, un grand roi »*.

(1) Chez Gallimard, en 1985 et 1992.

(2) Signalons également la biographie récente d'André Castelot, *Louis-Philippe le méconnu* (Perrin, 425 p., 125 F.) et chez le même éditeur, un *Comte Molé, ou la séduction du pouvoir* (270 p., 130 F.)

★ Benoît Yvert, dans la grande tradition des libraires-éditeurs (98 *bis*, boulevard de Latour-Maubourg, Paris-7e), réserve à ses clients et intimes un exceptionnel catalogue à prix marqués sur la *Politique libérale* de 1814 à 1875. C'est mieux qu'une bibliographie commentée : une mine de renseignements et de remarques historiques toujours fines. Avec la même vaillance, la Boutique de l'Histoire (24, rue des Ecoles, Paris-5e) édite une *Bibliographie critique des mémoires sur le Second Empire* de Christophe Bourachot (191 p., 90 F.). Enfin, on a plaisir à signaler *la Terre et la Cité*, volume de mélanges offerts à ce maître de l'histoire du XIXe siècle qu'est Philippe Vigier (Editions Créaphis, 399 p., 190 F).

Temps d'incertitudes

Devant l'éclatement de la réalité sociale, François Dubet propose une sociologie « à moyenne portée ». Au cœur de sa démarche : la notion d'« expérience sociale »

SOCIOLOGIE DE L'EXPÉRIENCE
de François Dubet.
Seuil, 267 p., 130 F.

L'idée de société s'est épuisée, constate François Dubet. Du moins celle d'un système intégré, d'un ordre institué, dont les lois, les normes, les valeurs sont intériorisées par les individus. Cette conception cohérente et unifiante du monde social, congruente avec l'essor des sociétés nationales et industrielles, formait la matrice de la sociologie classique et reliait des auteurs aussi différents que Durkheim et Parsons notamment. Elle a laissé place à une pluralité de théories juxtaposées, chacune promouvant son mode d'explication des pratiques et des « faits » sociaux, sans véritables débats. Cet éclatement de la discipline ne renvoie pas seulement à l'histoire des idées, il témoigne implicitement de l'éclatement de la réalité dont elle prétend rendre compte : *« Dans un ensemble social qui ne peut plus être défini par son homogénéité culturelle et fonctionnelle, par ses conflits centraux et par des mouvements sociaux tout aussi centraux, les acteurs et les institutions ne sont plus réductibles à une logique unique, à un rôle et à une programmation culturelle des conduites. »*

Dans ces conditions, nous dit François Dubet, il faut revoir l'ambition de la sociologie en concevant des théories *« à moyenne portée »*, qui ne prétendent plus offrir une vision unifiée de la société. La notion d'*« expérience sociale »* qu'il propose, dans ce livre clair et précis où la réflexion s'allie à la pédagogie, s'inscrit dans cette perspective. Elle désigne la manière dont les individus orientent et singularisent leur action en combinant des principes et des rationalités hétérogènes. Cette place de la subjectivité ne présuppose nullement une liberté radicale du sujet, mais l'autonomie relative d'un acteur qui construit le sens de son expérience à partir de principes et de logiques sociales et culturelles objectives qui, évidemment, lui préexistent, sans pour autant le déterminer de façon univoque.

Une « politique de l'homme »

Trois logiques se confrontent et s'articulent dans l'expérience sociale : *« l'intégration, la stratégie et la subjectivation »*. La première renvoie à la communauté et à l'appartenance (nationale, locale, « ethnique »...), la deuxième à la concurrence et au marché (économique ou symbolique), la troisième à la représentation d'une *« créativité humaine non totalement réductible à la tradition et à l'utilité »*. Cette trilogie est directement inspirée de la « théorie de l'action » d'Alain Touraine dont François Dubet est proche. Il se sépare cependant de ce dernier sur un point décisif : *« Contrairement à la sociologie classique à laquelle Touraine reste fidèle (...) affirmant que les logiques de l'action entretiennent entre elles des rapports nécessaires, je suis plutôt porté à croire que leurs liaisons sont aléatoires dans le moment intellectuel et social où nous sommes. »*

Ce moment est aussi celui où une nouvelle génération de sociologues, prenant leurs distances avec les « grandes théories », repartent du terrain, de l'épreuve des faits, des pratiques effectives, pour construire une intelligibilité sans prétention totalisante. Les travaux de Luc Boltanski et Laurent Thévenot offrent un autre exemple de cette revitalisation de la discipline (1). Tous ont en commun de ne pas considérer l'acteur comme un *« idiot culturel »*, selon les termes de Garfinkel, ce sociologue américain, fondateur de l'ethnométhodologie, qui considère le social comme un processus résultant du savoir pratique des membres de la société, et dont l'influence a grandi récemment en France.

Il s'agit, au fond, de faire de la sociologie une science véritablement humaine. Or celle-ci ne saurait l'être sans assumer en même temps son engagement dans une *« politique de l'homme »* (2). Comment, dès lors, relier expériences individuelles et enjeux collectifs ? *« Il faut abandonner l'image ancienne des mouvements sociaux capables de lier autour d'un principe unique un sujet individuel et un « sujet historique »*, répond Dubet, *pour lui substituer l'image plus modeste de l'action démocratique. »* De même que l'expérience met sous tension trois logiques hétérogènes, la démocratie articule trois principes parfois contradictoires : le contrat de la communauté citoyenne, le marché de la compétition élective et les droits de la personne. Il faudrait donc maintenir et entretenir cette articulation puisque *« dans les deux cas, celui du collectif et celui de l'individu, l'unité de l'ensemble ne va pas de soi »*. Soit. Mais ce constat réaliste d'une sociologie pour temps d'incertitudes nous laisse quand même en deuil d'imaginaire critique.

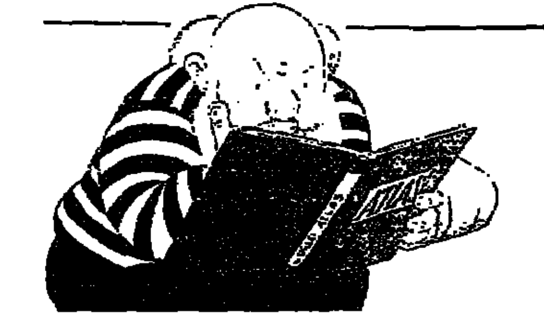
Nicole Lapierre

(1) Luc Boltanski et Laurent Thévenot : *De la justification. Les économies de la grandeur*, Gallimard, 1991.

(2) Edgar Morin : *Introduction à une politique de l'homme*, Seuil, 1965.



JEUNESSE



Noël en livres

Une sélection d'une quarantaine de titres parus depuis septembre

PÈRES NOËL

Parmi les mille et une variations annuelles sur « le Bonhomme », on retiendra en particulier le *Petit Père de Noël de rien du tout*, de Gabrielle Vincent, qui arrive certes en parachute, mais sans un jouet et sans un bonbon. Un Père Noël-SDF, en somme, à qui il faut faire l'aumône (*Mon petit Père Noël*, Grasset Jeunesse, 28 p., 72 F. A partir de 3 ans). Et pour savoir toute la vérité sur le Père Noël, l'organisation de sa tournée, le dressage des rennes ou ses relations avec les gnomes, on se reportera à l'album très complet d'Albin Michel *le Père Noël*, de Sylvie Chausse (dessins Christophe Durual et Philippe-Henri Turin, 98 p., 150 F. A partir de 8 ans). Sans oublier *le Livre de Noël* de Selma Lagerlöf (traduit du suédois par Marc de Gouvenain et Lena Grumbach, Actes Sud, 162 p., 89 F. A partir de 11-12 ans).

ALBUMS

Un, deux, trois... poussin !, *de Christopher Wormell, texte de Kate Greene.* – Pour des raisons de langue, on ne traduira sans doute jamais l'extraordinaire ABC des animaux (*An Alphabet of Animals*) qui a rendu célèbre Christopher Wormell. Mais l'on se consolera avec cet album pour apprendre à compter, signé d'un des graveurs sur bois les plus doués de sa génération (La Joie de lire, 8, cours des Bastions, 1205 Genève, 32 p., 92 F. A partir de 2 ans).

Baboon, *de Kate Banks et Georg Hallensleben.* – Qu'est-ce que le monde aux yeux d'un babouin nouveau-né ? Une chose verte comme la grande forêt, douce comme les hautes herbes, sombre comme la nuit qui tombe ? C'est le mystère de la vie, indéchiffrable et contradictoire, que l'on sent poindre sous les mots simples et profonds de Georg Hallensleben. Banks-Hallensleben, voilà deux noms à garder en mémoire : ce premier album, qui paraît directement en français, ne ressemble-t-il pas à un coup de maître ? (traduit de l'anglais par Anne Krief, Gallimard, 32 p., 70 F. A partir de 3 ans).

Parci et Parla, *de Claude Ponti.* – Quand Parci et Parla rencontrent le Petit Chaperon rouge, *« qui est aveugle parce que personne n'a ouvert le livre de son histoire depuis mille ans »*, ils décident de l'accompagner. Et bien leur en prend, car la forêt est hostile... Par l'auteur de *l'Album d'Adèle* et de *l'Arbre sans fin*, dont l'univers onirique et graphique est sans doute l'un des plus singuliers de notre époque (L'Ecole des loisirs, 46 p., 130 F. A partir de 5 ans). Du même auteur, chez le même éditeur, *Dans le loup*, *Derriere la poussette*, *Sur le lit*, *Dans le gant*, *Dans la pomme* : cinq albums cartonnés destinés aux tout-petits, pour deviner l'envers et le dedans des choses (8 p., 34 F. A partir de 18 mois).

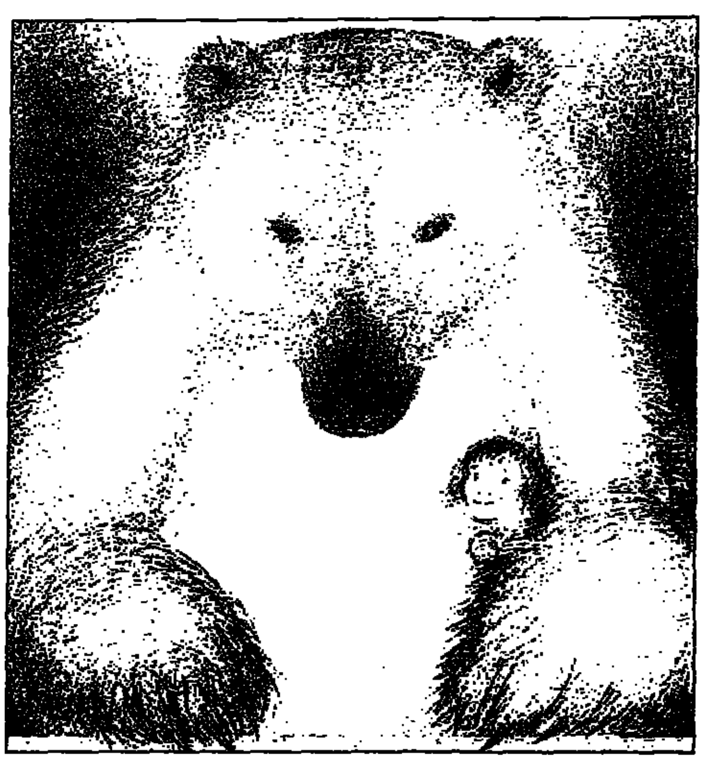
Princesse Seconde, *de Hiawyn Oram et Tony Ross.* – C'est un drame banal dans les fratries : celui de la cadette qui voudrait tellement être l'aînée. Mais aucun psychologue ne l'a encore décrit avec si peu de mots et autant d'humour. Princesse Seconde ourdit les pires ruses contre sa sœur, Princesse Première, afin d'usurper son rang. Heureusement, après quelques surprises, la concorde revient dans la famille royale. Et le crayon rigolard de Tony Ross s'en donne à cœur joie pour croquer ce rabibochage (traduit de l'anglais par Marie Aubelle, Gallimard, 28 p., 72 F. A partir de 4 ans).

Lili et l'ours, *de Raymond Briggs.* – C'est l'auteur de *Sacré Père Noël* et du *Bonhomme de neige*. Deux fois couronné par la médaille Kate Greenaway, l'une des plus hautes distinctions en matière d'illustration, l'Anglais Raymond Briggs fête cette année ses soixante ans. Dans son atmosphère ouatée, immédiatement reconnaissable, il campe ici l'histoire d'un amour fantasque entre un enfant et un ours. Briggs aime mêler le réel à l'imaginaire pour jouer avec l'idée qu'il se passe quelque chose derrière la surface lisse des apparences. Du grand art (traduit de l'anglais par Eliane Janssen, Grasset Jeunesse, 46 p., 110 F. A partir de 4 ans). Du même auteur, *Sacré Père Noël prend du bon temps* (traduit par Eliane Janssen, Grasset Jeunesse, 30 p., 70 F. A partir de 4 ans).

Que font les poupées la nuit quand les enfants dorment ? et cinq autres titres *de J. S. Goodall.* – Pour rester dans l'univers des grands artistes anglais, voici six heureuses et précieuses rééditions de John S. Goodall où les demi-pages intercalées font rebondir des histoires (presque) sans texte. Il faut voir la société que peint Goodall, avec ses souricettes dissipées, ses rats mal intentionnés, ses taupes à leur toilette, ses directrices d'école si contentes d'elles. Y affleure une tendre caricature de la bourgeoisie au siècle dernier : un régal ! (texte de Marie Farré, Gallimard, « Ma collection préférée », 66 p., 48 F. A partir de 4 ans).

Patatras !, *de Philippe Corentin.* – Il y a du La Fontaine, chez Philippe Corentin. Comme dans *l'Afrique de Zigomar*, ou dans *Plouf*, qui est certainement l'une de ses plus belles réussites, on trouve chez les animaux de cette fable un concentré des sentiments humains : envie, aigreur, ruse, peur, jalousie... Le loup aimerait bien être gentil, mais avec qui ? Personne ne l'aime. Pourtant, il n'est pas aussi méchant qu'il y paraît. Tenez, quand il y pense, *« ça le rend tout triste, il en pleurerait... »* (L'Ecole des loisirs, 30 p., 76 F. A partir de 3-4 ans).

Les petits bonshommes sur le carreau, *d'Isabelle Simon et Oliver Douzou.* – L'exclusion, la misère, la solitude aperçues du point de vue des riches et de celui des pauvres : « recto » et « verso ». Tout est suggéré ici : le petit bonhomme riche est dessiné du bout du doigt sur un carreau embué ; les petits bonshommes pauvres (ceux qui sont « sur le carreau », mais d'une autre façon) ressemblent à des statues de Segal. Tout est dit, en filigrane : l'impossibilité de se rencontrer, de s'écouter, de se parler (Editions du Rouergue, 5, rue Cusset, 12000 Rodez, 44 p., 72 F. A partir de 5 ans et pour tous âges). D'Olivier Douzou, signalons la parution, sous coffret, de trois albums remarqués : *Jojo la Mache*, *Mono le Cyclope* et *Yoyo l'Ascenseur* (Éditions du Rouergue, 204 F. A partir de 5-6 ans).



Raymond Briggs : « Lili et l'ours ».

PREMIÈRES LECTURES

Je m'appelle Adolphe, *de Pef.* – Il était une fois un enfant vêtu de rouge qui s'égarait dans la forêt, une maisonnette et une vieille femme recluse. Ne manque que le loup pour rejouer le célèbre conte. Mais ici, la bête n'est pas seulement tapie dans le bois, elle guette aussi dans le reflet de l'enfant, Adolphe, dont la mèche et la moustache déchaînent le malaise et la haine. Pef signe là une fable terrible, qui célèbre le devoir de mémoire. Un rendez-vous avec l'Histoire, qui vaut toutes les leçons de civisme (La Nacelle, 44 p., 89 F. A partir de 7 ans). Signalons également la réédition du très bel album de Geneviève Laurencin illustré par Pef, *le Dimanche noyé de grand-père*, qui évoque la disparition d'un être cher (Gallimard, 44 p., 77 F. A partir de 5 ans). Ainsi que des poèmes de Pef, *Poëtic-Tac* (Lo Païs d'enfance, 14, boulevard Foch, 83300 Draguignan).

Le Vrai Prince Thibault, *d'Evelyne Brisou-Pellen, illustrations de Christophe Besse.* – Des deux bébés, Guillaume et Thibault, retrouvés nus dans une bassine après un incendie, quel est le vrai prince ? Y a-t-il un moyen de reconnaître un nourrisson royal ? Voilà qui ne préoccupe guère les deux amis, qui grandissent ensemble et partagent jusqu'à leurs prénoms : Thillaume et Guibault... Bien connue pour ses romans historiques, Evelyne Brisou-Pellen a remporté cette année avec ce roman un « Tam-Tam du livre de jeunesse » à Montreuil (Rageot, coll. « Cascade », 94 p., 40 F. A partir de 7 ans).

Six histoires de la Bible, *texte d'Alain Royer et Georges Carpentier, illustrations de Sylvie Montmoulineix et Luc Mélanson.* – La Création, le Déluge, Abraham, Moïse, David et Jonas : ces six histoires de l'Ancien Testament proposent une première lecture des récits bibliques, dans une adaptation simple et fidèle aux textes originels (Mango, 144 p., 89 F. A partir de 6-7 ans). Chez le même éditeur, paraît un ***Atlas de l'histoire de la Bible*** par Elrose Hunter, qui invite le jeune lecteur à mettre ses pas dans ceux des héros bibliques, à l'aide de cartes et d'illustrations détaillées (64 p., 79 F. A partir de 9-10 ans). Signalons également ***Jésus de Nazareth*** ou l'histoire de Jésus selon les récits des évangélistes, illustrée par les plus grands artistes – de Botticelli au Greco ou à Filippo Lippi. Un ouvrage qui est aussi une superbe introduction à la peinture religieuse (Bayard Editions, avec le concours de la National Gallery of Art de Washington, 38 p., 95 F. A partir de 7 ans).

Le Livre épuisé, *de Frédéric Clément.* – Un enfant dormait dans les dunes, quand le bruit d'une chute le réveilla. Un livre, comme *« un oiseau de pierre »*, gisait là, *« harassé de voyages »*, épuisé. Et voici que le livre propose à l'enfant d'entrer *« dans la forêt feuillue de ses images »*. Les photographies, les collages, les peintures mystérieuses et déchiquetées de Frédéric Clément ne sont autres que les fragments de textes encore lisibles dans le vieux livre, sorte de palimpseste de toutes les histoires et de toutes les images du monde (Ipomée-Albin Michel, coll. « Funambules », 48 p., 140 F. Sans limite d'âge).

ROMANS

Satanée grand-mère, *d'Anthony Horowitz, illustrations de Benoît Debecker.* – *Elle*, c'est Bonne-Maman, une grand-mère avare, voleuse, laide à faire fuir et sourde quand ça l'arrange... mais que tout le monde entoure des plus grands égards. Joe n'y comprend rien ! L'auteur du *Faucon malté* et de *Devine qui vient tuer* puise dans ses souvenirs personnels pour peindre, avec un humour noir désormais légendaire, cette vieille Anglaise diabolique qui poussera la haine jusqu'au crime (traduit de l'anglais par Annick Le Goyat, Hachette Jeunesse, « Le livre de poche », 192 p., 25 F. A partir de 10 ans).

Le Chevalier de Terre-Noire, *de Michel Honacker.* – Le talent du compositeur Stepan Tchakarov suscite des jalousies telles qu'à la mort de sa protectrice, la baronne Danilov, le jeune musicien est accusé de complot et condamné à quitter ses terres. L'exil commence, qui va nourrir une irrépressible soif de vengeance... Par l'auteur – très prisé des adolescents – du *Prince d'ébène* et de *la Sorcière de Midi*, une vaste saga russe dans la tradition de la grande littérature du XIXe siècle (tome I : *l'Adieu au domaine*, ; tome II : *le Bras de la vengeance*, Rageot, coll. « Cascade », chaque tome : 160 p., 44 F. A partir de 12 ans).

Le naufrage du Zanzibar, *de Michael Morpurgo, illustrations de François Place.* – A sa mort, à cent ans, la grand-tante Laura laisse à Michael son Journal intime : le journal vrai et sensible d'une jeune fille qui habite Bryher, l'une des îles Scilly, au début du siècle. Laura lutte avec les siens contre la famine et les tempêtes, et espère le retour de son frère jumeau parti en mer il y a près d'un an. Mais le naufrage du *Zanzibar* va transformer leur existence (traduit de l'anglais par Henri Robillot, Gallimard, coll. « Lecture junior », 96 p., 37 F. A partir de 11 ans).

Emilio ou la petite leçon de littérature, *de Chris Donner.* – Où il est question d'une lettre d'Amérique du Sud qui relate un terrible tremblement de terre. Où l'on découvre que cette lettre est aussi un long message d'amour. Où l'on s'interroge et où l'on s'oppose à propos de l'existence réelle des îles Rademaker. Mais, comme l'écrit Donner, *« pour nous les écrivains (...), peu importe de savoir qui a raison, qui a tort, l'essentiel à nos yeux c'est la discussion (...). C'est ansi que naissent les livres. »* (L'Ecole des loisirs, coll. « Neuf », 196 p., 48 F. A partir de 11 ans).

Ed. Guénolé

CONTES ET FABLES

Au moment de Noël, les éditeurs se livrent une concurrence effrénée dans le domaine du conte. C'est à qui trouvera les illustrateurs les plus inattendus, à qui dénichera les récits oubliés du bout du monde. Dans cette masse d'albums, on remarquera tout particulièrement cette année : onze ***Contes de Grimm***, revisités avec grand talent par l'artiste polonaise Elzbieta Gaudasinska (Grasset Jeunesse, 94 p., 160 F) ; ***Fées et sorcières***, un choix de contes de l'Europe vus par Nicole Claveloux (Casterman, 126 p., 120 F) ; ***le Voyage de Gulliver à Lilliput***, de Jonathan Swift, illustré par Marthe Seguin-Fontes (Les Livres du Dragon d'Or, 96 p., 148 F) ; des ***Contes magiques du monde entier*** (contes persans, indiens d'Amérique du Nord, péruviens ou zoulous) adaptés en français par Evelyne Lallemand et illustrés par Jane Ray (Gautier-Languereau, 130 p., 99 F) ; et enfin des ***Fables d'Esope***, racontées par Werner Thuswaldner (texte français de Michelle Nikly) et magnifiquement mises en images par un dessin au crayon noir de Gisela Dürr (Nord-Sud, 44 p., 135 F).

DOCUMENTAIRES

Schwitters, le point sur le i, *de Richard Nicolas.* – Laissez passer les p'tits papiers, dit la chanson. Schwitters, lui, ne laissait rien passer, et récupérait tout ce qui traînait sur les trottoirs allemands des années 30 : étiquettes, billets de théâtre, coupure de journaux nazis..., qu'il coupait, collait et combinait comme dans ses célèbres *Merzbilder*. Pour accompagner l'exposition qui se tient au Centre Pompidou jusqu'au 20 février (Editions du Centre Pompidou, coll. « L'art en jeu », 32 p., 80 F. A partir de 6-7 ans).

A cache-cache avec l'art, *de Linda Bolton.* – Comment le visage d'une reine peut-il se transformer en tête de mort ? Et la bouche d'un renard représenter un œil humain ? D'Arcimboldo à Holbein, Van Eyck ou Dali, beaucoup d'artistes ont glissé dans leur œuvre des messages secrets. Après les avoir décodés, l'enfant trouvera en annexe des pages lui permettant de créer lui-même ses images énigmatiques (Circonflexe, 58 p., 72 F. A partir de 9 ans). A signaler l'approche active et extrêmement ludique de ***l'Art de Léonard de Vinci*** et de ***l'Art de Picasso***, de Sylvie Girardet, Claire Merleau-Ponty et Nestor Salas, dans la nouvelle collection du Seuil « Salut l'artiste » (36 p., 85 F. A partir de 6-7 ans).

La Vie au Moyen Age, *de Pierre Riché et Danièle Alexandre-Bidon.* – Comment vivaient, il y a mille ans, Iseut, Lancelot ou Tiphaine ? On les suivra dès la naissance, dans leurs jeux, en famille et à l'école, à travers cet ouvrage abondamment illustré de documents d'époque, enrichi d'un lexique et d'une chronologie, et agréablement mis en pages (Editions du Sorbier avec la participation de la Bibliothèque nationale de France, 46 p., 86 F. A partir de 9 ans).

Paroles de la Rome antique, *textes présentés par Benoît Desombres, illustrés par des fresques de Pompéi.* – C'est un petit manuel de philosophie portative, que l'on peut glisser dans sa poche pour avoir sur soi, n'importe où, une pensée de Sénèque ou de Marc-Aurèle. Les jeunes latinistes ne seront pas les seuls à en tirer profit. On méditera par exemple ceci : *« On songe moins à bien vivre qu'à vivre longtemps. Et pourtant, chacun est maître de bien vivre, nul ne l'est de vivre longtemps. »* (Sénèque, *Lettres à Lucilius*) (Albin Michel, coll. « Carnets de sagesse », 56 p., 59 F. A partir de 14 ans).

Cette sélection a été réalisée par Florence Noiville

1, 2, 3... Komagata

Formes, couleurs, contrastes : c'est l'ingénuité et la grâce des découvertes premières que nous rend Katsumi Komagata. Ce jeune graphiste japonais a commencé à travailler pour les tout-petits à la naissance de sa petite Aï (*little eye*), observant et bientôt accompagnant l'éclosion d'une sensibilité abrupte et vierge. Il a ainsi créé une série de dix coffrets-livres d'images (dix, comme les doigts qui les manipulent) qui rythment l'éveil. Un cycle en quatre temps, de l'aréole du sein maternel – tache sombre sur la chair pâle, premier cercle et premier contraste – à l'aventure du regard qui bouge grâce au livre-accordéon, canevas ludique pour mille variations improvisées.

Aujourd'hui, grâce à l'initiative de la Maison de l'image et du son de Villeurbanne, l'Europe accueille le jeune designer (1). C'est l'occasion de découvrir trois volumes d'un nouveau cycle (*Du jaune au rouge*, *Bleu sur bleu*, *Du vert au vert*) où le graphiste, travaillant le récit et la temporalité, l'origine et la verticalité, construit ses premières intrigues. Pour le lecteur, l'aventure se rejoue à chaque page, par les formes, les découpes, le grain tactile propre à chaque feuille, conçus chacun comme autant de notes qui définissent la mélodie, en préservant son harmonie. Un tel raffinement, quasi artisanal, explique la diffusion encore confidentielle d'une œuvre formidablement stimulante, évidente pour l'enfant, philtre de jouvence pour l'adulte.

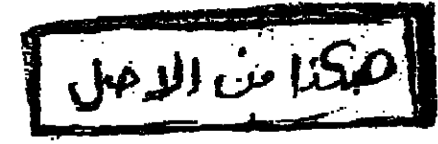
Quels livres pour les tout-petits ? Ceux dont on a gardé la nostalgie ? Ceux qu'on aurait voulu avoir enfant ? Ou des créations réellement neuves pour une génération nouvelle ? En retrouvant un esprit d'enfance qui désamorce ces clivages, Katsumi Komagata parvient à mettre en jeu l'adulte comme l'enfant, puisqu'il préserve la liberté de la lecture, ce plaisir privé, pour en faire un moment d'échange, de correspondance, de confidence. Comme une fête secrète et joyeuse qui ne finirait pas.

Philippe-Jean Catinchi

(1) Une exposition intitulée « 1, 2, 3 Komagata » se tient jusqu'au 7 janvier, à la Maison de l'image et du son, 247, cours Emile-Zola, 69100 Villeurbanne. Tél : 78-68-04-04.

Les Éditions Guénolé récompensées – Le prix Diderot-Universalis, qui, depuis dix ans, récompense une action exemplaire en matière de diffusion de la culture, revient cette année aux Éditions Guénolé. Créées en 1990 par Nicole Tournier et Daniel Ronfort, deux enseignants du collège Albert-Camus de Besançon, les Éditions Guénolé s'emploient à promouvoir l'écriture et la lecture chez les adolescents. Dans la collection « La mémoire des gens », qui témoigne de la culture franc-comtoise et de sa langue, six livres ont déjà paru, écrits, illustrés et édités par des jeunes de la région. Deux autres sortiront au début de l'année. Une expérience remarquablement maîtrisée qui inspirera peut-être d'autres collèges ?

★ Éditions Guénolé, collège Albert-Camus, 25000 Besançon. Tél. : 81-82-13-63.



LETTRES ITALIENNES

Vacance romaine

Les personnages d'Elisabetta Rasy se meuvent dans la réalité la plus banale, comme en état de « vacance ». Rencontre avec un écrivain qui « privilégie la vision sur la visibilité »

TRANSPORTS
(Mezzi di trasporto)
d'Elisabetta Rasy.
Traduit de l'italien
par Françoise Brun.
Rivages, 162 p., 95 F.

Le quatrième titre français d'Elisabetta Rasy, en confirmant la singularité d'une œuvre peu romanesque, mais remarquablement aiguë par une sensibilité plus abstraite que sensuelle, laisserait entendre que, de *la Première Extase* (1) à *Transports*, une continuité d'inspiration mystique se dessine : c'est un clin d'œil, mais un clin d'œil trompeur. En fait, Elisabetta Rasy, en s'appuyant sur divers moyens de locomotion où elle situe quelques anecdotes troublantes, nous plonge dans une réalité quotidienne, moderne et même banalisée, qui nous éloigne de ses précédents livres, eux plus directement tournés vers le passé. Son intelligence d'observation, sa propension à l'analyse intellectuelle s'y épanouissent. Nous avons voulu l'interroger sur sa démarche.

« Vous avez un mode de narration particulier, qui vous éloigne des romans classiques.

– S'il y a un mode de narration dominant dans toute époque, il y a toujours de nombreux écrivains qui s'en détachent. En ce moment, le culte de la personnalité est tel qu'on s'aveugle sur les livres proprement dits. En ce qui concerne mon recueil de nouvelles, je pourrais le dédier à Truman Capote. La nouvelle m'a offert une marge d'expérimentation plus forte, mais on peut dire qu'il s'agit de fausses nouvelles. Des voix narratives s'incarnent, avec un auteur à la fois enchanté et désenchanté, coupable et innocent.


ARTURO PATTEN
Elisabetta Rasy : « Prendre du recul ».

» Notre regard sur le monde qui nous entoure est toujours coupable de ce que nous voyons. Autrefois, on pouvait avoir l'impression d'être en mesure d'agir sur le réel, puis un désenchantement s'est imposé. Il faudrait adopter une position moyenne. Mes personnages voudraient être responsables et n'y parviennent pas. L'avant-garde italienne a réagi au néoréalisme, en faveur de la spécificité de la littérature, mais ce militantisme a abouti à un échec littéraire. Nous avons, à présent, besoin de responsabilité et de conscience.

– Pourquoi ce titre si neutre ?

– Je voulais un titre plat, parce que mon but était de parler d'une réalité dans sa manifestation la plus banale. Une promenade d'un couple d'amants adultères, en l'absence de la femme de l'homme. Un tour en moto d'une femme avec un homme plus jeune qu'elle. Une voyageuse à demi-cultivée, « à la page », qui lit plus de journaux que de livres. Dans ces situations de normalité, j'introduis le mystère qui appartient à l'homme, même au cœur de la banalité.

» Mais il faut dire que l'expression « moyens de transport » peut également être comprise comme la traduction littérale du mot grec *métaphora*. Je me suis beaucoup livrée dans ce recueil, autant que dans *la Première Extase*. Je me suis le moins cachée. La femme du train, c'est un peu moi, une phobique en proie à son imaginaire. Les autres personnages sont plus ou moins liés, parce qu'ils sont en marge du monde : le jeune homme en moto, une espèce de Narcisse bavard, ou l'actrice refoulée, l'avocat qui n'est pas convaincu par son travail, la fugueuse qui se cache dans les « catacombes » que sont les souterrains de Rome, le poète de la dernière nouvelle, ou encore les immigrés qui pourraient être mêlés à la pègre...

» Ces personnages ne pourraient pas être dénombrés dans une enquête sociologique. Ils n'exercent pas de profession dominante. Je crois qu'il y a une « tribalisation » de notre société. Ce sont les marginaux qui nous donnent le sens le plus fort de la vie, de l'amitié, de la perte, de l'amour impossible, des échecs du désir. La psychologie traditionnelle, dont je ne fais pas usage, recouvre habituellement d'un revêtement les traits élémentaires de la vie. La psychologie est devenue un masque. Je place, pour ma part, une grande confiance dans les mots. Si on est attentif aux mots, ils s'imposent et nous règlent.

– Est-ce dire que vous refusez la structure du roman ?

– Ce n'est pas délibéré de ma part. Mais, par exemple, je sais que dans les dialogues, je devrais maîtriser les mots, pour laisser entendre plusieurs voix distinctes. Certains romanciers peuvent être considérés comme d'extraordinaires histrions. Ils sont doués pour le mimétisme, ce qui n'est pas mon cas. Ingeborg Bachman dit qu'il faut chercher *« les mots vrais »*. Je crois qu'il faut se laisser guider par les mots sans faire opposition. On entre en littérature après une sorte de gestation constituée par des lectures privilégiées. Tout éclôt dans le sein des mots lus.

» Outre les noms que j'ai déjà cités, j'ai été marquée par des auteurs très divers comme Proust, Duras, Balzac même, Jane Austen, Emily Brontë, Barbara Pym. Mais aussi par la liberté exceptionnelle d'une Anna Maria Ortese ou d'un Giorgio Manganelli. J'ai surtout été formée par des essayistes, comme Mircea Eliade, qui donne une idée des relations élémentaires de l'homme au cosmos, ou Martin Buber. Michel de Certeau m'a orientée vers une narration qui ne soit pas centrée sur la trame anecdotique. Le roman n'est qu'un élément dans l'histoire littéraire mondiale. On a tort d'identifier la littérature au roman.

– Vous passez, vous-même, pour un auteur abstrait, cérébral.

– Je récuse ces adjectifs. Mon regard privilégie la vision sur la visibilité. Je ne crois pas à ce qui se montre immédiatement. Je ne voudrais pas paraître « métaphysique », mais il y a dans mes tentatives littéraires un côté visionnaire. Je décris des états de « vacance », parfois au sens littéral du terme : quand l'image se transforme en vision. Une jeune fille apparaît dans un reflet, un orage est pris pour un phénomène fantastique, une image dans un train surgit comme une violence exercée sur la tranquillité des immigrés qui s'y trouvent. Il y a, dans la réalité qui nous entoure, des choses dures à prononcer : on doit nécessairement reculer, on ne peut pas les saisir directement. La vision et la réflexion sont une prise de distance, une façon de concrétiser un miroir où l'on peut réfléchir une réalité en soi insaisissable. Que peut-on dire, par exemple, des immigrés ? Il faut, en littérature, prendre du recul pour s'exprimer autrement que dans le journalisme, qui est une autre de mes activités. Je connais les possibilités et les limites du langage direct, lié au temps de l'actualité. En tant que lectrice, je sais que le langage littéraire a un autre temps qui est la durée de l'œil intérieur. »

Propos recueillis par
René de Ceccatty

(1) Rivages, traduction de Nathalie Castagné.

L'homme de papier

Suite de la page I.

Un des moyens d'empêcher la relativisation de la littérature, c'est-à-dire son appauvrissement par rapport au critère périlleux du vécu, c'est, précisément, de forger de nouveaux critères de réalisme. Dans le *Système périodique*, Primo Levi écrivait, dans un moment de découragement, mais d'un découragement trompeur, de ceux qui incitent, au fond, les écrivains à poursuivre leur tâche de Sisyphe : *« Je sais aujourd'hui que c'est une tentative sans espoir de revêtir un homme de mots, de le faire revivre dans une page écrite... »*

Mais il y a un paradoxe, propre à la littérature, qu'il devait parfaitement souligner, dans *le Métier des autres*, et surtout magnifiquement exploiter : *« Les personnages d'un livre sont des créatures étranges. Ils n'ont ni peau, ni sang, ni chair, ils ont moins de réalité qu'une peinture ou qu'un rêve nocturne, ils n'ont de substance qu'en paroles, gribouillis noirs sur la feuille blanche, et pourtant on peut s'entretenir avec eux à travers les siècles, les haïr, les aimer, en tomber amoureux. »* Il y avait donc, chez lui, un cheminement nécessaire qui devait le conduire au fantastique, aux trésors de métaphore que ce genre recèle.

Ce fameux *« vice de forme »* qui donne son titre au meilleur des deux recueils ici édités en un seul volume, c'est, dit Levi, *« ce qui rend vain tel ou tel aspect de notre civilisation ou de notre univers moral »*. Ou encore, dans une nouvelle : *« Quelqu'un quelque part a commis une erreur, et les plans terrestres présentent une faille, un vice de forme. Pendant une quarantaine d'années, on a fait semblant de ne pas s'en apercevoir, mais, à présent trop de fautes viennent au jour, et on ne peut plus attendre. »*

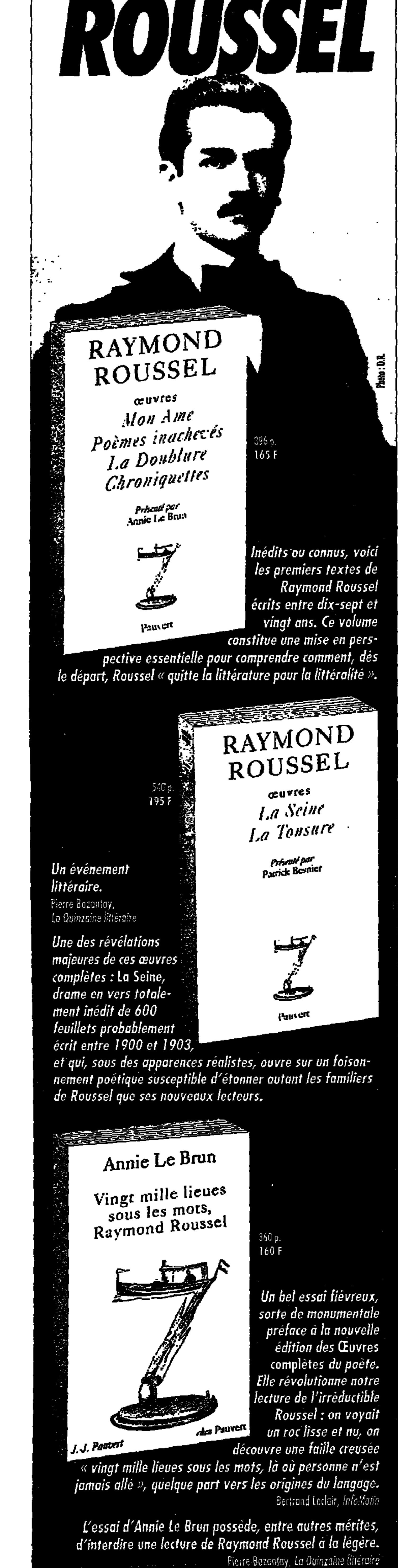
Qu'elles soient inquiétantes ou parfois simplement drôles, les nouvelles de Primo Levi portent en elles l'écho de *« l'autre œuvre »*, de *« l'autre vie »*. A chacune de ses phrases on est tenté d'attribuer le poids de tout cet arrière-monde. *Lorsqu'il écrit* que, dans les montagnes, il sent *« l'odeur de la paix reconquise »*, cette simple notation prend une dimension que chez un autre elle n'aurait pas. Chacune de ses micro-utopies, négatives ou positives, qu'il met en place en quelques lignes, en quelques pages est chargée d'un désespoir ou d'un espoir que le reste de son œuvre lui fournit.

Il est donc évident qu'on ne doit pas prendre connaissance de Primo Levi avec ces nouvelles, mais qu'avec elles on doit mieux le comprendre. Ses monstres à demi humains à demi végétaux, ses robots, ses chairs synthétiques, ses fécondations par le vent, ses guerres des galaxies, ses armes qui tuent sans salir, ses bêtes domestiques qui sont des compagnons de morts, ses âmes qui se matérialisent, ses golems, enfin, voilà ce qui double le monde.

Mais le monde de Primo Levi est déjà démultiplié par la mémoire. Chez lui plus encore que chez chacun de nous, le temps qui passe est un temps qui se souvient. Un de ses personnages, on ne s'en étonnera pas, déclare : *« Je me rappelle tout ce qui est arrivé à chacun de mes ancêtres, en ligne directe, jusqu'aux temps les plus reculés. Jusqu'aux temps, je crois, où le premier de mes ancêtres reçut en don (ou se donna) un encéphale différencié. »* Et un autre, écrivain qui n'écrit que sur lui-même, se retrouve, dans un parc fantastique où sont relégués tous les protagonistes de la littérature, de la Béatrice de Dante à Leopold Bloom. Quand on ne les lit plus, ils deviennent transparents. Leur dernière existence elle-même n'est donc pas éternelle.

Qu'arrivera-t-il à Primo Levi si on doit l'oublier, c'est-à-dire cesser de le lire ? L'homme de chair, devenu homme de papier, sera alors un homme de lumière et de vent.

R. de C.



LE FEUILLETON

Pierre Lepape

Comment cela est-il arrivé ?

LA PART DU FEU
(Young Men and Fire)
de Norman Maclean.
Traduit de l'anglais (Etats-Unis) par Jean Guiloineau.
Rivages, 252 p., 129 F.

DANS son excellente *Histoire de la littérature américaine*, Pierre-Yves Pétillon souligne que la découverte française de l'Amérique a eu lieu en plusieurs vagues (1). Il date la première de 1829, lorsque Balzac, avec *les Chouans*, transpose dans nos bocages de l'Ouest la grande Prairie de Fenimore Cooper et fait des paysans royalistes des Cheyennes hexagonaux. La seconde vague, plus longue, naît des versets de Whitman et insuffle à notre poésie l'air du large et des vagabondages. La troisième est arrivée sur nos côtes à la Libération, avec les G.I. et le be-bop. Elle ne s'est pas encore retirée, cinquante ans après, même si les fils ont succédé aux pères, Crumley à Chandler, Jim Harrison à Hemingway ou Toni Morrison à Richard Wright. Et sa vitalité arrogante fascine nombre de nos écrivains, au point qu'ils semblent parfois se sentir plus à l'aise dans leurs mots à évoquer Beverly Hills ou les canyons du Colorado plutôt que l'avenue Foch ou la Sologne.

On ne saurait pourtant séparer cette familiarité rêvée de son contraire, un sentiment ancien et toujours renouvelé d'inépuisable exotisme. Le Nouveau Monde possède l'étrange vertu d'être à la fois notre horizon proche et le siège d'une irréductible altérité. Avec lui, l'archi-connu, le rebattu, le chromo le plus éculé recèlent toujours dans un pli de leurs rides le pouvoir d'étonner.

Cela vient peut-être de notre tradition culturelle qui ne nous a guère donné l'occasion de goûter aux saveurs de l'excès. Quelques accès de fièvre mis à part et bien vite combattus, nous avons été formés à admettre que la beauté avait partie liée avec l'harmonique et le tempéré. Le « sauvage » est encore une de nos catégories du civilisé ; c'est le civilisé de demain. L'Amérique se meut dans une autre dimension, excessive, et qui demande pour la dire des mots autrement agencés, des modes narratifs eux-mêmes excessifs.

Soit un incendie de forêt. On se souvient des pages magnifiques de Giono dans *Colline* : *« La bête souple du feu a bondi d'entre les bruyères comme sonnaient les coups de trois heures du matin. Elle était à ce moment là dans les pinèdes à faire le diable à quatre.* (...) *Comme le jour pointait, ils l'ont vue, plus robuste et plus joyeuse que jamais, qui tordait parmi les collines son large corps pareil à un torrent. C'était trop tard. Depuis, elle a poussé sa tête rouge à travers les bois et les landes, son ventre de flammes suit ; sa queue derrière elle bat les braises et les cendres. Elle rampe, elle saute, elle avance ; ici elle éventre une chênaie ; elle dévore d'un seul claquement de gueule vingt chênes blancs et trois pompons de pins ; le dard de sa langue tâte le vent pour prendre sa direction. On dirait qu'elle sait où elle va. »* Suit, comme autant de chants homériques, la description du combat inégal entre la terre en colère et les hommes qui cherchent à échapper à sa fureur aveugle. Giono a composé un tableau épique qui demeure dans nos mémoires, celui de notre impuissance et de notre effroi.

Norman Maclean raconte un épisode presque semblable, un incendie de forêt dans des collines du Montana. En fait, pas un incendie mais l'incendie du 5 août 1949, dans la montagne de Mann Gulch, Montana, celui sur lequel une équipe de quinze parachutistes du feu a sauté ce jour-là, entre 16 h 05 et 16 h 10. Deux heures plus tard, dix de ces jeunes gens seront morts ; et deux autres ne survivront qu'une nuit de plus à leurs atroces brûlures. *« C'est quelques jours après le 10 août 1949*, écrit Maclean, *que je vis pour la première fois l'incendie de Mann Gulch et que je commençais à devenir, sans en avoir vraiment conscience sur le moment, une petite part de son histoire. »* Mais l'auteur de *la Rivière du sixième jour* n'a commencé à écrire son livre qu'en 1976, vingt-cinq ans après la mort des douze pompiers volants. Et il a poursuivi sa rédaction jusqu'à sa disparition, en 1990, le laissant encore inachevé. Cette lente gestation, cette hésitation d'un quart de siècle avant d'oser écrire, mesurent bien l'importance qu'avait pris cet épisode dans la vie du conteur. Il lui a fallu attendre d'être prêt, comme avant d'entrer en religion. Prêt dans sa vie d'homme comme dans son métier d'écrivain à pouvoir répondre à une question énorme, comme toutes les questions simples : qu'est-ce qui s'est passé ce jour-là ?

POUR y répondre aussi complètement qu'il le désire, il faudrait qu'il soit tout à la fois les douze victimes et les trois survivants, les secouristes et les forestiers, l'aviateur qui les a largués et les instructeurs qui ont préparé les gamins. Il lui faudrait être aussi le feu, la montagne, le vent, la fumée, la peur, le fleuve, la forêt ; il lui faudrait être Dieu. A défaut, Maclean accumule tous les savoirs possibles. Ceux que proposent les livres, la science des incendies, la physique, la géologie, la botanique, les manuels d'instruction des eaux et forêts, le droit administratif. Ceux que lui a déjà donné l'expérience : il a appartenu dans sa jeunesse à une équipe de gardes-forestiers, il a combattu des feux et il connaît de l'intérieur les us et les rites de ces héros superbes et barbares (2).

Mais il faut ajouter encore au savoir des livres et à celui de la mémoire, la connaissance directe. Maclean, à plusieurs reprises, procède à des reconstitutions. Quelques-uns des passages les plus émouvants de *la Part du feu* – et les plus résolument plats quant au style – nous montrent le conteur s'acharnant avec une chaîne d'arpenteur, sur une pente à soixante-quinze pour cent, à mesurer les distances entre les croix qui marquent les endroits où les corps ont été retrouvés. Maclean a alors plus de soixante-dix ans, son cœur est fragile, la chaleur épouvantable, l'oxygène manque, mais il grimpe et mesure toujours, au bord de la syncope. Le moyen qu'il a trouvé pour être au plus près de son histoire est de risquer lui aussi sa vie.

MACLEAN n'évite pas toujours l'ennui. Plaire au lecteur est le cadet de ses soucis, son livre n'est pas fait pour distraire. Lorsqu'il consacre des mois de recherches et des pages de son récit à préciser à la minute près, au mètre près, le parcours des flammes et la course des hommes qui tentent de leur échapper, il est aux antipodes du divertissement et plutôt du côté de l'exercice spirituel. Il s'agit, comme il dit, de transformer une catastrophe en tragédie, de mettre un ordre, celui du temps, de l'espace et des mots, dans ce qui n'a pu être vécu, dans la nuit, la fumée et l'angoisse, que sur le mode du chaos et de l'absurde. Maclean veut redonner une réalité à la mort de ces jeunes garçons, si brutale, si imprévisible qu'elle semble frappée d'irréalité. *« La vérité était le seul poème que j'avais la possibilité d'écrire sur l'incendie de Mann Gulch. »*

La Part du feu est un monument de vérité édifié par un vieil homme à la mémoire de douze gamins. « Maintenant nous savons *est un des plus beaux poèmes qu'on puisse écrire* », dit Maclean. Il l'a écrit lorsqu'il a dépassé soixante-dix ans, lorsqu'il a été *« assez vieux pour être mort selon les écritures »*, soixante-dix ans *« semblant être la part biblique de temps que l'homme a reçue sur la terre. »* C'est donc aussi un testament, esthétique et religieux, toute une vie rassemblée et inscrite dans un livre, comme un hommage à la création et au pouvoir qu'à l'homme de la connaître et d'inventer des façons nouvelles de la regarder et de la dire, pour peu qu'il s'en donne la peine.

L'étrange et puissante beauté qui jaillit de ces pages tient sans doute à cette manière inédite de faire se côtoyer les extrêmes, l'hyperréalisme et le mysticisme, le désir maniaque de savoir et le lyrisme, le rapport d'expertise et la poésie, la relation micro-anecdotique et la méditation sur l'existence et la mort, la volonté d'échapper à tout ce qui pourrait apparaître comme de la littérature et la croyance que *« la vie prend parfois la forme de l'art et que les restes de ces moments dont on se souvient sont en grande partie ce qu'on entend par la vie. »* Il est rare qu'un écrivain parvienne à nous faire sentir aussi physiquement l'intensité de la chose réelle.

(1) Pierre-Yves Pétillon : *Histoire de la littérature américaine. Notre demi-siècle : 1939-1989*. Fayard, 1992.

(2) Dans un récit qui est publié en même temps que *la Part du feu*, sous le titre *Montana 1919 (The Ranger, the Cook and a Hole in the Sky)*, Norman Maclean raconte l'été de ses dix-sept ans dans une équipe de gardes-forestiers chargés de la surveillance des incendies. Un récit d'initiation, dans la veine du grand succès autobiographique de Maclean, *la Rivière du sixième jour* (traduction de Marie-Claire Pasquier. Rivages-Poche, 172 p.).

Un dictionnaire en or

Avec la parution du seizième volume s'achève le monumental « Trésor de la langue française ». Plus d'un quart de siècle de recherche pour mettre à jour les richesses du français

Par les temps qui courent, un événement pourrait bien passer inaperçu : le tome XVI et dernier du *Trésor de la langue française* (1), dit encore Dictionnaire de la langue du XIX[e] et du XX[e] siècle (1789-1960), vient enfin de paraître ; s'achevant avec *ZZZ*, *« l'article le plus attendu du dictionnaire »*, à ce que dit, dans la postface, Bernard Quemada, successeur de Paul Imbs à la tête de *« cette entreprise peu commune »* : *« plus d'une centaine de chercheurs et de techniciens y ont collaboré »*, depuis plus d'un quart de siècle.

Le résultat est impressionnant et réjouissant. L'évolution et l'état du français ne suscitent pas seulement des protestations contre la dégénérescence du *« génie de la langue »* : grands cris, petits effets. Il arrive régulièrement que des passionnés consacrent leur force et leur savoir à édifier un monument à la plus grande gloire du français. Voici donc vingt-trois mille pages, parfaitement lisibles, et bien propres à entretenir la curiosité.

Faut-il ajouter qu'un *« puissant »* ordinateur a permis aux rédacteurs d'exploiter *« près de 120 millions d'exemples, extraits de 1 500 œuvres »* d'une agréable diversité ? Sans plus tarder, on se reportera aux trois premiers exemples retenus pour illustrer les emplois de *« teint »* qui ouvre le seizième volume.

Respectueusement, on fait d'abord révérence au *Dictionnaire de l'Académie* (éditions de 1835 et 1878) pour *« le mauvais teint »*, *« le teint qui se fait avec des drogues de moindre prix, dont la couleur tient peu »*. Pour *« bon teint »*, il n'est pas mauvais en effet de citer *Madame Bovary* : *« Quand je pense que voilà une robe à sept sous le mètre, et certifiée* bon teint ». Et le *Trésor*, seul dans ce cas, donne encore la référence à la page. Le troisième exemple enfin ne dédaigne pas les soucis ordinaires des bébés élégants : *« Tabliers-bavettes Redoute en vichy écossais* grand teint ». A toutes fins utiles, chacun pourra consulter sa collection de La Redoute et retrouver aisément *« le catalogue automne-hiver 1951-1952 p. 36 »*. L'article, comme tous les autres, se termine par une rubrique consacrée à la prononciation et à l'orthographe (on a écrit *taint*), puis à l'étymologie et à l'histoire.

On nous rappelle encore que ce dictionnaire n'est pas normatif, mais descriptif. Par exemple, Anatole France et Valéry utilisent l'indicatif avec *Tout... que (« Toute bonne qu'elle est »)*, le subjonctif *« étant considéré comme incorrect par les puristes »*. Toutefois, on rencontre le subjonctif, dès 1857, dans un *Manuel du menuisier* (T. II, p. 251) de Nosban. Comme on le voit, ici au moins, les artistes ne dédaignent pas de fréquenter les artisans, ni même ceux qui auraient envie d'accepter *« l'invitation au casse-graine chez Maxim's : magnum de champ*'et le toutim » (Simonin, *Touchez pas au grisbi*, 1953, p. 27). Après les agapes, il n'est pas interdit, naturellement, de faire une promenade syntaxique et de chercher, par exemple, à comprendre pourquoi *chaque « se prête à l'énumération exhaustive (« chaque candidat, à savoir Pierre, Paul... »)* « alors que ce n'est pas le cas avec *Tout* qui exclut une séquence comme *« Tout candidat, à savoir Pierre, Paul... »*.

Alors en un mot : il faut visiter ce monument imposant, pour s'instruire – ou pour rêver : on y prendra un plaisir extrême.

Denis Slakta

(1) *Le Trésor de la langue française*, 16 volumes, Centre national de la recherche scientifique - Gallimard, de 1 000 à 1 400 pages, 8 000 francs, jusqu'au 28 janvier ou pour 300 francs par mois.